

la Belgique peut donner la loi et ne doit pas la recevoir. Le Royaume avec l'Union deviendrait un des plus florissants de l'univers.

C'est sans conteste dans le domaine des voies de circulation que la Monarchie de Juillet témoigne le mieux de sa bonne volonté à l'égard de la Belgique. De 1832 à 1838, la canalisation de la Sambre française et le canal de la Sambre à l'Oise sont réalisés grâce aux appuis financiers de la Société générale de Belgique et de la maison ROTHSCHILD de Paris [15]. Les charbons de Charleroi trouvent désormais un écoulement facile vers Maubeuge et jusqu'à Paris. En 1843, le canal de l'Espierre atteint Roubaix, mais sans que la liaison navigable avec la Deule puisse encore être assurée; de toute manière, les charbons belges descendant l'Escaut en aval de Tournai peuvent atteindre commodément une place industrielle en développement rapide et qui fonde de grands espoirs sur le trafic des charbons de Mons, tant pour son activité propre que pour un transit vers Lille et vers Dunkerque [47, 48]. La Compagnie des Chemins de fer du Nord établit en 1846 sa jonction avec le réseau ferré belge par une ligne de Valenciennes à Mons alors que le Paris-Lille ne fait que s'achever. Un rapport de 1840 sur la navigation de la Belgique vers Paris [14] constate avec satisfaction que les charbons belges pénètrent plus ou moins profondément en France par quatre voies et non plus deux comme dix ans auparavant, mais il souligne que « l'invasion des charbons anglais sur le littoral français fait une nécessité et un devoir au Gouvernement belge de réunir tous ses efforts pour empêcher que cette invasion ne s'avance dans cette partie de la France que nous approvisionnons encore aujourd'hui et ne s'établisse à Paris ». Cette opinion rejoint celle qu'exprime en 1837 le groupement des houillères du Couchant de Mons: « l'ordonnance du 25 novembre 1837 rend plus redoutable que jamais la concurrence que les houilles anglaises nous opposent dans le bassin de la Seine dont elles vont maintenant tout à fait nous exclure » [13].

Le progrès des importations anglaises entre 1835 et 1847 apparaît avec évidence comme un fait décisif dans l'évolution du marché charbonnier en France. Le *tableau II* (chiffres en milliers de tonnes) en montre les étapes [25, 53, 57, 58, 59].

Sur le littoral de l'Océan et de la Méditerranée, les entrées de charbons anglais ont éliminé, en quelques années de 1836 à

Tableau II. — Evolution du marché charbonnier en France

Année	Production de la France	Bassin du Nord	Production de la Belgique	Importations françaises		
				totales	de Belgique	d'Angleterre
1835	2 500	600	3 000	800	610	90
1842	3 600	850	4 000	1 650	980	500
1847	5 100	1 250	4 500	2 200	1 500	600

1842, l'ancien trafic des charbons de Belgique et du Nord assuré par cabotage depuis Dunkerque. Elles progressent, mais beaucoup moins nettement, sur le littoral de la Manche: on peut constater, de 1842 à 1847, que les importations d'Angleterre n'augmentent pas autant que celles de Belgique, toujours protégées par la zone douanière de Saint-Malo à Dunkerque.

Par le canal de Mons à Condé entrent 500 000 tonnes de houilles belges en 1836, près de 700 000 en 1842, 900 000 en 1847. Un pareil trafic, énorme pour l'époque, amène la batellerie à subir les premiers effets de la concentration capitaliste avec la création en 1837, sous l'égide de la Société générale de Belgique, de la Société charbonnière et de Navigation française et belge à Jemappes [16]. Il commence à être doublé par le transport ferroviaire, 50 000 tonnes en 1847. Les houilles de Mons ainsi introduites vont pour moitié par la Scarpe et la haute-Deule vers Douai, Arras et surtout la région de Lille, laquelle reçoit aussi 70 000 tonnes venant directement à Roubaix par les canaux d'Antoing et de l'Espierre, tandis que l'autre moitié s'engage sur le canal de Saint-Quentin en direction du marché parisien et des centres industriels normands. De son côté, la Sambre permet, en 1847, l'entrée de 350 000 tonnes de charbons de Charleroi, environ 100 000 tonnes destinées à la région de Maubeuge et le reste allant par le canal de la Sambre à l'Oise ravitailler la Champagne, Paris et même Rouen. La Meuse enfin transporte, en 1847, 50 000 tonnes de charbons de Charleroi et de Liège en France pour la vente dans les Ardennes, guère plus loin.

A la fin de la Monarchie de Juillet, le littoral français à l'Ouest de la Somme ne reçoit plus que très peu de charbons belges. Le Consul de Belgique au Havre le signale en 1844 et note que les importations houillères au Havre, à Fécamp, à

Harfleur viennent avant tout d'Angleterre [17]. Les charbons anglais arrivent à Rouen et la Seine inférieure en 1847 est déjà leur principal débouché français, ce département réceptionnant 30 % des exportations houillères d'Angleterre vers la France; le négoce normand compte bien élargir les débouchés avec le chemin de fer de Dieppe dont la construction est décidée. A Dunkerque, le cabotage charbonnier perd son importance et la consommation locale fait appel aux charbons anglais en concurrence avec les charbons belges [17]. Mais ces derniers gardent l'avantage sur le marché parisien. En 1847, la ville de Paris consomme 400 000 tonnes de houille: 211 000 tonnes sont fournies par la Belgique, 120 000 tonnes par le Nord, 50 000 tonnes par le Centre (Saint-Etienne et Brassac); rien ne vient d'Angleterre d'où pourtant quelques expéditions avaient été tentées en 1838. La différence des droits d'entrée (5,50 F la tonne contre 1,65 F) et des coûts de transport (24 F la tonne depuis Le Havre contre 15 F depuis Mons) donne la priorité aux houilles belges [17]. Leur position privilégiée tient pourtant au seul régime douanier : « Si la France et l'Angleterre faisaient un traité de commerce, les navires anglais pourraient arriver jusqu'à Rouen et il en résulterait une forte diminution des frais de transport » écrit le Prince de Ligne, ambassadeur de Belgique en France dès 1844 [17] et la Chambre de Commerce de Rouen réclame avec insistance la suppression du système des zones qui, pour elle, n'est « établi que pour empêcher les houilles anglaises de dépasser tel rayon dont on a voulu réserver l'approvisionnement aux houilles belges plus encore qu'aux houilles françaises ».

* * *

Toutes ces éventualités, si redoutées en Belgique, se réalisent de 1848 à 1860. Après la Révolution de 1848, les intérêts belges ne font plus l'objet de ménagements comme au temps de LOUIS-PHILIPPE. On s'en aperçoit très vite: la convention commerciale franco-belge de 1845 arrivant à échéance, les négociations entre Paris et Bruxelles vont être tendues et laborieuses; elles n'aboutissent vraiment qu'en 1854, alors que les affaires politiques ne viennent pas détendre le climat des relations entre les deux gouvernements.

Les circonstances lui devenant favorables, la Chambre de Commerce de Rouen accentue sa pression à partir de 1849 et revendique l'admission des charbons anglais au même tarif que les charbons belges, même si ceux-ci doivent être frappés d'un droit plus élevé [29]. La « question des houilles », âprement débattue pendant plusieurs années, prend en France les dimensions d'un problème économique vital. Les attaques contre le « monopole » des charbons belges vont jusqu'à provoquer des polémiques, dans lesquelles s'engagent les presses française, belge et anglaise, et même des meetings ouvriers dans les mines.

En Belgique, les houillères manifestent les plus vives alarmes. L'administrateur des mines du Grand-Hornu voit en 1852 dans la suppression des zones « la perte des débouchés français, la mort de nos charbonnages, le départ des mineurs belges vers les nouvelles mines du Pas-de-Calais » [17]. La même année, le comité des houillères de Mons déclare qu'« il importe au plus haut degré de maintenir à 15 cent. le quintal les droits d'entrée de la houille belge » et recommande au Parlement belge de faire toutes les « concessions nécessaires et possibles » à la France pour parvenir à ce résultat [17]. La Chambre de Commerce de Mons, dès 1849, recherche de nouveaux débouchés pour les charbons belges en suggérant une prime à l'exportation et elle admet que la Belgique puisse accorder un droit préférentiel à l'entrée des charbons français, un avantage peu redoutable d'ailleurs puisque les achats pratiqués par les chauxfourneurs du Tournaisis à la Compagnie d'Anzin sont tombés à moins de 10 000 tonnes contre 35 000 en 1842 [17]. Le Gouvernement belge suit de très près l'évolution de la question et recherche tous les moyens de pression comme, par exemple, l'intervention directe de LÉOPOLD I^{er} en correspondance avec THIERS au cours du mois de février 1850 [17]. En novembre 1850, l'émissaire spécial à Paris du Ministre belge des Affaires étrangères écrit à LAMBERMONT, secrétaire général du Ministère:

L'affaire des zones prend mauvaise tournure. ROGIER, l'ambassadeur de Belgique, n'est pas en position financière de défendre les intérêts nationaux constamment menacés... Il faut dire leur fait à MM. les industriels belges. Voyez les Anglais! Ils ont fait un fonds, assure-t-on, de 100 000 F pour obtenir la suppression du régime des zones... Ecrivez-nous officiellement de confier officieusement les documents ci-joints à MM. THIERS et C. PÉRIER (17).

Le même mois, le ministre belge met au courant son ambassadeur à Paris de l'action entreprise, en accord avec les Chambres de Commerce de Mons et de Charleroi, auprès des propriétaires de charbonnages dans le Nord et le Centre de la France, des « capitalistes français ayant des intérêts dans les charbonnages en Belgique comme les ROTHSCHILD ou le général CAVAIGNAC et sa famille, des sociétés concessionnaires de canaux sur les lignes de Paris en Belgique, des bateliers français dont l'organe est le *Journal de la Marine* » [17].

La Chambre de Commerce de Valenciennes répond pour sa part à celle de Rouen et résume bien la position des houillères françaises [30]. Elle insiste sur le danger que pourrait courir l'économie nationale si l'on accordait « de trop grandes facilités à l'introduction des combustibles anglais ». « La Grande-Bretagne extrait sept fois et demi autant que la France » et sa houille, produite « à meilleur marché que tous les autres pays, peut être amenée partout par ses navires à des prix tellement bas que souvent le charbon, considéré comme lest, est transporté pour presque rien, dans le seul but d'aller chercher un fret de retour ». « Sans les zones, l'énorme production de l'Angleterre inonderait de houille tout le territoire français... Les houillères belges, dont les produits seraient refoulés, appliqueraient de leur côté le remède qu'elles ont employé en maintes circonstances et auquel nous ne pourrions recourir, elles abaisseraient le salaire de leurs ouvriers et trouveraient ainsi le moyen d'offrir leurs charbons sur nos marchés à des prix impossibles à nos extracteurs... nous n'aurions d'autre alternative que de céder le terrain à nos rivaux et de rester spectateurs de la lutte qui s'établirait entre eux pour se disputer nos dépouilles ». La légation de Belgique à Paris en arrive aux mêmes constatations dans son analyse du marché français des houilles; dans un rapport rédigé en 1851 [17], elle dit en d'autres termes mais plus ouvertement que « le prix des houilles françaises se règle sur les prix belges et en fait, la concurrence quant au prix n'existe qu'entre nos produits et les produits anglais ».

Ce mécanisme des prix n'est pas ignoré, comme nous l'avons vu en 1837, par la Chambre de Commerce de Lille. En février 1851, cette dernière adopte une position nuancée: « Si les prix français s'étaient élevés, on comprendrait la nécessité d'ouvrir

encore plus largement nos portes aux charbons anglais, mais ce n'est pas le cas », et elle critique vivement la Chambre de Commerce de Rouen qui « pour adoucir le droit d'entrée sur les houilles anglaises, réclame une élévation de 100 et même de 200 % sur les droits payés par d'autres centres industriels ». « Rouen et sa banlieue consomment environ 100 000 tonnes de houille: on ne peut remettre en question toute l'organisation douanière pour cette consommation ! » [28]. Les débuts des houillères du Pas-de-Calais, soutenus par d'importants capitaux lillois, rendent la Chambre de Commerce de Lille plus nettement protectionniste en 1853. Lors du voyage impérial à Lille en septembre 1853, NAPOLÉON III « signale que l'admission des charbons étrangers à des conditions égales sur tous les points de l'Empire est vivement demandée », en ajoutant que cette solution « paraît justifiée par les développements de la consommation auxquels la production a peine à suffire »; la Chambre répond que « le développement de la consommation est la manifestation la plus évidente de la prospérité due à la sagesse et à la fermeté du gouvernement », que ce développement « provoque de très nombreuses recherches de gisements houillers » et que « vraisemblablement tous les besoins trouveront leur satisfaction sans qu'il soit nécessaire d'appeler sur une plus large échelle les produits étrangers » [28]. Le mois suivant, en octobre 1853, la Chambre de Commerce de Lille prend un ton plus net avec le Ministre du Commerce: « La production nationale n'augmente pas au rythme des besoins parce que la voie s'ouvre trop largement aux importations... Si les houilles anglaises peuvent entrer plus librement à Dunkerque, Calais, Boulogne, dans les canaux du Nord, la Somme et la Seine, alors qu'au droit actuel elles viennent faire concurrence à nos extractions à Rouen et à Elbeuf, il en résultera pour nos exploitations naissantes et le développement des anciens bassins un découragement que la Chambre de Commerce considère comme très dommageable à la prospérité future de nos industries » [28].

En face d'une opinion partagée, le Gouvernement français impose ses vues favorables au libre-échange. Le décret du 14 septembre 1852, destiné à peser sur les négociations commerciales en cours entre la France et la Belgique, porte à 3 F le droit d'entrée pour la zone d'Halluin à Longwy, sans rien

changer d'autre. Le décret du 22 novembre 1853 remet à 1,50 F le droit d'entrée d'Halluin à Longwy, mais il abaisse à 3 F le droit applicable à l'entrée par mer des Sables à Dunkerque ainsi qu'à l'entrée par terre du littoral à Halluin. Le principe des zones subsiste encore, mais la marge tarifaire dont bénéficient les charbons belges se réduit à 1,50 F. A la suite du traité de commerce avec l'Angleterre en 1860, le système des zones est condamné: les décrets des 26 juillet et 14 septembre 1860 fixent le droit d'entrée par terre comme par mer à 1,5 F (double décime en plus depuis 1855), sauf pour les départements des Ardennes et de la Moselle qui continuent à jouir d'un tarif de faveur à 1 F. Enfin, le décret du 27 janvier 1864, pris dans les délais prévus par les traités de commerce de 1860-1861, établit un droit d'entrée unique de 1 F la tonne.

De 1851 à 1859, la production et l'importation des houilles en France évoluent suivant les chiffres du *tableau III* (en milliers de tonnes, les charbons de soute compris dans les importations d'Angleterre et les cokes étant convertis pour le tonnage en houille crue) (2).

Tableau III. — Evolution de la production et de l'importation des houilles en France

Année	Production totale	Bassin du Nord	Bassin du Pas-de-Calais	Importations françaises		
				totales	de Belgique	d'Angleterre
1851	4 500	1 030	20	2 900	2 000	600
1855	7 500	1 600	150	4 900	3 200	900
1859	7 500	1 530	500	5 800	3 300	1 300

Deux périodes s'opposent nettement. De 1852 à 1855 d'abord, intervenant après la phase de fléchissement de 1848-1851, les progrès de la production française sont très rapides; les importations augmentent beaucoup, bien davantage du fait de la Belgique que de l'Angleterre. Les houillères belges consentent alors assez souvent des rabais à leurs clients français; elles

(2) Les chiffres avancés dans les tableaux inclus dans cet article sont approximatifs et proviennent du recoupement des différentes sources statistiques déjà signalées.

évitent toute augmentation de prix en France alors qu'elles n'hésitent pas à vendre plus cher en Belgique où se déclenche en 1854-1855 un mouvement de protestation réclamant la baisse des droits d'entrée sur les charbons anglais [43]. Au cours de la seconde période, de 1856 à 1860, les conditions deviennent fort différentes: la production française plafonne et les importations ne s'accroissent, assez peu d'ailleurs, que grâce aux houilles britanniques. Une pareille situation, amenant de nouvelles attaques en 1858-1859 contre ce qui subsiste du système des zones, ne peut qu'encourager NAPOLÉON III à décider le « coup d'état économique » de 1860.

L'acheminement des charbons belges en France demeure toujours le fait de la navigation intérieure bien que le rôle des transports ferroviaires s'accroisse [17, 40, 41, 49]. Le canal de Mons à Condé amène 920 000 tonnes de houilles belges en 1851, 1 200 000 en 1855, guère plus d'un million de tonnes en 1859, cependant que les chemins de fer, avec la ligne de Mons à Valenciennes doublée après 1855 par le Paris-Bruxelles qui franchit la frontière à Feignies, en chargent aux mêmes années 100 000, puis 650 000 et enfin 750 000 tonnes. Une compétition aussi serrée aboutit à diminuer sensiblement le coût des transports sur le trajet de Mons à Paris: le rachat des péages par l'Etat entraîne d'appréciables diminutions des droits de navigation et la Compagnie du Nord encourage les transports de charbon par voie ferrée en pratiquant des tarifs de « pénétration » fort avantageux pour les houilles belges. Les charbons de Mons, comme avant 1848, sont dirigés vers les marchés de consommation du Nord, de la Picardie, de la région parisienne, de la basse-Seine; par le canal de l'Espierre, ils atteignent aussi Roubaix-Tourcoing (100 à 150 000 tonnes) et ils aboutissent encore à Dunkerque en suivant le réseau navigable belge jusqu'au littoral (30 000 tonnes environ).

La batellerie introduit par la Sambre, en 1851, 560 000 tonnes de charbons belges en provenance de Charleroi, 800 000 tonnes en 1855 et en 1859. Là aussi, la concurrence du rail ne tarde pas à s'exercer; le trafic ferroviaire par Jeumont, négligeable en 1855, dépasse 150 000 tonnes en 1859. La ligne de navigation Sambre-Oise ne bénéficie pas encore du rachat des péages par l'Etat et la baisse des frets y reste moins sensible que sur la ligne

de Mons à Paris. Les charbons venus par la vallée de la Sambre sont répartis entre la région de Maubeuge en plein essor industriel, les centres champenois, le marché parisien, la région de Rouen. Enfin, la Meuse apporte 75 000 tonnes de charbons venus de Liège ou de Charleroi vers le département des Ardennes et jusque dans les départements de la Meuse et de la Haute-Marne.

Les débouchés des charbons belges en France se répartissent en 1852 de la façon suivante: le Nord reçoit 937 000 tonnes, le Pas-de-Calais 165 000 et les Ardennes 85 000; les départements picards (Aisne, Somme, Oise) 250 000; les départements champenois et lorrains (Marne, Meuse, Aube) 60 000; la région parisienne (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne) 570 000; les départements normands (Seine Inférieure, Eure) 90 000 tonnes. Il convient de voir comment les conditions du commerce charbonnier évoluent sur ces différents marchés pendant la décennie 1850-1860 [58].

Sur la basse-Seine, les charbons belges ne conservent leurs débouchés qu'à Rouen et en amont [17, 29, 30]. La Seine inférieure consomme, en 1850, 200 000 tonnes de houille, près des trois quarts venant d'Angleterre par les ports du Havre, Dieppe, Fécamp et 51 000 tonnes de houilles belges qui sont amenées par la batellerie de la Seine depuis le confluent de l'Oise. Le passage des péniches à Vernon procure des renseignements statistiques sur les arrivages en basse-Seine: le transit charbonnier belge, aux alentours de 120 000 tonnes, n'enregistre ni avance ni recul de 1850 à 1860. La ville de Rouen consomme 100 000 tonnes en 1850; les arrivages d'Angleterre y sont équilibrés par ceux de Belgique. La situation relative des deux pays concurrents ne change pas en 1856 avec une consommation totale de 150 000 tonnes. Les prix sont alors comparables pour les deux provenances: 30 à 31 F la tonne pour le gros ou gailletterie, quand Nantes paie la houille anglaise du même type 28 à 29 F et Bordeaux 25 F. Les houillères belges, imitées par celles du Nord qui parviennent difficilement à effectuer quelques expéditions, ne soutiennent la concurrence anglaise qu'en accordant un rabais de 2 F la tonne pour la destination de Rouen. Leur position n'en est pas moins menacée: les importateurs de houilles britanniques organisent un service régulier Newcastle-Rouen par bateaux à hélice à partir de 1856 et les arrivages par le chemin

de fer de Dieppe poursuivent leur progression. Les charbons belges conservent mieux l'avantage à Elbeuf et à Louviers ainsi qu'en amont de Rouen: ce sont ces marchés plus intérieurs, moins exposés par conséquent à la concurrence anglaise, qui compensent en quelque sorte les pertes enregistrées à Rouen à partir de 1856. Elbeuf en 1852 paie la houille belge du type retenu ci-dessus 28 à 29 F la tonne et la houille anglaise de qualité identique 31 à 32 F.

La pression britannique n'est pas encore ressentie sur le marché parisien devenu la première place de consommation en France. L'approvisionnement de la capitale et de sa banlieue nécessite 600 000 tonnes en 1852 et près d'un million de tonnes en 1860, les arrivages comportant en majeure partie des qualités domestiques. En 1852, 75 % des tonnages destinés à la région parisienne proviennent de la Belgique, le bassin de Mons surpassant encore un peu celui de Charleroi comme fournisseur. Les 25 % restants viennent du Nord pour être vendus au même prix que les charbons belges, soit 28 à 30 F la tonne pour le type de houille retenu précédemment qui correspond au niveau maximum du barème des prix. Ce prix est justifié par le négoce de la manière suivante: prix départ 16 F, fret et commissions 10 à 12 F, douane 1,65 F. Les envois du Centre achèvent de disparaître et les entrées d'Angleterre ne concernent que 10 000 tonnes. Le prix des charbons anglais surpasse celui des charbons belges de 4 F la tonne en moyenne: cet écart équivaut à la différence existant en 1851 entre les tarifs douaniers appliqués en fonction des zones d'entrée. Le transport par chemin de fer depuis Dieppe n'entraîne pas une réduction sérieuse de cet écart: sur le papier, en 1851, le prix de vente à Paris (hors octroi) doit atteindre 32 F la tonne, étant donnés le prix départ 7 F, le fret et l'assurance de Newcastle à Dieppe 10 F, les droits de douane 5,50 F, le transport de Dieppe à Paris 9,50 F.

Le décret du 22 novembre 1853 élargit un peu les possibilités des charbons anglais; ils prennent pied sur le marché parisien, mais n'y occupent encore qu'un rôle modeste en 1859. A cette date, on constate cependant un recul relatif des charbons belges devant les houilles du Nord renforcées par celles du Pas-de-Calais: la diminution des coûts de la navigation par le canal

de Saint-Quentin [49] affecte plus, en proportion, les frets Nord-Paris que les frets Mons-Paris et il convient de rappeler que le transport par la Sambre et par le canal de la Sambre à l'Oise ne bénéficie pas de réductions de tarifs comparables. La relève des charbons de Belgique par ceux du Nord-Pas-de-Calais sur le marché parisien débute ainsi de 1855 à 1860.

Une évolution semblable s'observe au long de l'Oise alors qu'aux rives de la Sambre, de la Meuse et en Champagne les charbons belges demeurent maîtres du marché. Dans la Somme, les houilles anglaises entrent par le port de Saint-Valéry et leur vente vient équilibrer celle des houilles belges à Amiens. Elles font aussi de sérieux progrès dans les régions littorales du Pas-de-Calais et du Nord après déchargement à Boulogne, à Calais et à Dunkerque. Dans cette dernière ville, dès 1852, les charbons anglais peuvent être vendus au maximum à 21-22 F (8 F au départ plus 8 F de fret et 5,50 F de douane) quand les charbons belges arrivent à 24-25 F (18 F au départ plus 5 F de fret et 1,65 F de douane). Les consuls de Belgique en 1856 et 1857 signalent le repli des arrivages de Belgique devant les entrées d'Angleterre à Dunkerque comme à Calais et Boulogne, à Guines, à Saint-Omer, à Béthune [54]. A Lille même, où les houilles belges sont toujours plus consommées que les houilles françaises [28], des envois de charbons anglais parviennent en 1857; ils trouvent acheteur à 23-24 F la tonne, au même prix que les charbons belges (18 F au départ plus 4 F de fret et 1,65 F de douane). Le développement des nouveaux charbonnages du Pas-de-Calais, suivi de près en Belgique [54], laisse prévoir enfin une concurrence accrue sur des marchés où les charbons belges conservent jusqu'alors aisément une place essentielle.

* * *

Après la « réforme économique » de 1860, le tarif français applicable aux houilles étrangères ne connaît plus de changements importants; unanime, l'opinion accepte que l'admission des matières premières se fasse au moindre droit possible. Celui qui frappe les houilles, devenu uniforme et ramené à 1 F la tonne en 1864, n'assure qu'une légère protection considérée comme indispensable pour les houillères nationales.

Pourtant en 1866, la Chambre de Commerce de Lille [28] demande, sans résultat, la suppression de ce droit en invoquant les difficultés d'approvisionnement, la montée des prix sur le carreau des mines françaises et le ralentissement des importations de Belgique. Les négociations commerciales franco-belges de 1881, malgré les demandes belges, n'aboutissent pas davantage à réduire le droit d'entrée [51].

Dans ces conditions, les questions de transport retiennent toute l'attention du négoce charbonnier en France. L'Etat s'engage en 1860 à supprimer les droits de navigation intérieure; sollicité de toutes parts, il effectue très rapidement le rachat des péages sur les canaux du Nord [64], décide en principe la suppression des droits de navigation en 1880 mais laisse encore subsister pendant quelques années les péages du canal de la Sambre à l'Oise malgré les récriminations des houillères de Charleroi. La jonction du canal de Roubaix et du canal de l'Espierre est enfin réalisée en 1877 mais elle doit avoir pour conséquence d'amener à Roubaix et à Tourcoing les houilles du Pas-de-Calais en concurrence avec les charbons belges. Dans le domaine des chemins de fer, les liaisons avec le réseau belge sont assurées pour l'essentiel et ne reçoivent que des compléments de détail, tandis que la ligne des Houillères est ouverte en 1862 de Béthune à Lens et Douai et va permettre tous les raccordements miniers nécessaires. Entre 1869 et 1875, les initiatives de la Compagnie du Nord-Est sous l'impulsion du Belge S. PHILIPPART visent, entre autres objectifs, à intensifier les expéditions charbonnières du Hainaut vers la France [56]; elles s'achèvent par un échec retentissant, à la satisfaction de la Compagnie du Nord soutenue par le Gouvernement français.

Avant d'envisager la « relance » que va déterminer vers 1880 le programme FREYCINET, il convient de préciser l'évolution du marché charbonnier français de 1860 à 1878. Celle-ci peut être suivie dans le *tableau IV* (chiffres en milliers de tonnes):

En approchant de 5 millions de tonnes en 1873, les importations de Belgique atteignent un niveau qu'elles ne pourront dépasser par la suite. Si l'on tient compte du développement rapide de la consommation, elles perdent en réalité du terrain devant les charbons du Nord-Pas-de-Calais et devant les char-

Tableau IV. — Evolution du marché charbonnier français de 1860 à 1878

Année	Production totale	Bassin du Nord	Bassin du Pas-de-Calais	Importations françaises		
				totales	de Belgique	d'Angleterre
1860	8 300	1 600	590	6 200	3 300	1 400
1865	11 600	2 050	1 400	7 200	4 400	1 600
1869	13 500	2 500	1 840	8 300	4 700	1 800
1873	17 500	3 440	3 000	8 100	4 900	2 500
1878	17 000	3 240	3 800	8 200	4 400	2 900

bons anglais lesquels s'imposent désormais dans toute la Normandie, pénètrent en force sur le marché parisien, étendent leur rayon de vente depuis le littoral de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord en même temps qu'ils affirment leur maîtrise sur les marchés de l'Ouest à partir des côtes de l'Océan.

Pendant l'année 1873 qui connaît un trafic exceptionnel, les charbons belges entrent en France par les voies suivantes [54]: le canal de Furnes (50 000 tonnes pour Dunkerque); le canal de l'Espierre et la voie ferrée (100 000 tonnes pour Roubaix-Tourcoing); le canal de Condé (900 000 tonnes) et les chemins de fer de Valenciennes et de Feignies (1 200 000 tonnes) qui acheminent les produits du bassin de Mons vers les marchés du Nord et du Bassin parisien; la Sambre (700 000 tonnes) et le chemin de fer de Jeumont (800 000 tonnes) amenant les houilles de Charleroi dans la région de Maubeuge, en Champagne et à Paris; la Meuse (300 000 tonnes) et le chemin de fer de Givet (400 000 tonnes) qui permettent l'écoulement de charbons en provenance de Liège et de Charleroi vers les centres industriels des Ardennes, de Champagne et de Lorraine.

Le marché parisien consomme alors plus de 1 500 000 tonnes fournies, en quantités à peu près égales, par le Nord-Pas-de-Calais, la Belgique et l'Angleterre [61]. Le canal de Saint-Quentin transporte maintenant bien plus de houilles françaises que de houilles belges [49], celles-ci profitant il est vrai des tarifs ferroviaires de pénétration que les Compagnies du Nord et de l'Est, en compétition pour ce trafic, leur accordent.

Dans la Somme, les charbons du Nord renforcent leur position face aux importations de Belgique et d'Angleterre. A Boulogne,

les houilles anglaises sont les moins chères et les plus consommées, mais la sidérurgie a besoin des coques français et belges [54]. L'examen des prix pratiqués à Dunkerque en 1870 montre l'avantage des charbons anglais vendus 21 à 23 F la tonne, pour la qualité de référence déjà retenue, contre 23-25 F pour la provenance Pas-de-Calais, 25-26 F pour Anzin et 30 F pour Mons.

A Lille, dès 1863, la Chambre de Commerce constate que « les houilles du Pas-de-Calais sont devenues un élément important d'approvisionnement et qu'elles ont exercé une puissante influence sur la réduction successive des prix »; elles se vendent alors, rendues au rivage de Lille, 14-15 F la tonne (houille grasse tout-venant) quand les charbons belges de qualité similaire atteignent encore 15-16 F [28]. La forte élévation des prix en 1873 donne lieu à des commentaires plus réservés: « notre production nationale a beaucoup à faire encore pour arriver à suffire aux besoins croissants et à se substituer à la houille étrangère » [28]. Le département du Nord reçoit encore, en effet, de Belgique la moitié des charbons qu'il consomme [2] tout en recevant 1 200 000 tonnes du Pas-de-Calais (350 000 tonnes en 1860) et 200 000 tonnes d'Angleterre (25 000 tonnes en 1860). Les charbons belges n'en subissent pas moins, à Lille ainsi qu'à Roubaix-Tourcoing, la concurrence des houilles arrivant du Pas-de-Calais, surtout des expéditions de la Compagnie de Béthune profitant des taux de fret avantageux sur le canal d'Aire à La Bassée à partir de 1862 et d'une liaison ferroviaire directe avec Lille après 1865. Le Consul de Belgique à Tourcoing parle déjà de leur « position critique » en 1863 [17].

La croissance des houillères du Pas-de-Calais et la conquête des débouchés commerciaux indispensables expliquent le renouveau, à l'époque, de l'exportation des charbons français en Belgique, des maigres d'Anzin et des charbons à gaz de Béthune. On escompte un grand développement de ces ventes à Tournai, à Courtrai, même à Gand et 300 000 tonnes de charbons du Nord-Pas-de-Calais prennent effectivement ces directions en 1873 [54]. La mission DE RUOLZ [36] donne l'occasion d'établir une comparaison détaillée des marchés français et britannique vers 1870 pour aboutir à l'idée « que la France pourrait exporter largement son charbon au bénéfice de sa flotte marchande et de ses paie-

ments internationaux » à l'exemple de la Grande-Bretagne et dans de larges perspectives de libre-échange.

Contenues à Paris comme dans le Nord, les ventes de charbons belges peuvent s'accroître de 1860 à 1878 dans le district industriel français de la Sambre et dans tout l'arrondissement d'Avesnes où elles ne rencontrent pas de véritable concurrence. Elles s'étendent aussi vers l'Est de la France, sur des marchés intérieurs peu accessibles aux houilles françaises et anglaises: en 1872, le département des Ardennes reçoit de Belgique 700 000 tonnes de charbons, Reims 200 000 tonnes par eau et par rail; les hauts-fourneaux de Longwy et de Nancy commencent à fonctionner avec des cokes provenant de Liège et de Charleroi. Mais dans ces régions de l'Est, les charbons belges ne tardent pas à rencontrer la concurrence du bassin de la Sarre qui peut expédier ses charbons en France par chemin de fer et par le canal des Houillères en service à partir de 1867.

* * *

L'aménagement du réseau de circulation français, qui est conçu en fonction du programme FREYCINET adopté par la loi du 5 août 1879, transforme profondément à partir de 1880 et jusqu'en 1914 les conditions du commerce des charbons. Les intérêts nationaux déterminent des réalisations et font prendre des mesures qui permettent l'essor définitif des houillères du Nord et du Pas-de-Calais et qui cantonnent de plus en plus étroitement l'intervention des importations de Belgique.

La situation du marché en 1877-1878 éclaire les réactions des milieux économiques du Nord face aux projets du Ministre des Travaux publics. A. STIÉVENART les résume fort bien [60]: « La France reçoit 150 millions de francs de charbon par an du dehors alors que ses gisements du Nord-Pas-de-Calais pourraient quadrupler leur production actuelle ». Pour lui, la crise houillère intervenue après la montée des prix de 1872-1873, a touché d'abord l'Angleterre privée du marché américain en 1874, l'Allemagne « atteinte du délire industriel après 1871 » et qui creuse 84 puits en 1874 dans son gisement de la Ruhr qu'il ne juge pas plus important que celui du Nord-Pas-de-Calais qui ne compte alors qu'une centaine de puits en service, la Belgique

enfin touchée par la crise métallurgique et par la concurrence des charbons allemands. La mévente et la baisse des prix ont entraîné l'intervention plus active des charbons étrangers en France et la crise dans les houillères du Nord: conséquence logique des traités de 1860, « la France solidaire des pays voisins se ressent de leurs crises ». Pour A. STIÉVENART, les ressources et les avantages de la France ne sont pas mis en valeur « à cause des conditions anti-économiques » qui y règnent: la question des transports exige avant tout une solution, car les tarifs de chemin de fer sont trop chers, les voies ferrées et les voies d'eau demeurent insuffisantes. Et le Nord, qui s'affirme plus que jamais comme le grand foyer industriel français depuis la perte de l'Alsace-Lorraine, réclame la réforme des tarifs ferroviaires, une taxation tenant compte de la distance effective alors que les tarifs de pénétration ouvrent l'accès de Paris aux houilles étrangères partant du littoral ou de la frontière belge au même prix que celui que doivent payer les charbons du Nord et du Pas-de-Calais, une tarification favorisant l'exportation, des tarifs communs entre les différents réseaux. La région du Nord revendique aussi la suppression complète des droits de navigation, des voies ferrées nouvelles entre le Nord et l'Est, le Nord et la Normandie, le perfectionnement du canal de Saint-Quentin et son doublement par un canal du Nord qui serait mieux situé par rapport aux charbonnages de Lens, un canal du Nord-Est joignant au moins l'Escaut à la Sambre [28, 38, 61].

L'approfondissement de la Seine entre Paris et la mer inquiète beaucoup les houillères du Nord: pour elles, c'est la perte du marché parisien devant les charbons anglais si le Gouvernement ne prend aucune mesure de sauvegarde [28, 31, 50]. Celui-ci décide l'aménagement de la Seine qui ne pouvait être retardé mais ne peut être accusé de négliger « l'intérêt national » si souvent avancé comme un argument indiscutable. Le réseau navigable du Nord reçoit d'importantes améliorations et assure de manière plus efficace la desserte de Dunkerque. On apporte quelques perfectionnements au canal de Saint-Quentin [49] et les chantiers du canal du Nord sont ouverts (ils le seront encore en 1914 et les travaux ne s'achèvent que de nos jours). La canalisation de la Meuse, devenant la branche Nord du canal de l'Est, est rapidement menée, bien qu'aucune décision n'intervienne au sujet du

canal du Nord-Est ni même d'une jonction Escaut-Sambre. La réfection du canal des Ardennes permet enfin une liaison navigable plus moderne entre la Meuse et l'Aisne.

Il faut reconnaître que les réalisations concernant les voies d'eau restent partielles et limitées car, dans l'esprit du temps, l'avenir appartient au rail. C'est lui qui devient après 1880 le grand serviteur de l'économie nationale grâce aux remaniements apportés par les compagnies à leur tarification en vertu des conventions conclues par elles avec l'Etat en 1883. Les tarifs de pénétration perdent leur caractère discriminatoire; le tarif commun Nord-Est institué en 1886 [7], rendu encore plus avantageux en 1891, donne au Nord-Pas-de-Calais la possibilité d'écouler ses houilles grasses et ses cokes vers la sidérurgie lorraine par la ligne Valenciennes-Longwy-Nancy dont le rôle de « navette métallurgique » débute alors; le tarif commun Nord-Ouest intervient ensuite pour agir dans le sens également d'un élargissement du rayon de vente des houillères françaises.

Les chiffres (en milliers de tonnes) groupés dans le *tableau V* donnent un aperçu de l'évolution du marché français des charbons entre 1878 et 1914.

Tableau V. — Evolution du marché français des charbons entre 1878 et 1914

Année	Pro- duction totale	Bassin du Nord	Bassin du Pas- de-Calais	Importations françaises			
				totales	de Belgique	d'Angleterre	d'Allemagne
1878	17 000	3 240	3 800	8 200	4 400	2 900	900
1883	21 300	3 900	6 150	11 700	5 800	4 400	1 400
1892	26 200	4 600	9 100	11 600	4 800	4 900	1 800
1900	33 400	5 700	14 600	16 200	5 700	8 100	2 200
1911	39 200	6 600	19 500	19 900	5 300	10 500	5 600
1913	40 800	6 800	20 600	25 300	3 000	12 000	9 900

Les importations de houilles belges en France, de l'ordre de 5 millions de tonnes par an, ne manifestent plus aucune tendance à l'augmentation: l'Angleterre devient le premier fournisseur charbonnier de la France à partir de 1892-1894 et les envois de l'Allemagne finissent par surpasser ceux de la Belgique en 1911. L'aire géographique de la vente des charbons belges diminue sans

cesse parce que ces charbons deviennent trop chers, ne peuvent plus soutenir la concurrence sur des marchés trop éloignés des lieux d'extraction, ne trouvent enfin leur débouché le plus sûr qu'en Belgique qui connaît d'ailleurs sa grande prospérité industrielle. En 1882, au moment de l'ouverture du canal reliant Mons à Charleroi, les charbonnages de Charleroi espèrent bien encore trouver de nouveaux débouchés en France [20], mais ils doivent vite y renoncer: les temps ont changé depuis 1840.

L'examen des positions commerciales occupées par les charbons belges sur les divers marchés français à la fin du XIX^e siècle montre avec plus de précision l'évolution dont nous venons d'indiquer le sens général.

En Seine inférieure, l'Angleterre place près d'un million de tonnes en 1892 et à peu près autant en 1911, malgré la sérieuse concurrence des charbons allemands arrivant au port de Rouen. Les charbons belges ne sont plus qu'un souvenir (40 000 tonnes consommées en 1892 et 2 000 en 1911), tandis que les houillères du Nord-Pas-de-Calais ont une clientèle appréciable (environ 300 000 tonnes en 1892 comme en 1911) et parviennent à vendre un peu dans les autres départements normands [58].

Sur le marché parisien, la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, on assiste à un recul relatif des charbons belges: leurs entrées atteignent 1 200 000 tonnes en 1892 alors que le Nord et le Pas-de-Calais se placent à la tête des fournisseurs avec plus de 2 500 000 tonnes, que l'Angleterre livre près de 600 000 tonnes et l'Allemagne 200 000; en 1911, la Belgique fournit encore 1 200 000 tonnes, tandis que le Nord-Pas-de-Calais envoie 3 800 000 tonnes, l'Angleterre 1 600 000 et l'Allemagne 320 000 [58].

Les départements picards (Somme, Oise, Aisne) rentrent de plus en plus nettement dans le rayon de vente des houillères du Nord-Pas-de-Calais: celles-ci fournissent 1 400 000 tonnes en 1892 et 1 700 000 en 1911, pendant que la Belgique voit ses livraisons diminuer de 570 000 à 400 000 tonnes [58].

La consommation du Pas-de-Calais devient très importante, mais les houilles belges ont pratiquement disparu du marché: en 1882, l'approvisionnement du département provient du bassin

houiller local pour 1 500 000 tonnes, de Belgique pour 40 000 tonnes, d'Angleterre pour 170 000 tonnes entrées par Boulogne et Calais; en 1892, 2 500 000 tonnes de charbons locaux sont consommées contre 30 000 tonnes de charbons belges et 250 000 tonnes de charbons anglais; en 1911, ces chiffres passent respectivement à 3 850 000, 30 000 et 350 000 tonnes [58].

Dans le département du Nord, le plus gros consommateur de France, la position des charbons belges est aussi très diminuée. En 1883, ce département reçoit 1 300 000 tonnes de Belgique et déjà davantage du Pas-de-Calais qui lui expédie 1 700 000 tonnes. Ces chiffres deviennent, en 1892, 1 100 000 et 2 700 000 tonnes; en 1902, 1 200 000 et 3 200 000 tonnes; en 1912, 750 000 et 5 300 000 tonnes. Le développement des industries établies dans le pays minier de Valenciennes et de Douai explique cette évolution en partie seulement; un facteur décisif réside dans la conquête du marché de Lille-Roubaix-Tourcoing par les houilles du Pas-de-Calais qui prennent une place très longtemps détenue par les charbons de Mons et qui vont même porter la concurrence dans quelques villes de la Flandre belge. Aussi les arrivages de Belgique par le canal de Condé ou par le chemin de fer de Valenciennes deviennent tout à fait secondaires [2, 58].

A la fin du XIX^e siècle, c'est sur l'axe Sambre-Oise-Paris que l'écoulement des houilles belges trouve ses grands débouchés en France; la vallée de la Sambre assure alors un transit de 2 à 3 millions de tonnes. Le bassin de la Sambre, en communication plus facile avec les mines du Hainaut belge qu'avec celles du Nord-Pas-de-Calais, comptant un grand nombre d'entreprises industrielles liées à des affaires belges, ne peut se passer des houilles importées de Belgique. Quand celles-ci viennent à manquer, par suite de grèves par exemple, les usines françaises doivent très vite ralentir leur activité; en 1888, plusieurs d'entre elles se trouvent même dans l'obligation de fermer [8]. Pourtant, sur ce marché réservé, pour ainsi dire, à la Belgique, la rocade ferroviaire Nord-Lorraine introduit les charbons et les coques du Nord-Pas-de-Calais et, vers 1910-1913, les charbons allemands parviennent à trouver une clientèle et à commencer la concurrence sur l'axe Sambre-Paris. En effet, en 1892, 2 900 000 tonnes de houilles belges sont seules à pénétrer en France par Jeumont, rail ou

canal; en 1912, il ne s'agit plus que de 2 100 000 tonnes mais accompagnées de 500 000 tonnes de charbons allemands [58].

Le département des Ardennes apparaît aussi, depuis longtemps, comme un débouché réservé sans contestation aux charbonnages belges. En 1892, il consomme 400 000 tonnes de houille belge et seulement 70 000 tonnes de houille française; en 1911, il s'agit toujours de 400 000 tonnes provenant de Belgique, mais 300 000 tonnes viennent du Nord et 100 000 tonnes d'Allemagne [58].

Dans la Marne, un repli des charbons belges devant ceux du Nord s'observe également. Mais le marché de la Lorraine française est beaucoup plus disputé. Entre 1880 et 1890, les charbons et les cokes du bassin de Liège arrivent par Givet et par Longwy pour approvisionner les usines sidérurgiques naissantes; la concurrence française et même la concurrence allemande ne sont pas encore tellement redoutables. Dès 1886 cependant, le tarif commun des Chemins de fer du Nord et de l'Est détermine des expéditions croissantes de houilles du Nord-Pas-de-Calais [7] et le Kohlensyndikat allemand ne tarde pas à exercer une pression très forte sur les prix. En 1892, la Meurthe-et-Moselle consomme 3 millions de tonnes de houille, 850 000 viennent de Belgique, 650 000 du Nord-Pas-de-Calais, 1 400 000 d'Allemagne; en 1911, il s'agit de 6 300 000 tonnes consommées au total, 820 000 arrivant de Belgique, 2 500 000 du Nord-Pas-de-Calais et 3 000 000 d'Allemagne [58].

* * *

Nulle part sur le marché français les charbons belges ne parviennent donc à conserver vers 1900-1914 le rôle essentiel et incontesté qui avait été le leur au milieu du XIX^e siècle. Les modifications apportées au régime douanier français, l'amélioration des transports et la refonte des tarifs ferroviaires ont déterminé de 1860 à 1890 un véritable bouleversement sur le marché français des houilles, faisant perdre aux fournisseurs belges les avantages qu'ils détenaient auparavant.

On aurait tort, cependant, de négliger le rôle du commerce des charbons belges en France; au cours de la révolution industrielle, ce commerce a tracé, en quelque sorte, les lignes de force de l'économie française. Ses conséquences ont été durables.

Les facilités de sortie vers la France des charbons de Mons permettent ainsi de comprendre le retard et la faiblesse du développement industriel dans le Borinage, alors que les bassins de Charleroi et de Liège, disposant à l'origine de moins d'avantages pour l'expédition de leurs charbons sur les marchés éloignés, se sont engagés très tôt et bien plus complètement dans la voie de l'industrialisation.

A la frontière franco-belge, les groupes industriels de Lille-Roubaix-Tourcoing, de la Sambre, des Ardennes, de Longwy ont bénéficié au départ et dans les meilleures conditions des fournitures de charbons belges, ce qui éclaire aussi leur essor précoce et rapide. Pour s'en convaincre, il n'est qu'à lire le rapport écrit en 1838 par l'ingénieur des Ponts et Chaussées CORDIER sur la canalisation de la Sambre française et le canal de la Sambre à l'Oise:

Avant 1825, près de Charleroi, on ne comptait que 3 machines à vapeur, 2 usines à fer; les riches mines de houille étaient peu et mal exploitées et leurs produits ne s'élevaient qu'à 200 000 tonnes. En 1838, la banlieue de Charleroi possède de nombreux et vastes établissements industriels et ses mines en développement donnent déjà par an un million de tonnes... Ces causes premières de la prospérité extraordinaire de Charleroi commencent déjà à produire des résultats analogues sur les rives de la Sambre française et du canal de jonction. Le mouvement industriel suit de proche en proche la progression des travaux... Tout donne lieu de penser que de grandes usines à fer, des laminoirs de zinc, de cuivre, des verreries, des filatures de laine et de lin seront bientôt élevés sur les bords des canaux français de la Sambre en raison du bas prix des moteurs hydrauliques, des matières premières, du combustible surtout (15).

Il n'était pas inutile de rappeler ces vues prophétiques. Pour tout ce qui touche au développement industriel moderne, géographie et histoire ne peuvent dissocier leurs efforts de recherche.

15 septembre 1964.

NOTES

- [1] AMÉ, M.: Etude sur les tarifs de douanes et sur les traités de commerce (Paris, 1876).
- [2] *Annuaire statistique du département du Nord* (Lille, 1804-1914).

- [3] Archives départementales du Nord: série C, Intendance Hainaut, Pf. 515/10 512.
- [4] —: Pf. 517/10 535.
- [5] —: Pf. 517/10 539.
- [6] —: Série C, Intendance Flandre Wallonne, Pf. 97/1 050.
- [7] —: Série M, 620/2.
- [8] —: Série M, 1 546.
- [9] —: Série N, t. XXIV à XXVI (Délibérations du Conseil général).
- [10] —: Série P, 53/1.
- [11] —: Série S, 6 520.
- [12] —: Série S, 8 252.
- [13] Archives générales du Royaume de Belgique: Société générale de Belgique, n^{os} 260 à 265.
- [14] —: N^o 281.
- [15] —: N^{os} 1 745 à 1 750.
- [16] —: N^{os} 3 167 et 3 168.
- [17] Archives du Ministère des Affaires étrangères de Belgique: N^o 2 304/1 à 4.
- [18] —: N^o 3 293.
- [19] Archives du Ministère des Affaires étrangères de France: Mémoires et Documents; Belgique, t. I-II et VI.
- [20] —: Correspondance commerciale, Mons, 1881-1889.
- [21] Archives nationales de France: F. 14/7 820.
- [22] ARNAUNÉ, A.: Le commerce extérieur et les tarifs de douane (Paris, 1911).
- [23] ARNOULD, G.: Le bassin houiller du Couchant de Mons, mémoire historique et descriptif (Mons, 1878).
- [24] ARNOULD, M.: Histoire du Borinage (*Revue Sociol. Solvay*, Bruxelles, 1950).
- [25] BONNANGE, F.: Atlas graphique et statistique du commerce de la France avec les pays étrangers pour les principales marchandises pendant les années 1859 à 1875 (Paris, 1878).
- [26] BONNIER, M.: Statistique agricole et industrielle de l'arrondissement de Valenciennes (Valenciennes, 1862).
- [27] CAFFIAUX, H.: Le régime économique du Hainaut après son incorporation à la France (Valenciennes, 1873).
- [28] Chambre de Commerce de Lille: Archives imprimées, t. I à LIII (Lille, 1832 à 1914).
- [29] Chambre de Commerce de Rouen: Appel au Gouvernement pour obtenir que les houilles étrangères soient frappées à leur entrée en France d'un droit uniforme (Rouen, 1852).

- [30] Chambre de Commerce de Valenciennes: Question des houilles (Valenciennes, 1851 et 1852).
- [31] CHANOVE, G.: Le grand canal des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais (Paris, 1878).
- [32] CORDIER, J.-H.: De la navigation du département du Nord (Paris, 1820-1828).
- [33] CROUZET, F.: Le charbon anglais en France au XIX^e siècle (Communication au Colloque « Charbon et Sciences humaines », Lille, 1963). (Le texte complet de ce travail, encore inédit, a été communiqué très aimablement par son auteur).
- [34] DECAMPS, G.: Mémoire historique sur l'origine et les développements de l'industrie houillère dans le bassin du Couchant de Mons (Mém. Soc. Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, Mons, 1877).
- [35] DEGORGE-LEGRAND, MAHIEU N., WAROCQUÉ, M.-J.: Mémoire sur les houillères des provinces de Hainaut, Namur, Liège et Limbourg, sur les charbons qu'on en extrait et sur leur circulation et consommation (Mons, 1816).
- [36] DE RUOLZ: Question des houilles, Mission de M. de Ruolz en France et en Angleterre (Paris, 1872-1873).
- [37] DESCHAMPS, H.-Th.: La Belgique devant la France de Juillet (Biblio. Fac. Lettres Univ. Liège, t. CXXXVII, Paris, 1956).
- [38] DUBAR, G.: A propos du voyage de M. de Freycinet dans le Nord, le programme de notre région en matière de travaux publics (Lille, 1878).
- [39] FAUVIEAU, H.: Le Borinage (Frameries, 1929).
- [40] GIRARD, L.: La politique des travaux publics du Second Empire (Paris, 1952).
- [41] GRANGEZ, E.: Précis historique et statistique des voies navigables de la France et d'une partie de la Belgique (Paris, 1855).
- [42] GRAR, E.: Histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation de la houille dans le Hainaut français, dans la Flandre française et dans l'Artois, 1716-1791 (Valenciennes, 1847-1851).
- [43] GRAVEZ, A.: La vérité sur la question des houilles (Bruxelles, 1855).
- [44] HAYT, F.: Le département de Jemappes au début du XIX^e siècle (*Ann. Cercle Archéo. Mons*, t. 61², 1949).
- [45] HOURY, C.-B.: Etudes sur les relations commerciales entre France et Belgique (Paris, 1844).
- [46] JOTTRAND, L.: Des rapports politiques et commerciaux de la Belgique et de la France (Bruxelles, 1841).
- [47] LEURIDAN, Th.: Histoire de la fabrique de Roubaix (Roubaix, 1863).

- [48] —: Histoire et archives de l'ancienne Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix, 1805-1872 (Roubaix, 1879).
- [49] MACAIGNE, R.: Le canal de Saint-Quentin (Paris, 1936).
- [50] MARMOTTAN, J.: Les houilles du Nord et du Pas-de-Calais et l'approfondissement de la Seine (Paris, 1878).
- [51] Ministère des Affaires étrangères: Négociations pour la conclusion d'un traité de commerce entre la France et la Belgique (Paris, 1881).
- [52] Ministère du Commerce et de l'Industrie, Conseil Supérieur du Commerce: Enquête sur les houilles, 1832-1833 (Paris, 1833).
- [53] Ministère du Commerce et de l'Industrie: Commerce entre la France et la Belgique, 1831-1909 (*Annales du Commerce extérieur*, Paris, 1910).
- [54] *Moniteur officiel de Belgique*: Recueil consulaire de Belgique (Bruxelles, 1855-1875).
- [55] MONNOYER, J.: Mémoire sur l'origine et le développement de l'industrie houillère dans le bassin du Hainaut (Mons, 1874).
- [56] PHILIPPART, S.: La question des bassins houillers du Hainaut (Bruxelles, 1871).
- [57] Statistique de la Belgique: Tableau général du commerce avec les pays étrangers, 1831-1913 (Bruxelles, 1914).
- [58] Statistique de l'industrie minérale: Paris, 1833-1914.
- [59] —: Paris, 1933-1934, 2^e fasc., vol. du Centenaire.
- [60] STIÉVENART, A.: La crise houillère dans le Nord de la France (Lille, 1878).
- [61] —: La question des voies de transport dans la région du Nord (Lille, 1878).
- [62] SUENENS, M.: Histoire de la politique commerciale de la Belgique depuis 1830 jusqu'à nos jours (Bruxelles, 1955).
- [63] VAN MEERBEECK, L.: La crise charbonnière et le problème des transports en Belgique au XVIII^e siècle (Mém. 1^{er} Congrès Intern. de Géog. Histor., t. II, Bruxelles, 1931).
- [64] VUILLEMIN, E.: Le bassin houiller du Pas-de-Calais (Lille, 1880-1883).
- [65] WATELET, H.: La transformation industrielle du charbonnage du Grand-Hornu de 1778 à 1843 (Mém. Licence, Univ. Louvain, 1957). (Un exemplaire de ce mémoire encore inédit a été communiqué fort obligeamment par son auteur).

M. Storme. — Abbé Amand Helsen en zijn plan tot oprichting van een Belgisch Seminarie voor de buitenlandse missiën (1833-1856) *

Bij het ingaan van de XIXe eeuw leed de missieactiviteit ten zeerste onder de gevolgen van de zware slagen die de omwentelingen in Europa aan de Kerk hadden toegebracht. De ontredering nam nog toe tijdens de eerste decennia van de nieuwe eeuw. Daarna kwam een langzaam maar zeker herstel. Ook het jonge België zou tot deze heropleving bijdragen.

Van een eigenlijke Belgische missie was er aanvankelijk geen sprake. Er bestond geen Belgisch missieinstituut en de Belgische provincies van de missionerende Orden bedienden geen afzonderlijk missiegebied. Totdat in 1862 E.H. Theofiel VERBIST de Kongregatie van Scheut stichtte die een eigen missie in China toegewezen kreeg.

Vóór VERBIST echter had een ander Belgisch priester, abbé Amand HELSEN, zich beijverd voor het oprichten van een Belgisch seminarie voor de Vreemde Missiën (1). Zijn opzet slaagde niet. Toch loont het de moeite om de plannen van abbé HELSEN, de oorzaken van zijn mislukking en de resultaten van zijn pogingen even van naderbij te onderzoeken (2).

Amand HELSEN was afkomstig van Meerhout (provincie Antwerpen), waar hij op 20 maart 1787 geboren werd. Zijn priesterstudies voltooide hij aan het Propaganda-Kollege te Rome, waarna hij in 1813 als apostolisch missionaris bestemd werd

* Nota opgesteld in het kader der activiteiten van de Commissie voor Geschiedenis van Congo (*Mededel. K.B.K.I.*, 1952, 1 065-1 067) en voorgelegd tijdens de zitting van 4 november 1964 van voornoemde Commissie met het oog op het *Gedenkboek 1965 (Mededel. K.A.O.W.*, 1963, afl. 4, blz. 268).

(1) SIMON, A.: *Le cardinal STERCKX et son temps (1792-1867)* (Wetteren, 1950, d. I, blz. 396-406).

(2) De archieven waaruit we de dokumenten voor deze studie geput hebben zijn dit van het aartsbisdom Mechelen (A.M.), van de Propaganda-Kongregatie te Rome (A.P.) en van het Vaticaan (A.V.).

voor het aartsbisdom Mechelen. Op 27 januari 1818 benoemde Mgr de MÉAN hem tot pastoor van het begijnhof te Nijvel.

HELSEN was een zeer ijverig priester. Herhaaldelijk deden de pastoors uit de omgeving van Nijvel beroep op hem voor de prediking, het biechthoren en andere taken van het priesterlijk ambt. Ook de missies en het Propaganda-Kollege was hij ten zeerste genegen en hij verzamelde vele mis-stipendia, welke hij dan, langs de nuntiatuur om, naar Rome stuurde voor de meest behoeftige missionarissen van de Propaganda.

Door zijn relaties met Rome en met de nuntiatuur genoot hij een zeker aanzien. Vooral in ultramontane kringen. Want hij kwam openlijk uit voor zijn onvoorwaardelijke trouw aan Rome. De bewogen tijden van de strijd tegen WILLEM I, en later tegen het katholiek liberalisme, gaven zelfs aan deze gehechtheid een uitgesproken kombatief karakter.

Toch was HELSEN geen sterke persoonlijkheid. Het ontbrak hem enigszins aan gezond oordeel. Zijn impulsieve ijver was soms opvallend onbedacht en onvoorzichtig. Hij liet zich al te vlug meeslepen door mooie begoochelingen of vage beloften, hechte gemakkelijk geloof aan voorstellingen of beweringen die in de lijn lagen van zijn opinies en verlangens en nam graag voor werkelijkheid aan wat louter of grotendeels inbeelding of vermoeden was.

Hij was bovendien een verwarde geest. Zijn brieven zijn bepaald slordig, zijn uiteenzettingen onverzorgd en ongeordend. Zijn ijver inspireerde hem steeds nieuwe plannen en ideeën, die hij dan telkens aan elkaar koppelde en zodanig verwickelde dat ze tenslotte onuitwarbaar en onuitvoerbaar waren.

Al zijn plannen verraden een zekere drang naar onafhankelijkheid tegenover de aartsbisschop van Mechelen, kardinaal Engelbert STERCKX. Na de dood van kardinaal Fr. de MÉAN (1817-1831) had hij reeds gepoogd de gevreesde benoeming van de vicaris capitularis STERCKX te verhinderen, door Rome te wijzen op diens verregaande toegeeflijkheid voor de liberale stromingen. STERCKX werd toch benoemd (1832). En wat HELSEN heimelijk gevreesd had, gebeurde nu: van het aartsbisdom kwam verzet tegen een werk dat hij te Nijvel begonnen was, nl. de inlijving van de begijnen in een religieuze gemeenschap die

rechtstreeks van Rome zou afhangen, de Dames van het H. Hart. Van dan af leed HELSEN bijna bestendig door een ziekelijke waan dat de aartsbisschop hem zocht te treffen omwille van zijn onverzettelijke trouw aan Rome. Hij zocht dan ook bescherming en hulp bij de Propaganda om de oppositie van de aartsbisschop te neutralizeren en de hinderpaal, die hem belette vrij te werken, uit de weg te ruimen (3).

* * *

In een brief van 28 januari 1833 brengt HELSEN kardinaal PEDICINI, prefect van de Propaganda, op de hoogte van zijn moeilijkheden met aartsbisschop STERCKX in verband met zijn zusterskongregatie. Hij voegt er een brief aan toe bestemd voor de Paus. Daarin is, in een postscriptum, voor de eerste maal sprake van zijn verlangen om een sociëteit van priesters te vormen naar het voorbeeld van een te Rome bestaande Pia Unione di S. Paolo:

Vodrei istituire la pia unione di S. Paulo apostolo. Non i mezzi per vivere, ma i preti mi mancano. Se il S. Padre degnasse parlare a Sua Eminenza il card. PEDICINI per procurarmi uno o due preti sia dalla Propaganda, sia dalla pia Unione o dai gesuiti, allora comincierò una unione come questa Eminenza la troverà a proposito (4).

Kardinaal PEDICINI wenste te vernemen of de Belgische bisschoppen hiermee zouden instemmen (5). HELSEN bracht derhalve de aartsbisschop op de hoogte. Na raadpleging van zijn kollega's, verklaarde deze dat er geen bezwaar bestond tegen het zenden van enkele priesters, op voorwaarde dat ze bekwaam en bruikbaar waren (6).

Weldra kwam HELSEN in betrekking met abbé RAUZAN, die te Parijs een sociëteit van priesters-missionarissen had opgericht. Deze ontmoeting opende voor hem nieuwe horizonten: enkele Franse missionarissen en Romeinse priesters van de Pia Unione

(3) Zie A. SIMON, *l.c.* Ook enkele voetnoten in publikaties van dezelfde auteur: *Correspondance du nonce FURNARI 1838-1843 (Analecta Vaticano-Belgica. Documents publiés par l'Institut historique belge de Rome. II^e série. Section C. - Nonciature de Bruxelles, I. - Bruxelles-Rome, 1956); Documents relatifs à la Nonciature de Bruxelles 1834-1838 (Analecta... II, 1958); Lettres de PECCI 1843-1846 (Analecta... III, 1959); Instructions aux Nonces de Bruxelles 1835-1889 (Analecta... IV, 1961).*

(4) A.P., *Scrittura riferite nei Congressi, Belgio e Olanda, 1828-1833.*

(5) PEDICINI aan HELSEN, 17 april 1833. A.P., *Scrittura...*

(6) HELSEN aan PEDICINI, 22 juli 1833. A.P., *Scrittura...*

konden in België fusionneren „sous la dénomination de Congrégation des prêtres séculiers de St. Paul,,. Er was nog meer. HELSEN was ook in onderhandeling met de burgemeester van Leuven, die zich bereid verklaarde om aan de Priesters van St. Paulus twee kollegegebouwen van de vroegere universiteit af te staan, o.a. het Iers-Hollands kollege, indien hij Rome tot de heropening van de katholieke hogeschool kon bewegen. Hetgeen HELSEN inschakelde in zijn plan: de twee kolleges zouden door zijn kongregatie van priesters bediend worden en „faire des élèves des Missions et les autres pour l'université" (7).

Wellicht beseftte HELSEN niet dat hij, door de heroprichting van de Leuvense universiteit aan zijn plan te binden, de zaak zeer ingewikkeld maakte. De kardinaal-prefect wenste eerst nadere bijzonderheden (8) en tenslotte droeg hij het geval over aan de Kongregatie voor Buitengewone Kerkelijke Aangelegenheden, die door de Paus belast was met alles wat het koninkrijk België aanbelangde (9).

Wanneer HELSEN bleef aandringen (10), en anderzijds de overste van de Pia Unione in de kolleges te Leuven geen belang scheen te stellen, verwees de nieuwe kardinaal-prefekt FRANSONI hem voor de behandeling van zijn geval naar de internuntius te Brussel (11).

* * *

Het duurde een hele tijd — tot 4 juli 1835 — vooraleer de internuntius Mgr Pascal GIZZI in België aankwam. Er werd een overeenkomst gesloten tussen het stadsbestuur van Leuven en het Belgische episkopaat, waarbij de heropening van de universiteit mogelijk gemaakt werd. Maar de burgemeester VAN BOCKEL verklaarde zich nog steeds bereid om, indien Rome daartoe een aanvraag indiende, een of twee kolleges beschikbaar te stellen voor de vorming van missionarissen volgens de plannen van

(7) A.P., Scritture... (30 oktober en 2 november 1833); *Ibid.*, 1834-1838 (13 januari [zonder jaartal] en 23 april 1834).

(8) A.P., Lettere 1834 (18 februari, aan HELSEN; 22 februari, aan STERCKX).

(9) *Ibid.*, (2 juni en 22 juli 1834, aan Mgr Luigi FREZZA, sekretaris van deze Kongregatie).

(10) A.P., Scritture... (16 juni, 18 juli en 30 december 1834; 22 januari 1835).

(11) A.P., Lettere 1835 (14 februari).

HELSEN (12). Wanneer HELSEN dan zijn geval ging voorleggen aan de nuntius, wenste deze eerst het advies van de Propaganda te kennen. HELSEN richtte zich derhalve tot kardinaal FRANSONI. In zijn brief van januari 1836 (13) — waaraan hij een afschrift van het schrijven van de burgemeester toevoegde — schreef hij:

Poi quando i collegi saranno consignati, vodrei allora vedere un corpo di persone che vivono in comunità sotto il nome dei Missionarj del S. Cuor di Gesù nella dipendenza della S. Congregazione di Propaganda.

Hij vroeg dat de kardinaal-prefekt hem statuten zou bezorgen en legde hem hiervoor de volgende grondgedachten voor:

La constitution en substance des Missionnaires du S. Coeur pour les missions étrangères.

On y devra faire un noviciat de deux ans: ensuite faire de voeux simples de pauvreté, chasteté et obéissance d'après la règle. Leur général, Son Eminence le Cardinal préfet de la Propagande. Leur provincial, Mgr le Nonce ou le Délégué apostolique ou le préfet des missions, désignés par son Eminence le Cardinal susdit. Le Provincial nomme il Rettore de chaque collège et un maître de novices.

Il y a une règle du S. Coeur approuvée du St. Siège pour les Dames du S. Coeur. Sur le même plan pour vivre en commun on demande une règle pour les missionnaires du S. Coeur (qui à la demande de ces Dames pourront les diriger, mais à condition que les Dames ne leur parleront jamais seules tête à tête: par respect elles devront être du moins à deux pour leur parler, etc.). Le but de cette Congrégation, outre les missions étrangères, c'est celui de la pieuse Union de St. Paul, qui se porte dans les prisons, hôpitaux, cherche et instruit les militaires et matelots par la parole de vie, qui se livre à toutes sortes de bonnes œuvres pour propager la dévotion au S. Coeur de Jésus. Peut-être convient-il aussi que la règle fasse mention particulière que dans aucune manière et sous aucun prétexte ils pourront manquer au respect dû aux Ordinaires, curés et autres ecclésiastiques; il faut inculquer au peuple ce respect; c'est en ceci qu'on blâme les jésuites, qui par leurs actions et paroles tendent à primer dans le clergé; c'est pourquoi le clergé se met contre eux et s'en défie et ne les appelle pas au secours *in detrimentum animarum*.

Pour vivre ils devront enseigner et tenir des élèves. C'est maintenant la ressource [*sic*] des communautés religieuses. Avec les revenus l'on vie [*sic*] et l'on entretient les missions.

Dans un collège on peut mettre les Elèves de la Propagande, comme l'on fit autrefois au Collège Irland-Hollandais à Louvain.

(12) VAN BOCKEL aan HELSEN, 15 november 1835. A.P., Scrittura...

(13) *Ibid.* De brief is verkeerd gedateerd gennajo 1835 [= 1836].

Pour commencer j'aurai plusieurs bienfaiteurs (14).

Er ligt een zekere vaagheid in de betekenis die HELSEN geeft aan de uitdrukking „Missions étrangères”. Aanvankelijk was er enkel sprake van een sociëteit van priesters klaarblijkelijk bestemd voor het apostolaat in België, zoals de Pia Unione in Italië. Wanneer hem dan voorstellen worden gedaan in verband met het Iers-Hollands Kollege te Leuven, begint hij ook te gewagen van een missiekongregatie, een kollege voor de missies en zelfs „deux collèges pour les missions”. Aangezien hij echter nooit nader bepaalt en de bijzonderheden die hij geeft enkel betrekking hebben op het apostolaatswerk in België, krijgt men de indruk dat hij met die „Vreemde Missiën” niets meer bedoelt. Wat niet zo verwonderlijk zou zijn, vermits te Rome België in zekere zin nog als missiegebied werd beschouwd en de Propaganda ook België als werkerrein voor haar apostolische missionarissen kende.

Toch zag HELSEN ruimer en dacht hij ook aan missiegebieden in meer strikte zin. Hij maakt immers onderscheid tussen het doel van de Pia Unione en de Vreemde Missiën, en hij neemt beide op in zijn plan. Bovendien zouden de priesters van zijn kongregatie volledig ter beschikking van de Propaganda staan en derhalve naar gelijk welk missiegebied kunnen gestuurd worden. Dat HELSEN minder expliciet over deze buitenlandse missiën spreekt valt wellicht te verklaren door het feit dat de missieaktie van de Propaganda in die tijd niet zeer uitgebreid was en de mogelijkheden voor het uitzenden van missionarissen zeer beperkt bleven.

Alles samengenomen was het plan van HELSEN nog zeer broos. Het steunde op een belofte betreffende twee kolleges te Leuven, het vooruitzicht van enkele weldoeners, de hoop op kandidaten, en vooral het hevig verlangen van HELSEN zelf om in België een korps van priesters te verenigen in een instituut dat rechtstreeks van Rome zou afhangen: de Missionarissen van het H. Hart (15).

* * *

(14) A.P., op het afschrift van de brief van VAN BOCKEL (zie noot 12).

(15) HELSEN heeft de titel gewijzigd. Zowel de Pia Unione als de Parijse missionarissen van St.-Paulus hebben hem in de steek gelaten.

Daar hij door kardinaal FRANSONI steeds opnieuw werd verwezen naar de Kongregatie voor Buitengewone Kerkelijke Aangelegenheden (16), besloot HELSEN zich tot deze te wenden. Doch op zijn twee brieven — de eerste in de zomer van 1836 aan Mgr FREZZA (17), de tweede van 24 december aan diens opvolger Mgr CAPACCINI (18) — was in juni 1837 nog geen antwoord gekomen.

Intussen had HELSEN een nieuw element aan zijn plan toegevoegd. Kardinaal STERCKX had hem de verzekering gegeven dat de Belgische bisschoppen zich niet zouden verzetten tegen de oprichting van zijn missiekongregatie, maar hem tevens aangevaard te zorgen voor de leefbaarheid van zijn stichting. Hiervoor had hij nu de oplossing gevonden:

Bisogna dunque una providenza per la vita, dei sacerdoti e un collegio. Io sempre in preghiera, penseiri a questo proposito; finalmente ecco la Providenza e un grande e bello Collegio a Nivelles. L'amministrazione della città me lo cede alla mia disposizione...

Met hun eigen wedden en de inkomsten van het internaat meende hij het onderhoud van de priesters-professoren verzekerd. Er zou zelfs genoeg over zijn om later te Leuven met het college voor de missies van wal te steken. Alleen wist hij niet waar die priesters te vinden voor Nijvel:

Degna adesso rispondermi se Vostra Eminenza mi manderà dei sacerdoti idonei, o se devo procurarli sotto la direzione di Mons. GIZZI, col quale mi intendo bene e mi da sempre buono consiglio. Il mio intento è di avere una società di sacerdoti per le missioni soto il titolo des mission-

(16) Eerst op 12 maart 1836 (A.P., Lettere 1836), vervolgens op 30 juli (*Ibid.*), nadat HELSEN op 21 juni had aangedrongen (A.P., Scritture... 1834-1838).

(17) Deze brief, waarvan HELSEN elders gewag maakt, bevindt zich niet in A.V.

(18) A.V., Segr. di Stato 256, n. 18. Met deze brief stuurde HELSEN eveneens een afschrift van de brief van VAN BOCKEL, burgemeester te Leuven (zie noot 12). - Dat Mgr CAPACCINI geen belang stelde in deze zaak valt licht te begrijpen. Toen hij nog internuntius was in de Nederlanden (1829-1831), had hij HELSEN leren kennen, en op 24 mei 1830 schreef hij over hem aan de toenmalige kardinaal-prefekt van de Propaganda, M. CAPELLARI: „è un santissimo uomo, ma di una semplicità degno del tempo antico, quando i buoi parlavano, e perciò Vostra Eminenza non deve contare su quel che egli Le scrive, che per la parte storica, vale a dire quando Le narra quel che ha inteso o veduto, poichè è incapace di mentire”. A.P., Scritture... 1828-1833.

naires du S. Coeur de Jésus, attachés à la Propagande. Quando il corpo sarà riunito, domanderò una regola a V. Emin., dovendo interamente dependere di Essa. Noi faremo dei missionari in partes infidelium, e si impiegheremo a ogni bona opera...

Prego la V. Emin. se posso incominciare sotto questo titolo, come avere dei soggetti idonei, e cosa ne devo fare per piacere in tutto alla S.C. di Propaganda... (19).

Zo hoopte HELSEN dat nu eindelijk, met het kollege te Nijvel, niet alleen zijn zo lang gedroomde sociëteit van priesters zou kunnen van stapel lopen, maar dat ook de nodige fondsen zouden geschapen worden om deze in leven te houden en zelfs uit te breiden.

De kardinaal-prefekt uitte zijn tevredenheid over dit nieuwe plan. Hij zag echter geen mogelijkheid om Italiaanse priesters naar België te sturen, maar zou naar een oplossing zoeken met Mgr GIZZI die, onlangs tot apostolisch delegaat benoemd te Ancona, binnenkort naar Rome zou komen (20). Doch de burge-meester van Nijvel drong aan op spoed, zodat HELSEN de toelating vroeg en een schriftelijke machtiging om enkele in België of in Holland verblijvende oud-leerlingen van het Propaganda-kollege in te zetten of desnoods zelfs priesters van het bisdom (21). Hierop antwoordde kardinaal FRANSONI dat de Propaganda bereid was het kollege over te nemen, HELSEN mocht onmiddellijk beginnen, maar er kon geen sprake zijn van een definitieve regeling zonder voorafgaand overleg met Mgr GIZZI (22).

HELSEN stond dus machteloos, alleen. De aartsbisschop kon hem geen priester afstaan en gebood hem zelfs met de uitvoering van zijn plan te wachten tot na de komst van de nieuwe internuntius. Dit belette hem niet te blijven voortijveren. Op 29 december 1837 meldde hij aan de kardinaal-prefekt dat een oud-leerling van de Propaganda, nu onderpastoor in het bisdom Mechelen, K. HANEGREEFS, bereid was hem te helpen te Nijvel (23). En de 6e maart 1838 zond hij een uitgebreid rapport over het nut van

(19) Brief van 18 juni 1837 aan FRANSONI. A.P., Scritture... 1834-1838.

(20) FRANSONI aan HELSEN, 11 juli 1837. A.P., Lettere 1837.

(21) HELSEN aan FRANSONI, 29 augustus 1837. A.P., Scritture... 1834-1838.

(22) FRANSONI aan HELSEN, 23 september 1837. A.P., Lettere 1837.

(23) A.P., Scritture... 1834-1838.

het kollege en de tegenkantingen vanwege de aartsbisschop:

Comme le but du projet est d'en faire un Collège pour les Missions étrangères sous la dépendance et protection de la S.C. de la Propagande, et qu'on connaît qu'il vient *de moi*, voilà assez pour être contrarié. Je suis le signe *cui contradicitur et cui contradicetur*. En voilà tout l'homme! Faut-il que je l'abandonne?...

C'est le voeu général non seulement de la ville de Nivelles, mais aussi de toute la Belgique d'avoir un collège pour les missions étrangères: mon plan est généralement goûté. S'il réussit, il promet un bien infini public, ce sera encore le plus grand bien que j'aurai fait, ce sera le plus grand bien auquel peut-être Votre Eminence pourra coopérer... (24)

Van besprekingen tussen kardinaal FRANSONI en Mgr GIZZI is ons niets bekend. Toch heeft de Propaganda zich met de zaak beziggehouden, te oordelen naar een nota met gegevens over vijf Duitse oud-leerlingen van het Propaganda-kollege, waaronder K. HANEGREEFS, en de opmerking: „Si potrebbe aggiungere a questi Giovanni LEYSEN nella diocesi di Malines” (25).

Nu liet de kardinaal-prefekt op 7 april 1838 aan HELSEN weten dat de nieuwe internuntius Rafael FORNARI (26), die op het punt stond uit Rome af te reizen, van de zaak op de hoogte werd gebracht en de nodige richtlijnen had ontvangen om alles ten beste te regelen (27).

FORNARI arriveerde te Brussel de 18e april 1838. Hij onderzocht weldra dat de situatie niet zo eenvoudig was als HELSEN deed uitschijnen en dat HELSEN zelf niet de geschikte persoon was om aan het hoofd te staan van de onderneming die hij plande. Op behendige wijze trachtte hij hem te betomen, terwijl op zijn beurt de kardinaal-prefekt niet ophield HELSEN aan te sporen tot voorzichtigheid en geduldige volgzzaamheid.

In 1840 is er sprake van Franse missionarissen van de HH. Harten van Jezus en Maria die het kollege van Nijvel zouden overnemen. Op 1 januari 1841 meldt HELSEN dat deze eindelijk

(24) *Ibid.* Niet gedateerd, maar met de poststempel van 6 maart 1838.

(25) *Ibid.* Jan LEYSEN was toen onderpastoor te Haacht. Werd in oktober 1840 verplaatst naar Hallaar. In juni 1850 pastoor benoemd te Wezembeek.

(26) In januari 1838 benoemd tot zaakgelastigde van de H. Stoel, zal in december 1839 bevorderd worden tot buitengewoon gezant met de titel van internuntius, en in april 1842 tot nuntius.

(27) A.P., Lettere 1838-I.

te Nijvel en te Leuven aangekomen zijn: „Lovanio serve per il noviziato, Nivelles per un seminario”, schrijft hij (28).

Maar hij geraakte in een ernstig konflikt gewikkeld met kardinaal STERCKX in verband met zijn zusterskongregatie en het meisjesinstituut dat hij op eigen kosten had laten bouwen. In juni 1841 werd hij benoemd te Thines, een kleine parochie bij Nijvel. Hij voelde zich zeer ongelukkig en deed herhaaldelijk zijn beklag bij de Propaganda: „On ne sait pas supporter mon attachement à Rome!” ... „Poveretto che sono! Cosa fare?” ... „Sono degno di pietà. Miserere mei, quia manus Domini (Malines) tetigit me ...” Hij vroeg zelfs dat de Paus zijn herbenoeming te Nijvel zou bevelen. Hij bedacht allerhande middelen die hij de Propaganda voorstelde, teneinde de tegenstand van de aartsbisschop te neutralizeren: overgang naar een ander bisdom, onderzoek van het geval en uitspraak door Mgr FORNARI, een titel *in partibus infidelium*, een indult van protonotarius apostolicus...

Kardinaal FRANSONI scheen hem aanvankelijk te willen steunen (29). Zijn kansen daalden echter sterk nadat de nuntius nadere bijzonderheden had verstrekt over de buitensporigheid van zijn ijver en van zijn plannen:

E l'ottimo Ab. HELSEN, schreef hij op 7 april 1842, uno di quelle persone che ad ogni momento s'immaginano di trovare dei nemici, e non è capace di comprendere che le sue idee sono il più delle volte troppo fantastiche, e per questo motivo appunto bisogna sempre trattarlo con dolcezza, fargli degli elogi, che in realtà si merita per la buona intenzione, e contentarlo col fargli vedere che gli ostacoli vengono il più delle volte da altra parte, perchè egli non vede mai che la sua carità, la quale gli fa sempre pensare a nuove fondazioni, le quali poi non potrebbero sussistere...

La disgraziata condotta dell'infelice fratello di lui (30), il quale ora è in una casa di pazzi, fa temere, per quanto mi sono avveduto, ai Vescovi Belgi che il nostro Ab. HELSEN non abbia tutto il giudizio necessario per affidargli delle occupazione interessanti, e questo viene confermato dal

(28) A.P., Scritture... 1841-1842.

(29) FRANSONI aan HELSEN, 23 maart 1842; aan FORNARI, 22 maart 1842, A.P., Lettere 1842-I.

(30) Zie J. WILLEQUET: *La vie tumultueuse de l'abbé HELSEN, 1791-1842* (Bruxelles, 1956). Het gaat over zijn broer Charles.

vedere che ogni giorno fa progetti sopra progetti tutti inesequibili, e poi si lamenta dell'Arcivescovo se non lo sostiene... (31)

In een brief van 11 april, na een onderhoud met de aartsbischop, schrijft de nuntius in dezelfde zin: hij zal proberen HELSEN van zijn plannen te doen afzien en hem aanzetten tot onderwerping aan zijn bisschop (32). Op 12 mei, bij een bezoek van HELSEN, had hij daartoe de gelegenheid (33), maar hij slaagde slechts gedeeltelijk. Want HELSEN bleef aandringen bij de Propaganda om bescherming en hulp in zijn geschil met Kardinaal STERCKX (34). Ook liet de kardinaal-prefekt hem niet helemaal in de steek (35), maar het bleef bij algemene verklaringen en betuigingen van sympathie, en voorzichtige aanbevelingen bij de opvolgers van FORNARI, Mgr G. PECCI (36) en A. ASINARI DI SAN MARZANO (37).

Begin 1847 haalde HELSEN zijn plan weer boven. Hij verklaarde zich bereid om zijn persoonlijk kapitaal te besteden aan de stichting van het missieseminarie waarvoor hij reeds zolang geijverd had (38). De kardinaal-prefekt beloofde hem alle mogelijke steun en liet weten dat hij het initiatief bij de nuntius had aanbevolen (39).

Deze aanbeveling duidde ook de richting aan die de Propaganda wenste te geven aan het plan van HELSEN:

Potrebbe V.S. far preferire all' Abb. HELSEN l'erezione piuttosto di un Collegio di Missione per ammettervi soltanto dei giovani delle varie diocesi del Belgio già istruiti, e già promossi al grado sacerdotale, i quali aspirassero al ministero Evangelico per provare nel Collegio la loro vocazione, ed abilitarsi nello studio delle lingue occorrenti come si pratica nel Seminario delle Missioni Straniere di Parigi, giacchè si otter-

(31) A.P., Scritture... 1841-1842.

(32) *Ibid.*

(33) FORNARI aan FRANSONI, 13 mei 1842. *Ibid.*

(34) Brieven van 1 juni, 17 juni, 23 augustus, 12 september en 10 november 1842. *Ibid.* Van [januari 1843], 11 januari en 1 februari 1843. *Ibid.*, 1843-1845.

(35) Te meer daar Mgr FORNARI hem bekende: „Credo che in diritto egli ha ragione...”, maar hij vreesde een proces en een schandaal. Brief van 17 februari 1843. A.P., Scritture... 1843-1845.

(36) FRANSONI aan PECCI, 7 augustus 1845; aan HELSEN, 21 augustus 1845. A.P., Lettere 1845.

(37) FRANSONI aan HELSEN, 13 december 1845. *Ibid.*

(38) Deze brief ontbreekt in A.P., Scritture...

(39) FRANSONI aan HELSEN, 21 januari 1847. A.P., Lettere 1847-I.

rebbe in tal guisa un maggior utile, ed in più breve tempo di quello che si possa attendere dalla lunga educazione di teneri giovani dei quali insieme è incerta la vocazione non solo alle missioni ma ancora allo stato di semplice ecclesiastico...

Een instituut dus zoals dit van de Buitenlandse Missiën te Parijs, niet om jongens op te leiden tot het priesterschap, maar om Belgische priesters, kandidaten voor de missies, voor te bereiden op het evangelizatiwerk in den vreemde. Ofwel:

Che se V.S. non trovasse affatto conveniente o di agevole riuscita costì l'erezione divisata, la quale d'altronde soffrirebbe pure delle difficoltà per parte della S.C. cui successivamente sarebbe forse malagevole averne tutta quella cura che farebbe d'uopo, potrà in bel modo, e con la dovuta delicatezza insinuare al buon sacerdote di disporre in tempo ed in guisa del suo asse, che la S.C. medesima lo possa poscia erogare allo stesso oggetto e fine nell'intelligenza che si va appunto la meda S.C. al presente occupando per effettuare sotto i suoi occhj la fondazione d'un consimil Collegio per i Sacerdoti Italiani, ai quali nello stesso locale potrebbero congiungersi gli aspiranti delle Belgiche Diocesi in proporzione de'fondi del Pio Benefattore... (40)

Klaarblijkelijk ging de voorkeur van kardinaal FRANSONI naar deze laatste mogelijkheid: dat HELSEN de gelden ter beschikking zou stellen van de Propaganda, opdat de opbrengst ervan zou kunnen gebruikt worden voor het onderhoud van Belgische priesters in een te Rome op te richten seminarie voor de missies (41). HELSEN boezemde immers niet voldoende vertrouwen in, omwille van zijn beperkte capaciteiten, en het zou tevens een middel zijn om de stichting van het Romeins seminarie te helpen bevorderen (42).

De aanmoedigingen van de kardinaal-prefekt brachten HELSEN in vervoering. „Viva il Sig. Cardinale FRANSONI per assistermi, e che ne veda il frutto!” schreef hij op 11 februari 1847, en hij drukte de hoop uit dat de gezant van België te Rome, prins DE CHIMAY, en de aalmoezenier van de ambassade, zijn plan zouden steunen (43). De 23e maart maakte hij gewag van een an-

(40) FRANSONI aan ASINARI DI SAN MARZANO, 21 januari 1847. *Ibid.*

(41) Dit seminarie zal uiteindelijk te Milaan tot stand komen. Zie G.-B. TRAGELLA: *Le Missioni Estere di Milano nel quadro degli avvenimenti contemporanei*. P. I: *Dalla erezione dell'istituto alla morte del Fondatore* (Milano, 1950).

(42) Deze twee redenen worden aangegeven in A.P., Acta 1852, f. 128a (Relazione per la Congr. Gen. dei 5 Aprile 1852).

(43) A.P., Scritture... 1846-1847.

dere weldoener, J. LEGRELLE, bankier te Brussel, en hij meldde geestdriftig:

Il mio progetto comunicatole della fondazione di un collegio per le missioni crescit magis magisque in spem, nil facio absque consilio Nuntii Aplici Bruxellensis, media et personae idoneae videntur ad manus, brevi annunciabo realitatem, adjuvante Deo... (44)

De nuntius schijnt niet geslaagd te zijn in zijn pogingen om HELSEN te winnen voor een van de voorstellen van de kardinaal-prefekt. Het werd een kompromis, te oordelen naar wat HELSEN op 10 juni 1847 schrijft:

Il Signor Nuncio Aplico di Bruxelles mi donno un buon consilio cioè, apresso aver fatto i studii humaniora inclusiva la Filosofia mandare i alievi alla Propaganda per i studii maggiori pagandone un salario, ovvero creando delle borse a convenir colla Propaganda, così la fondazione sarebbe più facile, e j alievi avrebbero dei buoni principj.

Quando avrò un Collegio vedremo come faremo. Certamente fare i studii maggiori a Roma e di tutta preferenza. Questo progetto è buonissimo. Dio voglia benire il progetto in gloriam suam et animarum salu-tem... (45)

HELSEN dacht toen nog in oktober te kunnen beginnen met zijn kollege. In september was hij reeds zo ver gevorderd dat hij een ander priester, GILLAIN genaamd, voor zijn plan had kunnen winnen en samen ondertekenden ze de 14e een plechtige verklaring die HELSEN naar de Propaganda stuurde:

Ad majorem Dei Gloriam et salutem proximi.

Sous le patronage de la Ste-Vierge, de St-Joseph et des SS. Apôtres Pierre et Paul, sous les auspices du St-Siège et l'entière dépendance du Collège de la Propagande, conformément au désir et à l'intention du cardinal préfet du dit collège, intention manifestée à l'un de nous par lettre authentique en date du 21 janvier 1847 et du 12 août même année (46); nous Prêtres soussignés, prenons l'engagement de fonder avec l'aide de la providence, un collège spécialement destiné à former des sujets pour l'œuvre de la propagande à l'instar du collège de Rome, dit Collège Urbain.

Nous nous engageons en outre secondairement et dans le but de favoriser notre entreprise, de nous livrer à l'éducation de la jeunesse, ainsi qu'il en a été convenu avec Son Eminence le même cardinal préfet de la

(44) *Ibid.*

(45) *Ibid.*

(46) In A.P., Lettere 1847-II, is uit die periode enkel een brief van 10 juli, waarin de kardinaal-prefekt zijn voldoening uitdrukt over de inspanningen van HELSEN betreffende het kollege voor de missies.

propagande. Notre projet est de commencer aussitôt que possible dans le diocèse de Malines, quand les formalités exigées en pareil cas auront été remplies convenablement par Mgr le Nonce de Bruxelles, vis-à-vis de l'autorité diocésaine. Nous prenons la résolution bien formelle de ne nous mêler en rien d'affaires civiles ni politiques, de respecter en tout et partout l'autorité des ordinaires auxquels nous nous adressons à l'effet d'en obtenir les autorisations dont nous aurons besoin pour exercer les fonctions du saint ministère. Les élèves que nous aurons formés pour la propagande seront envoyés par nous à Rome, prenant tous les moyens qui seront en notre pouvoir pour payer ce qui est nécessaire afin qu'ils y puissent terminer leurs études. Jamais aucun de nous ne publiera aucun écrit ni n'insérera aucun article dans les journaux sans l'autorisation écrite et préalable soit du préfet de la propagande soit du nonce apostolique. Nous nous conformerons en tout aux règles et prescriptions du Collège Urbain dont un exemplaire nous a été expédié de Rome (47). En cas de différends ou de difficultés qui surgiraient entre nous, toujours nous en référerons au tribunal, soit du cardinal préfet de la propagande soit du nonce apostolique et nous nous conformerons sans restriction aucune à leur décision.

Tout prêtre ou autre qui conviendra de s'adjoindre à nous jouira d'un traitement convenable qui le mette à même de subvenir à ses besoins respectifs: du reste tout bénéfice provenant des fonctions d'instituteur ou d'ailleurs sera consacré au profit et au progrès de l'œuvre que nous avons en vue. Tout fond qui ne serait pas susceptible d'être immédiatement employé sera mis à l'intérêt toujours dans le même but.

Quiconque conviendra de faire partie et de devenir membre de la Société que nous formons en ce moment signera le présent acte et adoptera les mêmes engagements que nous.

A Thinne le 14 7bre 1847.

(s.) A. HELSEN miss. apque

GILLAIN, prêtre.

En triple expédition. (48)

Voor HELSEN was dit dokument als de stichtingsakte van zijn missiekongregatie. Maar zo vlot verliep de stichting niet. De nuntius bleef talmen, zodat HELSEN in december 1847 bij de Propaganda aandrong om „una forte raccomandazione al Nunzio Aplico per la buona riuscita nella erezione del seminario delle missioni” (49). In februari 1848 verlangde hij zelfs van de Paus „l'ordine affinché l'ottimo Nunzio non tema più” (50), „affin-

(47) Op aanvraag van HELSEN werden deze statuten hem reeds gezonden in april 1838. FRANSONI aan HELSEN, 7 april 1838. A.P., Lettere 1838-I.

(48) A.P., Scritture... 1846-1847.

(49) Nota van 15 december 1847. *Ibid.*, f. 645 v.

(50) HELSEN aan FRANSONI, 7 februari 1848. A.P., Scritture... 1848-1852.

chè il Nunzio possa metterlo in esecuzione e così finalmente cominciare il collegio che ho molto, moltissimo a cuore" (51).

Kardinaal FRANSONI kon op dit alles slechts ontwijkend antwoorden, te meer daar te Rome juist toen een grote opwinding heerste omwille van het oproer te Napels, en PIUS IX zich met meer belangrijke zaken had in te laten (52).

In juni 1848 schreef HELSEN dat hij dringend de goedkeuring van de Propaganda nodig had, daar hem een lokaal was aangeboden voor zijn kollege. Waarop de kardinaal-prefekt hem weer verwees naar de Nuntius (53) en meteen deze laatste, met de gewone richtlijnen, van het geval op de hoogte bracht (54).

In november 1848 meldde HELSEN dat hij reeds twee kandidaten had die hij na hun wijsgerige studies naar Rome zou sturen:

Ho già due allievi che manderò a Roma alla Propaganda, dopo che avranno finita la filosofia; un buon curato vuole instruire la filosofia ed altri studj ecclesiastici afinchè non costa tanto (55); come pago dal mio asse, in principio devo andare adagio. Come le scrissi, cio è la causa che non invio ancora un allievo per studiare in Propaganda la theologia etc.

Avendo qualche allievi idonei e preti, allora mettro in esecuzione il progetto. Come temo la contrarietà, perche si dirà che faccio studiare, si può mettere un ostacolo, prendere i miei allievi che mi costano [molto] e così impedire una buona opera: amerei dunque molto che V. Emin. mi scriva ancora una volta che sono autorizzato per fare degli alunni per la Propaganda; con questo mezzo ottengo delle limosine a sollievo del progetto. Esperando poi che un giorno V. Em. potrà mandare l'ordine dal S. Padre comechè il Nunzio potrà significare ai Vescovi il progetto, come mi scrisse molte volte... (56)

Toen stond Rome in rep en roer — de moord op minister ROSSI (15 november), de bestorming van het Quirinaal (16 nov.)

(51) HELSEN aan FRANSONI, 29 februari 1848. *Ibid.*

(52) Brieven van 13 januari, 4 en 28 maart 1848. A.P., Lettere 1848.

(53) FRANSONI aan HELSEN, 13 juni 1848. *Ibid.* Antwoord op een brief van HELSEN van 13 mei, die zich niet bevindt in de Scritture riferite nei Congressi.

(54) FRANSONI aan ASINARI DI SAN MARZANO, 13 juni 1848. *Ibid.*

(55) Vermoedelijk de Spaanse priester COLON, die te Nijvel woonde. HELSEN schrijft over hem in zijn brief van 26 april 1849: „Mi è necessario perchè buonissimo sacerdote, dotto e ricco, è il mio amico". Hij vraagt voor hem de titel van apostolisch missionaris en de fakulteiten van de Propaganda „per poter assistermi nel progetto in questione, e per lo studio e scienze degli alievi, è un soggetto eccellente e bonissimi odoris, una providenza per me". A.P., Scritture... 1848-1852.

(56) *Ibid.*, 9 november 1848.

en de vlucht van PIUS IX naar Gaeta (24 nov.) — zodat de Propaganda niets anders kon dan HELSEN erop wijzen dat hij voor de behandeling van zijn zaak en voor het zenden van studenten naar Rome betere tijden moest afwachten (57).

De toestand werd nog kritieker wanneer in februari 1849 MAZZINI te Rome de republiek proklameerde. HELSEN bleef echter hopen en aandringen. In april schrijft hij:

Posso avere a Lovanio una, due tre borse per uno, due o tre alievi in Philosophia et theologia, ma bisogna una declarazione o della S.C. di Propaganda o da Mons. il Nonzio di Bruxelles che i allievi serviranno nel mio progetto delle missioni. Per ciò prego o di scrivermene, o di scrivere a Monsign. il Nonzio per donarmela (58).

De verklaring die HELSEN vroeg, zo meende men in de Propaganda, veronderstelde reeds het bestaan van het ontworpen missieseminarie te Rome: dat zou pas later kunnen verwezenlijkt worden, na rijp beraad en in meer gunstige omstandigheden (59).

De toestand klaarde op. Rome werd op 3 juli 1849 weer ingenomen door de troepen van LODEWIJK-NAPOLEON. Reeds in een brief van de 24e trachtte kardinaal FRANSONI, in het vooruitzicht van de oprichting van het Romeins seminarie, HELSEN ertoe te bewegen de uitvoering van zijn eigen plan te verdagen en intussen de som, die hij daarvoor had bestemd, ter beschikking te stellen van de Propaganda: de opbrengst ervan of het kapitaal zelf zou dienen voor het bekostigen van het onderhoud en de studies van kandidaten uit België, en, in afwachting, voor het missiewerk in 't algemeen (60).

Het spreekt vanzelf dat HELSEN ernstige bezwaren had in te brengen tegen dit voorstel:

Dissi spesso la medesima cosa a Monsig. il Nunzio di Bruxelles che un Collegio di Missione, una opera si importante, potendo arrecare grandissimi vantaggi alla Religione, non poteva farsi che poco a poco, non avendo che misurato nello spendere; ma essendo montato avremo e de cui tenersi e de cui fare una generosa dotazione a Roma. Senza dubbio la fondazione Romana è migliore in ogni modo. Ciò però non impedisce una particolare, altrimenti tutto il bene devrebbe farsi a Roma. Consi-

(57) FRANSONI aan HELSEN, 9 december 1848. A.P., Lettere 1848.

(58) Brief van 26 april 1849. A.P., Scritture... 1848-1852.

(59) FRANSONI aan HELSEN, 25 mei 1849. A.P., Lettere 1849.

(60) *Id.*, 24 juli 1849. *Ibid.*

deri anche essendo in credito publico, conto sopra la larghezza nel paese chi donnerà piuttosto per una fondazione visibile: se dunque Roma desidera da me qualche cosa, allora bisogna cooperare proteggendo finché il mio progetto abbia l'appoggio e l'esecuzione. Come ho grandissimo bisogno del mio asse per incominciare il progetto, mi scuserà che per il presente non assisto all'eminente fondazione Romana (61).

De kardinaal-prefekt beloofde met dit alles rekening te zullen houden wanneer, na de terugkeer van de Paus, de zaak zou behandeld worden door de Propaganda (62).

* * *

Intussen had HELSEN ook bij de Nuntius aangedrongen: hij wilde kost wat kost een officiële goedkeuring van Rome bekomen teneinde het wantrouwen van de belangstellenden uit de weg te ruimen. De Nuntius vroeg hem een klare en precieze uiteenzetting van zijn plan. Hetgeen HELSEN hem op 10 okt. toestuurde:

Voici mon plan dans toute sa simplicité:

1. Je commencerai par envoyer des élèves de mon choix au S. Collège de la Propagande à Rome ou au S. Collège que le S. Siège doit y fonder pour les missions.
2. Pour chaque élève que j'enverrai à Rome je déposerai au dit S. Collège de la Propagande une somme de 10 mille francs, dont le revenu annuel servira pour payer la pension des élèves.
3. Les élèves que j'enverrai à Rome seront reçus et traités absolument comme les élèves du S. Collège de la Propagande et se soumettront en tout aux règlements en vigueur.
4. Lorsque les élèves auront terminé leurs études et reçu la prêtrise à Rome, ils seront renvoyés en Belgique dans une maison que je tiendrai prête.
5. Cette maison dépendante de la S.C. de la Propagande et à l'instar du Collège Urbain sera exclusivement la maison des missionnaires, dans laquelle ils vivront soit en attendant leur destination, soit pour être occupés à l'exercice de leur ministère en Belgique, moyennant l'approbation préalable des Ordinaires des lieux où ils seront appelés à travailler.
6. Dans le cas où j'aurai envoyé à Rome les sommes dont il est parlé au n. 2 de cet exposé et que je n'enverrai pas des Elèves, une partie du revenu de chaque bourse vacante sera affectée par S. Em. le Car-

(61) A.P., Scrittura... 1848-1852.

(62) FRANSONI aan HELSEN, 9 oktober 1849. A.P., Lettere 1849.

dinal Préfet de la Propagande à faire célébrer 200 messes à 1 F, c.-à-d. que 200 F du revenu de chaque bourse seront affectés à faire célébrer par les missionnaires les plus nécessaires chaque année 200 messes *ad intentionem fundatorum*, et le restant du revenu de chaque bourse serait appliqué par S. Em. le Cardinal Préfet susdit au besoin de la Propagande.

7. Je me réserve le droit de choisir les élèves et de les envoyer à Rome; après ma mort ce droit passera à mon successeur qui sera le supérieur de la maison des missionnaires.
8. J'aurai la faculté ainsi que mes successeurs de m'associer des prêtres qui voudraient coopérer à cette bonne œuvre et qui seraient approuvés à cet effet par S. Em. le Cardinal Préfet de la S.C. de la Propagande.

Par contre, et avant d'envoyer aucune somme à Rome, je demande:

1. Que les élèves puissent faire les études propres à leur vocation à Rome du droit canon inclusivement et en obtenir des grades;
2. Que ce plan soit approuvé par la S.C.P.F. et par le S. Siège au moyen d'un Bref dans lequel Sa Sainteté louerait cette bonne œuvre et m'encouragerait à la conduire à bon terme — j'ai besoin de cela pour gagner la confiance du public et l'intéresser à cette bonne œuvre;
3. Qu'une fois approuvée à Rome, S. Exc. Mgr le Nonce en donne communication à Nos Seigneurs les Evêques de Belgique, afin qu'ils me permettent de prendre des jeunes gens dans leurs diocèses respectifs qui se présenteront à moi et que je jugerai capables d'être admis à faire leurs études à Rome;
4. Qu'aucun obstacle ne soit mis aux missionnaires dans l'exercice de leur ministère tant que leur conduite sera irréprochable et qu'ils se soumettront aux règlements et à la discipline en vigueur dans leurs différents diocèses où ils seront appelés à exercer leur ministère. (63)

HELSEN verklaarde zich bereid om, zodra het plan zou goedgekeurd zijn, het eerste bedrag van 10 000 F naar Rome te zenden. Hij drong aan op spoed, want hij had studiebeurzen, weldoeners en een lokaal in het vooruitzicht. Hij maakte ook de naam bekend van zijn erfgenaam en opvolger: zijn neef J.-J. HELSEN. Tenslotte verlangde hij dat men alles in het werk zou stellen om de aartsbisschop gunstig te stemmen (64).

(63) A.P., Acta 1849-1850, dec. 1849, Sommario n. XII; Acta 1852, 5 aprile, f. 128a, Allegata A; A.M., HELSEN.

(64) HELSEN aan ASINARI DI SAN MARZANO, 10 oktober 1849. *Ibid.*, Sommario n. XI.

De nuntius zond het plan en de brief van HELSEN door naar de Propaganda (65). Op 20 november schreef de kardinaal-prefekt hem dat hij niet twijfelde aan de goede afloop. Hij wachtte alleen op de terugkeer van de Paus uit Napels om de zaak voor te leggen aan de Congregatio plenaria. Intussen mocht de nuntius HELSEN aanzetten om zijn eerste kandidaten met de betreffende gelden naar Rome te zenden en de aartsbisschop en zijn Belgische kollega's tot medewerking trachten te bewegen (66).

HELSEN was opgetogen toen de Nuntius hem van dit antwoord in kennis stelde (67). Kardinaal FRANSONI wachtte zelfs niet op de terugkeer van de Paus om de zaak door de Kongregatie te laten behandelen. Dit gebeurde op 16 januari 1850. Het plan werd goedgekeurd en zou door een officiële brief van de Propaganda aanbevolen worden. Er was echter een belangrijke restrictie. HELSEN scheen immers al te veel en te nadrukkelijk het priestermisterie in België op het oog te hebben, en te weinig aandacht te besteden aan de buitenlandse missiën, het eigenlijke werkterrein van de Propaganda. Daarom bepaalden de kardinalen dat het seminarie uitsluitend „ad instruendos missionarios pro exteris missionibus” moest bestemd zijn (68).

De 29e januari 1850 bracht kardinaal FRANSONI HELSEN reeds op de hoogte van het feit dat een beslissing getroffen was, zonder echter de inhoud ervan bekend te maken, aangezien de bekrachtiging van de Paus nog niet aangekomen was (69). HELSEN verwittigde de Nuntius, die op zijn beurt de aartsbisschop inlichtte (70).

Kardinaal STERCKX zat met deze zaak zeer verveeld. Enerzijds, zo schreef hij, wenste hij de stichting niet te doen mislopen, maar anderzijds kon hij ook niet instemmen met het plan. Daar was vooreerst HELSEN en zijn neef:

Le pétitionnaire, quoique bon et zélé prêtre, ne présente pas, humainement parlant, assez de garanties pour faire réussir et diriger convenablement une semblable entreprise. Son neveu, qui est aussi un prêtre zélé

(65) ASINARI DI SAN MARZANO aan FRANSONI, 29 oktober 1849. *Ibid.*, Sommario n. X.

(66) A.P., Lettere 1849.

(67) HELSEN aan FRANSONI, 12 januari 1850. A.P., Lettere 1850.

(68) A.P. Acta 1849-1850, f. 9.

(69) A.P., Lettere 1850.

(70) A. DE SAINT MARSAN aan STERCKX, 18 februari 1850. A.M.

et pieux, présente le même inconvénient, et je doute même s'il voudrait accepter cette charge.

Ook omtrent de weldoeners maakte HELSEN zich grote illuzies. En tenslotte:

Si le S. Siège voulait accepter les offres du pétitionnaire, il me semble qu'il faudrait nécessairement les modifier de manière à ne pas établir la maison, qu'il veut fonder, en Belgique. Ce serait, à mon avis, une dépense inutile, et il serait préférable que les jeunes missionnaires restassent à Rome jusqu'à ce que la S.C. de la Propagande en ait besoin pour les pays de mission. Ils auraient de la peine à trouver des places en Belgique, parce que les séminaires diocésains, les abbayes fournissent dès à présent tant de prêtres que quelques Evêques ne peuvent déjà plus donner des places à tous ceux qui les demandent. (71)

De Nuntius maakte alles getrouw over aan de Propaganda (72), waarop de kardinaal-prefekt hem antwoordde dat de bedenkingen ongeveer overeenstemden met de denk- en handelwijze van de Propaganda ten opzichte van HELSEN, en hem vertrouwelijk meedeelde dat, juist om dezelfde beweegredenen, de kardinalen van de Congregatio plenaria op 16 januari

...si limitarono a lodare lo zelo del pio sacerdote, differendo l'approvazione dell'opera allorchè presenti più sicure basi di felice successo, ritenendo poi sempre la massima che l'istituzione debba esclusivamente essere consecrata al servizio delle Missioni estere, e confermandosi ognora nella magnior convenienza per lo stabilimento in Roma di un generale Seminario di Missione, in cui potrebb'er quindi trasferirsi le fondazioni dell'Abbè HELSEN riserbate per i Belgi.

De Nuntius moest derhalve al het mogelijke doen om HELSEN met de nodige omzichtigheid ertoe te bewegen om zijn plan te beperken

...alla fondazione di posti nel Collegio Urbano in proporzione di mezzi, che possa avere disponibili... (73)

Intussen had HELSEN nogmaals aangedrongen (74), en kardinaal FRANSONI antwoordde hem op 13 april dat de Paus de dag tevoren te Rome was teruggekeerd en dat nu spoedig de zaken hun geregeld verloop zouden kennen: het uitblijven van de goed-

(71) STERCKX aan de Nuntius, 28 februari 1850. A.M. (minute). Kopie in de brief van Mgr GONELLA aan FRANSONI, 23 september 1850 (zie noot 76).

(72) SAN MARZANO aan FRANSONI, 5 maart 1850. A.P., Scritture... 1848-1852.

(73) FRANSONI aan SAN MARZANO, 18 april 1850. A.P., Lettere 1850; Acta 1852, Allegata B.

(74) HELSEN aan FRANSONI, 21 maart 1850. A.P., Scritture... 1848-1852.

keuring van zijn plan moest HELSEN echter niet weerhouden om alvast te beginnen met het werk der studiebeurzen voor het Propaganda-Kollege (75).

Enkele weken later, in juni, verliet Mgr DI SAN MARZANO de nuntiatuur te Brussel. Hij werd opgevolgd door Mgr M.-E. GONELLA. Wanneer HELSEN begin september bij de nieuwe nuntius kwam informeren naar de beschikking van de Propaganda in verband met zijn plan, was deze niet eens van de zaak op de hoogte (76).

De 11e september insisterde HELSEN opnieuw bij de Propaganda:

...mi sembra che la S.C. di Propaganda può segnare ed approvare il contratto fra me ed essa in data 10 8bre 1849 e che il S. Padre può degnare accordare il Breve dans laquelle Sa Sainteté louerait cette bonne œuvre et m'encouragerait à la conduire à bonne fin. Quand la Propagande aura signé le contract en double, je le signerai aussi, et chaque partie tiendra un pour son assurance: ainsi il n'y aura jamais d'équivoque. J'en ai déjà parlé au nouveau nonce, il paraît qu'il sera plus actif que l'autre, et pour qu'il daigne m'assister, daignez lui en écrire. Il est temps de savoir jouer la carte, vous en connaissez la raison (77).

Nu ontving HELSEN een brief van 17 september, waarin de kardinaal-prefekt hem volledige klaarheid verschafte.

De uiteenzetting van kardinaal FRANSONI was zeer openhartig en duidelijk. Op een goedkeuring van zijn plan moest HELSEN vooralsnog niet rekenen, omdat de Propaganda de gewoonte had alleen reeds begonnen werken te bekrachtigen die voldoende waarborgen boden van hun doelmatigheid en hun duurzaamheid. Toch had men beslist het plan aan te bevelen en HELSEN tot volharding aan te sporen, „ritenendo peraltro sempre la massima che il Collegio sia esclusivamente consagrato al servizio delle Missioni estere, e però modificasse il suo piano al rimembrato scopo”. Dit was trouwens ook de voorwaarde die de aartsbisschop stelde, dat het seminarie uitsluitend voor de buitenlandse missiën zou bestemd zijn. HELSEN moest dus begrijpen dat op dit ogenblik de goedkeuring van de Propaganda voorbarig zou zijn en onvoorichtig: het kwam er op aan het plan te wijzigen in die zin dat

(75) A.P., Lettere 1850.

(76) GONELLA aan FRANSONI, 23 september 1850. A.P., Scritture... 1848-1852.

(77) *Ibid.*

het gemakkelijk uit te voeren zou zijn en in overeenstemming met de verlangens van de plaatselijke bisschoppen. De beste oplossing was derhalve te beginnen met het stichten van studiebeurzen voor de vorming van Belgische missionarissen in het Propaganda-Kollege. Dit zou in ieder geval de missies ten goede komen, ook indien daarna om een of andere reden het plan betreffende het seminarie te Nijvel niet kon verwezenlijkt worden (78).

Deze brief werd op 12 oktober, samen met andere inlichtingen, ook aan Mgr GONELLA medegedeeld, opdat deze, evenals zijn voorgangers, de vrome priester de onontbeerlijke leiding zou kunnen verschaffen (79).

HELSEN wachtte niet lang om zijn plan aan te passen aan de wensen van de Propaganda. Hij deed het enigszins noodgedwongen. Het kwam hem immers minder geschikt voor om zowel kandidaten als weldoeners aan te lokken. Deze laatsten vooral, zo beweerde hij, „vedono volontiero una utilità nel paese”. Wat deden bijvoorbeeld de Missions étrangères van Parijs? „Inviano dei soggetti proprii (numquid omnes doctores,) con riserva degli altri per il ministero interiore”. Hij bleef dus de stichting van zijn seminarie in België beschouwen als de tweede en voor hem voornaamste faze van zijn onderneming. Te meer daar hij weer iets aan 't beramen was dat hij in zijn plan wilde inschakelen:

Dei buoni fratelli vogliono unirsi meco per donarmi la loro casa, avremo dunque una casa, fratelli per servirci e per andare nobiscum: ite, docete omnes gentes. Travagleranno, istruiranno e procureranno i mezzi per vivere... (80)

Het gewijzigde plan was reeds in oktober 1850 bij de nuntius, maar het duurde nog meer dan een jaar vooraleer het aan de Propaganda werd overgemaakt. Vermoedelijk heeft de nuntius een concreet en tastbaar feit geëist, nl. een eerste studiebeurs, en was HELSEN niet in staat hieraan te voldoen. In ieder geval, pas op 10 december 1851 kon hij aan de Propaganda de eerste 10 000 F aankondigen voor februari van het volgend jaar, samen met een eerste kandidaat voor de theologische studies. Meteen zond hij de tekst van het gewijzigde plan (81).

(78) A.P., Lettere 1850; Acta 1852, Allegata C.

(79) A.P., Lettere 1850.

(80) HELSEN aan FRANSONI, 24 oktober 1850. A.P., Scritture... 1848-1852.

(81) A.P., Acta 1852, f. 128a, Relazione.

Ook de nuntius stuurde op 27 januari 1852 twee kopieën van het nieuwe plan dat de datum droeg van 4 januari (82). Hier en daar had HELSEN een lichte verbetering aangebracht aan zijn tekst van oktober 1849, maar elders had hij dieper moeten ingrijpen, zoals in de artikels 4 en 5:

4. Lorsque les Elèves auront terminé leurs études et reçu la prêtrise à Rome, ils seront envoyés en mission par le S. Siège ou renvoyés en Belgique, dans une maison que je tiendrai prête, pour qu'un autre puisse jouir de la bourse.

5. Cette maison dépendante de la S.C. de la Propagande sera exclusivement la maison des missionnaires, dans laquelle ils vivront en commun sub disciplina en attendant leur destination, et ils seront tenus en tout temps à exceller dans le respect dû au S. Siège et à l'Ordinaire du lieu.

Zijn wensen formuleerde hij ditmaal als volgt:

1. Que les Elèves puissent faire les études propres à leur vocation à Rome du droit canon inclusivement et en obtenir les grades s'ils en ont les capacités au jugement du S. Siège.

2. Que ce plan soit signé en double par le Cardinal Préfet de la S. C. de la Propagande et par moi, dont un devra être mis dans les archives dicitæ S. Congris et l'autre devra m'être renvoyé pour être mis dans les miens: j'en ai besoin pour sa garantie, pour gagner la confiance publique et l'intéresser à cette bonne œuvre.

3. Qu'une fois agréé à Rome, S. Exc. Mgr le Nonce apque de Bruxelles pourra, s'il le faut, en informer les Seigneurs Evêques de la Belgique.

4. Que quand les Elèves devront aller au S. Collège à établir par le S. Siège, ce Collège, au lieu de la S.C. de la Propagande, entrera dans les mêmes avantages et obligations marqués sur ce plan.

En hij besloot aldus:

Plaise à la S.C. de la Propagande de signer et déposer ce plan dans ses archives et me renvoyer un pareil *ut in perpetuam rei memoriam sit contrahentium fundamentum in tuto collocatum a quo recedere nemo fas est.*

Fait en double le 4 janvier 1800 cinquante deux.

(s.) A. HELSEN, miss. apostolique (83).

(82) Nota in A.P., Scrittura... 1848-1852, f. 1065 v.

(83) A.P., *Ibid.*, f. 1061-1063. Het is getiteld: Plan pour les Missions étrangères d'après les vœux de la S. Congr. de la Propagande à Rome du 17 septembre 1850. - Ook in A.P., Acta 1852, f. 128a, Allegata D, en f. 292.

De kardinaal-prefekt zou het plan voorleggen op de eerstkomende vergadering van de Propaganda, in februari of maart (84), maar omwille van de overladenheid van de agenda moest zulks uitgesteld (85) tot de 5e april. Intussen meldde de nuntius op 16 maart dat HELSEN de som van 10 000 F bij hem gedeponeerd had (86).

Op de vergadering van 5 april 1852 drukte kardinaal FRANSONI zijn tevredenheid uit omdat HELSEN was ingegaan op de wens van de Propaganda en van de aartsbisschop: zijn priesters zouden uitsluitend voor de buitenlandse missiën bestemd zijn; hij had weliswaar zijn idee niet opgegeven om in België een huis op te richten, maar dit zou enkel dienen voor de missionarissen die niet onmiddellijk na beëindiging van hun studies te Rome naar de missies zouden kunnen afreizen, en voor diegenen die zich met de leiding van het werk en de rekrutering van kandidaten moesten bezighouden; overigens bood dit huis ook een oplossing voor de missionarissen die eventueel, wegens ziekte of om enige andere reden, naar België zouden terugkeren; bovendien stond alles onder het gezag en de hogere leiding van de Propaganda; ook drong HELSEN niet meer aan op een plechtige goedkeuring van de H. Stoel: hij vergenoegde zich met de ondertekening en de bewaring van het plan-kontrakt (87).

De aanwezige kardinalen hechtten hun goedkeuring aan het plan, behoudens art. 7, dat ze in die zin wensten nader verklaard te zien:

Je me réserve le droit de choisir les élèves et de les envoyer à Rome après l'acceptation de l'Eminent Cardinal Préfet de la S.C. qui les renverra, toutes les fois qu'ils ne réussissent pas. (88)

Na bekrachtiging van deze beslissing door de Paus werd het plan in 't dubbel herschreven, op 15 april door de kardinaal-prefekt FRANSONI en de sekretaris Mgr BARNABÒ ondertekend (89), en de 20e naar HELSEN gezonden (90). Terwijl aan de nun-

(84) FRANSONI aan HELSEN, 7 februari 1852. A.P., Lettere 1852-I.

(85) *Id.*, 28 maart 1852. *Ibid.*

(86) A.P., Scritture... 1848-1852.

(87) A.P., Acta 1852, f. 128a, Relazione.

(88) *Ibid.*, nota van Mgr BARNABÒ.

(89) *Ibid.*, f. 292, en Acta 1853-I, 17 januari.

(90) A.P., Lettere 1852-I.

tius gevraagd werd dat hij, voor de uitvoering van het plan en de uitbreiding van het werk, HELSEN de nodige raad en leiding zou verschaffen (91).

* * *

Reeds de 8e mei 1852 kondigde HELSEN de komst aan van zijn eerste kandidaat Adolf LECAILLE (92): hijzelf zou hem naar Rome vergezellen. Waarop kardinaal FRANSONI hem vroeg de reis uit te stellen tot oktober, voor het begin van het nieuwe schooljaar (93). Einde juli was er sprake van een tweede aspirant, (de seminarist Louis DE ROY 94), voor wie HELSEN nog maar 8 000 F bijeen had, maar hij beloofde de overige 2 000 voor de maand maart 1853 (95). De Propaganda was bereid beiden op te nemen en zou tevens zorgen voor logement voor HELSEN bij de Paters Lazaristen (96). De reis moest echter verdaagd worden, zodat HELSEN LECAILLE in oktober voorop stuurde, om zelf met DE ROY tegen het einde van november te Rome aan te komen (97).

HELSEN was door het onthaal en zijn verblijf te Rome zo opgetogen dat hij besloot een nieuwe wijziging voor te stellen om het akkoord minder bezwarend te maken voor de Propaganda. Het betrof vooral art. 6: de verplichting van de 200 missen per jaar voor iedere vakante beurs zou wegvallen. In art. 7 wenste hij te bepalen dat de overste in België een oud-leerling van de Propaganda moest zijn. Om ook broeders te kunnen associëren, die zowel in de missies als in het huis te Nijvel de priesters zouden behulpzaam zijn, wilde hij in art. 8: „des prêtres *et des frères...*”. Tenslotte zou in het tweede gedeelte art. 2, dat overbodig geworden was, geschrapt worden; terwijl art. 3 (het vroegere 4e), in het

(91) *Ibid.*

(92) Geboren te Marbais (Brabant) op 23 september 1826.

(93) Brief van 26 juni 1852. A.P., Lettere 1852-II.

(94) Afkomstig van Presles (Henegouwen), 11 juni 1825.

(95) HELSEN aan FRANSONI, 10 november 1852. A.P., Scrittura... 1848-1852.

(96) FRANSONI aan HELSEN, 31 augustus 1852. A.P., Lettere 1852-II.

(97) Op de lijst van de leerlingen van het Collegium Urbanum voor 1852 staat LECAILLE ingeschreven als aangekomen op 21 oktober en student in het 2e jaar wijsbegeerte; DE ROY was aangekomen op 27 november, was reeds akoliet en volgde het 2e jaar theologie. Voor beiden moest het missiegebied, waar ze later zouden heengezonden worden, nog bepaald: *missio designanda*.

voorzicht van de oprichting van het Romeins missieseminarie, zou eindigen met de bepaling dat de Propaganda de leerlingen voor hun studies ook elders mocht zenden.

De verbeterde tekst van zijn plan — „plus avantageux à la S.C. de la Propagande, plus clair, plus coulant et plus présentable au monde pour l'intéresser à cette bonne œuvre” — liet hij, met een verklarende brief, op 29 december 1852 aan kardinaal FRANSONI geworden (98). Onmiddellijk werd alles in gereedheid gebracht voor de vergadering van 17 januari 1853. Alle voorgestelde wijzigingen werden aangenomen (99) en de 25e januari ondertekende kardinaal FRANSONI 2 exemplaren van het nieuwe *Plan d'œuvre pour les Missions étrangères proposé à la S.C. de la Propagande par M. l'abbé Amand HELSEN, prêtre élève du Collège d'Urbain et missionnaire apostolique à Nivelles en Belgique* (100). Op 9 februari werden beide stukken, ter ondertekening door HELSEN, naar de Nuntius te Brussel gezonden, die het exemplaar voor de Propaganda bestemd op 26 feb. naar Rome terugstuurde (101).

IJverig spande HELSEN zich in om het bedrag voor een derde studiebeurs te verzamelen. Ook om een nieuwe kandidaat te vinden voor het Propaganda-Kollege. Na enkele mislukte pogingen (102), kon hij in 1854 een bijna 33-jarige leraar, Karel MEVIUS (103), voor de priesterwijding en de voorbereiding op het doctoraat naar Rome sturen. DE ROY werd in de loop van dit jaar priester gewijd en tot doctor gepromoveerd, zodat kardinaal FRANSONI aan zijn bestemming moest gaan denken: hij was van zin, zo schreef hij, DE ROY en MEVIUS voor een tijd naar België

(98) A.P., Scrittura... 1848-1852; Acta 1853-I.

(99) Nota van Mgr BARNABÒ, in A.P., Acta 1853-I, 17 januari.

(100) *Ibid.* Ook in A.M. bevindt zich een kopie, echt verklaard door E. ANGELINI, auditeur van de nuntiatuur, op 6 september 1855.

(101) A.P., Lettere 1853-I en Acta 1953-I. HELSEN was reeds vóór 10 januari terug in België.

(102) De briefwisseling tussen HELSEN en de Propaganda gewaagt van een zekere PEETERS, student in de theologie te Rome, welke HELSEN voorstelde voor zijn derde studiebeurs en voor de missie van Suriname of Curaçao, maar PEETERS nam niet aan (april-juni 1853). Later is er sprake van andere kandidaten: GONCE, FROMENT (novembre 1853) en VANDEVAET (januari-maart 1854), die echter telkens wegvielen. A.P., Scrittura... 1853-1856; Lettere 1853 en 1854.

(103) Geboren te Bergen op 15 september 1821. Staat opgeschreven als ingetreden op 8 september 1854 en leerling van het 3e jaar theologie.

te laten komen, waar ze HELSEN konden helpen bij de oprichting van zijn „casa di Missione” (104).

Met onverminderde geestdrift ijverde de reeds meer dan 65 jaar oude HELSEN nog steeds voor de verwezenlijking van zijn levensdroom: een missiekollege of missieseminarie in België, de bekroning van zijn *plan d'œuvre*.

Een tijdlang werd zijn aandacht zelfs afgeleid naar Holland, naar het St. Aloysiusinstituut te Oudenbos in Noordbrabant, bisdom Breda. De broeders aan wie deze school behoorde hadden een kontrakt met de bisschop, Mgr VAN HOOYDONCK, in verband met de regel. Tijdens zijn verblijf te Rome in december 1852, bood HELSEN zich aan om in deze zaak te bemiddelen: hij zag immers een kans om de Broeders met hun instituut voor zijn plan in te zetten door ze onder het rechtstreekse gezag van de Propaganda te plaatsen. Dit was des te meer aanlokkelijk daar een rijk weldoener, lid van de Eerste Kamer, hem 30 000 F beloofd had voor drie studiebeurzen, zodra het instituut door de Propaganda zou aangenomen zijn. HELSEN stuitte echter op het onverbiddelijk verzet van de bisschop en ging bovendien zo onbeheendig te werk dat hem uiteindelijk de zaak uit de handen werd genomen (105).

Er kwam iets anders in de plaats om de aandacht en ijver van HELSEN te prikkelen. Begin 1854 was er sprake van een huis te Nijvel, vroeger door de Jezuïten bewoond (106). En op 20 juni schreef HELSEN:

Je suis à la veille d'avoir une maison et une église à Nivelles pour l'œuvre des Missions: étant toujours seul et beaucoup d'occupations, je ne puis aller vite, ma piano per andare lontano (107).

Hij rekende hierbij vooral op de beloofde steun van een Antwerps nijveraar, J.-F. DE WYNDT-AERTS, voor wie hij op 24 mei

(104) Brief van 31 maart 1854. A.P., Lettere 1854. Dit had HELSEN zelf gevraagd op 9 maart 1854, „ainsi pour commencer mon petit Collège à Nivelles avec un bon fondement”. A.P., Scrittura... 1853-1856.

(105) Korrespondentie daarover in A.P., Scrittura... 1853-1856 en Lettere 1853 en 1854.

(106) FRANSONI aan GONELLA en aan HELSEN, 7 februari 1854. A.P., Lettere 1854.

(107) A.P., Scrittura... 1853-1856. In een niet-gedateerd postscriptum (*ibid.*, f. 509) zegt HELSEN dat hij bezig is met het vertalen van het reglement van het Propaganda-kollege, dat hij in het huis van Nijvel zal doen toepassen.

bij de Paus een aanvraag indiende voor benoeming tot vice-consul van de Pauselijke Staten:

Cet encouragement contribuerait *fortement* à faire réussir en Belgique l'implantation déjà commencée par l'abbé HELSEN de l'œuvre si méritoire d'une maison à Nivelles, archidiocèse de Malines, pour les missions étrangères, approuvée de la S.C. de la Propagande le 25 janvier 1853 et encouragée par le St. Père lui-même pour la Propagation de la foi par la formation de jeunes missionnaires, car le prénommé M. DEWYNDTS-AERTS, s'il obtient de la magnificence de Sa Sainteté la dite nomination de vice-consul, qui le libérera du service de la garde-civique, se déclare, n'ayant pas d'enfants, prêt à coopérer *pécuniairement* et selon ses moyens à la prompte érection de cet établissement et à exciter ses nombreux et riches amis à se joindre à lui pour atteindre ce but salutaire dont dépend, d'après le sentiment de M. le comte Félix DE MÉRODE, Représentant de la Chambre, du district de Nivelles, plusieurs millions de conversions. (108)

Moedig klampt HELSEN zich weer vast aan dat nieuwe wondermiddel en keer op keer komt hij bij de Propaganda aandringen:

La Sua Eminenza vedrà che sono per avere tutti i mezzi per un Collegio per moltissime borse alumnorum pro S. Missionibus exteris: però devo pregarla, stesso importunarla... (109)

V. Em. sait que je n'ai rien plus à coeur qu'une maison pour les missions étrangères dependante de la S.C. de la Propagande. Le bien immense, la gloire de Dieu paraît le demander; votre encouragement, aussi celui, surtout, du St. Père excite mon cœur: la Providence de Dieu me fournissant une santé de fer et les moyens propres au but semble parler que je persévère, et que je réinsiste... (110)

Hij zoekt naar nieuwe argumenten. Hij zou zelfs vrede nemen met „une décoration quelconque l'exhortant pour que l'implantation d'une maison de missions d'après mon plan existe en Belgique..” (111). En hij houdt vol, gedurende meer dan twee jaar:

Il y a longtemps que j'aurais fondé plus de bourses d'étude, et acheté un terrain pour un Collège, etc... je le répète, toute lenteur me fait du tort, fait perdre des occasions favorables, etc... (112)

(108) *Ibid.*

(109) HELSEN aan FRANSONI, 4 juli 1854. A.P., Scrittura... 1853-1856.

(110) *Id.*, 22 september 1854. *Ibid.*

(111) *Ibid.*

(112) *Id.*, 14 juni 1855. *Ibid.* In deze brief steunt hij ook een aanvraag van H. DESSAIN te Mechelen om de titel te bekomen van drukker van de H. Stoel en van de Propaganda: „il me rendra aussi grand service dans mon plan de missions, aussi pour imprimer les règles du Collège à fonder en Belgique pour les missions étrangères...”

L'oserais-je réinsister pour que le St. Père s'en mêle une bonne fois. Sans ce bref tout demeure stagnant: M. DEWYNDT-AERTS paraît l'homme de la providence qui veut se servir de lui: par cet homme extraordinaire toutes les difficultés vont disparaître et je pourrais marcher *franchement*: ce que l'opposition doit ignorer, autrement on pourrait le dégoûter contre moi et ainsi me renverser dans les entreprises (113).

Wanneer hij dan eindelijk genoegdoening kreeg en zijn verhoopte mecenas onderscheiden werd in de Orde van Sint Gregorius, bleef het officieel dokument achterwege (114). Tenslotte werd HELSEN ziek en overleed hij op 6 augustus 1856.

* * *

In juli 1855 was DE ROY bij hem te Thines zijn intrek komen nemen. Om diens plaats in te nemen, had HELSEN reeds een jonge Nederlander, André WAELBERS, gevonden en naar de Propaganda gestuurd (115). Een tweede Nederlander, Jan LAURENT (116), was tegen het einde van 1855 vertrokken om de beurs over te nemen van MEVIUS, die in juni 1856 naar België weerkeerde en te Bergen ging verblijven.

In zijn testament van 11 mei 1855 had HELSEN zijn leerling DE ROY aangeduid als enig en universeel erfgenaam. Daar de aartsbisschop een ander pastoor benoemde voor Thines, ging DE ROY zich vestigen te Ophain bij Nijvel. Hij was vast besloten het werk van HELSEN voort te zetten en werd daartoe ook door de Propaganda gemachtigd. Alles beperkte zich echter tot het rekruteren van studenten voor het Propaganda-Kollege.

Over HELSEN schreef de Nuntius GONELLA op 7 augustus 1856 aan kardinaal BARNABÒ:

Visse egli sempre con la più grande semplicità e come un vero missionario e fu devotissimo alla S. Sede ed a codesta S. Congregazione per cui la sua memoria sarà sempre in benedizione (117).

(113) HELSEN aan BARNABÒ, sekretaris, 10 juni 1856. *Ibid.* Kard. FRANSONI was gestorven; Mgr BARNABÒ zou op 16 juni 1856 tot prefekt van de Propaganda benoemd worden en tot het Kardinaat verheven.

(114) HELSEN aan BARNABÒ, 20 juli 1856. *Ibid.*

(115) Geboren te Weert op 24 januari 1835. Kwam te Rome aan begin juni 1855, werd eerst ondergebracht in het klooster van S. Bartolomeo all'Isola en trad binnen in het Propaganda-Kollege op 6 juli als leerling van het 1ste jaar wijsbegeerte.

(116) Geboren te Nijmegen op 12 maart 1829. Intrede op 5 november 1855, eveneens 1ste jaar wijsbegeerte.

(117) A.P., Scritture... 1853-1856.

Hij leefde van een vurige droom en bouwde veelal op beloften. Meer dan twintig jaar lang heeft hij plannen gesmeed en tot de meest ingewikkelde combinaties aan elkaar geregen. Niets kon hem ontmoedigen, omdat zijn vertrouwen in de Propaganda en de Nuntius geen grenzen kende. Zijn vasthoudendheid was niet eigenzinnig noch koppig, want hij liet zich gewillig leiden en volgde trouw de hem gegeven richtlijnen. Daartegenover liet hij zich onweerstaanbaar meeslepen door een niet te bedwingen wantrouwen tegenover aartsbisschop STERCKX, de inkarnatie van de oppositie tegen zijn plannen, de voornaamste hinderpaal voor zijn ijver voor het goede en voor zijn gehechtheid aan Rome. Hij meende Rome te moeten uitspelen tegen Mechelen, en hij mislukte.

Zijn werk is onvoltooid gebleven. Zijn missieseminarie in België kwam niet tot stand. Ook heeft hij niet de rijpe vruchten mogen zien van de studiebeurzen die hij stichtte, want pas na zijn dood vertrok zijn eerste beschermeling, LECAILLE, naar de missie van West-Australië. Hij heeft dus ook niet vergeefs geijverd. En wellicht heeft hij, hoewel onbewust en onrechtstreeks, ook bijgedragen tot het welslagen van de stichting, weinige jaren later, van de missiekongregatie van Scheut door priester VERBIST, ditmaal met de volledige instemming en medewerking van kardinaal STERCKX (118).

17 september 1964

(118) Verscheidene jonge kandidaten van de Kongregatie van Scheut werden, dank zij de studiebeurzen van HELSEN, in het Propaganda-Kollege te Rome opgenomen: J. WILRYCX (1864-1868), J. VAN AERTSELAER (1867-1871), J. DE PEUTER (1868-1872), H. OTTO (1868-1873), A. VAEI (1871-1873), H. FLAMANT (1873-1878), B. DE PRATERE (1874-1876), A. VAN HECKE (1874-1878).

Revue bibliographique de l'ARSOM

Directives aux collaborateurs

I. Au début de chaque année, et à partir de 1966, l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer publiera sous forme de fascicule extrait du *Bulletin des Séances*, la *Revue bibliographique de l'ARSOM* contenant l'ensemble des notices bibliographiques — publiées dans ledit *Bulletin* au cours de l'année précédente — d'ouvrages nouveaux relatifs à l'Afrique.

II. Ne feront l'objet de notices que les ouvrages de *politique*, *d'histoire* et de *littérature* (essais, nouvelles, poèmes, romans) concernant:

- a) L'Afrique en général;
- b) La République démocratique du Congo;
- c) La République du Rwanda;
- d) Le Royaume du Burundi.

Ne seront pas retenus les ouvrages publiés dans les Etats de l'Est européen et de la République populaire de Chine, lesquels sont signalés et analysés par le Centre national pour l'Etude des Etats de l'Est en collaboration avec l'ARSOM (1).

III. Les collaborateurs de la *Revue bibliographique* sont invités à se conformer aux directives ci-après:

a) La notice doit être précédée de la *référence bibliographique complète*, qui mentionnera, dans l'ordre:

1. Nom de l'auteur (en capitales) suivi du (des) prénom(s) ou des initiales de ce(s) prénom(s);
2. Titre (et sous-titre) complet de l'ouvrage;
3. Lieu(x) d'édition;
4. Editeur(s);
5. Date(s);
6. Nombre de volumes;
7. Format (hauteur \times largeur en mm);
8. Nombre de pages;
9. Nombre d'illustrations (figures, photographies, schémas, croquis);

(1) Voir *Bull. ARSOM*, 1962, p. 620.

Bibliografisch tijdschrift der K.A.O.W.

Richtlijnen voor de medewerkers

I. Bij het begin van elk jaar en vanaf 1966, zal de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen, in de vorm van een aflevering overgedrukt uit de *Mededelingen der Zittingen*, het *Bibliografisch tijdschrift der K.A.O.W.* publiceren, waarin het geheel der bibliografische nota's over nieuwe werken betreffende Afrika — verschenen in gezegde *Mededelingen* tijdens het voorgaande jaar — opgenomen wordt.

II. Zullen uitsluitend het voorwerp van nota's uitmaken, de werken over *politiek*, *geschiedenis* en *letterkunde* (essays, verhalen, gedichten, romans) betreffende:

- a) Afrika in het algemeen;
- b) De Democratische Republiek Congo;
- c) De Republiek Rwanda;
- d) Het Koninkrijk Burundi.

Zullen niet weerhouden worden, de werken gepubliceerd in de landen van Oost-Europa en de Volksrepubliek China, die aangekondigd en besproken worden door het „Centre national pour l'étude des Etats de l'Est" in samenwerking met de K.A.O.W. (1).

III. De medewerkers aan het *Bibliografisch tijdschrift* worden uitgenodigd hierna vermelde richtlijnen te volgen:

a) De nota dient voorafgegaan door de *volledige bibliografische verwijzing* die, in volgorde, zal vermelden:

1. Naam van de schrijver (in hoofdletters) gevolgd door de voornaam (of voornamen) of de initialen ervan;
2. Volledige titel (en ondertitel) van het werk;
3. Plaats (of plaatsen) van uitgave;
4. Uitgever(s);
5. Datum(s);
6. Aantal delen;
7. Formaat (hoogte \times breedte in mm);
8. Aantal bladzijden;
9. Aantal illustraties (figuren, foto's, schema's, schetsen);

(1) Zie *Meded. K.A.O.W.*, 1962, blz. 621.

10. Nombre de tableaux, planches et cartes;
11. Collection ou série dans laquelle a été publié l'ouvrage;
12. Prix.

Exemple: ARTIGUE (Pierre): Qui sont les leaders congolais?
Editions Europe-Afrique, Bruxelles 19, 1960, 1 vol.
120 × 180, 141 p. — Collection « Carrefours africains » dirigée par J. MARRES, n° 3.

b) La notice bibliographique, dont l'étendue ne sera pas inférieure à 15 lignes* ni supérieure à une page* d'impression typographique, devra comporter les éléments ci-après:

1. Quelques indications sur le(s) auteur(s);
2. Objet principal et les grandes subdivisions de l'ouvrage;
3. Résumé succinct;
4. Quelques indications objectives sur sa portée et son utilité (ouvrage de référence, de vulgarisation, instrument de travail, etc.), ainsi que sur son apport à la connaissance des problèmes traités;
5. S'il s'agit d'un ouvrage littéraire, le situer dans l'ensemble de l'œuvre de l'auteur et de l'« école » dont il se réclame;
6. Si possible, références bibliographiques des recensions antérieures de l'ouvrage.

c) Les notices seront rédigées conformément aux règles sur la « présentation des manuscrits », dont les collaborateurs recevront un exemplaire.

d) Les notices pourront être rédigées en français, néerlandais ou anglais.

IV. Les ouvrages seront envoyés aux collaborateurs par les soins du Secrétaire perpétuel de l'ARSOM.

Ils seront retournés au Secrétariat de l'ARSOM, endéans les 25 jours, accompagnés des notices bibliographiques.

V. Une rémunération est prévue.

1.12.1964

E.-J. D.

* Une page d'impression typographique comporte 40 lignes de 60 lettres, signes ou espacements.

10. Aantal tabellen, platen en kaarten;
11. Verzameling of reeks waarin het werk gepubliceerd werd;
12. Prijs.

Voorbeeld: PAUWELS (F.-M.): De associatie van Afrikaanse landen met de Europese Economische Gemeenschap (Gent, Rijkslandbouwhogeschool, 1963, 127 blz.).

b) De bibliografische nota die *niet minder dan 15 regels* * of niet meer dan *een bladzijde druks* * zal beslaan, dient volgende gegevens te omvatten:

1. Enkele inlichtingen over de auteur(s);
2. Hoofdonderwerp en grote onderverdelingen van het werk;

3. Beknopte inhoud;

4. Enkele *objectieve* gegevens over zijn *belangrijkheid en nuttigheid* (referentiewerk, vulgarisatie, werkinstrument, enz.), evenals over zijn *bijdrage* tot de kennis van de behandelde problemen;

5. Betreft het een *letterkundig werk*, het situeren in het geheel van het werk van de auteur en van de „school” waartoe hij behoort;

6. Indien mogelijk, bibliografische verwijzingen over vroegere besprekingen van het werk.

c) De nota's dienen opgesteld te worden overeenkomstig de „richtlijnen voor het indienen van handschriften”, waarvan de medewerkers een exemplaar zullen ontvangen.

d) De nota's mogen in het Frans, het Nederlands of het Engels opgesteld worden.

IV. De publikaties zullen aan de medewerkers overgemaakt worden door tussenkomst van de *Vaste Secretaris* der K.A.O.W.

Zij zullen terugbezorgd worden aan de Secretarie der K.A.O.W. *binnen de 25 dagen*, vergezeld van de bibliografische nota's.

V. Een vergoeding is voorzien.

1.12.1964

E.-J. D.

* Een gedrukte bladzijde omvat 40 regels van 60 letters, tekens of spatieringen.

DIRECTIVES POUR LA PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Afin d'éviter les frais parfois élevés des remaniements ou changements apportés aux travaux pendant la composition et l'impression, et qui, aux termes de l'article 27 du règlement général de l'Académie sont à la charge de celui qui les a causés, les auteurs sont priés de se conformer aux dispositions suivantes:

1° Les manuscrits seront proprement dactylographiés ou écrits en caractères latins très lisibles. Ils seront définitivement mis au point quant à la rédaction, le classement en chapitres, paragraphes et alinéas, et la disposition typographique (mots à mettre en italique, à interlettrer, PETITES CAPITALES, GRANDES CAPITALES, grasse, majuscules, citations, notes infrapaginales, références, observations, légendes des figures, titres des planches et des tableaux, abréviations, etc.). Seront en italique les titres d'ouvrages ou de périodiques cités dans le texte, les appellations latines des genres, espèces et variétés de la faune et de la flore, les renvois aux illustrations et aux tableaux, ainsi que les mots étrangers sauf les noms propres; seront en PETITES CAPITALES les noms de personnes et de sociétés, ainsi que les noms des auteurs de déterminations de genres, d'espèces et de variétés faunistiques et floristiques (Exemples: *Khaya nyasica* STAFF; *Apion fortisrostre* WGNR); seront en grasse, les titres des subdivisions de chapitre (paragraphes, alinéas); resteront par contre en romain les légendes des figures et les titres des tableaux.

Les passages à composer en petits caractères (citations, listes, etc.) seront indiqués en marge par un trait noir.

En transmettant leur manuscrit, les auteurs mentionneront leurs nom, prénom usuel, adresse, ainsi que leurs qualités académiques à faire apparaître sur la page de titre.

2° Les illustrations aux frais de l'Académie seront réduites au minimum. Celle-ci se réserve le droit d'en supprimer ou de donner l'occasion aux auteurs soit de supporter une partie des frais de leur impression, soit de réduire leur nombre. Les illustrations seront jointes d'emblée au manuscrit, de même que les légendes.

Elles seront numérotées en série continue pour chaque catégorie: Fig. 1. —, Fig. 2. —; Graphique 1. —, Graphique 2. —; Tableau I. —, Tableau II. —, etc. Leur emplacement dans le texte sera éventuellement indiqué.

Toutes les écritures des figures, graphiques ou tableaux seront disposées dans le sens normal de la lecture, c'est-à-dire de gauche à droite pour les inscriptions « horizontales » et de bas en haut pour les inscriptions « verticales ».

Pour les clichés au trait (graphiques, cartes, planches, schémas, etc.), les dessins définitifs seront fournis à l'encre de Chine noire sur papier blanc, ou, à défaut, sur calque, les échelles étant graphiques et non numériques, afin de permettre la réduction à la justification des formats, à savoir, sauf hors-texte, 11 cm × 18 cm pour in-8°. L'emploi de couleurs ou de grisés est à éviter. Les légendes et titres explicatifs seront dactylographiés sur feuille séparée. Le numérotage sera indiqué sur ce papillon et sur la figure. Il correspondra au numérotage dans le texte. Les titres et autres indications devant figurer en dehors du dessin proprement dit seront écrits au crayon ou mentionnés sur un calque, afin de pouvoir être composés en typographie.

L'Académie se chargera, le cas échéant, de faire dessiner les illustrations d'après les indications de l'auteur et à ses frais.

3° Les titres des mémoires ou des communications seront aussi concis que possible, tout en reflétant le contenu d'une manière significative en cas de nécessité absolue, ils pourront être complétés par un sous-titre.

4° Les textes en langue africaine seront transcrits selon les recommandations de la *Notice sur les signes typographiques à utiliser dans la linguistique congolaise* (Bull. I.R.C.B., 1950, 621-640).

5° L'orthographe des noms géographiques du Congo, du Rwanda et du Burundi suivra les règles de la *Note concernant l'orthographe des noms géographiques du Congo et du Ruanda-Urundi* (Bull. I.R.C.B., 1953, 1464-1478 ou Atlas général du Congo, *Avant-propos*, 2° éd., Annexe III).

RICHTLIJNEN VOOR DE INDIENING VAN HANDSCHRIFTEN

Teneinde de soms hoog oplopende kosten te vermijden van wijzigingen en omwerkingen tijdens het zetten en drukken der werken, kosten die, volgens artikel 27 van het algemeen reglement der Academie, ten laste vallen van diegene die ze veroorzaakte, worden de auteurs verzocht zich aan volgende voorschriften te houden:

1° De handschriften moeten zorgvuldig getypt of in zeer leesbare Latijnse letters geschreven zijn. Ze moeten volledig in orde zijn wat betreft de redactie, de rangschikking der hoofdstukken, paragrafen en alinea's en de typografische voorstelling (cursief, gespatieerd of vet te drukken woorden, KLEINKAPITALEN, GROTE KAPITALEN, hoofletters, aanhalingen, voetnota's, referenties, op- en aanmerkingen, bijschriften der figuren, titels der platen en tabellen, afkortingen, enz.). Zullen cursief gedrukt worden, de titels van in de tekst geciteerde werken of tijdschriften, de Latijnse benaming der genres, soorten of variëteiten van fauna en flora, de verwijzingen naar de illustraties en tabellen, evenals de vreemde woorden, behalve de eigennamen; zullen in KLEINKAPITALEN gedrukt worden de namen van personen en verenigingen evenals de namen der auteurs waardoor genres, soorten en variëteiten bepaald worden (Voorbeelden: *Kbaya nyasica* STAPF; *Apion fortisrostre* WGNR); zullen vet gedrukt worden, de titels der onderverdelingen van hoofdstukken (paragrafen, alinea's); de bijschriften der figuren en de titels van tabellen blijven echter in Latijnse letters.

De in kleine lettertekens te drukken teksten (aanhalingen, lijsten, enz.), moeten in margine met een zwarte streep aangeduid worden.

Bij het overmaken van hun handschrift zullen de auteurs hun naam, gebruikelijke voor- en achternaam en adres vermelden, evenals de academische titels die op de titelpagina moeten voorkomen.

2° De illustraties die ten laste der Academie vallen, zullen tot een strikt minimum beperkt worden. De Academie behoudt zich het recht voor er te laten wegvallen; zij kan ook de auteurs voorstellen een deel der drukkosten er van te dragen, of hun aantal te beperken. De illustraties en de onderschriften dienen onmiddellijk bij het handschrift gevoegd. Ze zullen een doorlopende nummering dragen voor elke reeks: Fig. 1. —, Fig. 2. —; Grafiek 1. —, Grafiek 2. —; Tabel I. —, Tabel II. —, enz. Eventueel zal hun plaats in de tekst aangeduid worden.

Al de aanduidingen op figuren, grafieken of tabellen zullen in de normale richting voor lezing aangegeven worden, t.t.z. van links naar rechts voor de „horizontale” aanduidingen en van beneden naar boven voor de „vertikale” aanduidingen.

Voor de clichés van omtrektekeningen (grafieken, kaarten, platen, schema's, enz.) moet de definitieve tekening in zwarte Oostindische inkt gemaakt worden, op wit papier, of anders op calqueerpapier. Behalve wanneer het buitentekstplaten betreft, moeten de schalen grafisch aangeduid worden, en niet als cijfertabellen, om toe te laten ze aan het formaat 11 cm × 18 cm voor de in-8° uitgaven aan te passen.

Het gebruik van kleurendruk of arcering dient vermeden te worden. De bijschriften of verklarende titels dienen op afzonderlijke bladen getypt. De nummering wordt aangebracht op deze bladen en op de figuur zelf; ze zal overeenstemmen met de nummering in de tekst. De titels of andere aanwijzingen die buiten de eigenlijke tekening moeten voorkomen, worden in potlood geschreven om als drukwerk gezet te kunnen worden.

Eventueel zal de Academie zich, volgens de aanwijzingen en op de kosten van de auteur, gelasten met het laten uitvoeren der tekeningen voor de illustraties.

3° De titels der verhandelingen of mededelingen zullen zo beknopt mogelijk zijn, en tevens de inhoud duidelijk weergeven. Waar het volstrekt noodzakelijk blijkt, kunnen ze aangevuld worden met een ondertitel.

4° De teksten in een Afrikaanse taal zullen overgeschreven worden in overeenstemming met de aanbevelingen van de *Notice sur les signes typographiques à utiliser dans la linguistique congolaise* (Meded. K.B.K.I., 1950, 621-640).

5° De spelling der geografische namen van Congo, Rwanda en Burundi zal de richtlijnen volgen der *Nota betreffende de orthografie van de geografische naamwoorden in Congo en Ruanda-Urundi* (Meded. K.B.K.I., 1953, blz. 1465-1479 of Algemene Atlas van Congo, Voorwoord, 2° uitg., Bijlage III).

6° L'écriture des nombres et symboles d'unités sera conforme aux normes fixées par l'Institut belge de Normalisation (Grandeurs, unités et symboles, écriture des nombres et symboles d'unités, Bruxelles, 1952, 18 p., brochure $\frac{\text{NBN 136}}{1951}$ homologuée par arrêté royal du 10.6.1952).

Dans les nombres fractionnaires, la partie décimale sera séparée par une virgule et non par un point.

Exemples: 2,50 m et non 2 m 50 ou 2.50 m; kWh et km, et non Kwh et Km; F et non F. ou Fr; g, cg ou mg et non gr, ctg ou ctgr, mgr; cm³ et non cc; s et non sec.

Dans les nombres de plusieurs chiffres, ceux-ci seront séparés en tranches de trois par un espace blanc, et non par un point.

Exemples: 3 850 363 et non 3.850.363, ni 3850363;
0,002 483 5 et non 0,002.483.5, ni 0,0024835.

7° Les filets diviseurs horizontaux des fractions seront remplacés par des barres obliques.

Exemples:

$$a/b \text{ et non } \frac{a}{b};$$

$$x^2/(x^2 + a^2) \text{ et non } \frac{x^2}{x^2 + a^2};$$

$$ax^{2/2} \text{ et non } a\frac{x^2}{2}.$$

8° Ne jamais commencer une phrase par des chiffres (ne pas écrire: « 1 600 mètres me séparaient de ... », mais: « Seize cents mètres me séparaient de ... »).

9° Dans les formules chimiques, les indices atomiques seront placés en bas et à droite du symbole. Exemple: SO₄Na₂.

10° Les références bibliographiques seront groupées à la fin du travail suivant l'ordre alphabétique des auteurs et indiquées comme suit:

a) Numéro d'ordre; b) Nom de l'auteur en PETITES CAPITALES suivi, et entre parenthèses, éventuellement du titre nobiliaire ou ecclésiastique, du prénom usuel ou de l'initiale de ce prénom; c) Titres en caractères ordinaires (sauf pour les périodiques: en *italique*); d) Ensuite, entre parenthèses, la source en *italique* ou l'éditeur, puis la localité, la date et la pagination.

Exemples:

[23] LIGNE (Prince Charles-Joseph de): Souvenirs et réflexions. Pages choisies et notice de A. DUCHESNE (Bruxelles, Labor, 1941, 48 p.).

[37] STANLEY (H.-M.): How I found Livingstone. Travels, adventures and discoveries in Central Africa (London, Sampson Low, Marston, Low and Searle, 1873, XVI - 736 p.).

[54] GRUNITZKY (Nicolas): Togo 1963 (*Communautés et continents*, Paris, janvier-mars, 1964, p. 3-5).

A l'intérieur du texte de l'ouvrage, on renverra à la bibliographie au moyen des numéros d'ordre respectifs mis entre crochets droits et non par notes infrapaginales.

Exemple: « Nous emploierons dans ce chapitre les résultats publiés par VANDENPLAS [7] ou [7, p. 21] ».

Les mêmes règles s'appliquent aux mémoires historiques en ce qui concerne les références aux archives et aux périodiques. Celles-ci seront donc groupées et numérotées en fin de volume dans la même suite que les ouvrages consultés. La note infrapaginale ne sera admise que pour les notes explicatives. Celles-ci ne devront pas apporter de précisions aux « références bibliographiques », à placer entre crochets dans le texte et complètes par elles-mêmes.

Dans les communications du *Bulletin des Séances*, les références aux notes infrapaginales seront indiquées entre parenthèses et numérotées d'une manière continue. Elles le seront par chapitre dans les *Mémoires*.

11° Les rapporteurs veilleront à l'observance de ce qui précède pour les travaux soumis à leur examen; ils s'attacheront spécialement à ne recommander que la publication d'études de valeur indiscutable, à en élaguer tous développements et illustrations non indispensables, et à réduire les charges financières assumées par l'Académie.

12° Les membres inscrits pour une communication ou un mémoire enverront un résumé d'une dizaine de lignes, au plus tard dix jours avant la séance. Ce résumé pourra être imprimé en tête du travail.

13° Les autres membres prenant la parole avec quelque développement sont invités, en vue du procès-verbal, à remettre un compte rendu succinct de leurs interventions, si possible à la séance même, ou, au plus tard, le surlendemain.

6° De schrijfwijze der getallen en symbolen van eenheden zal in overeenstemming zijn met de normen vastgesteld door het Belgisch Instituut voor Normalisatie (Grootheden, eenheden en symbolen, schrijfwijze van de getallen en symbolen van eenheden, Brussel, 1952,

18 blz., brochure $\frac{\text{NBN 136}}{1951}$ bekrachtigd bij koninklijk besluit van 10.6.1952).

In de gebroken getallen zal het decimaal gedeelte gescheiden worden door een komma en niet door een punt.

Voorbeelden: 2,50 m en niet 2 m 50 of 2.50 m; kWh en km, en niet Kwh en Km; F en niet F. of Fr; g, cg of mg en niet gr, ctg of ctgr, mgr; cm³ en niet cc; s en niet sec.

In de getallen van meerdere cijfers zullen deze in schijven van drie gescheiden worden door een blanco tussenruimte en niet door een punt.

Voorbeelden: 3 850 363 en niet 3.850.636, noch 3850363;

0,002 483 5 en niet 0,002.483.5, noch 0,0024835.

7° De horizontale deelstrepen van de breuken zullen vervangen worden door schuine dwarsstrepen.

Voorbeelden:

$$a/b \text{ en niet } \frac{a}{b};$$

$$x^2/(x^2 + a^2) \text{ en niet } \frac{x^2}{x^2 + a^2};$$

$$a^{x^2/2} \text{ en niet } a^{\frac{x^2}{2}}.$$

8° Nooit een zin met cijfers beginnen (niet schrijven: „1 600 meters scheidden mij van ...”, maar „Zestienhonderd meters scheidden mij van ...”).

9° In de scheikundige formules worden de atomische aanduidingen onderaan rechts van het symbool geplaatst. Voorbeeld: SO₂Na₂.

10° De bibliografische referenties zullen op het einde van het werk samengebracht worden, in alfabetische volgorde der auteurs en dienen als volgt aangeduid:

a) Rangnummer; b) Naam van de auteur in KLEINKAPITALEN gevolgd, en tussen haakjes, van eventueel de adel- of geestelijke titel, van de gebruikelijke voornaam of de afkorting ervan; c) Titel in gewone lettertekens (voor tijdschriften in *cursief*); d) Vervolgens, tussen haakjes, de bron in *cursief* of de uitgever, dan de plaats, de datum en de paginatuur.

Voorbeelden:

[23] LIGNE (Prins Charles-Joseph de): Souvenirs et réflexions. Pages choisies et notice de A. DUCHESNE (Brussel, Labor, 1941, 48 blz.).

[37] STANLEY (H.-M.): How I found Livingstone. Travels, adventures and discoveries in Central Africa (London, Sampson Low, Marston, Low and Searle, 1873, XVI - 736 blz.).

[54] GRUNITZKY (Nicolas): Togo 1963 (*Communautés et continents*, Paris, janvier-mars, 1964, blz. 3-5).

In de tekst van het werk zal men naar de bibliografie verwijzen door de respektieve tussen haakjes geplaatste rangnummers, en niet door voetnota's.

Voorbeeld: „We zullen in dit kapittel de door VANDENPLAS gepubliceerde resultaten [7] of [7, blz. 21] gebruiken.”

Dezelfde richtlijnen gelden voor de geschiedkundige verhandelingen, inzake verwijzingen naar archieven en tijdschriften. Deze zullen dus op het einde van het boek samengebracht worden, en genummerd in één reeks met de geraadpleegde werken. Enkel verklarende nota's mogen onderaan de bladzijde geplaatst worden. Ze mogen de bibliografische vermeldingen niet aanvullen, daar deze, tussen haakjes in de tekst, op zichzelf volledig dienen te zijn.

In de mededelingen van de *Mededelingen der Zittingen* zullen de verwijzingen naar voetnoten tussen haakjes aangeduid en doorlopend genummerd worden. Ze worden per hoofdstuk genummerd in de *Verhandelingen*.

11° De verslaggevers zullen waken op het nakomen van deze voorschriften voor de aan hun onderzoek onderworpen werken; zij zullen slechts werken ter publicatie aanbevelen van onbetwistbare waarde en er alle overbodige passages en illustraties doen uit weglaten, om zodoende de financiële lasten van de Academie te verlichten.

12° De voor een mededeling of een verhandeling ingeschreven leden zullen, ten laatste tien dagen voor de zitting, een samenvatting van een tiental regels inzenden. Deze samenvatting kan vooraan in het werk afgedrukt worden.

13° De andere leden die enigszins uitvoerig het woord nemen, worden verzocht zo mogelijk tijdens de zitting, of ten laatste twee dagen na de zitting, een bondige samenvatting van hun tussenkomsten voor de notulen te bezorgen.

Séance du 14 décembre 1964

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. G. Malengreau, vice-directeur.

Sont en outre présents: MM. N. De Cleene, L. Guébels, J.-M. Jadot, N. Laude, A. Moeller de Laddersous, F. Van der Linden, le R.P. J. Van Wing, MM. E. Van der Straeten, M. Walraet, membres; MM. P. Coppens, E. Coppieters, F. Grévisse, P. Orban, P. Piron, M. Raë, J. Sohler, J. Stengers, les RR.PP. M. Storme, G. Van Bulck, M. F. Van Langenhove, associés ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

Absents et excusés: MM. R.-J. Cornet, V. Devaux, J. Ghilain, J.-P. Harroy, A. Maesen, G. Périer.

Evocation des événements du Congo

M. G. Malengreau, vice-directeur, salue avec émotion les centaines de victimes, congolaises et européennes, des récents et tragiques événements du Congo. Il rend un vibrant hommage à l'action humanitaire du Gouvernement belge ainsi qu'aux unités de notre armée qui ont participé au sauvetage de plus d'un millier de civils retenus comme otages.

La Classe se recueille à la mémoire de tous ceux qui ont payé de leur vie leur attachement à la terre d'Afrique.

Nouvelles de Confrères

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe que notre directeur, M. V. Devaux, se remet rapidement de l'intervention chirurgicale qu'il a récemment subie. Très sensible à nos vœux, il adresse ses confraternelles amitiés à la Classe et espère pouvoir assister à une très prochaine séance.

Zitting van 14 december 1964

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. G. Malengreau, vice-directeur.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. N. De Cleene, L. Guébels, J.-M. Jadot, N. Laude, A. Moeller de Laddersous, F. Van der Linden, E.P. J. Van Wing, de HH. E. Van der Straeten, M. Walraet, leden; de HH. P. Coppens, E. Coppieters, F. Grévisse, P. Orban, P. Piron, M. Raë, J. Sohier, J. Stengers, EE.PP. M. Storme, G. Van Bulck, de H. F. Van Langenhove, geassocieerden, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. R.-J. Cornet, V. Devaux, J. Ghilain, J.-P. Harroy, A. Maesen, G. Périer.

Herinneringen aan de gebeurtenissen in Congo

De H. G. Malengreau, vice-directeur, herinnert ontroerd aan de honderden slachtoffers, Congolese en Belgische, van de recente tragische gebeurtenissen in Congo. Hij brengt een doorvoelde hulde aan het humanitair optreden der Belgische Regering evenals aan de eenheden van ons leger die deelnamen aan het redden van meer dan duizend burgers die als gijzelaars vastgehouden werden.

De Klasse herdenkt ingetogen al diegenen die hun aanhanke-lijkheid aan de Afrikaanse aarde met hun leven betaalden.

Nieuws over Confraters

De Vaste Secretaris deelt de Klasse mede dat onze directeur, de H. V. Devaux, zeer vlug herstelt van de heelkundige behandeling die hij onlangs onderging. Zeer gevoelig voor onze wensen, dankt hij zijn Confraters in wier midden hij hoopt te zijn op een der eerst volgende zittingen.

Par ailleurs, le R.P. *A. Roeykens* nous écrit qu'il est bien arrivé à Gemena et qu'il a été très heureux d'y recevoir le procès-verbal de la dernière séance ainsi que le salut et les vœux de ses Confrères.

Ce que l'on connaît de l'Afrique au moment de la découverte de l'embouchure du fleuve Congo (2^e partie) :

Quelle synthèse historique suggèrent les données des autres continents ?

Le R. P. *G. Van Bulck* commente le travail intitulé comme ci-dessus et qui constitue la seconde partie de l'étude qu'il a présentée à la Classe le 13 juillet 1964.

Après un large échange de vues auquel participent *M. P. Coppens*, le R.P. *J. Van Wing*, ainsi que MM. *J.-M. Jadot*, *N. De Cleene*, *F. Van der Linden*, *A. Moeller de Laddersous* et le R.P. *G. Van Bulck*, la Classe décide de publier cette étude dans le *Bulletin* * à la suite de celle qui fut présentée à la Classe le 13 juillet 1964 (voir *Bull.* p. 764).

Contribution à la recherche sur la nature du mouvement syndical ouest-africain

M. G. Malengreau présente un travail de M. l'abbé Lambert BOVY intitulé comme ci-dessus et dans lequel l'auteur après avoir retracé l'histoire du mouvement syndical ouest-africain d'expression française en analyse la vraie nature d'après la législation et les déclarations des chefs syndicalistes.

La Classe désigne *M. E. Coppieters* comme second rapporteur.

La Constitution de la République démocratique du Congo et la *lex loci delicti commissi*

M. M. Raë résume le travail qu'il a rédigé sur ce sujet et dans lequel il s'attache à définir, d'après la nouvelle constitution, le droit qui est applicable en cas de procès, d'une part entre Congo-

* Le manuscrit n'étant pas parvenu en temps voulu, ce texte paraîtra ultérieurement.

Anderzijds schrijft E.P. A. Roeykens ons dat hij goed te Gemena toekwam en dat hij zeer gelukkig was er de notulen der laatste zitting te ontvangen evenals de groeten en wensen van zijn Confraters.

« Ce que l'on connaît de l'Afrique au moment de la découverte de l'embouchure du fleuve Congo (2^e partie) :

Quelle synthèse historique suggèrent les données des autres continents ? »

E.P.G. Van Bulck vat het werk samen dat bovenstaande titel draagt en dat het tweede deel uitmaakt van de studie die hij aan de Klasse voorlegde op 13 juli 1964.

Na een gedachtenwisseling waaraan deelnemen de H. P. Coppens, E.P. J. Van Wing, evenals de HH. J.-M. Jadot, N. De Cleene, F. Van der Linden, A. Moeller de Laddersous en E.P. G. Van Bulck, beslist de Klasse deze studie te publiceren in de *Mededelingen**, na deze die voorgelegd werd aan de Klasse op 13 juli 1964 (zie *Med.*, blz. 765).

« Contribution à la recherche sur la nature du mouvement syndical ouest-africain »

De H. G. Malengreau legt een werk voor van E.H. Lambert BOVY, getiteld als hierboven en waarin de auteur, na de geschiedenis geschetst te hebben van de Franstalige West-Afrikaans syndicale beweging, er de werkelijke aard van ontleedt volgens de wetgeving en de verklaringen der syndicale leiders.

De Klasse wijst de H. E. Coppieters aan als tweede verslaggever.

« La Constitution de la République démocratique du Congo et la Lex loci delicti commissi »

De H. M. Raë vat het werk samen dat hij over dit onderwerp opstelde en waarin hij onderzoekt welk recht, volgens de nieuwe grondwet, toepasselijk is in een geding, enerzijds tussen Congo-

* Daar het handschrift niet tijdig toekwam, zal deze tekst later verschijnen.

lais, d'autre part entre un étranger de droit écrit ou oral et un Congolais.

La Classe décide de publier cette étude dans le *Bulletin* (voir page 1476).

Présentation des manuscrits

Eclairée par une note du *Secrétaire perpétuel* en date du 4 décembre 1964, la Classe décide qu'un texte coordonné des « Directives pour la présentation des manuscrits », paraîtra dans le fascicule 6 du *Bulletin* 1964 (voir p. 1466), un tirage à part en sera adressé aux auteurs de communications ou de mémoires présentés à la tribune de l'ARSOM et admis à l'impression.

L'attention des rapporteurs est spécialement attirée sur la nécessité de s'assurer que lesdites directives sont effectivement observées.

Dorénavant, tout manuscrit non conforme sera renvoyé à l'auteur.

Comité secret

Les membres, réunis en comité secret, échangent leurs vues sur la prochaine élection d'un membre titulaire ainsi que sur les candidatures d'un associé et de deux correspondants.

Ils désignent ensuite M. E. Van der Straeten en qualité de vice-directeur pour 1965.

La séance est levée à 16 h 15.

lesen, anderzijds tussen een vreemdeling van geschreven of gesproken recht en een Congolees.

De Klasse beslist deze studie te publiceren in de *Mededelingen* (zie blz. 1476).

Indienen van handschriften

Voorgelicht door een nota van de *Vaste Secretaris* dd. 4 december 1964, beslist de Klasse dat een gecoördineerde tekst der „Richtlijnen voor de indiening van handschriften”, zal gepubliceerd worden in aflevering 6 van de *Mededelingen* 1964 (zie blz. 1467), en een overdruk ervan zal overgemaakt worden aan de auteurs van mededelingen of verhandelingen voorgelegd op de zittingen der K.A.O.W. en waarvan het drukken beslist werd.

De bijzondere aandacht der verslaggevers wordt gevestigd op de noodzakelijkheid er zich van te vergewissen dat deze richtlijnen gevolgd werden.

In het vervolg zal elk handschrift dat te sterk van deze richtlijnen afwijkt terug naar de auteur gestuurd worden.

Geheim comité

De leden, vergaderd in geheim comité, wisselen van gedachten over de aanstaande verkiezing van een titelvoerend lid, evenals over de kandidatuur van een geassocieerde en van twee correspondenten.

Zij duiden vervolgens de *H. E. Van der Straeten* aan als vice-directeur voor 1965.

De zitting wordt gesloten te 16 h 15.

Marcellin Raë. — La Constitution de la République démocratique du Congo* et la *lex loci delicti commissi*

1. C'est la loi du lieu du quasi-délit qui détermine, non seulement le principe de la responsabilité, mais aussi son étendue. Pourquoi? Parce que les lois de responsabilité, règles de conduite destinées à assurer la paix publique et la justice, s'imposent ou bénéficient à tous sur le territoire de l'Etat; parce que cette solution est la seule admissible pour l'Etat sur le territoire duquel a eu lieu le fait (1). La *lex loci delicti commissi*, principe général de droit international privé, est consacrée par l'alinéa 3 de l'article 11 du livre I du Code civil, qui édicte que...

les obligations qui naissent d'un fait personnel à celui qui se trouve obligé — quasi-contrats, délits, quasi-délits — sont soumises à la loi du lieu où le fait est accompli.

Par conséquent, lorsqu'un délit ou un quasi-délit a été commis sur le territoire du Congo, les conditions d'existence de la responsabilité et ses conséquences sont régies par la « loi » congolaise. Lorsque le délit ou quasi-délit a été commis à l'étranger c'est la loi étrangère qui sera d'application, sauf si celle-ci est contraire à l'ordre public international congolais ou lorsqu'il est dérogé à la règle par une convention conclue avec l'Etat étranger (2).

* Cette Constitution, datée du 1.8.1964, a été publiée dans le *Moniteur congolais*, numéro spécial du 1.8.1964).

(1) Cass., 21 févr. 1907, *Pas.*, I, 135. — Elis., 1^{er} mai 1940, *R.J.*, 169. — MAZEAUD, t. III, n° 2237. — PLANIOL et RIPERT, *Obligations*, t. I, n° 557.

(2) Jugé qu'en cas d'accident de roulage survenu dans les Pays-Bas, la loi hollandaise est applicable en ce qui concerne l'étendue et les conditions de l'indemnisation (cette règle n'est toutefois pas applicable lorsque la loi étrangère est contraire à l'ordre public international belge ou lorsqu'il y est dérogé par une convention conclue avec l'Etat étranger — Cass., 2 janvier 1951, *Pas.*, I, 465); mais pour décider si l'assureur, qui a indemnisé la victime en Belgique, est légalement subrogé aux droits de la victime, il y a lieu de faire application de la loi belge, loi du lieu du paiement (Anvers, 5 déc. 1957, *Pas.*, 1959, III, 72).

Décidé que n'est pas contraire à l'ordre public international belge la loi étrangère qui, tout en reconnaissant à la victime d'un fait illicite le droit à la réparation du dommage, ne donne pas à cette réparation la même étendue que la loi belge. Le juge belge saisi de l'action civile en réparation du dommage causé par un délit ou un quasi-délit commis à l'étranger doit, en ce qui concerne les

2. L'article 4 de la Charte coloniale abrogée stipulait que:

... les Belges, les Congolais immatriculés dans la Colonie et les étrangers jouissent de tous les droits civils reconnus par la législation du Congo belge. Leur statut personnel est régi par leurs lois nationales en tant qu'elles ne sont pas contraires à l'ordre public. Les indigènes non immatriculés du Congo belge jouissent de droits civils qui leur sont reconnus par la législation de la Colonie et par leurs coutumes en tant que celles-ci ne sont pas contraires à la législation et à l'ordre public. Les indigènes non immatriculés des contrées voisines leur sont assimilés.

Sous l'empire de cette disposition, nous écrivions en 1956 ce qui suit:

... sont donc soumis aux règles des articles 258 et 262, et en bénéficient, non seulement les indigènes immatriculés du Congo belge et des colonies voisines, qui jouissent de tous les droits civils reconnus par la législation du Congo belge, mais aussi les Belges et les étrangers (autres que les indigènes non immatriculés des colonies voisines du Congo) se trouvant sur le sol congolais. N'y sont pas soumis, n'en bénéficient pas, les indigènes non immatriculés du Congo belge et des colonies voisines. Ils jouissent des droits civils qui leur sont reconnus par les coutumes en tant que celles-ci ne sont contraires ni à la législation promulguée à leur intention, ni à l'ordre public, et par la législation de la Colonie. Les dispositions du Code civil relatives aux délits et quasi-délits ne leur ont pas été rendues expressément applicables. Leur responsabilité extra-contractuelle est donc régie par la coutume du lieu où a été commis le délit ou le quasi-délit.

Nous écrivions encore:

... il a été jugé que celui qui cause un mal injuste à autrui doit réparation en vertu de l'article 258 du livre III du Code civil: par conséquent, sur cette base, les dommages-intérêts doivent être prononcés d'office en faveur des victimes indigènes d'une ordalie, même lorsqu'ils sont contraires à la coutume (3). Solution exacte, parce que les épreuves superstitieuses sont érigées en infraction par le Code pénal. Le dommage est causé par une infraction; en vertu de l'article 85 du Code org. jud. le tribunal alloue d'office les dommages-intérêts qui sont dus en vertu des usages locaux ou, à défaut, de la loi écrite; la condamnation fondée sur l'article 258, a une base légale. Cette base légale ne fait-elle pas défaut lorsqu'il s'agit de la réparation du dommage quasi délictuel causé à un indigène non immatriculé par la faute non infractionnelle d'un autre

éléments du fait générateur de la responsabilité, le mode et l'étendue de la réparation, faire application de la loi du pays où le fait illicite a été commis, à moins que cette loi ne soit contraire à l'ordre public international belge; ne fait pas obstacle à l'application de cette règle la circonstance que le fait illicite constitue une infraction pouvant être poursuivie en Belgique en vertu du chapitre II de la loi du 17 avril 1878 (Cass., 17 mai 1957, *Per.*, I, 1111).

(3) Inst. app. Buta, 10 janv. 1930, *R.J.*, 217.

congolais non immatriculé? Nous avons dit déjà que les dispositions du Code civil, relatives à la responsabilité aquilienne, n'ont pas été rendues applicables aux indigènes non immatriculés; leur responsabilité extra-contractuelle est régie par la coutume. Par conséquent, il semble qu'ils ne peuvent valablement réclamer l'application du droit civil écrit à titre de droit écrit, et que, lorsqu'un autochtone évolué mais non immatriculé, habitant la cité indigène de Léopoldville par exemple, invoque les articles 258 et s. du livre III du Code civil, ce ne peut être qu'en tant que ces dispositions constituent véritablement une coutume nouvelle (4).

L'article 4 de la Charte coloniale abrogée n'a inspiré aucune disposition de la Constitution de la République démocratique du Congo du 1^{er} août 1964. Mais celle-ci contient deux articles (13 et 123), auxquels il faut spécialement se référer pour décider de l'applicabilité du droit écrit ou de la coutume.

3. Les Congolais sont soumis à la coutume: elle constitue le droit propre (5) des habitants indigènes de l'Afrique centrale; dans son domaine, elle répond à des nécessités impérieuses. Mais, en édictant dans l'article 13 que « tous les Congolais sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection des lois » et, dans l'article 123, que « les cours et tribunaux appliquent la loi et la coutume pour autant que celle-ci soit conforme aux lois, à l'ordre public et aux bonnes mœurs », les constituants congolais ont proclamé le principe de la primauté du droit écrit sur le droit oral.

Le mot « conforme » signifie « qui est semblable, qui s'accorde avec ». Le droit coutumier n'est pas supprimé.

Il subsiste intégralement pour tout ce qui est d'ordre purement coutumier, c'est-à-dire pour tout ce qui est de source coutumière uniquement et qui n'a pas son pendant dans la loi. Dans cette limite, le droit oral a la même force obligatoire que le droit écrit, à condition qu'il soit conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

(4) RAË, M.: Des engagements qui se forment sans convention (Droit civil du Congo belge, coll. A. SOHIER, T. III, p. 373, n° 69 bis et 69 quater).

(5) Le droit coutumier de l'indigène du Congo belge est son droit propre. Par une disposition légale, exception est faite pour les indigènes immatriculés auxquels s'applique, en vertu d'une présomption de civilisation, le droit écrit congolais (Elis. 24 avril 1934, *R.J.*, 85).

Pour tout ce qui n'est pas uniquement de source coutumière, le droit oral doit, pour être applicable devant les cours et tribunaux, s'accorder avec la loi, l'ordre public et les bonnes mœurs. Dans cette limite, encore, le droit coutumier a la même force obligatoire que la loi.

Précisément, en la matière de délits et quasi-délits, il s'accorde avec la loi. Il a, en effet, été jugé que la partie lésée indigène non immatriculée peut soumettre le litige à la juridiction européenne sur base des articles 258 et 259 du livre III du Code civil, si elle ne préfère se prévaloir de la coutume. En effet, si ces dispositions n'ont pas été expressément promulguées à l'intention des Congolais, elle ne constituent pas moins la consécration de la règle universelle de morale et d'équité naturelle selon laquelle quiconque a fautivement causé dommage doit le réparer; au demeurant, en invoquant les articles 258 et 259, la victime ne contredit pas à la coutume, car il est constant que le principe exprimé par ces dispositions légales est une règle de justice coutumière (6); au surplus, l'article 85 du décret 22 déc. 1934 (7) impose aux tribunaux répressifs l'obligation de prononcer d'office les dommages-intérêts qui peuvent être dus en vertu de la loi ou des usages locaux; cette loi est l'article 258 du livre III du Code civil; on constate ainsi que pour les cas des infractions constitutives de délits ou de quasi-délits, le législateur a admis l'application du droit écrit aux indigènes. Motif pris de l'universabilité de la règle de l'article 258, mais aussi de la position prise par le législateur pour la matière particulière des infractions lésant un droit privé, la Cour d'Appel de Léopoldville a décidé que la règle écrite de l'article 258 est valablement invoquée devant une juridiction européenne, siégeant en matière civile, par un indigène non immatriculé du Congo belge contre l'auteur d'un quasi-délit, indigène d'une colonie voisine (8).

On a soutenu, dans le même sens, que la victime indigène se prévaudra valablement du droit écrit en matière de responsabilité indirecte qui repose sur les mêmes fondements — l'équité naturelle et l'ordre social — que la responsabilité directe; encore

(6) Léo., 20 février 1951, inédit.

(7) L'actuel article 128 du Code org. jud., D. du 8 mai 1958.

(8) Arrêt inédit du 11 mai 1954.

une fois, il s'agit de principes que développe également le droit coutumier: celui-ci connaît la responsabilité du fait des personnes que l'on a sous son autorité, des choses et des animaux, et dans une mesure même plus large que les articles 260 à 262 du livre III du Code civil (9).

La jurisprudence antérieure à la Constitution du Congo du 1^{er} août 1964 répondait donc déjà au vœu de cette dernière.

Dorénavant, vu que la coutume et la loi sont semblables, en cas de litige entre Congolais, ils pourront maintenant invoquer à loisir le droit écrit ou le droit oral.

Cependant, s'il y avait une différence entre ces deux droits au point de vue de la réparation du dommage, la partie lésée aura le droit d'invoquer ou la coutume ou la loi, selon que l'une serait plus large que l'autre. Nous avons constaté que la responsabilité aquilienne et le droit à réparation du dommage sont consacrés tant par les règles juridiques des coutumes congolaises que par les articles 258 et s. du livre III du Code civil. Mais les modes d'évaluation, le montant des dommages-intérêts, ne sont pas réglementés par ces systèmes juridiques; ils dépendent, en fait, pour les Congolais, des usages locaux. C'est sur base de ces usages que les tribunaux fixeront la réparation des divers dommages subis par la victime ou par ses ayants-droit. Pour ce faire, les tribunaux se réfèrent nécessairement à la coutume congolaise dont les règles juridiques déterminent limitativement les parties qui peuvent se prétendre lésées. Il peut leur incomber, au surplus, de tenir compte de la loi — l'article 258 — en vertu de laquelle toute personne lésée a droit à réparation. La règle d'équité de cette disposition légale s'impose à tous. Elle permet, plus complètement que la coutume, de réparer le tort moral et matériel causé aux individus personnellement. Et l'on voit ainsi coutumes, usages et loi se compléter, s'interpénétrer (10).

(9) En ce qui concerne les coutumes, cons. *Le droit coutumier* de A. SOHIER, n° 132 à 135.

(10) Par un arrêt *inédit* du 17 juin 1954, la Cour d'appel de Léopoldville a alloué une rente viagère à la veuve d'un clerc congolais, décédé par suite d'un accident d'auto survenu à Stanleyville où il habitait avec sa famille, et a condamné le responsable congolais à verser, pour les enfants de la victime, une rente jusqu'à leur majorité, cette rente étant payable entre les mains de leur tuteur coutumier, le père de la victime.

Avec la réserve encore, qu'en cas de conflit de coutumes, les litigants appartenant à des groupements différents, c'est le droit de la partie lésée qui sera applicable (11).

4. Quant aux étrangers, il faut distinguer, semble-t-il, entre ceux qui sont considérés comme étant de droit écrit et les habitants indigènes des Etats voisins du Congo.

En vertu de l'article 11 alinéa 3 du Code civil, L.I qui édicte que les obligations qui naissent d'un fait personnel à celui qui se trouve obligé, sont soumises à la loi du lieu où le fait est accompli, les premiers sont soumis aux articles 258 et s. du Code civil, L.III. Et eux aussi, ont droit à une protection de certaines lois congolaises, puisque l'article 46 de la nouvelle Constitution stipule que:

... tout étranger qui se trouve sur le territoire de la République jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens en vertu de la présente Constitution, sauf les exceptions établies par la loi nationale.

Les seconds ont, comme les Congolais, un droit propre qui est la coutume. Ils sont des personnes de droit oral. Ils peuvent donc, si un dommage quasi délictuel leur est causé par un Congolais sur le territoire du Congo, invoquer la loi ou la coutume du lieu de l'acte générateur du quasi-délit, les deux droits étant semblables.

5. En ce qui concerne les rapports entre Congolais et personnes du droit écrit, MM. GOHR et PÉTILLON opinèrent, sous l'empire de la Charte coloniale, pour la primauté du droit civil écrit.

GOHR estimant que la base des articles 258 et 259 est un souci d'équité naturelle et de sauvegarde de l'ordre social, concluait qu'en cas de conflit de droit écrit et de droit oral, c'était le droit civil écrit qui était d'application; que quant à la responsabilité indirecte, la partie lésée indigène avait droit à réparation sur base de la loi et de la coutume (12).

(11) SOHIER, A.: *Traité élémentaire du droit coutumier au Congo belge* (Ed. 1954, n° 17).

(12) *Jur. col.*, 1932/33, p. 265.

Pour L. PÉTILLON, le droit civil écrit devait l'emporter pour le motif que le droit écrit est idéalement supérieur au droit oral, mais il tempérait le principe en laissant aux tribunaux un droit d'appréciation en ce qui concernait l'application de la coutume et de l'équité (13).

La position prise par la Constitution du Congo donne à l'opinion de ces juristes un sérieux regain de vitalité.

Sous l'empire de la Charte coloniale, la Cour d'appel de Léopoldville avait déjà autorisé les parties à se réclamer de l'application du droit civil, en prenant pour motifs la règle commune aux droits écrit et coutumier, les principes généraux de droit ainsi que l'équité (14).

En proclamant la primauté de la loi, les constituants congolais ont, eux aussi, estimé que les articles 258 et s., sans être d'ordre public au Congo, énoncent une règle d'équité et de morale, un souci d'ordre social, un principe général de droit, et même, par leur clarté et précision, un concept idéalement supérieur. Il faut donc décider qu'en cas de conflit entre sujets de droit écrit et de coutume, il y aura lieu à application du droit écrit. Si le demandeur est un Congolais, il n'y a nul obstacle coutumier à ce qu'il invoque le droit écrit, puisque le droit oral s'accorde avec la loi.

6. Il apparaît que malgré l'article 13 de la Constitution du Congo qui édicte que « tous les Congolais ont droit à une égale protection des lois », des tribunaux, dans l'intérêt du justiciable, continuent actuellement à appliquer l'article 128 du Code org. jud. qui stipule que:

... lorsque la partie lésée par l'infraction est une circonscription ou un indigène non immatriculé (du Congo belge) de la République du Congo ou d'une contrée voisine, tout tribunal répressif saisi de l'action publique prononce d'office les restitutions et les dommages-intérêts qui peuvent être dus en vertu de la loi ou des usages locaux.

(13) *Nov. Dr. col.*, I, p. 173.

(14) Jugé que le principe, exprimé par l'article 258 du Code civil livre III, étant une règle commune aux droits écrit et coutumier, doit s'appliquer aux conflits entre sujets de droit coutumier et de droit écrit (Léo., 20 févr. 1951, *inédit*).

... que dans les rapports entre personnes de statut européen et indigènes non immatriculés, on peut appliquer le Code civil livre III, qui, en son article 258, énonce un principe général de droit aussi bien qu'une règle d'équité (Léo., 16 août 1950, *R.J.*, 1951, 117. — Léo., 17 mars 1955, *R.J.*, 321).

Cependant, vu l'article 13, la disposition de l'article 128 précité ne peut plus produire aucun effet en vertu de l'article 179 de la Constitution, parce qu'elle est incompatible avec ledit article 13, qui ne fait aucune distinction entre Congolais immatriculés ou non. En effet, cet article 179 stipule que: « aucun texte législatif ou réglementaire ne produira d'effet s'il est incompatible avec l'une quelconque des dispositions de la présente Constitution ». Tous les textes législatifs et réglementaires sur l'immatriculation sont donc abrogés.

7. L'article 45 de la Constitution de la République démocratique du Congo stipule que:

Sans préjudice de l'action dont ils disposent, le cas échéant, à l'égard de leurs organes en vertu de la loi, les pouvoirs publics sont civilement responsables des actes accomplis par leurs organes dans l'exercice de leur mandat ou de leurs fonctions. Un recours juridictionnel est ouvert à toute personne lésée dans ses droits par les pouvoirs publics. Sauf disposition contraire prise en vertu de la présente Constitution, ce recours est de la compétence des tribunaux ordinaires.

L'article 45 constitutionnalise donc le principe de la responsabilité directe des pouvoirs publics.

La règle semble s'appliquer tant aux pouvoirs coutumiers qu'aux pouvoirs légaux.

Elle concerne toute personne se trouvant sur le territoire du Congo, à qui est expressément dévolu le droit de poursuivre la réparation du dommage délictuellement causé par les organes d'un ou plusieurs pouvoirs publics, devant les tribunaux ordinaires.

Dès lors, que la Constitution dit que les pouvoirs publics sont civilement responsables des actes accomplis « par leurs organes dans l'exercice de leur mandat ou de leurs fonctions », nous pensons que leur responsabilité n'est engagée que lorsque le fait dommageable consiste dans l'exécution fautive d'un acte qu'en raison de son mandat ou de ses fonctions propres l'organe avait le devoir ou le pouvoir d'accomplir. Si donc l'organe — qui ne peut être assimilé à un préposé — agit en dehors de sa compétence, il commet un acte individuel qui n'engage que lui-même.

Les difficultés rencontrées par les tribunaux, qui ont fait de multiples tentatives pour garantir à la victime un recours contre

les pouvoirs publics, sans renoncer à la notion d'organe, ne seraient donc pas aplanies. Nous continuons dès lors à penser avec A. DURIEUX qu'il faudrait une réforme plus complète aux termes de laquelle la puissance publique serait civilement responsable des actes commis par ses agents dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions (15).

Nous pensons que la responsabilité des pouvoirs publics du chef des actes commis par leurs préposés demeure dans le droit commun.

Bruxelles, 14 décembre 1964.

(15) DURIEUX, A.: De la responsabilité aquilienne des médecins au service de la Colonie (*J.T.O.*, 1950, 28).

P. Guillaume. — Technique belge et mines françaises au XIXe siècle *

(Note présentée par M. J. Stengers)

Dès les premières années de la Restauration, les mines wallonnes fournirent à la France une très large part de ses importations de houille et la Belgique resta le premier fournisseur de sa voisine jusqu'à la fin du siècle; ce n'est qu'en 1897 que la Grande-Bretagne prit le premier rang pour le conserver jusqu'à la deuxième guerre mondiale [1] **. Cette importance des exportations belges s'explique par des raisons géographiques et humaines. Grâce au réseau de voies d'eau rapidement constitué et vite doublé par la voie ferrée de la puissante Compagnie du Nord, les mines wallonnes étaient en liaison directe avec le marché parisien, et Paris, en un temps où la métallurgie à la houille n'était que peu développée [2], était de loin le principal consommateur français. Cette importance des mines belges pour la France n'échappa point aux capitalistes parisiens et aux plus importants d'entre eux les ROTHSCHILD, qui prirent de gros intérêts en Belgique et qui, producteurs et transporteurs en tant que principaux dirigeants de la Compagnie du Nord, se trouvèrent doublement intéressés à développer les importations; ils assurèrent à la houille belge la pleine égalité de traitement avec celle du Nord.

Le Comité des Houillères [3], protectionniste par nature, protesta contre cet état de choses, mais sans cesser de réserver ses critiques les plus âpres aux importations anglaises. Les achats de charbon en Belgique n'émurent jamais l'opinion qui était au contraire très sensible à tous les progrès que pouvait faire le commerce anglais sur le sol national. Il faut sans doute voir dans cette modération l'un des effets de cette sympathie française pour

* Note établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. I.R.C.B.*, 1952, 1 064-1 066) et présentée à la séance du 4 novembre 1964 de ladite Commission en vue du *Mémorial 1965* (*Bull. ARSOM*, 1963, fasc. 4, p. 268).

** Les chiffres entre [] renvoient aux notes *in fine*.

la Belgique issue de la Révolution de 1830; il était difficile de dénoncer les progrès économiques d'un pays dont on célébrait la naissance politique dans tous les secteurs de l'opinion. Ajoutons que les canaux et les voies ferrées du Nord, le charbon belge s'écoulait avec discrétion, intimement mêlé à la houille française, tandis que les cargaisons britanniques s'imposaient aux yeux de tous.

* * *

Les compagnies houillères belges n'accrurent leur production qu'au prix d'améliorations de la technique de production qui attirèrent bientôt l'attention des milieux français intéressés.

Sous la Restauration la France se mit incontestablement à l'école exclusive de l'Angleterre. L'étude du développement d'un bassin houiller comme celui de la Loire montre que rien ne s'y fit autrement que par imitation de réalisations anglaises. C'est un Anglais, JACKSON, qui introduisit dans la région stéphanaise les méthodes modernes de fonte et de forge au charbon de terre [4]. C'est après un long voyage d'étude en Grande-Bretagne que l'ingénieur des mines BEAUNIER réalisa les premiers chemins de fer que se soit donnés la France [5]. C'est encore à une machine d'épuisement de type anglais, dite de Cornouailles, que l'on eut recours en 1838 pour sauver de l'inondation les mines de Rive de Gier [6]. Les techniciens eux-mêmes n'échappèrent point à l'anglomanie systématique de l'époque. On le vit en 1822, lorsque l'ingénieur des mines GALLOIS fonda sa Compagnie des Mines de Fer de Saint-Etienne, en partant du postulat que minerai de fer et houille se trouvant associés en Angleterre, il ne pouvait en être autrement en France. Après avoir vivoté pendant quelques années, la société fut mise en liquidation en 1830 [7]. Cette ampleur des emprunts faits à la technique anglaise dans la première moitié du XIX^e siècle masque l'importance qu'eurent pour la France d'autres inventions étrangères, essentiellement belges en matière de mines. C'est vers 1840 que l'on voit les ingénieurs français s'intéresser aux réalisations wallonnes. Cette date s'explique moins par de soudains progrès belges que par l'évolution propre des mines françaises, et notamment de celles de la Loire, à l'époque les plus importantes du territoire; elles sortent, en effet, alors de l'ère de l'exploitation

artisanale pour passer dans celle de l'organisation — le terme même « d'organisation » est le mot clef de l'époque — capitaliste. Les problèmes techniques résolus entre 1840 et 1870 à l'aide, dans une très large mesure, d'emprunts faits à la Belgique, furent ceux que posèrent les modifications de la conception même de l'exploitation. Tandis que l'on travaillait jusqu'alors dans de petits chantiers dispersés au bout de « fendues » ouvertes au flanc des collines, on creusa désormais des puits qui atteignirent rapidement des profondeurs des plusieurs centaines de mètres, et autour desquels s'organisèrent des ensembles cohérents de fronts de taille. Il fallut donc résoudre les difficultés de la circulation des hommes, du charbon et des matériaux dans les puits, et celles du travail à des profondeurs jamais atteintes auparavant.

La circulation dans les premiers puits se faisait au moyen d'échelles fixées dans la paroi que parcouraient les ouvriers, ou de bennes simplement suspendues à leur câble comme des seaux à la corde d'un puits, et tour à tour employées par les mineurs et le charbon [8]. La solution définitive fut trouvée lorsque l'on fit glisser des cages d'extraction le long de guides; les premières furent installées dans la Loire en 1858, par l'ingénieur BAURE qui était allé chercher ses modèles en Belgique [9]. Les cages, qui circulaient le long de rails en bois verticaux scellés dans les parois du puits, pouvaient atteindre de grandes vitesses sans risquer ces collisions qui avaient été autrefois à l'origine d'accidents dramatiques [10]. Des systèmes de freins de sécurité — on disait parachutes — connus également en Belgique avant de l'être en France diminuèrent bientôt les risques de chute par rupture de câble [11].

L'installation de cages guidées n'était possible que dans des puits en parfait état, or, dans la région de Rive de Gier, taraudée en tous sens depuis des générations, les conduits étaient trop irréguliers pour permettre semblables travaux. Ne pouvant substituer aux bennes libres des cages guidées, on chercha à améliorer le système des échelles, et on adopta la machine belge dite de WAROCQUÉ, du nom de son inventeur [12]. Elle se composait de deux échelles parallèles oscillantes, mues par une machine à vapeur. Ces échelles portaient des plateformes et en passant

alternativement de l'une à l'autre, les ouvriers circulaient dans les puits. L'installation fut réalisée en 1851, mais elle ne donna pas les résultats espérés [13]. Rive de Gier était encore à cette date un pays de petites mines très dispersées dans lesquelles les ouvriers échappaient pratiquement à tout contrôle. La « Warocqué » ou « Warocquère », en concentrant sur un seul point les montées et les descentes, rendait au contraire le contrôle facile, aussi fut-elle dénoncée, au cours de la grande grève des mineurs de 1852 [14], comme l'invention diabolique d'une direction uniquement soucieuse de faire rendre à la main-d'œuvre tout l'effort utile possible. On lui reprochait également d'imposer aux ouvriers d'interminables trajets souterrains qui seuls pouvaient leur donner accès à des chantiers qui restaient très épars. Enfin, souvent en panne, elle bloquait alors les mineurs au fond de la mine pour des heures qui, suivant l'usage du temps, n'étaient nullement rétribuées [15].

La multiplication des inondations fut une autre conséquence de l'approfondissement de la mine. Bloquées par des couches imperméables, les eaux se déversaient dans les puits et inondaient les étages inférieurs où se trouvaient les chantiers productifs. C'est de Belgique que vint le remède avec la pratique du cuvelage adoptée à Rive de Gier en 1851 [16]. On rendait étanche le puits en le maçonnant jusqu'au niveau de la couche imperméable, et l'on protégeait ainsi les chantiers plus profonds [17]. Tant que les puits ne dépassèrent pas une certaine profondeur, l'aération des galeries et des chantiers se fit par mise en contact de deux ou de plusieurs ouvertures. L'accélération de la circulation de l'air était assurée par la présence de foyers allumés au pied de certains puits spéciaux. C'est encore en Belgique que les ingénieurs de la Loire allèrent chercher le modèle des ventilateurs mécaniques qu'ils installèrent dans les mines à partir de 1865 [18].

Le dernier emprunt fait à la technique belge et que nous ayons relevé, intéresse la carbonisation. Tout le coke de la Loire fut fabriqué dans des fours de modèle belge, jusqu'en 1870, date à laquelle s'imposèrent finalement les fours Appolt [19].

L'importance de cette influence belge, dont témoignent les quelques exemples cités ci-dessus, implique une connaissance

profonde des réalisations des techniciens wallons. Celle-ci put être livresque après la parution, en 1853-1854, à Liège, des deux volumes du *Traité de l'exploitation des mines* de PONSON. Cet ouvrage, qui remplaçait celui du Français COMBES d'une dizaine d'années antérieur [20], allait être pendant longtemps le manuel de tout ingénieur. La multiplication des revues techniques, et pour les mines, la parution en 1855 du *Bulletin de la Société de l'Industrie minérale*, qui complétait les *Annales des Mines*, permit également une large diffusion des inventions [21].

Malgré ces facilités d'information, il n'est pas d'inventions importantes qui n'aient été précédées d'enquêtes sur place. Les archives des sociétés font apparaître les traces de nombreux voyages d'ingénieurs et de directeurs qui vont soit faire un tour d'horizon général [22], soit s'intéresser à une réalisation précise [23]. Nous avons noté pour la période de 1845-1855 que nous avons étudiée de particulièrement près, qu'aux nombreux voyages en Belgique, ne correspondait, pour les ingénieurs de la Loire, aucun voyage en Angleterre.

Tandis qu'au début du siècle, il était fréquent que seuls les ouvriers anglais soient capables de réédifier à l'étranger des réalisations de leur pays [24], il n'en est plus de même au milieu du XIX^e siècle. Les mines de la Loire possédaient une main-d'œuvre suffisamment qualifiée pour que les emprunts techniques faits à l'étranger n'entraînent pas de déplacement de personnel. Nous avons pu noter cependant, la venue dans la Loire d'un ingénieur belge, engagé à Rive de Gier, pour le travail très spécialisé de l'entretien des machines d'extraction et d'épuisement [25].

Les sociétés de la Loire cherchèrent enfin, et c'est là le dernier aspect des emprunts techniques qu'elles firent à la Belgique, à lui acheter du matériel d'exploitation. C'est de Mons, par exemple, que vint le premier câble plat de chanvre utilisé dans le bassin [26]. Les difficultés de transports étaient telles que ces achats n'eurent que peu d'importance; la machine WAROCQUÉ que l'on avait songé à faire construire en Belgique, le fut, en fait, au Creusot, mais l'inexpérience de ses constructeurs fut pour beaucoup dans les difficultés de sa mise en route [27].

Les expériences belges en matière sociale intéressèrent aussi au plus haut point les Français, ce qui s'explique par l'étroit cousinage des régimes légaux. Sous le Premier Empire, les mines belges avaient été régies par la loi du 21 avril 1810, qui définissait le régime de la concession et apportait une solution au délicat problème du partage des droits du propriétaire foncier, du concessionnaire, et accessoirement de l'état [28]. Aussi, seules la France et la Belgique connurent la redevance proportionnelle des mines, cet impôt sur le revenu industriel unique en son genre au XIX^e siècle. La loi de 1810 avait pour complément le décret impérial du 3 janvier 1813, souvent appelé « la Charte du Mineur ». Par ce texte, le gouvernement avait cherché à prévenir les conséquences des risques exceptionnels du métier de mineur et à définir les devoirs du patron en cas d'accident du travail [29]. Ce texte est à l'origine des caisses de secours dont seuls bénéficièrent de façon systématique les ouvriers mineurs jusqu'aux grandes lois sociales de la fin du XIX^e voire jusqu'à celles du premier tiers du XX^e siècle pour la France.

En France, le patronat, constitué pour une très large part, dans la Loire surtout, de petits entrepreneurs, limita, autant que possible, l'application du décret de 1813; les caisses de secours ne furent pendant longtemps que de très misérables institutions, bien incapables, financièrement, de donner de réelles garanties de sécurité à l'ouvrier.

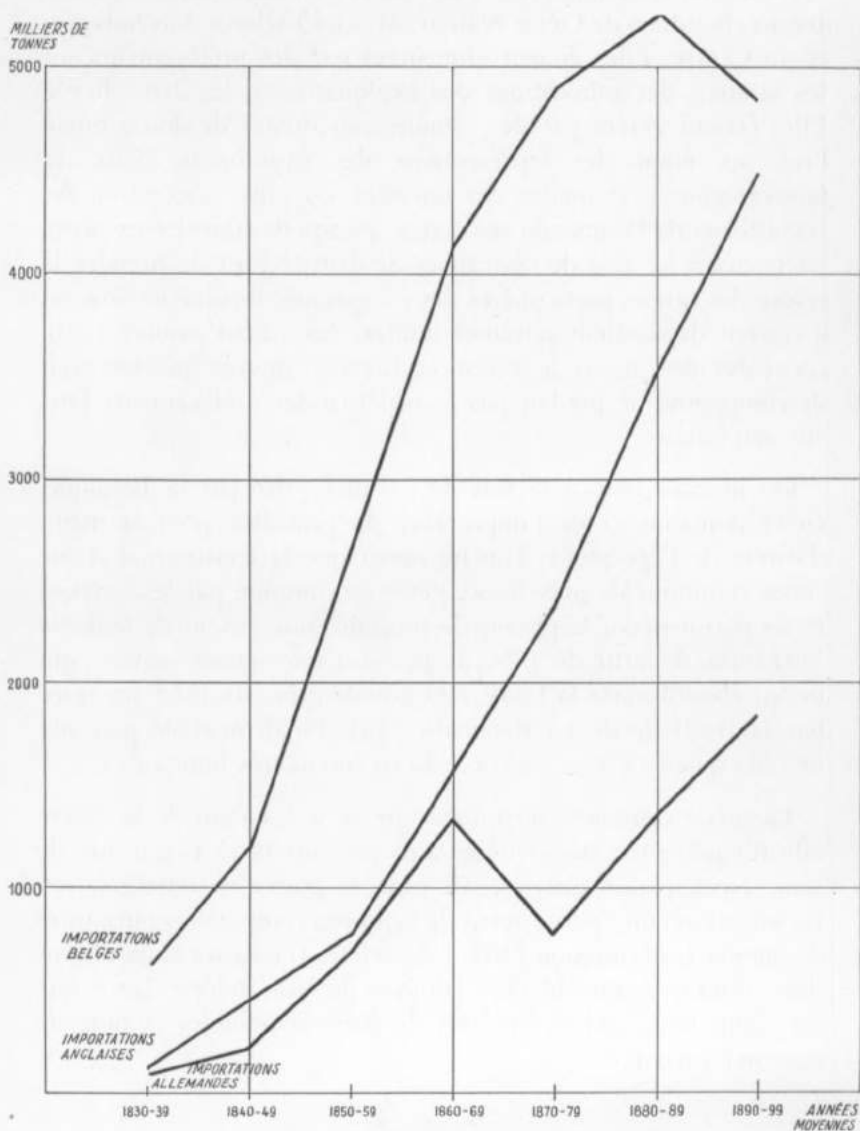
Avec la naissance des grandes sociétés, précoces dans le Nord où se développait la Compagnie d'Anzin, plus tardive dans le centre où la Compagnie générale des Mines de la Loire ne se constitua qu'en 1846, l'esprit du patronat changea. Les institutions de secours eurent désormais une très réelle efficacité, mais elles restèrent gérées exclusivement par les sociétés imbues d'un paternalisme très étroit et jalouses à l'extrême de leur indépendance réciproque. Chaque compagnie ayant sa caisse, l'ouvrier qui avait cotisé pendant des années, se trouvait dans l'impossibilité de changer d'employeur, sans perdre du même coup tout espoir de récupérer ses versements sous forme, sinon de retraite complète, du moins de secours de vieillesse et d'invalidité, et se trouvait par là même lié à une société donnée. Le but du patronat était de limiter l'instabilité d'une main-d'œuvre trop fluide.

Le Gouvernement français, surtout sous le Second Empire [31], poussa systématiquement à une application plus généreuse du décret de 1813, par l'intermédiaire de ses ingénieurs du corps des mines; il fut très heureux d'évoquer à cette fin les réalisations belges [32]. Entre 1839 et 1844, s'étaient constituées en Belgique des Caisses communes de Prévoyance, correspondant aux six districts houillers de Liège, Namur, Mons, Charleroi, Luxembourg et du Centre. Elles étaient alimentées par des prélèvements sur les salaires, des subventions des exploitants et des dons divers. Elles étaient gérées par des commissions mixtes de douze membres, six étant des représentants des exploitants, deux du Gouvernement, et quatre des ouvriers, ou plus exactement des travailleurs de la mine au sens large, puisqu'ils étaient élus parmi les porions. Le rôle de ces caisses de district était de prendre la relève des caisses particulières des compagnies lorsque les charges à couvrir dépassaient certaines limites. Ainsi était assurée l'efficacité des institutions de secours et de plus, l'ouvrier qui changeait de compagnie ne perdait pas le bénéfice des prélèvements faits sur son salaire.

On jugerait mal, à la fois de l'avance prise par la Belgique, en ce domaine, et de l'importance du problème pour la main-d'œuvre de l'époque, si l'on ne savait que la constitution d'une caisse commune de prévoyance gérée en commun par les ouvriers et les patrons était la principale revendication autour de laquelle s'organisa, à partir de 1864, le puissant mouvement ouvrier qui devait aboutir, dans la Loire, à la grande grève de 1869, marquée par la fusillade de La Ricamarie [33]. Finalement, le patronat ne céda qu'en 1870 et ses concessions furent très limitées.

La caisse commune n'engloba que le seul bassin de la Loire; elle fut gérée par des représentants des sociétés à l'exclusion de toute participation ouvrière; de plus, la portée de cette création fut encore réduite par le refus de certaines compagnies puissantes de donner leur adhésion [34]. Les sociétés françaises apparaissent donc comme beaucoup plus jalouses de leur indépendance que les compagnies belges vis-à-vis de leurs semblables comme de leur main-d'œuvre.

La parenté multiforme des mines françaises et belges donnerait le plus grand intérêt à une étude comparative de leur évolution. On pourrait notamment rechercher les raisons du dynamisme technique belge qui, pour les années 1840-1860, n'a pas d'équivalent en France, ce qui conduirait à mettre en parallèle les



structures mêmes de ses entreprises; dans le cas français, le progrès technique, et, en un certain sens, le progrès social semblent dépendre étroitement du passage de l'âge de la structure artisanale à celui de la structure capitaliste.

22 septembre 1964.

NOTES

- [1] Résumé des *Travaux statistiques de l'Administration des Mines*. Volume récapitulatif du Centenaire 1934 et volumes suivants, ainsi que: *Annales des mines* 1832, 3, 2, 431. M. CHEVALIER: Observations sur les mines de Mons et sur les autres mines de charbon qui approvisionnent Paris.
- [2] Résumé des *Travaux statistiques...* En France, la production de fonte au bois fut supérieure à celle de la fonte au charbon de terre jusqu'aux dernières années du Second Empire.
- [3] GUILLAUME, P.: Aux origines du Comité central des Houillères de France. Le Comité des Houillères françaises de 1851 (Communication au Congrès national des Sociétés savantes, Poitiers, 1962).
- [4] GRAS, L.-J.: Histoire économique de la métallurgie de la Loire (1908, 615 p.) et JACKSON, W.J.: J. Jackson et ses fils (1893).
- [5] —: Histoire des premiers chemins de fer français.
- [6] LESEURE: Historique des mines de houille du département de la Loire (353 p., 1901, p. 286).
- [7] BABU, M.-L.: L'industrie métallurgique dans la région de Saint-Etienne (*Annales des mines*, 1899, 9, 15, 357).
- [8] SIMONIN, L.: Dans son ouvrage: La vie souterraine (Paris 1865, 604 p.) a laissé des images saisissantes des descentes des mineurs dans les bennes.
- [9] LESEURE: *op. cit.*, p. 282 et BURAT, A.: Supplément au matériel des houillères (Paris, 1865).
- [10] L'accident qui frappa le plus l'opinion fut celui qui coûta la vie à un ingénieur dans la région stéphanoise en 1844.
- [11] Lors de la grève de 1844 à Rive de Gier, les ouvriers, très hostiles à l'un de leurs gouverneurs, MAGDINIER, provoquèrent la rupture du câble de la benne dans laquelle descendaient ses deux fils qui furent tués.
- [12] Archives de la Compagnie des Mines de la Loire. Lettres, 22.7.1847. Une Warocqué était installée à Mariemont dès 1847.
- [13] Archives nationales BB, 18, 1506.
- [14] GUILLAUME, P.: Grèves et organisation ouvrière chez les mineurs de la Loire au milieu du XIX^e siècle (*Le Contrat social*, avril-juin, 1963, p. 5 à 19).
- [15] Archives nationales, BB, 18, 1534.
- [16] LESEURE: *op. cit.*, p. 288.
- [17] *Bulletin de la Société de l'Industrie minérale*, Tome II, p. 295-310. - DE GRAND BOULOGNE: Notice sur le cuvelage du puits Bourret.
- [18] LESEURE: *op. cit.*, p. 291.
- [19] *Bulletin de la Société de l'Industrie minérale*, Tome I, p. 434-472. - MAURICE, C.: Mémoire sur l'état actuel de la carbonisation dans le bassin houiller de la Loire.

- [20] Combes « Exploitation des Mines », 1844.
- [21] La multiplication des contacts entre ingénieurs était le but même que se proposait GRÜNER, le fondateur de la Société de l'Industrie minière: C'est pour remédier, autant que possible, à ce fâcheux isolement, unir plus étroitement les éléments dispersés et mieux encourager les efforts individuels que quelques ingénieurs ont cru devoir fonder la Société de l'Industrie minière (*Bulletin*, I, 1855).
- [22] Archives de la Compagnie des Mines de la Loire, Délib. C.A., 13.3.1850.
- [23] *Id.*: Lettres 22.7.1847. Visite à Mariemont des installations de la machine WAROCQUÉ.
- [24] JACKSON était venu avec toute une équipe de travailleurs anglais (BABU: *op. cit.*).
- [25] Archives de la Compagnie des Mines de la Loire. Lettres 7.8.1850.
- [26] *Id.*: Lettres, 12.5.1851.
- [27] *Id.*: Délib. C.A. 21.8.1846.
- [28] Voir à ce sujet la communication de M.A. LINARD de GUERTECHIN au colloque de Lille: Charbon et Sciences humaines, mai 1963: Les ingénieurs des mines français en Belgique de 1795 à 1814.
- [29] L'article 15 est le plus significatif: « Les exploitants sont tenus d'entretenir sur leurs établissements ... les médicaments et les moyens de secours qui leur seront indiqués par le Ministre de l'Intérieur... ».
- [30] Le Gouvernement de la Restauration, par une ordonnance de 1817, restée inappliquée, chercha à relancer l'idée d'une caisse de prévoyance ouverte à tous les ouvriers mineurs de la Loire.
- [31] La Monarchie de Juillet avait promulgué en 1843 une nouvelle ordonnance « concernant les mesures à prendre lorsque l'exploitation d'une mine compromettra la sûreté publique ou celle des ouvriers ».
- [32] LESEURE: Notice sur les caisses communes de prévoyance de la Belgique. (*Bulletin de la Société de l'Industrie minière*, 1.10.1864, 1865, p. 157-188).
- [33] Le mouvement ouvrier fut dominé dans la Loire par la personnalité de M. RONDET, le pionnier du syndicalisme minier. Il voyait dans l'instauration d'institutions d'assistance efficaces la première étape de l'émancipation ouvrière.
- [34] GRAS, L.-J.: Histoire économique générale des mines de la Loire (2 V., 1922, p. 752 et sqq.).

Albert Duchesne. — Bibliographie des tentatives de colonisation et d'expansion belges sous le règne de Léopold 1er*

AVANT-PROPOS

En établissant cette bibliographie, l'auteur a cherché avant tout à rendre service aux chercheurs. Il s'agit de faciliter aux érudits la connaissance des sources imprimées réparties dans maintes bibliothèques (1), mais aussi des travaux et articles de revues de plus en plus nombreux, relatifs à l'ensemble des tentatives ou aux principales d'entre elles, et qui sont loin d'être toujours inclus dans les bibliographies spéciales (2). On a également tenté d'orienter les étudiants vers les aspects du sujet qui n'ont pas encore fait l'objet d'un travail approfondi.

Le présent état de la question laisse de côté, à quelques exceptions près, les sources inédites qui sont réparties entre les archives du Ministère des Affaires étrangères et quelques autres dépôts belges (3). Entre sources imprimées et travaux, la distinc-

* Note établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. I.R.C.B.*, 1952, 1 064-1 066) et présentée à la séance du 4 novembre 1964 de ladite Commission en vue du *Mémorial 1965*.

(1) Cfr en particulier: *Bibliographie nationale. Dictionnaire des Ecrivains belges et catalogue de leurs publications, 1830-1880*, 4 volumes (Bruxelles 1892-1897); *Bibliographie nationale. Dictionnaire des Anonymes et Pseudonymes (XV^e siècle à 1900)* par J.V. et G. DE LE COURT, t. I (A.R.B., Bruxelles 1960); les fichiers de la bibliothèque du Ministère des Affaires étrangères, certains portefeuilles de la Bibliothèque royale de Belgique, etc.

(2) HUISMAN, M. et JACQUET, P.: Cinq siècles d'effort colonial. Essai de bibliographie critique d'histoire coloniale, dans la revue *Congo* (Bruxelles, I, 4, p. 478-484 et 165-189 (juin 1932); HEYSE, Th.: Index bibliographique colonial, I^{re} série (Bruxelles, 1937), placards n^{os} 10 et 11; HEYSE, Th. et COSEMANS, A.: Contribution à la bibliographie dynastique et nationale. Règne de Léopold I^{er} (1831-1865), dans: *Cahiers Belges et Congolais* n^{os} 23, 24 et 25 (Bruxelles, 1954-1956).

(3) Cfr notamment: COSEMANS, A.: Les Archives générales du Royaume au point de vue de la documentation historique coloniale (*Bull. I.R.C.B.*; XXV, p. 652-666, Bruxelles, 1954); VAN MEERBEECK, L.: Inventaire des papiers de S. Van de Weyer aux Archives générales du Royaume, n^{os} 63-66, 128, 129, p. 7 et 12 (A.G.R., Bruxelles, 1960); DUCHESNE, A.: Le Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire au point de vue de la documentation historique coloniale (*Bull. A.R.S.C.*, nouvelle série, t. IV, p. 287-316, Bruxelles, 1958).

tion n'en est pas moins parfois délicate pour l'historien du XIX^e siècle. Beaucoup de travaux rédigés peu après les faits relatés sont en réalité des sources, par certains côtés. D'autre part, maints de ces travaux et particulièrement les ouvrages biographiques contiennent des textes qui étaient restés jusqu'alors inédits.

Notre essai comporte deux parties principales.

La première traite de généralités et se subdivise en trois chapitres:

1. Une *bibliographie chronologique* montrant, année par année, l'intérêt suscité en Belgique par les problèmes de l'émigration, de la colonisation et de l'expansion, entre 1830 et 1865.
2. Une liste de recueils de *documents officiels* publiés pendant cette même période et susceptibles de contenir des textes relatifs à ces problèmes.
3. Un répertoire de quelques *travaux plus ou moins récents* où l'on peut relever des traces de l'intérêt personnel de LÉOPOLD I^{er} et du Duc de Brabant, futur LÉOPOLD II, pour l'expansion nationale au cours du premier règne.

La seconde partie est plus étoffée et met l'accent sur les tentatives elles-mêmes. Elle comporte trois chapitres:

1. *Les travaux et articles* consacrés à l'ensemble des tentatives, selon l'ordre alphabétique des auteurs;
2. Un essai d'inventaire où, *pour chacune des tentatives* classées dans un ordre géographique: par continent et partie de continent, sont repris:
 1. Les *sources imprimées*, en commençant — quand cela a été jugé possible, — par les documents officiels publiés et certains articles de presse;
 2. Les *travaux et articles* qui se recommandent à l'attention par leur intérêt: ceux de pure érudition et d'autres que l'on a cru pouvoir citer dans la mesure où ils sont susceptibles d'orienter la recherche. Les articles de vulgarisation, ceux des journaux en particulier, ont généralement été éliminés.

3. Les sources et les travaux qui mettent en lumière le rôle joué par les marins et les militaires dans la promotion et la réalisation de l'expansion nationale sous le règne de LÉOPOLD I^{er}, ainsi qu'un bref aperçu de l'expansion missionnaire.

Peut-être n'est-il pas superflu de rappeler enfin qu'une importante collection d'informations au sujet des « expansionnistes » belges — qu'ils aient été marins ou soldats, voyageurs ou missionnaires, armateurs ou diplomates, — se trouve dispersée non seulement dans la *Biographie coloniale belge* éditée par l'I.R.C.B. et l'A.R.S.C. (5 vol., 1948-1958) et dans la *Biographie nationale* publiée par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique (32 vol., 1866-1964), mais également dans des revues telles que: *Bulletin de la Ligue maritime belge, Marine, La Belgique maritime et coloniale, Sur l'Eau, les Bulletins des Sociétés royales de Géographie de Bruxelles et d'Anvers*, les revues missionnaires, etc. (4).

Première partie

DOCUMENTATION GENERALE

PREMIER CHAPITRE

LISTE CHRONOLOGIQUE DES SOURCES IMPRIMEES

- 1831 KAUFMANN, J.: La Belgique en septembre 1831. Coup d'œil sur son avenir politique et commercial (Liège, 1831).
- 1832 ARRIVABENE, J.: Considérations sur les principaux moyens d'améliorer le sort des classes ouvrières (Bruxelles, 1832).
- 1835 La Belgique a la perspective d'obtenir la possession d'une colonie, conclusion d'un article du journal: *Le Politique municipal, pro-*

(4) On a utilisé quelques abréviations, bien connues des spécialistes:

A.E.B. = Archives du Ministère des Affaires étrangères de Belgique; A.R.B. = Académie royale de Belgique; A.G.R. = Archives générales du Royaume; A.R.S.C. = Académie royale des Sciences coloniales; ARSOM = Académie royale des Sciences d'Outre-Mer; I.R.C.B. = Institut royal colonial belge; M.R.A. = Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire.

- vincial et national* (Bruxelles), 30-31 mars 1835, n° 74, p. 2, d'après une lettre datée de Bruxelles, 24 mars 1835, insérée dans le *Journal de La Haye*.
- 1838 Le rapport Smits sur les charges de la colonisation (à propos du projet sur l'île de Pinos) (publié par Chr. MONHEIM dans *Belgique d'Outremer*, n° 280, juillet 1958, p. 436-438).
- 1839 Rapport sur la situation de la Flandre occidentale (Bruges, 1839).
- 1840 La Belgique de Léopold, Lettres d'un voyageur français (pamphlet) (Paris, 1840).
- 1841 Est-il de l'intérêt de la Belgique de se créer des établissements coloniaux? (dans: dépêche du Ministre des Affaires étrangères à celui de l'Intérieur, 25 août 1841, inédite) (archives A.E.B., doss. 2038).
- DE LIEM, G.: Débouchés commerciaux et industriels de la Belgique (Bruxelles, 1841).
- HEUSCHLING, X.: Essai sur la statistique générale de la Belgique (Bruxelles, 1841).
- OBERT, L.-H.-C.: De l'association du travail comme moyen de colonisation... (au Guatemala) (Bruxelles, 1841).
- 1843 Le gouvernement belge n'a pas de colonies et ne cherche pas à en créer (réponse du Ministre des Affaires étrangères, général GOBLET, à l'intervention « anticoloniale » du sénateur CASSIERS au Sénat) (séance du 28 décembre 1843, cfr *Moniteur belge* du lendemain).
- [composition de la] Commission pour l'examen des divers projets de colonisation (dans: Almanach de poche de Bruxelles pour l'année 1843, 26^e année).
- 1844 VAN DE CASTEELE: La misère des Flandres [Lettres à M. DECHAMPS] (1844).
- ALEXANDRE, G.-W. et WIFFIN, B.-B.: Remarques sur l'esclavage et la colonisation, adressées aux amis de l'humanité en Belgique (Etterbeek, 1844).
- DUCPETIAUX, Ed.: Le paupérisme en Belgique, causes et remèdes (Bruxelles, 1844).
- 1845 ARRIVABENE, J.: Sur la condition des laboureurs et des ouvriers belges (Bruxelles, 1845).
- KERVYN, H.: Quelques vues pratiques pour l'amélioration du sort de la population rurale des Flandres (Gand, 1845).
- 1846 Un bureau d'émigration est institué à Anvers par arrêté ministériel (Cfr *Moniteur belge* du 14 mai 1856, reproduit dans: *Recueil consulaire*, Bruxelles, t. II, 1856, p. 583-584).

- 1847 Du paupérisme et des moyens de le soulager (Gand, 1847).
- DUCPETIAUX, Ed.: Exposé de la question de la misère et du paupérisme en Belgique et spécialement dans les Flandres (Bruxelles, 1847).
 - DE LESCLUZE, Ed.: Un mot sur la situation matérielle de la Flandre occidentale (Bruges, 1847).
- 1848 Echange d'observations au sujet de l'émigration entre le ministre de l'Intérieur ROGIER et les représentants VANDEN BRANDEN, RODENBACH et SINAVE (à propos d'un rapport de M. JULLIOT sur des pétitions d'habitants de Wacken qui demandent qu'on favorise leur émigration au Brésil) (Dans: *Annales parlementaires*, séance de la Chambre du 10 novembre, Bruxelles, 1848).
- LAUWERS, J.B.H.: De la marine militaire en rapport avec la question du paupérisme des Flandres (Bruges, 1848).
 - HOURY, Charles-Borromée: Plan de colonisation des contrées incultes de la Belgique (Bruxelles, 1848).
 - DE LESCLUZE, Ed.: Coup d'œil sur le projet de l'établissement d'une société de commerce d'exportation et de comptoirs à l'étranger (Bruges, 1848).
 - Conseil provincial de la Flandre Orientale. Session de 1848. Rapport sur la question des Flandres en réponse aux dépêches de M. le Ministre de l'Intérieur en date des 17 et 25 juillet 1848.
 - VAN LEDE, Ch.: Question des Flandres. Expatriation, émigration et colonisation (Discours prononcé dans la séance du 17 août 1848 du Conseil provincial de la Flandre Occidentale, Bruges, 1848).
- 1849 HANSEN, P. (abbé): Situation de la Belgique en 1849 et moyen de l'améliorer (Mons, 1849).
- CANIVET, A.: Essai sur les causes qui ont engendré le paupérisme en Europe et sur les moyens d'y porter remède (Bruxelles, 1849).
- 1850 DUCPETIAUX, Ed.: Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres (Mémoire A.R.B., Bruxelles, 1850).
- 1851 PICARD, L.A.: Des colonies et spécialement de celles fondées dans l'Amérique du Sud (Bruxelles, 1851).
- 1853-1861 LÉOPOLD, duc de Brabant. Discours au Sénat [Sur la nécessité d'une politique d'expansion nationale] (Dans: *Annales parlementaires*, Sénat, séances des 9 avril 1853, 29 décembre 1855, 27 mars 1857, 28 décembre 1858, 24 décembre 1859, 17 février et 18 décembre 1860, et 21 mars 1861, Bruxelles).
- 1853-1865 BRIALMONT, H.A.: Mes écrits sur le développement du commerce et de l'industrie par la création d'une marine militaire et d'établissements coloniaux. Idées du roi Léopold I^{er} et du Duc de

- Brabant sur ce sujet. Mes relations avec ce dernier pour l'étude de la question coloniale, publié par P. CROKAERT. Dans: Brialmont. Eloge et Mémoires (Bruxelles 1925, p. 399-427).
- 1856 Aviser aux moyens de prévenir l'accroissement désordonné de la population, notamment par l'organisation permanente et régulière de l'émigration [thème du Congrès de Bienfaisance] (Bruxelles, septembre 1856).
- 1859 OLIN, Victor-Xavier: De l'émigration, de ses causes, de ses effets et de l'intervention du gouvernement dans sa réglementation (Bruxelles, 1859).
- BRIALMONT, H.A.: Complément de l'œuvre de 1830. Etablissements à créer dans les pays transatlantiques. Avenir du commerce et de l'industrie belges (Dans: *Journal de l'Armée belge*, XVII, Bruxelles, 1859, IV^e et V^e livraisons, p. 1-219, et brochure: Bruxelles, 1860).
- 1860 — : Considérations sur les Colonies pénitentiaires (Dans: *Journal de l'Armée belge*, XVIII, Bruxelles, 1860, II^e livraison, p. 81-98).
- — : Considérations politiques et financières sur les Colonies (Dans: *Journal de l'Armée belge*, XIX, Bruxelles, 1860, II^e livraison, p. 49-89).
- LÉOPOLD, duc de Brabant: Redevoering uitgesproken door Z.K.H. den Hertog van Brabant, in de Kamer der Senators (17 februari 1860, Brussel, 1860).
- DUCPETIAUX, Ed.: La colonisation pénale et l'emprisonnement cellulaire (Extrait de la *Revue Britannique*, Bruxelles, 1860).
- 1861 BRIALMONT, H.A.: Le système cellulaire et la colonisation pénale. Réponse à M. Ed. Dupétioux (Extrait de la *Revue Britannique*, Bruxelles, 1861).
- DUCPETIAUX, Ed.: Le système cellulaire et la colonisation pénale. Réponse à M. A. Brialmont. La Colonisation pénale (Extrait de la *Revue Britannique*, Bruxelles, 1861).
- 1861-1865 LE FEBVE DE VIVY, L.: Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865). Les idées coloniales de Léopold Duc de Brabant (Mémoire A.R.S.C., Bruxelles, 1955).
- 1861 GOSSI, Max: Observations d'un négociant anversois sur le discours de S.A.R. le Duc de Brabant (Anvers, 1861).
- 1861 MEYNDERS (abbé): A Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Brabant sur les moyens de doubler la prospérité de la Belgique (Bruxelles, 1861).
- 1864 DE BOOM, Cornelius: Une solution politique et sociale. Confédération, décentralisation, émigration (Paris, 1864).

RECUEILS DE DOCUMENTS OFFICIELS PUBLIES

Annales parlementaires de Belgique: Chambre des Représentants et Sénat (Résumé dans HYMANS, L.: Histoire parlementaire de la Belgique, t. I, II et III [1831 à 1860], Bruxelles, 1878-1879).

Bulletin officiel des lois et arrêtés royaux de la Belgique (Bruxelles, 1831-1865).

Conseil provincial de la Flandre Occidentale, Session de 1848, Rapport sur la question des Flandres en réponse aux dépêches de M. le Ministre de l'Intérieur en date des 17 et 25 juillet 1848.

Documents parlementaires (Recueil des pièces imprimées par ordre de la Chambre des Représentants et du Sénat).

Exposé de la situation de la province de la Flandre Orientale pour les années 1837 à 1853.

Exposé de la situation du Royaume. Période décennale de 1841-1850 (Ministère de l'Intérieur).

Moniteur belge (Le).

Pasinomie (Bruxelles), 1841 à 1844 (Contient les arrêtés royaux relatifs aux sociétés belges de colonisation).

Procès-verbaux des séances du Conseil provincial de la Flandre Occidentale, sessions de 1841 à 1851.

Procès-verbaux des séances du Conseil provincial de la Flandre Orientale, sessions de 1841 à 1851.

Ministère de l'Intérieur. Question des Flandres. Communication aux Conseils provinciaux des Flandres dans la session de 1848. (Dans: *Moniteur belge* du 30 juillet 1848, p. 2074) (tiré à part).

Rapports généraux des Chambres de Commerce (1850 et années suivantes).

Recueil consulaire publié par le Ministère des Affaires étrangères en exécution de l'arrêté royal du 13 novembre 1855 et contenant les rapports commerciaux des agents belges à l'étranger. Aux termes des instructions ministérielles du 14 novembre 1855 (Vilain XIII), le rapport général annuel des agents consulaires doit consacrer une section spéciale à l'émigration (*R.C.*, t. I^{er}, 1839-1855, p. 12-14). Les premiers volumes contiennent beaucoup de rapports ou d'extraits de rapports des agents consulaires belges dans les pays extraeuropéens, reproduits soit dans le *Moniteur belge*, soit dans la *Revue commerciale*.

Travaux de la Commission royale pour l'amélioration du sort des classes ouvrières et indigentes du pays, depuis l'époque de son institution jusqu'au mois de mai 1847 (Bruxelles, 1847).

3^e CHAPITRE

TRAVAUX SUR LEOPOLD I^{er}, LE DUC DE BRABANT
ET L'EXPANSION NATIONALE

La Belgique en 1841 (Bruxelles, 1841).

L'activité commerciale et industrielle de quelques familles anversoises au XIX^e siècle (Dans: *De Schakel*, Anvers, 1948/1953):

1. DE DECKER, Joe: L'Armement Michiels-Loos (1948, n^o 3, p. 93-98);
2. DE DECKER, Fr.: Les messageries van Gend et Loos (1948, n^o 4, p. 103-105);
3. VAN BOGAERT, A.J.: L'Armement Vertongen (1949, n^o 1, p. 106-107);
4. DE DECKER, Joe: Les Armements J. Donnet et J.-B. Donnet (1949, n^o 2, p. 62-65);
5. Les frères Cassiers (1814-1841) (1952, n^o 2, p. 60-63);
6. DE BURBURE, A.: F.J. Geelhand de Merxem (1952, n^o 2, p. 68-72);
7. DE BURBURE, A.: L'Armement Cateaux Wattel (1952, n^o 4, p. 145-150);
8. VAN GASSEN, R.: De Gebroeders Geelhand (1953, n^o 1, p. 11-16).

Le 150^e anniversaire de la Chambre de Commerce d'Anvers, supplément au journal: *La Métropole*, Anvers, n^o 286 de 1953 (13 octobre 1953).

BEYENS, E. (baron): Le Baron Lambermont (Dans: *Revue générale*, Bruxelles, septembre 1922, et tirage à part).

BRONNE, Ch.: L'industrie belge et ses animateurs, s.l.n.d. (Liège, vers 1940).

CORTI, E.C. (comte) et BU))IN, C. (baron): Léopold I^{er}, oracle politique de l'Europe (Bruxelles, 1926, cfr p. 174-175).

DAYE, P.: Léopold II (Paris, 1934).

DEHEUVEL, Ch.: Une brochure inconnue de Léopold II (Dans: *Revue belge*, Bruxelles, 15 décembre 1926, p. 533-545).

DE MOREAU, Ed.: Quelques lettres suggestives du Duc de Brabant [à Dechamps] de 1857 à 1860 (Dans: *Revue générale*, XLVI, Bruxelles, janvier 1910, p. 90-95).

DE ROBIANO, A. (comte): Le baron Lambermont, Sa vie et son œuvre (Bruxelles, 1905).

DESCAMPS, E. (baron): Le Duc de Brabant au Sénat de Belgique. En souvenir du 50^e anniversaire de l'entrée au Sénat de S.M. Léopold II

(*Bull. A.R.B.*, Bruxelles, 6 mai 1903, p. 279-323, et tiré à part, Louvain, 1903).

DE LICHTERVELDE, L. (comte): Léopold I^{er} et la formation de la Belgique contemporaine (Bruxelles, 1929).

DOREN, A.: Leopold II und die belgische Expansion bis zur Gründung des Kongostaates (Staat und Persönlichkeit, Festgabe Erich Brandenburg zum 60. Geburtstage, Leipzig, 1928).

GERARD, Jo: [Lambermont et Banning] Les grands commis de Léopold II (Bruxelles s.d.).

JUSTE, Th.: Léopold I^{er} et Léopold II, rois des Belges. Leur vie et leur règne (Bruxelles, 1878).

LAMBOTTE, A.: Les premières relations diplomatiques entre la Belgique et la Turquie [1838-40] (Dans: *Revue catholique des Idées et des Faits*, Bruxelles, 12 et 19 avril, 12 et 26 juillet, 9 et 23 août 1935).

LORENT, François (abbé): Un sénateur royal (Dans le journal: *Le Rappel*, Charleroi, 8, 15, 22 et 29 avril, et 6 et 13 mai 1933).

MONTHAYE, E. (lieutenant-colonel): Notre Dynastie (Bruxelles, 1910).

OLSCHEWSKY, S. et GARSOU, J.: Léopold II, roi des Belges. Sa vie et son règne (Bruxelles, 1905).

RANIERI, L.: La collaboration personnelle de Lambermont et de Banning avec Léopold II (Mémoire de licence inédit U.L.B., 1951).

ROEYKENS, A.: Léopold II et l'Afrique, 1855-1880. Essai de synthèse et de mise au point (Mémoire A.R.S.C., Bruxelles, 1958, cfr p. 13-22).

SCHOONHOVEN, E.: Anvers, son fleuve et son port. Coup d'œil sur les principales étapes de son histoire économique et maritime (Anvers, 1958).

STENGERS, J.: La place de Léopold II dans l'histoire de la colonisation (Dans: *La Nouvelle Clio*, Bruxelles, 9 octobre 1950, p. 515-536).

— : Textes inédits d'Emile Banning (Mémoire A.R.S.C., Bruxelles, 1955).

STINGHAMBER, G. (colonel) et DRESSE, P.: Léopold II au travail (Bruxelles, 1945).

THONISSEN, J.: La Belgique sous le règne de Léopold I^{er}, 3 vol. (Bruxelles, 1861).

TORFS, J.A.: Leopold II onze koning. Zijn leven, zijne reizen, zijne werken (Gent, 1893).

WALRAET, M.: Emile Banning, un grand Belge, 1836-1898 (Bruxelles, 1945).

Deuxième partie

LES TENTATIVES D'EXPANSION

PREMIER CHAPITRE

TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DES TENTATIVES

- BRONNE, Carlo: La tapisserie royale. Faits et portraits léopoldiens (Bruxelles, 1952) [cfr chap.: Léopold I^{er} et les arbitrages sud-américains].
- : Des Andes au Kremlin (Bruxelles, 1956) (préface: Les Belges dans le monde).
- : Profils perdus, cœurs retrouvés (Bruxelles s.d., 1963).
- : Lettres de Léopold I^{er}, premier roi des Belges (Bruxelles, 1943).
- : Léopold I^{er} et son temps (Bruxelles, 1942, cfr p. 188-198).
- CHOMÉ, Léon: Le Roi [Léopold II], Brialmont et la question coloniale (Dans le journal: *Le Soir*, Bruxelles, 13 janvier 1905 et jours suivants).
- CROKAERT, J.: L'expansion belge dans le passé (Dans: *Revue Belge*, Paris, 15 octobre 1918, p. 1228-1231).
- DE BAER, M.: The Belgian struggle for colonial expansion from the earliest times to 1870 (Dans: *Message*, London, décembre 1941, p. 12-15).
- DE COCK, (Maur.): Conférence sur les essais de colonisation belge de 1830 à 1876 (Dans: *Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers*, XXVIII, 1904, p. 9-14, et (résumé) dans la revue: *Congo*, Bruxelles, 17 avril 1904, p. 4-5).
- DEFAYS, Fritz: Essais de colonisation belge au XIX^e siècle (Dans: *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. IV, juin-juillet 1898, p. 677-697 et 773-799 (tiré à part, 1899), et (résumé par G.T.) dans: *Le Mouvement géographique*, Bruxelles, 8 octobre 1899, p. 196-197).
- DE GUCHTENEERE, Lucie: Léopold I^{er} et la démocratie (Mémoire de licence inédit, Université de Louvain, 1957).
- DE HAULLEVILLE, Alph.: Les aptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique (Bruxelles, 1898, cfr p. 136-139).
- DE LANNOY, Ch.: La question coloniale en Belgique de 1830 à 1848 (Dans: *Mélanges Ch. Moeller*, 1914, p. 556-563).
- : La politique coloniale en Belgique de 1830 à 1848 (Dans: *Bulletin de la Société belge d'Etudes coloniales*, Bruxelles, mai-juin 1920, p. 169-177) (même texte).

- DE MAN, Hendrik: Ein Jahrhundert belgischer Wanderbewegungen (Dans: *Zeitschrift für Geopolitik*, Berlin, novembre, 1942).
- DENUCE, J.: Onze koloniale traditie (Dans: *Jaarboek van K. Vl. Aardrijkskundig Genootschap*, Antwerpen, I. deel, 1930-31).
- DE SANTA-ANNA NERY, F.-J.: L'émigration et l'immigration pendant les dernières années (Paris, 1862) (brochure).
- DI MARZO, C.: Origine e sviluppi della colonizzazione Belga, vol. I (dalle origini alla fondazione della stato indipendente del Congo) (Naples, 1938, cfr p. 33-41).
- DU BOIS, A.: Le réveil de la tendance des Belges à s'expatrier (Dans: *Bulletin de la Société royale belge de Géographie* (Bruxelles, 1900, p. 233-258 et 281-312).
- DUCHESNE, A.: Hommage à Léopold I^{er}, précurseur de la politique d'expansion belge (Dans: *Biographie Coloniale Belge*, t. V, Bruxelles 1958, p. XI-XXIV).
- : L'expansion mondiale de la Belgique sous le règne de Léopold I^{er} (Brochure publiée par le Service d'Education à l'Armée, série: *La 1831-1865* (Brochure publiée par le Service d'Education à l'Armée, série: *La Nation* (les Belges à l'étranger), n° 23, septembre 1948).
- : L'expansion mondiale de la Belgique sous le règne de Léopold II, 1865-1909 (brochure publiée par le Service d'Education à l'Armée, série: *La Nation* (les Belges à l'étranger), n° 26, 1949).
- : A la recherche d'une colonie belge. Le consul Blondeel en Abyssinie (1840-1842) (Mémoire I.R.C.B., Bruxelles 1953) (la genèse de l'idée coloniale en Belgique, p. 19-40).
- : La politique coloniale de Léopold I^{er} (Dans: *Revue générale belge*, Bruxelles, avril 1954, p. 991-1008).
- : Les cinquante projets et essais de Léopold I^{er} pour une expansion belge dans le monde (Dans: *Cahiers léopoldiens*, Tervuren, série II, n° 20, 1962, p. 43-60).
- : L'expansion belge sous l'égide de Léopold I^{er} et de Léopold II (Dans: *Bulletin annuel de la Société des Ordres nationaux créés par Léopold II*, 1960, Bruxelles, p. 23-32).
- DUMONT, G.-H., et THIRIAR, J.: Les Belges d'Outre-Mer, I^{er} et 2^e album (Bruxelles, 1963-1964).
- DUPONT, J.-A.: Les Wallons à l'étranger (Bruxelles, 1946).
- FIERENS, Bert: De kolonisatiepogingen van Leopold I. — Wij zijn een volk van trekkers en ontdekkers (Dans: *De Week voor Belgisch Kongo*, Leopoldstad, n° 20, 15 mai 1955, p. 9-10).
- : De expansiepolitiek onzer eerste Vorsten. — Op zoek naar een overzee afzetgebied voor België (Dans: *Band*, Leopoldstad, n° 5, 1955, p. 167-199).

- GARSOU, J.: Les relations extérieures de la Belgique (1839-1914) (Bruxelles, 1946).
- GILLAIN, H.: Le passé colonial de la Belgique (Dans: *Bulletin de l'Association des Anciens Elèves de l'Institut des Frères Maristes* (Bruxelles, août et septembre 1938, p. 5-8).
- GOBLET D'ALVIELLA (comte): Voyages, découvertes, émigration (Dans: *Patria Belgica*, sous la direction de E. VAN BEMMEL, t. III, p. 185-214, Bruxelles, 1875).
- GREINDL, L.: Léopold II a envisagé l'achat de l'île de Chypre (Dans: *Cahiers léopoldiens*, Tervuren, série II, n° 5, mai 1961, p. 47-56).
- HUGELMANN, G.: Le Duc de Brabant devant le Sénat belge (Dans: *Revue des Races latines*, Paris, 25^e vol., 1860, p. 5-29).
- HUISMAN, M.: Les préliminaires de la politique coloniale belge (Dans: *Revue d'Histoire des Colonies*, Paris, mars-avril, 1932, p. 159-174).
- JORIS, J.: De wereldexpansie van België onder de regering van Leopold I. 1831-1865 (Brochure éditée par le Service d'Education à l'Armée: *De Natie* (de Belgen in het buitenland, n° 23, novembre 1948).
- : De wereldexpansie van België onder de regering van Leopold II. 1865-1909 (Brochure éditée par le Service d'Education à l'Armée: *De Natie* (de Belgen in het buitenland), n° 26, 1949).
- KERMANS, H., et MONHEIM, Chr.: La Conquête d'un Empire (Bruxelles, 1931, cfr p. 23-41).
- KERMOR: Le passé expansionniste de la Belgique (Dans: *Bulletin de la Ligne maritime belge*, Bruxelles, 10 et 25 mars 1907, p. 68-72 et 81-84).
- LABOURET, H.: La tradition coloniale dans la famille royale de Belgique (Dans: *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, Paris, n° 8, 1933, p. 436).
- LAUDE, N.: Ons Vorstenhuis en de kolonie (Dans: *Elckerlijck*, Anvers, 18 et 25 mars, 1^{er}, 8 et 15 avril 1939) (tiré à part).
- : L'œuvre coloniale de la Dynastie (Dans: *Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion*, Liège, 20 mars 1938, p. 8-15 du t. à p.).
- LECLÈRE, C.: La formation d'un empire colonial belge (Dans: t. III de l'Histoire de la Belgique contemporaine, Bruxelles 1930, p. 485-609, cfr p. 489-493, et volume séparé, Bruxelles, 1932).
- LECONTE, J.R.: Les tentatives d'expansion coloniale sous le règne de Léopold I^{er} (Anvers, 1946).
- LECONTE, L.: Les ancêtres de notre Force navale (Bruxelles, 1952).
- LUWEL, M.: West-Vlaanderen in het Buitenland (Dans: *West-Vlaanderen*, onder leiding van Ant. VIAENE, Brussel, 1958) (tiré à part).
- : Vlaanderen door de eeuwen heen. Vlaanderen in het Buitenland (Het hedendaagse tijdvak: p. 88-93) (Extrait de: *Vlaanderen door de*

- eeuwen heen*, onder leiding van Prof. D^r M. LAMBERTY en D^r R.F. LISSENS, Brussel, 1951-52) (tiré à part).
- MARCOTTE, V.A.: La Belgique dans le monde (s.l.n.d., cfr p. 83-85).
- MAROY, Ch.: Nos Rois et notre expansion coloniale (dans: *La Belgique maritime, coloniale et économique*, Bruxelles, n^o 32, 1931, p. 247-248).
- MONHEIM, Chr.: Le passé colonial de la Belgique (Dans: *Bulletin d'Etudes et d'Informations de l'Ecole supérieure de commerce Saint-Ignace*, Anvers, janvier, 1930) (tiré à part).
- : Belgische kolonisatieplannen naar wijd en zijd (Antwerpen, 1943).
- : Les traditions coloniales de la Belgique (Dans: *Communications de l'Académie de Marine de Belgique*, Anvers, t. III, 1940-1946, p. 163-177).
- : La Dynastie au service de l'œuvre belge de colonisation (Dans: *Agence économique et financière*, Anvers, supplément du 26 septembre 1954).
- MONTHAYE, E.: La question coloniale en Belgique (Dans: *Revue des Questions scientifiques*, Louvain, juillet-octobre 1896, p. 26-29 et 61).
- NAVEZ, L.: La politique coloniale au point de vue des intérêts belges (Dans: *Bulletin de la Société royale belge de Géographie*, Bruxelles, 1891) (tiré à part).
- OLBRECHTS, Fr.-M.: Vlaanderen zendt zijn zonen uit (Louvain, 1943).
- PETITJEAN, O.: Histoire précoloniale belge. Les efforts de Léopold I^{er} pour orienter la Belgique vers la politique coloniale (Dans: *Bulletin officiel du Touring Club de Belgique*, Bruxelles, n^o spécial du 21 juillet 1931, p. 202-212).
- : Pour servir de préface à l'histoire coloniale belge. Les tentatives de colonisation faites sous le règne de Léopold I^{er} (Dans: *La Belgique en 1930 - België in 1930*, Bruxelles, 1930, janvier (p. 42-48), mars (p. 23-34), avril (p. 29-35), mai (p. 45-50), juin (p. 28-32), juillet (p. 20-24), octobre-novembre (p. 3-11) et décembre (p. 29-32).
- : Les bienfaits de la monarchie héréditaire. L'expérience coloniale acquise par Léopold I^{er} permit à Léopold II de réussir l'entreprise congolaise (Dans: *Bulletin officiel du Touring Club de Belgique*, Bruxelles, 15 novembre et 1^{er} décembre 1934, p. 343-349 et 359-362).
- PETY DE THOZEE, Ch. et R.: Théories de la colonisation au XIX^e siècle et rôle de l'Etat dans le développement des colonies (Mémoire A.R.B., Bruxelles 1902 cfr p. 479-486).
- [PIOT, Ch.]: Emigration et Colonisation. Aperçu des projets et des essais antérieurs au moment actuel (copie autographiée d'un document conservé aux A.E.B., Bruxelles, 1896).

- PIRENNE, H.: Histoire de Belgique (T. VII, Bruxelles, 1932, cfr p. 203-206).
- : La formation d'une mentalité coloniale en Belgique (Dans: *Comptes rendus du Congrès colonial national*, Bruxelles 1920, p. 38-42).
- PLAS, J.: Principes de colonisation. Les tentatives coloniales belges (Dans: *Extension U.L.B.*, année académique 1899-1900, Bruxelles, 1899).
- SIMON, A.: Léopold I^{er} (Bruxelles, 1962, cfr p. 83-86).
- : Aspects de Léopold I^{er} (Dans: *Association patriotique d'entraide des membres de l'Ordre de Léopold II*, Bruxelles, 1959, cfr p. 28-29).
- : België van 1840 tot 1848 (Dans: *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, Utrecht-Antwerpen, 1955, t. X, p. 1-32).
- THYS, A.: L'expansion coloniale dans la nation belge. 1830 à 1905 (Liège, 1905).
- VALCKE, L.: L'idée coloniale et Léopold II (Dans: *Le Vingtième siècle*, Bruxelles, n° des 1^{er} et 2 janvier 1952, cfr « Les leçons du père »).
- VAN GRIEKEN, E. en VAN GRIEKEN-TAVERNIERS, M.: De Belgische koloniatiepogingen van 1830 tot 1876 en de wording van de onafhankelijke Congostaat van 1876 tot 1885 (Dans: *Problèmes d'Afrique centrale*, Bruxelles, 1958, t. XI, p. 20-29).
- VAN ZUYLEN, Pierre (baron): L'échiquier congolais ou le secret du Roi (Bruxelles, 1959, cfr p. 13-22).
- VERSTRAETE, Em.: Histoire des travaux et projets de colonisation des Belges (Dans: *Bulletin de la Société belge de Géographie*, Bruxelles, 1880, p. 637-680, et 1881, p. 5-54 et 121-164).
- WAUWERMANS, H. (général): Résumé historique des tentatives coloniales faites par la Belgique et Anvers (Dans: *Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers*, t. XIX, 1895, p. 435-449) (tiré à part).

DEUXIÈME CHAPITRE

SOURCES ET TRAVAUX AU SUJET DE CHAQUE TENTATIVE EN PARTICULIER (5)

EUROPE / T.

- DE BURBURE, A.: Léopold I^{er} et Chypre (Dans: *Cahiers léopoldiens*, Tervuren, juin-juillet 1958, p. XXVIII)

(5) Encore deux abréviations à retenir: S. = sources; T. = travaux.

AFRIQUE DU NORD / S.

- Voyage à Alger, suivi des souvenirs de l'expédition d'Afrique, par un officier de l'armée (Bruxelles, 1834).
- DE CONTRERAS, A.-E.-J.: Une excursion sur la côte nord de l'Afrique (Audenarde, 1851).
- HOURY, Charles-Borromée: Coup d'œil sur l'état du commerce dans les états de l'Afrique septentrionale (Arlon, 1850).
- : Du commerce dans les Etats barbaresques et dans l'Afrique centrale (Bruxelles, 1852).
- OBERT, L.H.C., et CHARLES, J.: Aperçu général sur la colonisation de l'Algérie pour servir de base à l'organisation du travail (Paris, 1843).
- POPLIMONT, Ch.-E.-J.: Le sequin du Juif, aventure d'un Belge en Algérie (Dans le journal *Le Nouvelliste*, Gand, 1843; 2^e éd.: 2 vol., Gand, 1844).
- : L'expédition de Milianah (Algérie) (Gand, 1844).
- STIENNON, L.-E.-A.: Mémoire sur la campagne de 1840 dans les possessions françaises du Nord de l'Afrique. Adressé à Monsieur le Ministre de la Guerre de Belgique (Dans: *Revue militaire belge*, Liège, 1841).
- VAN RULLEN, C.: De l'émigration. Projet de colonisation en Algérie (Gand, 1853).

AFRIQUE DU NORD / T.

- ADAM (major B.E.M.): Les Anciens de l'Ecole militaire en Kabylie (Dans: *Histoire de l'Ecole militaire*, Bruxelles, 1935, cfr p. 326-327).
- AZAN, Paul: Officiers belges détachés en Algérie. 1840-1850 [extraits de: L'Armée française en Algérie] (dans la revue: *Le Flambeau*, Bruxelles, mars 1932, p. 257-272 et avril 1932, p. 559-575).
- BERNAERT, Fréd.: Variété. Les officiers belges en Algérie (Dans: *La Belgique militaire*, Bruxelles, 16 et 23 février 1902, p. 214-219 et 257-261, et 28 septembre 1902, p. 351-353).
- DES OMBIAUX, Maurice: Les Belges en Algérie - Extrait de: *Fastes militaires des Belges* (Paris-Barcelone 1917, p. 87-114); - 2 articles du *Courrier de l'Armée* (27 et 29 juillet 1916).
- JUSTICE, F.: Les premières relations entre la Belgique indépendante et l'Egypte, 1837-1838 (Dans: *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, Bruxelles, VII, n° 2, octobre-décembre 1928, p. 1453-1466).
- LAHURE, A. (baron): Les officiers belges en Afrique. Campagne de 1840 (Dans: *La Belgique militaire*, Bruxelles, 8 et 15 août 1886, p. 170-174, 199-205, 5, 12 et 19 septembre 1886, p. 315-317, 347-348 et 378-380, et dans le journal: *Le Progrès*, Bruxelles, 1^{er} août 1886).

- LECONTE, J.R.: Les Belges en Algérie (1840-1851) (Extrait de: Les tentatives d'expansion coloniale sous le règne de Léopold I^{er}, Anvers, 1946, p. 49-108).
- : Le major Corneille-Alexis Lahure et les officiers belges en Algérie (1840) (Dans *Carnet de la Fourragère*, VII/3, Bruxelles, juillet 1946, p. 244-259).
- : Les officiers belges en Algérie (1840-1851) (Brochure éditée par le Service d'Education à l'Armée: *La Nation* (les Belges à l'étranger), n° 14, mars 1948).
- : Un officier belge ancien volontaire de 1830 et chargé de mission en Algérie: le major Renoz (Dans: *Carnet de la Fourragère*, XV/5, Bruxelles, septembre 1964, p. 381-388).
- LHOIST, A.: Corneille-Alexis Lahure (Dans: *Bulletin de l'Aucam*, Louvain, 1933).
- VAN DE WALLE, B.: Les expéditions de Jean-Baptiste De Lescluze en Méditerranée et en Mer Noire (Dans: *Communications de l'Académie de Marine de Belgique*, XIII, Anvers, 1961, p. 73-91).
- : Jean-Baptiste De Lescluze, négociant et armateur brugeois (1780-1858) (Dans: *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, XCVI, Bruges, 1959, p. 64-88, et XCVII, 1960, p. 154-236).
- VELLUT, J.L.: Les relations entre le Maroc et la Belgique 1830-1880 (Mémoire de licence inédit, Université de Louvain, 1957).

ETHIOPIE (ABYSSINIE) / S.

- BLONDEEL VAN CUELEBROECK, Ed.: Rapport et mémoire sur la colonisation de l'Abyssinie présentés au Gouvernement belge (1839-1842) (Copie autographiée d'un document des A.E.B., sans titre l.n.d., 1843).
- VAYSSIÈRES: Souvenir d'un voyage en Abyssinie (Bruxelles, 1857).

ETHIOPIE (ABYSSINIE) / T.

- DUCHESNE, A.: A la recherche d'une colonie belge. Le Consul Blondeel en Abyssinie (1840-1842). Contribution à l'histoire précoloniale de la Belgique (Mémoire I.R.C.B., Bruxelles, 1953).
- : En marge de la politique d'expansion sous Léopold I^{er}. Un projet de corps expéditionnaire belge en Abyssinie en 1844 (Dans: *Carnet de la Fourragère*, VIII/5, Bruxelles, mars 1949, p. 286-296).
- MELOT, J.: A propos des affaires d'Ethiopie (Dans: *La Vie économique et sociale*, Anvers, 1935, II, p. 441 et suiv.).
- MONHEIM, Chr.: L'Ethiopie et la Belgique (Dans: *Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers*, LV/3, 1935, p. 201-205).

PETITJEAN, O.: Le premier projet de colonisation belge. Le voyage d'exploration du consul Edouard Blondeel en Abyssinie, 1840-1842 (Dans: *Revue générale*, t. CXI, Bruxelles, 15 juin 1924, p. 691-710).

— : Les tentatives de colonisation faites sous le règne de Léopold I^{er} (Dans: *La Belgique en 1930*, Bruxelles, avril 1930, p. 29-35).

ROEYKENS, A.: Les préoccupations missionnaires du consul belge Ed. Blondeel van Cuelebroeck en Abyssinie (1840-1843) (Dans: *Bulletin des Séances de l'ARSOM*, V, Bruxelles, 1959, 6, p. 1135-1154).

TERLINDEN, Ch. (vicomte): Le premier projet d'expédition coloniale belge. Plan d'organisation d'un corps militaire belge en Abyssinie en 1844 [par le major EENENS] (Dans: *Bulletin de la C.R.H.*, LXXXVIII, Bruxelles, 1924, p. 246-258).

WIGNY, P. et BORBOUX, M.: Belgique et Abyssinie. Une page curieuse de l'histoire de l'expansion belge (Dans: *La Vie économique et sociale*, Anvers, 1935, p. 423-429).

RIO NUNEZ / S.

1. DOCUMENTS OFFICIELS - *Annales parlementaires*:

Comptes rendus des séances de la Chambre, des 25 janvier et 10 novembre 1848, 27 décembre 1849; 30 avril et 25 juin 1851; 18 novembre 1852 et 1^{er} avril 1854 [interpellations et rapports au sujet de la colonie du Rio Nuñez].

2. PRESSE:

[L'expédition contre Boké (Rio Nuñez)] (Dans: *L'Indépendance belge*, Bruxelles, 27 juillet et 2 août 1849; *Le Moniteur belge* (partie non officielle) (1^{er} février 1850, p. 286-287); *Le Moniteur universel* (Paris, 21 octobre 1849 et 30 janvier 1850); *Le Journal d'Anvers* (mêmes périodes), etc.

3. BOLS, L.: (le) Rio-Nuñez [juin et septembre 1854] (Dans: *Recueil consulaire*, t. I^{er}, Bruxelles, 1839-1855, p. 580-585).

BOUET-WILLAUMEZ, E.: Commerce et traite des Noirs aux côtes occidentales d'Afrique (Paris, 1848).

COFFINIÈRES DE NORDECK: Het land der Bagas en de Rio Nuñez (Dans: *De Aarde en haar volken*, Amsterdam, 1887, p. 212 et suiv.).

DOSSCHE, C. [Lettre à un ami: relation de l'affaire du Rio Nuñez, 1849] (Dans: *Messenger de Gand*, 7, 10, 12, 13 et 15 février 1851).

DU COLOMBIER, Th.: Une expédition franco-belge en Guinée: La Campagne de la goëlette de guerre La *Louise-Marie* dans la colonie belge du Rio-Nuñez (1849), publié par Ch. DE LANNOY d'après les mémoires

de l'enseigne de vaisseau (Dans: *Bulletin de la Société belge d'Etudes coloniales*, Bruxelles, mai-juin 1920, p. 178-210).

SINKEL, Em.: Ma vie de marin (Bruxelles, 1872, cfr vol. II, p. 12, 104, 179-180).

RIO NUNEZ / T.

COLLIGNON (sous-lieutenant de la Force Navale): A la découverte de Van Haverbeke (Dans: *La Gazette du Soldat*, Bruxelles, décembre 1956).

DAYE, P.: La Belgique maritime (Bruges-Paris, 1930, cfr p. 33-40).

DE BURBURE, A.: Nos essais colonisateurs à la côte occidentale d'Afrique (Dans: *La Belgique maritime, coloniale et économique*, Bruxelles, 11 janvier 1931, col. 7-10).

— : Vers une plus grande Belgique. Notre œuvre centenaire en Afrique (Dans: *La Belgique maritime, coloniale et économique*, Bruxelles, 25 octobre 1931).

— : [Van Haverbeke et notre expansion en Afrique] (Dans: *Anthologie de la Marine belge*, Anvers, 1963, p. 23-32, 118, 217-218 et 394-397).

DEFAYS, Fritz: Essais de colonisation belge au XIX^e siècle (Dans: *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. IV, juin-juillet 1898, p. 37-50 du tiré à part, 1899).

DELMELLE, J.: A bord de la Louise-Marie (1848-1849) (Dans: *Marine*, Bruxelles, 1958, février, p. 3-6 et mars, p. 12-15).

DEMONGEOT, A.: Histoire de Nuñez (Dans: *Bull. du Comité d'Etudes historiques et scientifiques*, Paris, 1938, p. 177-289).

DE VOS, Henry: Petite Histoire de la Marine royale (Dans: *Annales de l'Académie de Marine de Belgique*, t. IX, Anvers, 1955, p. 110-116, 135-147, 158-169, 175-180 et 189-192).

DUCHESNE, A.: Un centenaire oublié. Le combat de Debocca (Rio Nuñez), 24 mars 1849 (Dans: *Carnet de la Fourragère*, VIII/7, Bruxelles, septembre 1949, p. 411-420).

LECONTE, L.: La marine de guerre belge. Lamentable histoire de petits bateaux (étude historique) (Dans: *Bull. du Touring Club de Belgique*, Bruxelles, 1920, n^{os} 15, p. 351-356 et 16, p. 372-373).

— : Les ancêtres de notre Force navale (Bruxelles, 1952, cfr p. 161-199).

MACOIR, G.: Note sur un sabre d'honneur décerné au commandant Joseph Van Haverbeke (Dans: *Bull. des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels*, Bruxelles, septembre 1907) (tiré à part).

MARROY, Ch.: La colonie belge du Rio Nuñez et l'expédition franco-belge de Boké en 1849 (Dans: *Bulletin d'Etudes et d'Informations de*

l'Ecole supérieure de Commerce Saint-Ignace, Anvers, septembre-octobre 1930) (tiré à part).

— : Nos marins. Joseph Van Haverbeke (Dans: *La Belgique maritime et coloniale*, Bruxelles, 19 avril 1908, col. 535-541).

MASSINON, R.: L'entreprise du Rio Nuñez (Mémoire de licence inédit U.L.B.).

MONHEIM, Chr.: Le centenaire du premier engagement naval de notre Marine royale. Le Rio Nuñez... (Dans: *Revue coloniale belge*, Bruxelles, 1^{er} juillet 1949, p. 413-415).

— : Le Rio Nuñez. Une colonie pour 5 000 francs (Dans: *Communications de l'Académie de Marine de Belgique*, Anvers, 1950, p. 45-82).

— : Notre histoire coloniale. L'affaire du Rio Nuñez, 1848-1858 (Louvain, 1931).

PETITJEAN, O.: Les tentatives de colonisation faites sous le règne de Léopold I^{er} (Dans: *La Belgique en 1930*, Bruxelles, octobre-novembre 1930, p. 6-11).

VAN DER LINDEN, Fred: La France et la Belgique au service de la colonisation. Les relations coloniales franco-belges (Dans: *Revue économique internationale*, Bruxelles, juin 1937, p. 13-15, et dans: *Bull. de l'Académie des Sciences coloniales de France*, Paris, 1937).

AFRIQUE CENTRALE / S. AFRIQUE DU SUD

GOBLET D'ALVIELLA, E. (comte): L'établissement des Cobourg au Portugal (Paris, 1869, cfr p. 87).

HOURLY, Ch.-B.: Du commerce dans les Etats barbaresques et dans l'Afrique centrale (Bruxelles, 1852).

METTON-LEDUC, J.P.P. (Attaché au Cabinet du Roi): La Belgique et le Portugal. Mutualité d'intérêts politiques et commerciaux. Mémoire sur la possibilité de fonder en Afrique, dans les possessions portugaises et au delà, entre Mozambique et Angola, des colonies ou des établissements propres à contribuer à la prospérité réciproque du Portugal et de la Belgique au moyen d'expéditions et entreprises qui seraient exécutées conjointement par des sujets des deux royaumes et sous la protection des deux gouvernements (Bruxelles, 1856).

AFRIQUE CENTRALE ET DU SUD / T.

ROEYKENS, A.: Le dessein africain de Léopold II. Nouvelles recherches sur sa genèse et sa nature (1875-1876) (Mémoire A.R.S.C., Bruxelles, 1956, cfr p. 13).

SMITS, A.: Betrekkingen tussen Vlaanderen en Zuid-Afrika (Brugge, Zuid-Afrika reeks nr. 3, 1943).

WILLEQUET, J.: Léopold I^{er} et le Portugal. Une mission de van de Weyer en 1836 (Dans: *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, XXVIII, Bruxelles, 1950, n^o 1, cfr p. 110).

ETAT-UNIS D'AMERIQUE - CANADA / S.

Essais de colonisation des Belges aux Etats-Unis d'Amérique (Dans: *Sancho*, Bruxelles, 1^{er} septembre 1867).

Le Phare: 1^{re} compagnie belge-américaine pour favoriser l'agglomération des émigrants aux Etats-Unis de l'Amérique. Fonds social: 2 500 000 F représentés par 25 000 actions de 100 F émises au pair. Statuts. Considérations à l'appui de la fondation de cette compagnie (2 fasc.) (Bruxelles, 1856).

Mouvement de l'émigration par le port d'Anvers (1843 - 1850 - 1860 - 1862 - 1863 - 1864 - 1865) (Dans: *Annuaire statistique de la Belgique*, 3^e année, Bruxelles, 1872, p. 277).

Notice sur Eugène Le Hardy de Beaulieu [En Géorgie de 1849 à 1874], (Bruxelles, 1875).

BAAR, P., CARTUYVELS, J.L., etc.: Aux émigrants belges. Colonie de Sainte-Marie, Canton d'Elk, dans l'état de Pennsylvanie (Amérique septentrionale) (Saint-Trond, 1850).

CLAES, J.-B.: Exposé des motifs à l'appui d'un projet de colonisation belge à fonder dans les Etats-Unis de l'Union américaine (Pennsylvanie), soumis à l'appréciation du gouvernement de S.M. le Roi des Belges (Bruxelles, 1856).

CONSCIENCE, Hendrik: Het Goudland. Lotgevallen van dry Vlamingen die naer Californië vaerden om goud te zoeken (2 vol., Antwerpen, 1862).

C.P. [VAN ANTWERPEN]: Onze taalbroeders in Noord-Amerika. Brieven over hun huiselijk, burgerlijk en maatschappelijk leven en verdere bijzonderheden (Antwerpen, 1885).

DE BAELEN, G.: Extinction du paupérisme par la fondation d'une société nationale d'avances pour favoriser la colonisation libre de familles belges aux Etats-Unis d'Amérique. Proposition adressée à la représentation nationale et à tous ceux qui exercent la bienfaisance (Bruxelles, 1855).

DE HAM, Victor: Conseils à l'émigrant belge aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord (Bruxelles 1849). Leidsman voor de Belgischen uitwykeling naer de Verenigde Staten van Noord-Amerika (Brussel, 1849).

DE NEEF, Edm.: De werkman in Amerika (Gent, 1865).

DESMEDT, Ch.-L.: Een gemeente van Belgen in Noord-Amerika (Dans: *De Standaard van Vlaanderen*, Brugge, 12 mars 1846).

- DIERCKX, Pierre: [son établissement agricole au Missouri] (Cfr sa lettre dans: *Moniteur belge* des 17-18 juillet 1848, p. 1919-1920).
- GRUND, Francis: *Handbuch und Wegweiser für Auswanderer nach den Vereinigten Staaten von Nord-Amerika und Texas* (Stuttgart-Tubingen, 1846).
- HANSEN, P. (abbé): *Situation de la Belgique en 1849 et moyens de l'améliorer comprenant les réponses de M. le Comte Julien Visart de Bocarmé à des questions relatives à une émigration aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, suivi d'un abrégé d'histoire des mêmes Etats* (Mons, s.d., 1849).
- JOHNSON, O.C.: *Statistique sur l'Etat du Wisconsin. Histoire, climat, production* (Publié par ordre de la législature, Bruxelles, 1871).
- LE HARDY DE BEAULIEU, Cam.: *Navigation transatlantique. Projet d'une ligne de paquebots à vapeur entre Anvers et New York* (Bruxelles, 1847).
- MASSÉ, J.B.A.: [Belgique. Intérêts matériels] ... *Colonie belge à Green-Bay (Wisconsin)* (Dans: *Revue des Races latines*, 32^e vol., Paris, mai-juin 1862 et dans: *Recueil consulaire*, VIII, Bruxelles, 1862, p. 157-161).
- PERLOT, J.N.: *Vie et aventures d'un enfant de l'Ardenne. Autobiographie [1850-1872]* (Arlon, 1897).
- PONCELET, Ad.: *Conseils à l'émigrant belge aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Rapports officiels sur l'émigration. Classes d'émigrants certaines de prospérer aux Etats-Unis. Parties des Etats-Unis préférables pour les émigrants belges. Précautions à prendre pour la traversée. Frais d'établissement en Amérique* (Namur-Bruxelles, 1856).
- : *Rapport adressé à M. le Ministre des Affaires étrangères sur l'émigration aux Etats-Unis*, Bruxelles, 1856 / *Verslag gezonden aan M. den Minister van Buitenlandsche Zaken over de landverhuizing naer de Vereenigde Staten*, Brussel, 1856 (Dans: *Recueil consulaire*, II, Bruxelles, 1856, p. 27-60).
- ROUSSEL, Eugène-Félix: *Guide de l'émigrant wallon* (Anvers, 1856).
- THIELENS, J. (inspecteur du service d'émigration à Anvers): *Guide et conseiller de l'émigrant* (1^e éd., Anvers, 1850).
- : *Wegwijzer en raedgever der landverhuizers* (Antwerpen, 1850).
- VANDERSTRATEN PONTHOZ, A. (baron): *Recherches sur la situation des émigrants aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord* (Bruxelles, 1846) / *Onderzoek naer den toestand der landverhuizers in de Vereenigde Staten van Noord-Amerika* (Utrecht, 1847).
- VAN DE WEYER, S.: [L'émigration belge au Canada] (Dans: *Recueil consulaire*, II, Bruxelles, 1856, p. 986-988).

ETATS-UNIS D'AMERIQUE - CANADA / T.

- Les Flamands aux Amériques [appel] (Dans: *Tablettes des Flandres*, t. I, p. 174-177, Bruges, 1948).
- BAERT, G.P.: Westvlaamse Amerikanen (Dans: *Biekorf*, 6, Brugge, 1957, p. 179-183).
- BAUDHUIN, F.: Les émigrations autrefois et aujourd'hui (Dans: *Revue générale belge*, Bruxelles, 1956, p. 1712-1717).
- BROWN, F.J. and ROUCEK, J.S.: One America, 1945, cfr p. 90-96 : Belgians in the U.S.A.).
- CHASE, Mary-K.: Débuts des relations diplomatiques et commerciales entre la Belgique et les Etats-Unis (thèse inédite U.L.B., 1927).
- COPAY, M.: Les Wallons en Amérique (Dans: *Vers l'Avenir*, Namur, 1953: 24 octobre, 26 et 29 novembre, 2, 4, 7, 10 et 14 décembre; 1954: 20 et 28 janvier, 4 et 12 février, 5 mars, 15-16 août; 1955: 23 novembre et 23 décembre).
- DE BORCHGRAVE, Em. (baron): Les premières relations diplomatiques entre la Belgique et les Etats-Unis (Dans: *Revue générale*, Bruxelles, 1874, II, p. 267-291).
- DE BURBURE, A.: Vers une plus grande Belgique. Notre œuvre centenaire en Amérique du Nord (Dans: *La Belgique maritime, coloniale et économique*, Bruxelles, 1^{er} novembre 1931, col. 391-393).
- DEFAYS, Fritz: Essais de colonisation belge au XIX^e siècle (Dans: *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. IV, juin-juillet 1898, p. 31-37 du tiré à part, 1899).
- DE SMET, Ant.: Agriculteurs belges aux Etats-Unis d'Amérique (Dans: *Journal de la Société centrale d'Agriculture de Belgique*, t. I, n^o 6, 1958).
- : L'émigration belge aux Etats-Unis pendant le XIX^e siècle jusqu'à la guerre civile (Dans: *Annales de la XXXII^e session de la Fédération archéologie et historique de Belgique*, Congrès d'Anvers, juillet 1947, p. 188-208).
- : François C. Pétiinat et l'émigration wallonne dans le Nord-Est du Wisconsin de 1853 à 1856 (Dans: *Wavrensia*, I, Wavre, 1952, n^o 5, p. 80-82).
- : Antécédents et aspects peu connus de l'émigration belge dans le Nord-Est du Wisconsin (Dans: *Wavrensia*, II, Wavre, 1953, n^o 2, p. 17-39).
- : La communauté belge du Nord-Est du Wisconsin. Ses origines, son évolution jusque vers 1900 (Dans: *Wavrensia*, VI, Wavre, 1957, n^{os} 5 à 8, p. 65-128).

— : Voyageurs belges aux Etats-Unis du XVII^e siècle à 1900. Notices biobibliographiques (Bruxelles, 1959, et dans: *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, Bruxelles, 1959).

GONNER, N.: Die Luxemburger in der neuen Welt (Luxemburg, 1889).

HOLAND, Hjalmar Rued: Wisconsin's Belgian Community (Dans: *Peninsula Historical Review*, vol. VII, 1933, et dans: *Belgium*, vol. II et III, New York, 2 et 16 février, 2 et 16 mars 1942).

HALLER, D.: Wisconsin's Belgian Pioneers (Dans: *Belgium*, vol. V/1, New York, février 1944, p. 22).

HOLVOET (abbé): Un curé belge chez l'Oncle Sam (Bruxelles, 1946, cfr p. 96-100).

MARTIN, Xavier: The Belgians of Northeast Wisconsin [1853-1893] (Dans: *Wisconsin Historical Collection*, vol. XIII, Madison, 1895, p. 375-396).

PAULUS, M.: L'établissement de lignes de navigation régulières entre la Belgique et les Etats-Unis après 1830 (Mémoire de licence inédit, U.L.B., 1954).

SABBE, Ph.: L'immigration belge en Amérique du Nord (Bruxelles, 1960).

TEXAS / S.

Le Texas en 1845. Castro-Ville. Colonie fondée par Henry Castro le 1^{er} septembre 1844 (s.l.n.d., Anvers).

Les Phalanstériens de Louvain et l'opinion publique (Louvain, 1849).

[CONSIDÉRANT, Victor]: Mélanges phalanstériens. Etrennes aux civilisés (Bruxelles, 1847).

— : Au Texas (Paris, 1854).

DULIEU, M.-H.-J.K.: L'Ecole phalanstérienne et le Texas (Dans: *Revue trimestrielle*, VII, Bruxelles, 1855, p. 130).

PIRSON (major): Rapport du 9 août 1842 [sur le Texas] (Dans: *Le Moniteur commercial*, t. VII, Anvers, 1843, p. 259-273, et dans: *Recueil consulaire*, I, Bruxelles, 1839-1855, p. 243).

TEXAS / T.

CHASE, M.K.: Négociations de la République du Texas en Europe, 1837-45 (Paris, 1932).

COIGNET, C. (Mme): Victor Considérant, sa vie, son œuvre (Paris, 1895, cfr p. 81-94).

DISCAILLES, E.: Le socialiste français Victor Considérant en Belgique (dans: *Bull. A.R.B.*, n^o 5, Bruxelles, 1895, p. 705-748).

MEXIQUE / S.

- Navigation transatlantique à voiles. Programme et règlement pour l'établissement d'un service vers le Mexique (Bruxelles, 1842).
- Quelques mots sur la question du jour [le Mexique] (Bruxelles, 1865).
- Réflexions sur les conséquences probables de l'expédition mexicaine [émigration] (Bruxellese, 1864).
- BONNEVIE, J.-B.: Les volontaires belges au Mexique (Bruxelles, 1864).
- BRIALMONT, H.A.: Le Corps belge du Mexique. Considérations en faveur de l'organisation de ce corps par un officier d'Etat-Major (Bruxelles, 1864).
- LEGRAIN, J.-B. (docteur): La situation et l'avenir agricoles du Mexique (1^{re} et 2^e éd., Bruxelles, 1864).
- LOCHTMANS, Ed.-Jos.: Réponses aux considérations à propos de la création d'un corps militaire belge pour le Mexique (Liège, 1864).
- [MARBAIS DU GRATY, A. (baron)]: Quelques considérations à propos de la création d'un corps militaire belge pour le Mexique (Bruxelles, 1864).
- SINKEL, Em.: [à l'occasion de l'expédition mexicaine] (Brochure, Bruxelles, 1865).
- VAN DEN KERCKHOVE, L.: Les Belges soldats de l'étranger (Bruxelles, 1865, cfr p. 148-149).

MEXIQUE / T.

- ADAM (major): Les Anciens de l'Ecole militaire au Mexique (Dans: *Histoire de l'Ecole militaire, 1834-1934* (Bruxelles, 1935, p. 329-330).
- DUCHESNE, A.: L'expédition des volontaires belges au Mexique (1864-1867) (Thèse de doctorat inédite, U.L.B., 1955).
- MONHEIM, Chr.: La légion belge au Mexique. Une tentative de colonisation agricole (Dans: *Revue coloniale belge*, n° 259, Bruxelles, 1^{er} septembre 1956).

AMERIQUE CENTRALE / S.

1. DOCUMENTS OFFICIELS: *Annales parlementaires*: comptes rendus des séances de la Chambre des 27, 28 et 29 novembre 1844, 15 février 1845, 2 décembre 1846, 4 mai 1849, etc. [interpellations et rapports au sujet de l'établissement de Santo-Thomas de Guatémala].
2. PRESSE: [la Colonie belge de Santo Thomas] (Dans: *Moniteur belge* (partie non officielle) ab 7 octobre 1842, (rapports des chefs de l'exploration et du consul M. Cloquet, nouvelles de la colonie, etc.); *Le Journal de Bruxelles*, 8 février 1843; *Le Journal de Bruges et*

de la Province, 12-13 mai 1844 et jours suivants; *Le Journal historique et littéraire* (Liège), 1842-1845, etc.

3. Amérique centrale - Colonisation du district de Santo-Thomas de Guatémala par la Communauté de l'Union fondée par la Cie belge de colonisation. Collection de renseignements publiés ou recueillis par la Compagnie (Paris, 1844).

Compagnie belge de Colonisation [au Guatémala] (Tous les actes officiels en sont publiés, dans: *Pasinomie*, Bruxelles, 1841 et années suiv., et dans: *Bulletin officiel des Lois et arrêtés royaux de la Belgique*, Bruxelles, 1841, p. 1222-1340; 1842, p. 1306-1316 et 1460-1483; 1844, p. 157-158, etc.).

Compagnie belge de colonisation fondée sous le patronage du Roi (Collection de tous les documents relatifs au Guatémala, Bruxelles, 1842).

Contrata de colonizacion del distrito de Santo-Thomas en el Estado de Guatemala, aprobada por la Asamblea constituyente en 4 de Mayo de 1842 y convenio adicional a la misma contrata aprobado por dicho Cuerpo, en 14 de Octubre de corriente ano, y ratificados en 2 de Noviembre del mismo ano (Guatemala, 1843).

Contrata de colonizacion del puerto de Santo-Thomas en el Estado de Guatemala (Guatemala, 1842).

Die Belgischen Colonien in Guatemala und Brasilien. Versuch einer Darstellung des Thatsächlichen, mit einem Hinblick auf die Hoffnungen welche sich daran knüpfen (Cöln, 1844).

Documents relatifs à la Compagnie belge de colonisation et à la Communauté de l'Union établie à la Colonie de Santo-Thomas de Guatémala sous le patronage du Roi (Bruxelles, mai 1844).

Essai sur la colonisation de la Vera-Paz, contenant l'opinion de divers auteurs sur le Guatémala et le Vera-Paz (Bruxelles, 1841).

Extraits de divers journaux à propos des opérations de la Compagnie belge de colonisation (Bruxelles, 1843).

Guatémala, colonie belge (Dans: *Revue nationale de Belgique*, III, Bruxelles, 1846, p. 140).

Instructions générales pour la Commission d'exploration présentées au conseil général de la Compagnie belge de colonisation (s.l.n.d., 1841).

La verdad sobre los Jesuitas por unos amantes de la Religion, de la Civilisacion y de la Patria (Guatemala, 1845).

Mémoire à consulter et pièces à l'appui pour servir au procès de M. le Comte de Hompesch contre l'Etat belge relatif à la Colonie de Santo-Thomas de Guatémala (Bruxelles, 1847).

Mémoire en cause des porteurs de lots de la Compagnie belge de colonisation contre les membres du Conseil d'administration de la Compagnie (Bruxelles, 1847).

Pourquoi une compagnie anglaise vend-elle des terres dans la Vera-Paz? (s.l.n.d., 1840).

Publication faite à l'occasion de l'hommage national décerné à la mémoire de Pierre Simons, ancien directeur des chemins de fer de Belgique en construction, correspondant de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, etc. (Bruxelles, 1860).

Rapport sur la Société belge de colonisation au Ministre de l'Intérieur (Bruxelles, 1841).

Règlement organique de la Communauté de l'Union, fondée par la Compagnie belge de colonisation (Bruxelles, 1841).

[Santo-Thomas. Affaire Guillaumot]. Les colons signataires du mémoire adressé au Gouvernement, aux Chambres et à la Nation, le 25 novembre 1844. A Monsieur le Major Guillaumot (Bruxelles, 1845).

4. BLONDEEL, Ed.: Colonie de Santo-Thomas: *Documents parlementaires*:

I/ Enquête de M. Blondeel van Cuelebrouk, commissaire extraordinaire du gouvernement et chargé d'affaires (Séance de la Chambre des Représentants du 10 juin 1846, n° 268);

II/ Suite de l'enquête (id. du 25 novembre 1848, n° 34);

III/ Rapport Blondeel van Cuelebrouk (id. du 16 février 1848, n° 124);

IV/ Rapport Cloquet sur la situation de la Colonie de Santo Thomas au 1^{er} janvier 1850 (id. du 4 mai 1850, n° 235);

V/ Traité d'amitié, de commerce, de navigation conclu entre la Belgique et la République de Guatémala le 12 avril 1849: Exposé des motifs, projets de loi, traités.

BROUEZ, L.: Une colonie belge dans l'Amérique centrale ou relation du voyage et du séjour de — à Santo-Thomas de Guatémala (Mons, 1846).

CLOQUET, Martial: Rapport sur la situation de la colonie de Santo-Thomas en 1843 (Bruxelles, 1844);

— : *Idem* au 1^{er} janvier 1851 (Bruxelles, 1851);

— : Statistique générale de la République du Guatémala, 1851-1852, Guatémala, 1852).

DEBY, Julien: Journal d'un naturaliste pendant une traversée d'Anvers à Guatémala (Dans: *Revue trimestrielle*, VII, Bruxelles, 1854, p. 83 et suiv.).

DECHANGE: Rapport de M. le Docteur —, médecin du navire la *Louise-Marie*, à M. le Ministre des Affaires étrangères et de la Marine

sur l'exploration du district de Santo-Thomas et de la Vera-Paz (Bruges, 1842).

DE HOMPESCH (comte): Bewijsstukken betreffende de Belgische Maatschappij van Volksplanting en de Gemeenschap der Vereeniging, gevestigd te Santo-Thomas de Guatemala, onder de bescherming van den Koning (Bruxelles, 1844).

— : Mémoire à MM. les Ministres de l'Intérieur et des Finances sur l'origine, la situation et l'avenir de la Compagnie belge de colonisation par le comte —, (Bruxelles s.d., 1843).

DE HOMPESCH, J. (comtesse, née d'Overschie-Wisbecq): Mon serment prononcé sur le corps de mon cher époux. Imprimé aux frais de l'auteur (Cologne, 1854, d'après le manuscrit conservé au Ministère des Affaires africaines).

— : Mein Schwerer bei Leiche meines theuren Gatten (Aachen, 1854).

DE PUYDT, R.: Exploration de l'Amérique centrale et particulièrement de la province de Vera-Paz et du district de Santo-Thomas de Guatémala (Rapport officiel de M. De Puydt, Paris, s.d., 1844).

— : Mémoire sur le Guatémala avec une carte (Bruxelles, 1841).

— : Observations en réponse aux rapports de MM. Petit, de Change et T'Kint (Bruxelles, 1842).

— : Rapport de M. le Colonel — pour faire suite à la collection de tous les documents relatifs au Guatémala (Bruxelles, 1842).

DU COLOMBIER, O.: Mémoires: Souvenirs de mes voyages [1840-1845] (Copie dactylogr. au M.R.A., partiellement publiés dans la revue: *Sur l'eau*, Gand, juin 1961, n° 399, p. 303-309, et février-mars-avril 1962, nos 407 à 409, p. 78-82, 117-120 et 181-184).

GUILLAUMOT, A.S.: Affaire de Santo-Tomas de Guatémala. Mémoire justificatif (1^{re} partie: le major Guillaumot à l'opinion publique, Bruxelles, 1845); - *Idem*. 2^e partie. Chapitre I^{er}. Le major Guillaumot à l'opinion publique (Bruxelles, 1845); - Affaire de Santo-Tomas. Le major Guillaumot à l'opinion publique (Bruxelles, 1845).

GRAEF, Heinrich-Anton: Santo-Thomas de Guatemala oder Beiträge zu dessen Kolonisations-Geschichte an Ort und Stelle gesammelt von — (Aachen, 1847).

JACOBS, E.A.: Inventaire du Fonds R. De Puydt au Musée royal de l'Armée (inédit: bibliothèque du M.R.A.).

LEBON, Eug.: Affaire de Santo-Thomas. Administration du major Guillaumot (Bruxelles, 1845).

— : Encore un mot au major Guillaumot (Bruxelles, 1845).

— : Quelques mots sur la Compagnie belge de colonisation.

- OBERT, L.H.C.: De l'association du travail comme moyen de colonisation.
- Adressé à MM. les fondateurs de la Société belge de colonisation (Bruxelles, 25 mars 1841). Aperçu des moyens à employer pour fonder une communauté de travailleurs et pour opérer promptement la vente des terres dans la Vera-Paz (Bruxelles, 25 mai 1841).
- : Lettre adressée le 27 septembre 1840 à M. le ministre des Affaires étrangères, ainsi que les chartes ou contrats accordés à la Société commerciale et agricole des côtes orientales de l'Amérique du Centre (Bruxelles, 1840).
- : Mémoire contenant un aperçu statistique de l'Etat de Guatémala, ainsi que des renseignements précis sur son commerce, son industrie, son sol, sa température, son climat et tout ce qui est relatif à cet Etat, indiquant les avantages qu'il présente pour la colonisation du département de Vera-Paz et du district de Santo-Thomas (Bruxelles, 1840).
- : Rapport adressé à MM. les fondateurs de la Compagnie belge de colonisation par ... agent général de la Compagnie, le 10 août 1841 (s.l.n.d., [1841]).
- : Rapport fait au Conseil général et au Conseil de commerce et d'industrie de la Compagnie belge de colonisation par M. l'agent général ... le 28 mars 1844.
- PETIT, P.L.N.: Colonisation. Rapport de M. ..., lieutenant de vaisseau, commandant la *Louise-Marie* (Marine Royale Belge), à M. le Ministre des Affaires étrangères et de la Marine royale (s.l.n.d. [1842]).
- POETE BORAIN (le): Les Flandres. A. M. Rogier par ... [à propos de Santo-Tomas] (Bruxelles, 1848).
- POTTIÉ, Alex.: La colonie de Santo-Tomas de Guatémala vue par un Tournaisien, en 1845, publié par LOUANT, A., dans: *Bulletin des Séances de l'A.R.S.C.*, III-6, Bruxelles 1957, p. 1083 à 1161 (tiré à part de la Commission d'Histoire du Congo n° 64, 1957).
- POUGIN, Ed.: L'Etat de Costa-Rica et ce qu'on pourrait y faire dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'émigration belges (Anvers, 1863).
- SARRUT, Germain: Quelques mots sur la Compagnie belge de colonisation. Avis aux porteurs de lots (Bruxelles, 1845).
- SIGART: Etat statistique de la population de la colonie de Santo-Tomas au 25 janvier 1845 (Bruxelles).
- SINKEL, Em.: Ma vie de marin, 2 vol. (Bruxelles, 1872).
- T'KINT DE ROODENBEEK, A.: Rapport présenté à M. le Ministre de l'Intérieur par ... sur les résultats de sa mission comme membre de la Commission du Gouvernement pour l'exploration de la Vera-Paz et du district de Saint-Thomas (Bruxelles, 1842).

T'KINT, A.: Rapport de M. ... sur le commerce de la Belgique avec l'Amérique centrale (Bruxelles, 1859).

VAN DEN BERGHE DE BINCKUM (Chevalier): Exploration de l'Amérique centrale et particulièrement de la province de Vera-Paz et du district de Santo-Thomas de Guatémala. Rapport de ... (Paris, s.d.).

F.A.C.V.H. [Charles Van Huyse]: Témoin véridique. Relation et impressions du voyage et du séjour d'un colon revenu de Saint-Thomas pour servir d'éclaircissement et de rectification au jugement qu'on pourrait se faire de cette colonie (Anvers, 1844).

VAN RYSWYCK, Th.: Gedicht over Guatemala (Dans: *Kunst en Letteren*, IV, Antwerpen, 1866).

AMERIQUE CENTRALE / T.

B.F. [BERNAERT, Fréd.]: Au Guatémala. La mort de Gau des Voves (Dans: *La Belgique militaire*, Bruxelles, 2 octobre 1898).

BATTISTINI, M.: La corrispondenza del conte Giovanni Arrivabene, esule italiano nel Belgio durante il Risorgimento, col belga Salvador Morhagne (Dans: *Bull. de l'Institut historique belge de Rome*, fasc. XXIII, Bruxelles, 1944-1946, p. 227).

COLSAAT, J.: 100 Jaar geleden: Belgen in Central-America (Dans: *Het Leger - De Natie*, Brussel, avril 1950, p. 195-199).

CUVELIER, J.: Gachard et la colonie belge du Guatémala (Dans: *Mélanges G. Kurth*, t. I, Bruxelles, 1908, p. 425-431).

DE BURBURE, A.: [Santo Tomas de Guatemala] (Dans: *Une Anthologie de la Marine belge*, Anvers, 1963, p. 14-17 et 114-121).

—: La Belgique au Guatémala, au Honduras et à Costa-Rica (Dans: *L'Exportation*, Bruxelles, juillet 1929, p. 27-37, et dans: *La Belgique maritime, coloniale et économique*, n° 36, Bruxelles, 15 septembre 1929, col. 589-593).

—: Vers une plus grande Belgique. Notre œuvre centenaire en Amérique latine (Dans: *La Belgique maritime, coloniale et économique*, Bruxelles, 8 novembre 1931, col. 403-405).

DEFAYS, Fritz: Essais de colonisation belge au XIX^e siècle (Dans: *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. IV, juin-juillet 1898, p. 6-25 du tiré à part, 1899).

DE VILLERS GRANDCHAMPS, Edm.: Mon voyage à bord du brick goëlette de 12 canons *Louise-Marie* en 1845 (inédit, copie dactylogr. au M.R.A.).

DE VOS, Henry: La petite histoire de la Marine royale (Dans: *Communications de l'Académie de Marine de Belgique*, t. IX, Anvers, 1955, p. 54-69, 97-104, 150-158, 171-175, 181-189).

- FABRI, J.: Les Belges au Guatémala (1840-1845) (Mémoire A.R.S.C., Bruxelles, 1955).
- FONCK, H.: La Compagnie belge de colonisation et ses tentatives d'établissement en Amérique centrale (Mémoire de licence inédit, U.L.B., 1954).
- GERS, José: En marge des événements du Guatémala. Mai 1843. - Les premiers colons belges débarquent à Santo Tomas (Dans: *Le Soir illustré*, n° 1150, Bruxelles, 8 juillet 1954, p. 11-13 et 24).
- : La croisière du *Mercator* [au Guatémala, novembre 1938 - février 1939] (Dans le journal: *Le Soir*, Bruxelles, 7 et 9 avril 1939, et dans: *Wandelaer*, Bruxelles, mars 1939).
- : Santo Thomas de Guatémala: première colonie belge (Dans: *Revue coloniale belge*, Bruxelles, 1^{er} janvier 1947, et (résumé) dans le journal *La Meuse*, Liège, 17 janvier 1947).
- : Un souvenir de la colonisation belge en Amérique centrale: Santo-Thomas de Guatémala (Dans: *Belgica*, Buenos-Aires, 31 décembre 1942, p. 4-25).
- HALLOIS, R.: Le Guatémala et les intérêts belges (Dans: *L'Expansion belge*, Bruxelles, 1909).
- HERMANN, C., et MAROY, Ch.: Santo Tomas de Guatémala. Un essai de colonisation belge au XIX^e siècle (Dans: *La Belgique maritime et coloniale*, Bruxelles, 28 octobre 1908).
- LAUDE, N.: Offre à la Belgique d'un protectorat du Nicaragua en 1844 (Dans: *Bulletin des Séances de l'I.R.C.B.*, XII, 2, Bruxelles, 1941, p. 241-242).
- LECONTE, J.-R.: Les tentatives d'expansion coloniale sous le règne de Léopold I^{er} (Anvers, 1946, cfr p. 120 à 141).
- LECONTE, L.: Les ancêtres de notre Force navale (Bruxelles, 1952, cfr p. 105-122).
- LEYSBETH, N.: Historique de la colonisation belge à Santo-Thomas de Guatémala (Bruxelles, 1938).
- MAROY, Ch.: La colonie belge de Santo-Thomas de Guatémala (Dans: *L'Expansion belge*, Bruxelles, novembre 1932, p. 1143-1144).
- : La colonie belge de Santo-Thomas de Guatémala (Dans: *Bulletin d'Etudes et d'Informations de l'Ecole supérieure de Commerce Saint-Ignace*, Anvers, 15 février 1926, p. 159-209) (tiré à part).
- MONHEIM, Chr.: La leçon d'un échec [S. Tomas de Guatémala] (Dans: *L'Avenir belge*, Anvers, 26 août et 2 septembre 1939).
- PETITJEAN, O.: La Belgique au Nicaragua. La Belgique et l'Amérique centrale (Dans: *Revue générale*, Bruxelles, 15 novembre 1924, p. 623-640).

— : Les tentatives de colonisation faites sous le règne de Léopold I^{er} (Dans: *La Belgique en 1930*, Bruxelles, 1930: mai, p. 45-50; juin, p. 28-32; juillet, p. 20-24 et octobre-novembre, p. 3-6).

— : Un projet belge de canal interocéanique à travers le Nicaragua (Dans le journal: *Vers l'Avenir*, Namur, 29 août 1951, p. 1-2).

VAN HUFFEL, P.: Un épisode de l'expansion belge. Santo Tomas de Guatémala (Dans: *Belgique-Amérique latine*, Bruxelles, novembre-décembre 1956, p. 21-23).

VERCAUTEREN, Fr.: L'expansion belge en Amérique centrale (Dans: *Université coloniale de Belgique. Séance académique de reprise des cours*, 23 octobre 1948, p. 28-37, Anvers, 1949).

ANTILLES / S.T.

GOOCH, Brison D.: Belgium and the prospective sale of Cuba in 1837 (Dans: *The Hispanic American Historical Review*, XXXIXV, Baltimore, août 1959, p. 413-427).

LAUDE, N.: Négociations relatives au rachat à l'Espagne de l'île de Pinos en 1838-1839 (Dans: *Bull. des Séances I.R.C.B.*, X, 1, Bruxelles, 1939, p. 92-105).

MARIS, Martin: Souvenirs d'Amérique. Relation d'un voyage au Texas et en Haïti (Bruxelles, 1863).

MONHEIM, Chr.: Quand la Belgique songeait à s'établir dans les Antilles [Pinos et Cosumel 1838] (Dans: *L'Avenir belge*, Anvers, 14 et 21 mai et 4 juin 1938, et dans: *La Vie économique et sociale*, Anvers, 1938, p. 149 et sv.).

BRESIL / S.

1. PRESSE: *Indépendance belge*, 6 août 1844; *Moniteur belge* (partie non officielle), 22 et 25 mai 1845, 25 août 1845, etc.

2. De la colonisation au Brésil (Dans: *Revue nationale de Belgique*, t. IX, p. 250-268, Bruxelles, 1843).

Die Belgischen Colonien in Guatemala und Brasilien. Versuch einer Darstellung des Thatsächlichen, mit einem Hinblick auf die Hoffnungen welche sich daran knüpfen (Cöln, 1844).

Notice sur le commerce de la Côte occidentale de l'Amérique du Sud et sur le commerce avec Manille, (Bruxelles, janvier 1836).

HINS, Eug.: Un an au Brésil [en 1863] (Dans: *Revue trimestrielle*, Bruxelles, 1866-1867, L, avril, p. 221-243; LI, juillet, p. 54-103; LII, octobre 1866, p. 76-112, et LIII, janvier 1867, p. 223-264).

JULLIOT: Rapport à la Chambre des Représentants sur des pétitions d'habitants de Waeken qui demandent qu'on favorise leur émigration au

- Brésil (Dans: *Annales parlementaires*, séance de la Chambre du 10 novembre 1848, Bruxelles).
- MEERT-LANNOY: Industrie linière. Commerce des tissus de lin dans l'île de Cuba et au Brésil (Bruxelles, 1850).
- PETIT, P.L.N.: Rapport du capitaine lieutenant de vaisseau - en rade d'Anvers (4 juillet 1855) (Dans: *Recueil consulaire*, I, 1839-1855, Bruxelles, 1856, p. 378-381).
- PICARD, L.A.: Des colonies et spécialement de celles fondées dans l'Amérique du Sud (Bruxelles, 1851).
- SINKEL, E.: Ma vie de marin (Bruxelles, 1872, cfr II, p. 123-124 et 137-138).
- VAN DER MEERE (général comte): Rapport sur le moyen de coloniser le Brésil (s.l.n.d., Bahia, vers 1845).
- VANDER-STRATEN PONTHOZ, G.A. (comte): Le budget du Brésil ou recherches sur les ressources de cet Empire dans leurs rapports avec les intérêts européens du commerce et de l'émigration, 3 vol. (Bruxelles, 1854).
- VAN LANGENDONCK, M.B.A. (née RUTGEERTS): Une colonie au Brésil. Récits historiques (Anvers, 1862).
- VAN LEDE, Ch.: De la colonisation au Brésil. Mémoire historique, descriptif, statistique et commercial sur la province de Sainte-Catherine, formant le 2^e rapport à la Société belge-brésilienne de colonisation par ..., ancien officier supérieur du génie et directeur des travaux hydrauliques du Chili (Bruxelles, 1843).
- : Compagnie belge-brésilienne de colonisation. - Bref exposé. - Loi de concession, s.l.n.d. [1843]; Compagnie belge-brésilienne de colonisation. - Bref exposé (Anvers, 1844).

BRESIL / T.

- CROKAERT, J.: Une colonie belge au Brésil (Dans: *La Belgique maritime et coloniale*, Bruxelles, 21-22 octobre 1920, col. 461-462).
- DE BURBURE, A.: Santa Catarina du Brésil (Dans: *Anthologie de la Marine belge*, Anvers, 1963, p. 17-23).
- DEFAYS, Fr.: Essais de colonisation belge au XIX^e siècle (Dans: *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. IV, juin-juillet 1898, p. 25-31 du tiré à part, 1899).
- DE VOS, Henry: La petite histoire de la Marine royale (Dans *Communications de l'Académie de Marine de Belgique*, t. IX, Anvers, 1955, p. 104-110 et 182-184).
- MAROY, Ch.: Sainte-Catherine du Brésil. Etablissement belge (Dans: *Bulletin d'Etudes et d'Informations de l'Ecole supérieure de Commerce Saint-Ignace*, Anvers, avril 1932) (tiré à part).

LECONTE, J.R.: Un projet de recrutement de militaires belges pour le Brésil (1838) (Dans: *Carnet de la Fourragère*, IX/4, Bruxelles, 1950, p. 286-299).

—: Un officier belge au Pérou et au Brésil. Le major honoraire Vlemincx (Dans: *Carnet de la Fourragère*, XV/3, Bruxelles, 1963, p. 187-193).

RUZETTE, J.: Jean-Baptiste Nothomb (Bruxelles, s.d. [1946], cfr p. 118-119 [intérêt du Duc de Brabant pour le Brésil]).

ARGENTINE / S.

D'HANE-STEENHUYSE, Ch. Fr.: Société de colonisation et de commerce belge. Etablissements à former sur les rives de la Plata, de l'Uruguay et du Rio Salado (Amérique méridionale), ... Projet soumis au Gouvernement le 14 novembre 1860 (Anvers, 1860).

DU GRATY, Alfred M. (baron): La Confédération argentine (2^e éd., Bruxelles-Leipzig-Gand, 1865).

LÉOPOLD, Duc de Brabant: Lettre à Lambermont, 11 juin 1861 - projet d'établissement belge à la Plata (Argentine) (Dans: ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (1875-1879), mémoire A.R.S.C., p. 413, Bruxelles, 1955).

OCEANIE / S.

Instructions générales de J. VAN PRAET au lieutenant J. MICHEL, 15 février 1861 [relatives à l'exploration des Nouvelles-Hébrides] (Dans: *Revue belge des Livres, Documents et Archives de la guerre 1914-1918*, IX, 2, Bruxelles, 1933, p. 209-218).

Mémoire explicatif de la proposition d'établir une colonie belge dans le groupe d'îles des Nouvelles-Hébrides (Bruxelles, 1^{er} décembre 1860).

DE GROOTE, P.: Des intérêts et de l'avenir agricole, commercial et maritime de la Belgique dans la colonie libre de Port-Breton (Océanie) (Dans: *La Nouvelle France*, tiré à part, Ixelles, 1880).

[DU COLOMBIER, Th.]: Les Iles Mariannes considérées comme siège d'une colonie de condamnés, de libérés et de travailleurs libres (Dans: *Revue britannique*, Bruxelles, 1862, et brochure, Bruxelles, 1862).

LA GARDE, Ch. Barre (comte de): Projet pour la formation d'une colonie belge à la Nouvelle-Zélande (Paris, 1840).

LANNOY, P.J.: [Renseignements sur les îles Mariannes] (20 novembre 1838) (Dans: *Recueil consulaire*, I (1839-1855), Bruxelles, 1856, p. 469-470).

MOERENHOUT, M.J.A.: Voyage aux îles du Grand Océan (Paris, 1835).

WALTON, E.H.J.M.: Projet de création d'une colonie pénitentiaire aux Nouvelles-Hébrides (Polynésie) (Bruxelles, 1868).

WYVEKENS, E.H.J.: Rapport sur l'Australie et les relations éventuelles de commerce que la Belgique pourrait ouvrir avec les différentes îles de l'Océanie. Exécution des dépêches du ministre de l'Intérieur du 8 octobre 1849 et du ministre des Affaires étrangères du 18 août 1849 (Bruxelles, 1851).

OCEANIE / T.

Moerenhout, un Belge qui fut un grand colonial français (Dans: *Courrier colonial*, Bruxelles, 23 octobre 1931).

JORE, Léonce: Un Belge au service de la France dans l'Océan pacifique. Notice historique et biographique concernant J.A. Moerenhout, consul général des Etats-Unis aux îles océaniques de 1835 à 1837, consul de France à Tahiti de 1839 à 1844 (Paris, 1944).

MICHEL, Em.: La tentative de colonisation belge aux Nouvelles-Hébrides et aux îles Fidji et Salomon (mission Michel-Eloin, 1861) (Dans: *Bulletin des Séances de l'I.R.C.B.*, XIX, 1, Bruxelles, 1948, p. 138-159).

EXTREME-ORIENT / S.

Expédition en Chine. Réponse à la brochure: Complément de l'œuvre de 1830 (Bruxelles, 1860).

Mission diplomatique et commerciale dans l'Indo-Chine et l'Extrême-Orient (Malines, 1860).

BENTHAM, J.: Chine Commercial Station to be founded by the Belgian Government (Inédit, Londres, août 1831).

BRIALMONT, H.-A.: Avenir du commerce et de l'industrie belges [en Chine] (Dans: *Revue des races latines*, Paris, mars-avril 1861, p. 149-187 et 411-467, et mai-juin 1861, p. 120-131 et 437-471).

— : Complément de l'œuvre de 1830. Etablissements à créer dans les pays transatlantiques. Avenir du commerce et de l'industrie belges (Dans: *Journal de l'Armée belge*, XVII, Bruxelles, 1859) (tiré à part, 1860).

DE HAERNE, D.-P.-A. (chanoine): De la Chine considérée en elle-même et dans ses rapports avec l'Europe (Bruxelles, 1860).

CAPITAINE, Balthazar-Félix: Quelques mots sur la brochure intitulée: Complément de l'œuvre de 1830 (Liège, 1860).

[KATS, J.]: Belgen vooruit naer het uitterste Oosten (1860).

LAMBERMONT, A. (baron): Tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient, 1840 à 1890, mémoire *polygraphié* dressé à la fin du XIX^e siècle s.l.n.d. (pour les Philippines 1840, long extrait dans: ROEYKENS, Le dessein de Léopold II ... (mémoire A.R.S.C., Bruxelles, 1956, p. 21-25).

LANNOY, P.-J.: Iles Philippines. De leur situation ancienne et actuelle. Population, mœurs, administration, législation, commerce, industrie, agriculture, finances, force militaire, maritime, coloniale, clergé, etc. (Bruxelles, 1849).

PINONDEL DE LA BERTOCHÉ: Du commerce de la Belgique en Orient et de la création d'une société de commerce et de crédit comme moyen d'en favoriser le développement (Bruxelles, 1857).

T'KINT DE ROODENBEEK, A.: Le commerce de la Chine - Rapport adressé à M. le Ministre des Affaires étrangères, Bruxelles, 1868 (extrait du: *Recueil consulaire*, XIV).

TRUONG-BUU, L.: Les débuts des relations entre la Belgique et le Japon (1846-1866) (Mémoire de licence inédit, Université de Louvain, 1955).

VANDER HAEGEN, Ph.: Le Japon et ses relations avec la Belgique depuis 1850 (Dans: *Revue générale*, Bruxelles, 1867, p. 485).

EXTREME-ORIENT / T.

DE BURBURE, A.: Pour une plus grande Belgique. Notre œuvre centenaire en Asie (Dans: *La Belgique maritime, coloniale et économique*, Bruxelles, 20 et 27 septembre 1931, col. 319-323 et 331-332).

DUCHESNE, A.: La pensée expansionniste du Duc de Brabant à travers sa correspondance avec le général Chazal, ministre de la Guerre (1859-1861) (Dans: *Bull. des Séances de l'ARSOM*, 1963-6, p. 1051-1078, et tiré à part de la Commission d'Histoire n° 88, 1964).

— : Quand les Belges devaient partir pour la Chine ... Un projet d'expédition contre les Boxers (1900) (Dans: *Carnet de la Fourragère*, VIII/1, Bruxelles, mars 1948, cfr p. 27-30 et tiré à part, coll. d'Histoire militaire belge, Bruxelles s.d.).

— : Une lettre inconnue du Comte de Flandre. Souvenir du projet d'expédition belge en Chine en 1859-1860 (Dans: *Carnet de la Fourragère*, XII/8, Bruxelles, 1957, p. 634-639).

FROCHISSE, J.-M.: La Belgique et la Chine. Relations diplomatiques et économiques (1839-1909) (Bruxelles s.d. [1936], cfr p. 69-88).

GARSOU, J.: Léopold I^{er}, le Duc de Brabant et la Chine, 1859-1860 (Dans: *Archives diplomatiques et consulaires*, n° 11, Bâle, novembre 1937, tiré à part, et résumé dans STINGLHAMBER, G. et DRESSE, P.: Léopold II au travail, p. 85-87, Bruxelles [1945]).

GREINDL, L.: A la recherche d'un Etat indépendant: Léopold II et les Philippines (1869-1875) (Mémoire ARSOM, Bruxelles, 1962, cfr p. 44-49).

- ROEYKENS, A.: Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (1875-1879) (Mémoire A.R.S.C., Bruxelles, 1955, cfr p. 257-271).
- : Le dessein africain de Léopold II. Nouvelles recherches sur sa genèse et sa nature (1875-1876) (Mémoire A.R.S.C., Bruxelles, 1956: pour les Philippines 1840 et Sarawak 1861, cfr respectivement p. 20-25 et 15-16).
- STINGLHAMBER, G. et DRESSE, P.: Léopold II au travail [Sarawak 1861] (Bruxelles, [1945], cfr p. 63-80).
- WEI, L.: L'origine des rapports entre la Belgique et la Chine, 1842-1845 (Dans: *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, XXXVII, 2, Bruxelles, 1959, p. 394-467).

Troisième Chapitre

ROLE DE LA MARINE ET DE L'ARMÉE

EXPANSION MARITIME / S.

- De la marine militaire dans ses rapports avec le commerce maritime, par un officier de la marine (s.l.n.d., 1855).
- Réflexions adressées à la Nation belge et à son Gouvernement sur la *British Queen* par un marin (Bruxelles, 1842).
- BRIALMONT, H.-A.: Mes écrits sur le développement du commerce et de l'industrie par la création d'une marine militaire et d'établissements coloniaux. Idées du roi Léopold I^{er} et du Duc de Brabant sur ce sujet. Mes relations avec ce dernier pour l'étude de la question coloniale (Dans CROKAERT, P.: Brialmont. Eloge et mémoires, p. 399-427, Bruxelles, 1925).
- : Utilité d'une marine militaire belge (s.l., 1853).
- : Projet de réorganisation de la marine militaire belge par un ancien officier du génie (Anvers, 1855).
- [attribué à]: Réflexions sur la marine militaire belge. 1830-1855 (s.l., avril 1855).
- [attribué à]: A MM. les Membres de la Commission appelée à décider de l'avenir de la marine militaire. Réflexions sur le service que ce corps est destiné à rendre à la Belgique, par un officier de l'armée (Ostende, 1855).
- : Marine militaire (Dans: *Journal de l'armée belge*, Bruxelles, 1856, et brochure, s.l.n.d., 1856).

- : Marine militaire. Nouvelles considérations sur l'utilité d'une marine militaire. Réfutation des idées et des allégations de M. Van Damme, de *L'Observateur* et du journal *La Meuse*. Exemple de la Suisse et de Hambourg (Bruxelles, s.d., 1860).
- : Réorganisation de la marine nationale en Belgique (Bruxelles, 1861).
- DE VILLERS GRANDCHAMPS: Journal de voyage inédit de M. — : Mon voyage à bord du brick-goëlette de douze canons *Louise-Marie* en 1845 (Copie dactylographiée au M.R.A.).
- DU COLOMBIER, O.: Souvenirs de mes voyages (Copie dactylographiée au M.R.A.) (Publiés en grande partie dans la revue: *Sur l'eau*, Gand, 1961, n° 395, p. 68-73; 396, p. 125-129; 397, p. 181-186; 398, p. 244-248; 399, p. 363-309; 400, p. 350-353; 401, p. 430-435; 403, p. 526-529; 404, p. 573-577; 405, p. 646-647; 1962, n° 406, p. 33-34; 407, p. 78-82; 408, p. 117-120; 409, p. 181-184; 410, p. 250-254; 411, p. 293-296; et 412, p. 348-352).
- JACQUOT, Ch.-D.: Un mot sur le commerce d'exportation et la marine royale belge (Saint-Nicolas, 1861 et dans: *Revue des Races latines*, Paris, juillet-août 1861, p. 439-449).
- LAUWERS, J.-B.-H.: De la marine militaire en rapport avec la question du paupérisme des Flandres (Bruges, 1848).
- : De la marine militaire (Bruges, 1848).
- OPPELT, G.: La marine belge, 1453-1861. Etude historique (Dans: *Revue des Races latines*, Paris, novembre-décembre 1861, p. 5-68).
- PICARD, E.: Journal de mer d'un adolescent [1853-1856]. Contribution à l'histoire de la vie belge après 1830 (Bruxelles, 1910).
- RANSELOT, Jules: Décadence du commerce et de la marine en Belgique. Causes, effets, remèdes (Anvers, 1861 et dans: *Revue des Races latines*, Paris, septembre-octobre 1861, p. 97-122).
- SEGHERS J.-A.-G. (lieutenant de vaisseau): Ai-je eu tort de m'occuper des intérêts généraux du pays? On demande des renseignements (Bruxelles, 1849).
- : Quand faut-il que 2 et 2 cessent de faire 4?
- SINKEL, Em.: Ma vie de marin (2 vol., Bruxelles, 1872).
- : Mes loisirs de marin ou voyages artistiques [1862 et suiv.] (Bruxelles, 1876).
- TACK, A.-H.-L.: Lignes de navigation à vapeur entre la Belgique et les pays transatlantiques (Bruxelles, 1858).
- : Lignes de navigation à vapeur entre la Belgique et les pays d'outre-mer (Bruxelles, 1858).

— : Lignes de navigation à vapeur entre Anvers et New-York (Bruxelles, 1859).

VAN DAMME, Victor [Van den Broeck A.V.P.] : De l'inopportunité de la création d'une marine militaire pour stimuler, étendre et protéger le commerce extérieur de la Belgique (1860).

EXPANSION MARITIME / T.

DAYE, P. : La Belgique et la mer (Bruxelles, 1926).

— : La Belgique maritime (Bruges, 1930).

DE BURBURE DE WESEMBEK, A. : Une anthologie de la marine belge (Anvers, 1963).

— : Le centenaire de la ligne Ostende-Douvres (Anvers, 1946).

DE VOS, A. : De Antwerpse koopvaardijvloot omstreeks 1830 met vlootlijst der Belgische koopvaardijschepen, 1829-1835 (Dans : *Mededelingen van de Marine Academie van België* (XV, Antwerpen, 1963).

DE VOS, H. : De Antwerpse vloot omstreeks 1830 (Dans : *Schelde Vrij*, 1863-1963, Antwerpen, 1963).

— et BRONNE, Ch. : La Belgique et la Mer. Eaux, ports et tradition maritime belges (Bruxelles, Liège, Anvers, 1954).

— : La petite histoire de la marine royale belge (Dans : *Communications de l'Académie de Marine de Belgique*, t. IX, Anvers, 1955, p. 1-239).

— : Les enseignements de l'histoire. Feu la marine royale belge (Bruxelles, 1935 et dans : *Revue catholique des Idées et des Faits*, n° 22 et 29, (Bruxelles, 1935).

HUISMAN, M. : La mer et notre expansion coloniale dans l'histoire (Dans : *Le Flambeau*, Bruxelles, juin 1933, p. 665-675).

HENNEBICQ, L. et LÉCONTE, L. : La marine de guerre belge (Bruxelles-Paris, 1920).

HERVY, Ch. et MAROY, Ch. : L'ancienne marine militaire belge (Dans : *La Belgique maritime et coloniale*, Bruxelles, 18 février 1906).

LÉCONTE, L. : Coup d'œil sur la marine de guerre belge. 1830-1912 (Dans : *Bull. de la Presse et de la Bibliographie militaires*, Bruxelles, 1912, tiré à part).

— : La marine de guerre belge de 1831 à 1910. Organisation, rapports avec le commerce, uniformes et armements (Bruxelles, 1910).

— : La Marine de guerre belge (1830-1940) (Bruxelles, 1945).

— : La Marine de guerre de Sa Majesté Léopold I^{er}, 1831-1862 (Dans : *Revue belge des Livres. Documents et Archives de la Guerre 1914-1918*, IX, Bruxelles, mai-juillet 1933, p. 46-54 et dans : *L'Armée - La Nation*, n° 12, Bruxelles, décembre 1947, p. 25-30).

- : Les Ancêtres de notre Force navale (Bruxelles, 1952).
- : Notre premier essai de relations transatlantiques. L'affaire de la *British Queen* (Dans: *La Belgique maritime et coloniale*, Bruxelles, 1919).
- MARROY, Ch.: Nos marins. Achille Michel, lieutenant de vaisseau de la Marine royale belge (Dans: *La Belgique maritime et coloniale*, Bruxelles, avril 1911).
- MICHEL, Em.: Jules-Achille Michel (1821-1911), capitaine de vaisseau de la Marine royale, inspecteur général de la Marine (Dans: *Wandelaar. Sur l'Eau - Revue maritime belge*, Bruxelles, juin 1949, p. 244-247).

EXPANSION SUR LE PLAN MILITAIRE / T.

Voir aussi : Algérie,
Chine,
Mexique, etc.

- DUCHESNE, A.: L'expédition des volontaires belges au Mexique (1864-1867) (Thèse de doctorat inédite, U.L.B., 1955).
- : Techniciens d'autrefois et d'hier:
- I) Quelques officiers belges au service de l'étranger (Dans: *Carnet de la Fourragère*, XV, 3, 1963, p. 194-196).
- II) Encore des officiers belges au service de l'étranger (Dans: *Carnet de la Fourragère*, XV, 4, 1964, p. 257-260).
- : Notre armée au service de l'expansion belge de 1830 à 1876 (Dans: *L'Armée - La Nation*, Bruxelles, 1^{er} décembre 1952, p. 2-6).
- JOTTRAND, L.: Charles-Louis Spilthooren (Bruxelles, 1872, cfr p. 123).
- LECONTE, J.-R.: Les ancêtres des volontaires de Corée (Dans: *Carnet de la Fourragère*, XV/3, Bruxelles, 1963, p. 171-173).
- LORETTE, J.: Les expéditions militaires belges au Portugal en 1832 et 1833 (Bruxelles-Paris, 1950).
- : Un projet d'expédition belge en Espagne en 1835 et son influence sur notre politique de neutralité (Dans: *Carnet de la Fourragère*, IX/5, Bruxelles, mars 1951, p. 344-380).
- TERLINDEN, Ch. (vicomte): Histoire militaire des Belges (Bruxelles, [1931] (2^e édition en préparation).

L'EXPANSION MISSIONNAIRE

a) Généralités:

- DE MOREAU, Ed. et MASSON, J.: Les Missionnaires belges de 1804 jusqu'à nos jours (Bruxelles, 1944).

b) *Aux Etats-Unis:*

- CHITTENDEN and RICHARDSON: *Father De Smet's life, letters and travels among the North Americans* (4 vol., New York, 1905).
- DE SMET, P.: *Voyages aux montagnes rocheuses et une année de séjour chez les tribus indiennes du vaste territoire de l'Orégon dépendant des Etats-Unis d'Amérique* (Malines, 1844).
- : *Mission de l'Orégon et voyages aux montagnes rocheuses, aux sources de la Colombie, de l'Athabasca et du Sascatschawin en 1845-1846* (1^{re} éd., Gand; 2^e éd., Paris, 1848).
- : *Lettres choisies (1849-1873)* (Publiées par F. DEYNOODT, 4 vol., Bruxelles, 1875-1878).
- GRIFFIN, J.: *The contribution of Belgium to the catholic church in America (1523-1857)* (Washington, 1932).
- KERSTEN, F.-J.: *De groote Zwartrok* (3 dln, Leuven, 1931).
- SCHOETERS, K.: *P.-J. De Nef, 1774-1844. Een katholiek-van-de-daad, een groot vaderlander, een weldoener van Amerika* (Leuven, 1948).
- VAN DER HEYDEN, J.: *The Louvain American College, 1857-1907* (Louvain, 1909).
- X.: *Le Père Théodore de Theux et la mission belge du Missouri* (Roulers, 1913).

c) *En Chine:*

- L'œuvre de la Mission belge en Chine* (Malines, 1961).
- LELOIR, L.: *Verbist, le fondateur de Scheut* (Namur, s.d.).
- RONDELEZ, V.: *Scheut, zo begon het ...* (Brussel-Leuven, 1960).
- : *Scheut, congrégation missionnaire. Ses origines, ses débuts* (Bruxelles-Louvain, 1960).
- RUTTEN, J.: *De Missionarissen van Scheut en hun Stichter* (Leuven, 1930).
- : *Les Missionnaires de Scheut et leur fondateur* (Louvain, 1930) (6).

6 octobre 1964.

(6) Nous nous en voudrions de mettre un point final à cette bibliographie sans remercier très vivement ceux qui nous ont apporté l'aide de leurs suggestions et de leurs lumières, particulièrement le professeur J. STENGERS, le R.P. M. STORME et notre collègue J. LORETTE.

J.-R. Leconte. — Enrôlements clandestins de belges dans l'armée argentine (1861-1866) *

(note présentée par M. A. Duchesne)

Une lettre du Duc de Brabant, futur LÉOPOLD II, adressée au baron LAMBERMONT, secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères le 11 juin 1861, disait notamment :

Quand on étudie l'état actuel du monde en se mettant à mon point de vue (le développement extérieur de la Belgique), on trouve que presque partout il reste une infinité de portes ouvertes à notre activité future... Je viens aujourd'hui appeler votre attention sur les contrées argentes : Uruguay, Buenos-Ayres, Paraguay, etc.

Il y a là tout un monde d'une fertilité et d'une richesse inouïe qui attend l'exploitation européenne... Je m'intéresse spécialement à la province argentine d'Entre-Rios et à la toute petite île de Martin Garcia au confluent de l'Uruguay et du Panama. A qui est cette île? Pourrait-on l'acheter et y établir un port franc sous la protection morale du Roi des Belges?

Il va sans dire qu'il faudra prendre toutes ces informations avec réserve et adresse, ne pas avouer ni laisser percer notre but... (1).

Il est curieux de constater combien tardivement les Belges créèrent des colonies en Argentine; il fallut attendre le règne de LÉOPOLD II pour les voir se fixer là-bas en groupe. Pourtant, le 7 décembre 1854 déjà, le Ministre des Affaires étrangères avait envoyé une instruction spéciale au directeur général de la marine en vue d'explorations à La Plata et au Brésil. L'objectif du voyage de notre brick de guerre *Duc de Brabant*, commencé le 12 décembre suivant, était de montrer notre pavillon à Montevideo, à Buenos-Aires et à Rosario de Santa-Fé, en vue de l'extension et de la sécurité de nos relations commerciales, à l'instar de ce que

* Note établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. I.R.C.B.*, 1952, 1 064-1 066) et présentée à la séance du 4 novembre 1964 de ladite Commission en vue du *Mémorial 1965* (*Bull. ARSOM*, 1963, fasc. 4, p. 268).

(1) ROYKENS, A.: Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (1875-1879) (Bruxelles, 1955, p. 413).

faisaient, dans un but analogue, la France, l'Angleterre et les Etats-Unis (2).

En 1857, le comte DE BERLAYMONT avait obtenu une concession de terres à cinq lieues au nord de la ville de Parana, à la condition d'y installer vingt familles ou cent personnes dans les dix-huit mois. Il ne se rendit pas sur les lieux et se borna à envoyer à Buenos-Aires quelques familles qui s'y éparpillèrent, faute de ressources et de directives (3).

Il faut attendre 1882, pour voir se fonder à Villaguay dans l'Entre-Rios une colonie belge à l'initiative d'Eugène SCHEPENS, originaire de Welden en Flandre Orientale. Notre compatriote, qui devint inspecteur des colonies de l'Entre-Rios, avait gagné la République argentine dans un but de prospection de terres favorables à l'émigration de nos nationaux. La municipalité de Villaguay lui céda des concessions gratuites pour un certain nombre de familles flamandes. Ce fut l'origine de la principale agglomération de Belges en Argentine quoique des éléments d'autres nationalités s'y installèrent bientôt.

Citons aussi, à cette époque, la colonie belge installée près de la ville de Guleguaychu, également dans l'Entre-Rios, par un de nos compatriotes, Gustave ANDRÉ, ancien directeur de l'Institut agronomique de Santa Catarina. Celles d'Iriondo et d'Arteaja situées près de San José de la Esquina, dans la province de Santa-Fé, étaient surtout formées par des habitants d'Aerschot dont les premiers arrivèrent en 1882. C'était là, comme la colonie de Green-Bay dans le Wisconsin aux Etats-Unis, un cas d'émigration spontanée. De plus, nombre de Belges vivaient dans les diverses colonies du pays (4).

Signalons également que Charles-François D'HANE-STEENHUYSE rédigea deux projets relatifs à l'Argentine:

1° Société de colonisation et de commerce belge. Etablissements à former sur les rives de La Plata, du Parana, de l'Uruguay ou du Rio Salado

(2) LÉCONTE, L.: Les ancêtres de notre force navale (Bruxelles, 1952, p. 211-212).

(3) LÉCONTE, J.-R.: Les tentatives d'expansion coloniale sous le règne de Léopold I^{er} (Anvers, 1946, p. 34).

(4) Archives du Ministère des Affaires étrangères à Bruxelles (AMAE), doss. 2030, doc. *Emigration et colonisation*, non signé ni daté, que l'on incline à attribuer à Ch. PIOT. N.B.: Les lettres des consuls de Belgique à Buenos-Aires sont toujours adressées au Ministre des Affaires étrangères de Bruxelles.

(Amérique méridionale), avec une carte de l'Amérique du Sud et deux tableaux synoptiques. Projet soumis au gouvernement le 14 novembre 1860 (5);

2° Etablissement d'un comptoir dans la Confédération argentine pour la vente des produits de l'industrie belge. Projet soumis aux Chambres de commerce de Charleroi et de Liège, à la suite de conférences données dans ces villes ainsi qu'à Bruxelles (1878) (6).

En dehors de ces projets et essais de colonies en Amérique du Sud, la Belgique permit à des militaires de s'y rendre. Il y eut même un projet de recrutement pour le Brésil dont les prolégomènes se placent en 1838 (7); on comptait ainsi se débarrasser entre autres de condamnés militaires. Mais les tractations restèrent sans suite. Nous ne pouvons passer sous silence le rôle joué par le capitaine VLÉMINCX à l'École militaire de Lima, au Pérou en 1856, et l'activité déployée par cet officier de 1859 à 1866 au Brésil, où il devint inspecteur général des chemins de fer de PEDRO II: il œuvra énergiquement pour le développement de cet important réseau ferré et obtint d'importantes commandes de matériel en Belgique. Citons aussi la colonie de Santo-Thomas de Guatémala (1840-1845) où nos officiers trouvèrent à s'employer (8).

Mais revenons-en à la question qui nous occupe. Albert DUCHESNE a signalé récemment le nom d'un Belge, ancien officier de cavalerie, le baron Alfred DU GRATY, né à Mons le 5 décembre 1823 et décédé à Bruxelles le 20 mars 1891. Il avait sollicité en vain un congé dans l'espoir de servir l'Espagne en 1844 et le royaume de Sardaigne en 1848, lorsqu'il démissionna en 1849, alors qu'il était sous-lieutenant au 2^e chasseurs à cheval, dans l'idée de se voir attacher à notre mission diplomatique au Brésil. Effectivement, il fut alors désigné pour la légation de Rio, puis profita de sa présence en Amérique du Sud pour s'engager dans l'armée du général URQUIZA, au moment où ce dernier, alors gouverneur de l'Entre-Rios, renversait le dictateur de la confédération argentine, DE ROSAS. DU GRATY y devint major d'ar-

(5) Anvers, 1860.

(6) Charleroi 1878. *Bibliographie nationale. Dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications. 1830-1880* (T.I., Bruxelles 1886, p. 570).

(7) LÉCONTE, J.-R.: Un projet de recrutement de militaires belges pour le Brésil (1838) (In *Carnet de la Fourragère*, Bruxelles 1950, pp. 28 et sv.).

(8) LÉCONTE, J.-R.: Un officier belge au Pérou et au Brésil. Le major honoraire Vlémincx (In *Carnet de la Fourragère*, 1963, p. 187 et sv.).

tillerie, puis lieutenant-colonel. Il était colonel en 1863, époque où il fut nommé chargé d'affaires du Paraguay à Bruxelles. En 1855, et 1856, il avait été secrétaire d'état aux ministères des Finances et des Affaires étrangères à Buenos-Aires, puis représenta le Paraguay, comme ministre et envoyé extraordinaire en Prusse ainsi qu'à la cour d'Allemagne (9).

On doit à DU GRATY (il signait ses livres en laissant tomber le nom de MARBAIS), plusieurs ouvrages: 1° - *Mémoire sur les productions minérales de la confédération argentine*, publié à Paris en mai 1855; il y indique les titres de colonel d'artillerie, aide de camp du gouvernement national et directeur-fondateur du Musée argentin; 2° - *La République du Paraguay*, Bruxelles, Leipzig, Gand, Londres, 1862; 3° - *La Confédération argentine*, Bruxelles, Leipzig, Gand, Londres 1865. Dans une lettre qu'il adresse à LÉOPOLD I^{er} en tête de cet ouvrage, l'auteur attire son attention sur les avantages que l'émigration belge en Argentine procurerait à notre pays: exutoire pour l'excédent de population, création de nouveaux débouchés commerciaux propres à développer l'industrie et la marine de la mère-patrie.

D'après DU GRATY, l'Argentine avait un climat salubre et de grandes richesses naturelles; elle offrait alors des concessions de terres gratuites ou à très bas prix et des débouchés faciles pour les produits divers. Des lois y protégeaient l'étranger, lui assurant la liberté des cultes ainsi que celle de l'exercice de son industrie et l'exemption du service militaire. L'immigrant jouissait des droits civils à l'égal des Argentins, de l'admission aux emplois administratifs et de l'accès facile à la naturalisation. Aussi nombre d'Espagnols, d'Italiens, de Français, d'Anglais et d'Allemands s'y fixèrent-ils. Il ne parlait pas des Belges (10).

Si l'immigrant civil pratiquant le travail de la terre et l'élevage trouvait, à force d'énergie, les moyens de subsister plus facilement que l'employé, il en fut bien autrement pour les soldats enrôlés en Europe. Ce fut une triste aventure pour plus d'un imprudent.

(9) FABRI, J.: Les Belges au Guatémala (1840-1845) (Bruxelles 1955). — DUCHESNE, A.: Techniciens d'autrefois et d'hier. Quelques officiers belges au service de l'étranger (In *Carnet de la Fourragère*, 1963, p. 195-196). — *Annuaire de la Noblesse belge* (Bruxelles 1894, p. 1434). — DU GRATY fit un voyage au Paraguay en 1861. *Recueil consulaire*, t. X, Bruxelles 1864, p. 360.

(10) DU GRATY: *La Confédération argentine* (p. 276 et sv.).

Les faits se passaient à l'époque du président Bartolomé MITRE (né à Buenos-Aires en 1821, mort en 1906). Cet homme d'état, réfugié en Bolivie par crainte de ROSAS, fut d'abord journaliste et militaire au Pérou et au Chili; il participa à la révolte d'URQUIZA en 1851, combattit comme colonel aide de camp de ce général à Monte Caseros, devint député et émergea comme orateur et administrateur lors de la guerre entre l'état de Buenos-Aires et le reste de la confédération argentine. Il commanda les forces de cet état dont il était ministre de la guerre. Vaincu par URQUIZA à Cepeda, le 24 octobre 1859, il reçut cependant le poste de gouverneur de la province de Buenos-Aires rentrée dans la confédération. MITRE accéda au grade de brigadier général de la nation, le 9 juillet 1860.

Un nouveau conflit éclata bientôt entre Buenos-Aires et les autorités fédérales; cette fois, il vainquit à Pavon le 17 septembre suivant pour le triomphe du parti libéral. Elu président pour six ans, le 5 octobre 1862, MITRE fit adopter Buenos-Aires pour capitale. Son gouvernement fut salubre car, poète, historien, philologue, mathématicien, orateur, bibliophile, homme d'état et fondateur du journal *La Nacion*, il s'attacha à développer l'agriculture, le crédit, les voies de communication, le commerce, l'industrie et il favorisa l'immigration européenne(11).

Le conflit avec LOPEZ, dictateur du Paraguay, engendra en 1865 une guerre où l'on vit l'Argentine s'allier au Brésil et à l'Uruguay contre ce pays. MITRE, généralissime, conduisit la campagne en 1866 et 1867. Il ne fut pas réélu président en 1868 (12).

Une simple note, datée du 14 janvier 1861 et non signée, trouvée au Ministère des Affaires étrangères de Bruxelles, retint notre

(11) TOUCHARD J.: La République argentine (Paris, 1949, p. 49). — ROSAS exerça la dictature de 1829 à 1852. Il était nettement xénophobe. Sous son autorité, le pouvoir exécutif fut renforcé, l'armée organisée, la position internationale de l'Argentine affermie, tandis que le pays s'accroissait de terres conquises sur les Indiens et que ses écrivains prenaient conscience d'une cause à défendre. URQUIZA adapta le fédéralisme de ROSAS aux conditions nouvelles du pays. En 1853, il fit promulguer une constitution libérale (égalité devant la loi des autochtones et des étrangers qui jouissent de libertés essentielles), fédérale (tout en respectant l'autonomie provinciale sauf pour les questions de salut public), représentative et républicaine (président élu pour six ans avec des pouvoirs politiques, militaires et financiers étendus; pouvoir législatif confié à deux chambres: députés et sénateurs; pouvoir judiciaire relevant d'une Cour suprême de Justice. Cette constitution fut remaniée en 1860. Cfr TOUCHARD, *op. cit.*, p. 43 et sv.

(12) *La Grande Encyclopédie*, Paris, s.d., t. XXIII, p. 1141. — *The Encyclopedia Americana*, New York-Chicago, 1946, t. XIX, p. 272.

attention. Elle disait que rien ne semblait s'opposer à des enrôlements en Belgique pour autant qu'ils ne s'adressent pas à des soldats en service actif. Mais, disait l'auteur, il y a quelque chose à faire en signalant dans la presse le triste sort réservé aux recrues dès leur arrivée en Argentine. Il fallait toutefois que le Gouvernement belge semblât étranger aux renseignements fournis par les journaux. Une apostille portait: « Classer en attendant la réponse de la Justice » (13). Ce dernier département ne se pressa guère de donner son avis. La curiosité éveillée nous poussa à poursuivre l'examen du dossier.

DEROTE, consul général de Belgique à Buenos-Aires, manda le 24 novembre 1862 à notre ministre des Affaires étrangères, Charles ROGIER, que deux Belges appartenant à l'artillerie de cette province étaient venus le 17 de ce mois lui faire leurs doléances. Les promesses d'un colonel argentin qui les avait enrôlés à Paris n'étaient pas tenues et leurs camarades étrangers se trouvaient victimes des mêmes agissements. Louis-Joseph STAQUET, originaire de Bruxelles, avait écrit dans le même sens au consul, deux jours plus tôt. Après avoir servi au 3^e chasseurs à pied, il avait été licencié le 7 septembre 1857; il s'était mis alors en quête de travail et œuvra dans des fonderies, à Jemappes d'abord, puis à Paris dans un établissement qui ferma ses portes en 1862. Sur le pavé, il s'enrôla comme bien d'autres.

A cette époque, DEROTE possédait les noms de huit de nos compatriotes, pour la plupart anciens militaires; mais au total on en pointait onze bien que deux eussent déjà déserté à ce moment.

Le bruit se répandit alors que le lieutenant-colonel argentin ASCASUBI résidait à Paris afin de recruter des étrangers pour l'armée de son pays. Cet officier tenta d'opérer en Suisse, mais à l'annonce de son arrivée les autorités enrayèrent son action. La police française semblait également s'opposer à l'embauche de ses nationaux; aussi plusieurs Français s'enrôlèrent-ils sous de faux noms et en se faisant passer pour Belges, ce qui ne facilitait pas l'identification des recrues par nos représentants diplomatiques.

Le Consul général précisait dans sa correspondance que beaucoup d'Allemands figuraient parmi les 56 hommes récemment

(13) AMAE, dossier 68/VIII du classement B.

débarqués et que six d'entre eux avaient immédiatement déserté; ce dernier fait semblait symptomatique (14). Que se passait-il donc pour qu'une envie de fuir étreignît les recrues dès leur arrivée à terre?

La lecture du *Contrat d'enrôlement* remis à chaque soldat ou plutôt à chaque mercenaire nous fait entrevoir le problème. Voici la teneur de l'un de ces documents:

Je soussigné, MINGELS, Emmanuel, né à Bruxelles (Belgique) m'engage à servir pendant quatre années dans les armées de Buenos-Aires, aux mêmes conditions, paie, habillement, etc., etc., désignées d'autre part dont jouissent dans ce pays les soldats de ligne.

Renonçant dès aujourd'hui à toutes les exemptions qui pourraient comme étranger m'appartenir, renonçant également à toute intervention en ma faveur des Ministres et Consuls de ma Nation que je ne pourrai en aucun cas invoquer durant les quatre années de mon service militaire.

Je déclare également, avoir reçu pour le terme ci-après déterminé, et par anticipation, le prix de mon enrôlement.

En foi de quoi je signe cet engagement en duplicata.

Paris, le 21 juillet 1862.

(S.) E. MINGELS.

Je certifie qu'après un rigoureux examen de l'individu que ce document concerne, je le trouve et le déclare complètement apte au service des armes par la vigueur de sa constitution physique et le bon état de sa santé.

Paris, le 21 juillet 1862,

(S) Docteur PATTÉ.

(S) Conforme.

ASCASUBI.

Au dos de ce document, on précisait que le soldat artiller tu touchait mensuellement et « ponctuellement à Buenos-Ayres, cent dix piastres » sans aucun décompte. De plus: « Les rations alimentaires, tant dans les villes que dans les campagnes, seront les mêmes que celles des soldats les plus favorisés du pays ». En campagne la solde se montait à 165 piastres plus les rations suivantes: quatre livres de viande fraîche, bœuf ou mouton, par jour, trois livres d'herbe du Paraguay (ou thé mexicain) par mois, une livre de tabac noir en feuilles par mois, cinq feuilles de papier de chanvre (*cuadernillo*) chaque mois pour les cigares et deux pains de savon par mois. L'artiller tu touchait 50 piastres de plus en cam-

(14) AMAE. Doss. Correspondance politique. Légations 1851-1892. Argentine, Paraguay, Uruguay. Lettre de DEROTE du 24 novembre 1862, n° 85.

pagne qu'en garnison. Le soldat d'infanterie recevait en campagne comme en garnison dix piastres de moins que les artilleurs, mais les rations étaient en tous points semblables. Tous les trois ans, on promettait: un képi, une veste et un pantalon de drap, une chemisette de toile bleue, un pantalon en étoffe d'été, trois chemises, trois caleçons, trois paires de souliers, un col militaire et une capote de drap. La grande tenue comportait: un shako, avec habit et pantalon de drap, ainsi qu'un sac militaire renouvelés tous les deux ans. Enfin, les quatre années de service militaire comp- taient à partir du jour de l'embarquement, et la solde ne courait qu'à partir du débarquement (15).

Ces dispositions particulières n'étaient pas signées par ASCASUBI; il s'agissait donc d'un contrat unilatéral, sans garanties. Quant à la signature du colonel au bas du contrat, elle ne signifiait abso- lument rien. L'on avait du reste pris bien des précautions pour priver nos compatriotes de tout droit de réclamation, ce qui ne constituait guère un présage heureux.

Les Belges expliquaient qu'ils avaient signé de confiance, en aveugles, après avoir bu, et que les recruteurs leur avaient promis verbalement mille francs de prime d'engagement dont en seraient déduits trois cents pour frais de voyage.

Or, dès leur arrivée à Buenos-Aires, ils durent dormir à même le sol ou sur des planches, dans la malpropreté, mêlés à des nègres et à des gens de mauvais aloi; fort mal nourris, ils se trouvèrent sous les ordres de jeunes officiers qui les traitèrent à coups de plat de sabre et dont ils ne comprenaient pas la langue. Ces faits se trouvèrent confirmés par l'un des dix grand-ducaux victimes des mêmes abus.

Ces conditions détestables, causes des désertions, s'aggravaient encore lorsque les soldats partaient pour l'intérieur du pays; les conditions de vie dans les petits forts élevés aux frontières s'avé- raient bien pires, car les soldats ne recevaient pas toujours du pain. Déjà à Buenos-Aires on ne distribuait pas de légumes à cause de leur prix élevé, ni de pommes de terre; la ration de

(15) AMAE. Doss. correspondance politique - Légations (1851-1892) - Argentine.... Contrat d'enrôlement joint à la lettre de DEROTE du 8 décembre 1862, n° 88.

pain elle-même n'atteignait que la moitié de la quantité fournie aux soldats en Europe.

Bien que ces Belges eussent perdu, par ignorance, leur nationalité en vertu de l'article 21 du Code civil et qu'ils aient par leur engagement renoncé à l'appui des consuls, il était difficile de leur tenir rigueur (16). Aussi DEROTE se proposa-t-il bientôt de risquer une démarche officieuse en Argentine, en faveur de ces malheureux tout en demandant à Bruxelles que l'on avertisse le Ministre de la Justice et l'administrateur de la Sûreté publique que des enrôlements se faisaient à Paris pour l'Amérique latine. S'ils avaient lieu en Belgique, notre représentant diplomatique demandait instamment que l'on s'y opposât, « afin de prévenir les malheurs individuels et les plaintes qui en sont les conséquences. Il y a toujours une certaine immoralité, disait-il dans ces enrôlements où l'on trompe des gens ignorants, en les sollicitant par la boisson et par des promesses trompeuses ». En effet, il était déplorable de voir nos nationaux s'engager à servir toutes les causes sous un drapeau quelconque.

Ce que l'on fait aujourd'hui pour le compte du gouvernement argentin, poursuivait DEROTE, on peut le faire demain pour le Pérou, la Bolivie, l'Equateur où les révolutions sont fréquentes et où les causes les plus mauvaises sont alternativement victorieuses (17).

Trois ou quatre Français se plainquirent également au Consulat de leur pays, ce qui donnait à penser que la France réagirait comme la Suisse et qu'ASCASUBI tenterait probablement sa chance en Belgique ou en Allemagne.

L'Amérique du Sud recherchait à ce moment-là des officiers instructeurs et des soldats européens afin d'insuffler des éléments de discipline dans les armées nationales. En 1859, notamment, le Chili demanda à la France des officiers et des professeurs pour

(16) DE LE COURT, J.: Codes belges et lois usuelles (Bruxelles, 15^e édit., 1908, p. 28).

Art. 21 du code civil: « Le Français qui, sans l'autorisation de l'Empereur, prendrait du service militaire chez l'étranger, ou s'affilierait à une corporation militaire étrangère, perdra sa qualité de Français. Il ne pourra rentrer en France qu'avec la permission de l'Empereur et recouvrer la qualité de Français qu'en remplissant les conditions imposées à l'étranger pour devenir citoyen; le tout sans préjudice des peines prononcées par la loi criminelle contre les Français qui ont porté ou porteront les armes contre leur patrie ». Cet article fut abrogé par la loi du 21 juin 1865.

(17) AMAE. Corresp. polit. - Légations (1851-1892) - Argentine.... Lettre de DEROTE, 24 novembre 1862, n° 85.

l'école militaire de Santiago; dûment autorisés par leur Gouvernement, quatre militaires se rendirent à l'invitation mais, mécontents de leur sort, deux d'entre eux résilièrent rapidement leurs fonctions pour regagner leur pays. Le capitaine belge VLÉMINCX, déjà cité, se rendit à Lima en qualité de sous-directeur de l'école militaire de 1856 à 1858, mais il rentra en Europe à la suite de difficultés avec le président CASTILLA désireux de le voir participer à des opérations militaires, avant d'avoir rempli le terme de son engagement.

En général, constatait DEROTE, les Belges s'habituèrent mal aux conditions de vie des pays méridionaux lorsqu'ils n'y trouvaient ni leur bière, ni leur nourriture habituelle. Pour les Européens, il fallait créer des conditions de vie acceptables et différentes de celles des indigènes notamment, en les casernant à part et en leur procurant une alimentation analogue à celle de leur région d'origine. Notre consul général croyait à la possibilité d'obtenir ces faveurs accordées déjà à un bataillon composé principalement d'Italiens et caserné à Buenos-Aires. En tout cas, pensait DEROTE, il fallait recevoir des renseignements du colonel DU GRATY, alors à Bruxelles, avant de permettre le recrutement pour l'Argentine. ASCASUBI aurait été à Bruxelles vers cette époque, croyait-on; on ne se cachait pas à Buenos-Aires que sa mission devait lui rapporter mille francs par recrue avec charge d'assurer le voyage des hommes.

Se doutant du désagrément que causeraient ses avis s'ils étaient connus des autorités argentines, notre diplomate sollicita le secret dans le but d'éviter des incidents nuisibles à ses fonctions; le mieux était d'écouter ASCASUBI s'il se rendait dans notre capitale, puis d'en référer à DU GRATY et enfin de statuer en connaissance de cause au sujet des *desiderata* de l'officier recruteur (18).

Le 8 décembre 1862, DEROTE fournit la liste d'une série de Belges arrivés depuis peu à Buenos-Aires à bord de deux navires à voiles partis de Bordeaux dont le *Bella-Cubana*, commandé par le capitaine POUVEREAU, qui avait appareillé le 7 août et atteint sa destination le 27 octobre. Il y avait sur ce bateau 37 soldats enrôlés.

(18) AMAE. - Corr. pol. - Légations (1851-1892) - Argentine.... Lettre de DEROTE, 25 novembre 1862, n° 86.

Voici la liste de nos nationaux:

BOMBAERTS, Jacques, né à Louvain en 1830, maçon;

DELMAY, Jean-Baptiste, né à Charleroi en 1837, peintre en voitures;

STAQUET, L.-Joseph, né à Bruxelles le 7 septembre 1833;

DE SEYN, Joseph, né à Bruges, le 14 décembre 1823, terrassier;

VANCRAEN, Jean-Baptiste, né à Contich le 28 février 1834, terrassier;

VERSTRAETE, Joseph, né à Gand le 17 septembre 1828, tisserand;

ARNOLD, Charles, né à Hecteghem (Flandre Orientale) le 31 août 1835, terrassier;

MINGELS, Emmanuel, né à Bruxelles le 15 octobre 1840, domestique;

VANPAETSEL, Joseph, né à Pulderbosch (Anvers) le 13 avril 1828.

Il en était arrivé précédemment deux autres, qui désertèrent, puis un certain nombre encore dont les noms n'étaient pas connus. La conduite des soldats pendant la traversée du *Bella-Cubana* avait été bonne d'après les dires de POUVEREAU. Le départ de France fut présidé par ASCASUBI qu'accompagnait un Allemand nommé SCHMALL, logé boulevard Magenta à Paris, recruteur de mercenaires et d'émigrants pour l'Argentine. Ce dernier certifia en français aux recrues, lors du départ, qu'elles seraient traitées comme le sont les militaires en France même. POUVEREAU et son second en étaient témoins.

Vers la fin de novembre, un vaisseau parvint encore à Buenos-Aires; pour éviter les désertions, l'autorité ne permit le débarquement que de quelques musiciens qui signalèrent la présence de Belges à bord du navire. Les simples soldats furent, eux, expédiés à Santa-Fé, dans l'intérieur du pays. Hilario ASCASUBI avait remis à ces hommes, en rade de Bordeaux le 23 septembre, à bord de la *Bérençère*, une grandiloquente proclamation:

SOLDATS!

Au moment du départ, j'ai voulu vous répéter que les engagements pris avec vous en France seront tenus fidèlement à Buenos-Aires.

Vous allez dans un noble et beau pays. La Plata est une terre hospitalière aux étrangers. L'immigrant, qui y vient souvent affaibli et pâle, recouvre bientôt, sur ce sol salubre, sa vigueur native et sa santé. Buenos-Aires, bon air, air pur.

Vous avez de plus l'heureuse fortune de voguer vers ces libres contrées, à l'heure où l'épée victorieuse d'un citoyen illustre, le général Bartholomé MITRE, Président actuel de l'Etat, a rétabli sur tous les points la concorde, et fait des diverses parties du pays une seule République, où les coeurs sont enlacés comme les mains de l'écusson national.

Soldats! vous trouverez à Buenos-Aires des compatriotes, Belges, Suisses et Allemands, dont quelques-uns ont conquis dans l'armée de hauts grades, ou, comme immigrants, de grandes fortunes; vous y trouverez des populations sympathiques, aimant l'Europe, ayant toutes les ardeurs de la jeunesse, ses initiatives et ses libéralités; vous y trouverez une nature féconde, une vie facile, des lois équitables, un Gouvernement généreux, qui ne vous demandera, en échange de ce qu'il vous assure, que l'obéissance et le devoir sous les drapeaux, le travail et la tranquillité dans la vie civile.

Ce n'est pas la guerre aujourd'hui qui vous attend à La Plata: c'est la paix, et vous n'aurez d'autres preuves à donner de vos vertus militaires que votre savoir et votre discipline. Mais si jamais de nouveaux orages pouvaient rendre de nouveaux efforts nécessaires, vous vous souviendriez alors, j'en suis certain, que vous représentez, parmi le vaillant peuple argentin, l'honneur guerrier de la vieille Europe, et que plusieurs de vous ont combattu sur les glorieux champs de bataille de l'Afrique française, de la Crimée et de l'Italie.

Soldats! j'ai foi dans votre destinée, et il me semble, en vous disant adieu, saluer en vous des compatriotes!

Le Lieutenant-Colonel
Hilario ASCASUBI

A bord de la *Bérenghère*, rade de Bordeaux, 23 septembre 1862.

On ne pouvait pas mieux jeter de la poudre aux yeux.

DEROTE transmet à Bruxelles cette proclamation digne des généraux de la première République française, en soulignant que la guerre civile pouvait se rallumer à brève échéance. A peine venait-elle de se terminer dans les provinces de Tucuman et de Catamarca que déjà on craignait des troubles dans l'Entre-Rios et dans la province de Corrientes lors des élections du gouverneur. Dans tous les cas, la troupe aurait rapidement à s'opposer aux fréquentes incursions des Indiens en territoire argentin, ce qui était déjà la guerre en petit. Notre Consul général précisait qu'en dehors de la garde nationale, les soldats souffraient du mépris général et des craintes manifestées par les autochtones à leur égard, car les troupes de ligne recélaient de nombreux repris de justice enrôlés de force plutôt que d'être maintenus en prison.

Elles constituaient vraiment le rebut de la nation. Et ASCASUBI prétendait à ses victimes qu'elles seraient accueillies comme des frères au milieu d'une population sympathique !

Si l'on avait débarrassé la Belgique de mauvais sujets, celle-ci y aurait tout au moins trouvé un avantage, mais ce genre d'individus n'intéressait pas ASCASUBI. Dès lors, rapidement déçues de leur vie en Argentine, les recrues cherchaient à désertir, risquant de véritables supplices que les consuls ne pouvaient leur éviter. Si les hommes accomplissaient leur temps de service militaire, confondus avec la lie de la population, dans des troupes indisciplinées, ils contractaient de mauvaises mœurs et des maladies incurables et présentaient de réels danger lors de leur retour au pays.

Tous les Belges contactés par DEROTE déclaraient pouvoir gagner leur vie autrement que par le métier de mercenaire: ils n'avaient été entraînés que par des promesses fallacieuses et le désir de vivre dans un pays qu'ils prenaient pour un Eldorado. Si aucune loi belge n'interdisait le recrutement au profit de l'étranger, il convenait d'en élaborer une. D'ailleurs, l'Argentine et l'Uruguay attiraient les colons et les ouvriers européens; les émigrants pouvaient vivre de leurs travaux en Amérique du Sud; pourquoi se risquer à y servir l'armée dans des conditions pareilles? (19).

Le 17 janvier 1862, Charles ROGIER alerta TESCH, ministre de la Justice, en lui faisant tenir les lettres de DEROTE et en s'enquérant de ses suggestions. ASCASUBI était-il venu en Belgique? Fallait-il que le consul général communiquât au département de la Justice les noms des Belges servant en Argentine en raison des conséquences que la perte de leur nationalité pouvait entraîner pour ces hommes? (20). ROGIER transmet une nouvelle lettre de DEROTE à TESCH, le 22 janvier en le priant de lui suggérer les mesures à prendre (21). Le 7 mars, nouvelle démarche du Ministre des Affaires étrangères qui réclame le renvoi des lettres en-

(19) AMAE. Doss. Correspondance politique (1851-1892) - Argentine... Lettres de DEROTE du 8 décembre 1862, n° 88 et annexes: Contrat d'enrôlement et proclamation.

(20) AMAE. Doss. 68/III, Enrôlement de Belges dans l'armée argentine.

(21) AMAE. Doss. 68/VIII.

voyées à son collègue de la Justice et demande ses avis. Mais ce dernier ne se presse pas de répondre (22).

Le 30 octobre suivant, DEROTE adresse une nouvelle missive à son chef dans laquelle il rappelle le sort de nos compatriotes privés de la protection diplomatique et pour lesquels il a déjà, d'initiative, fait preuve d'humanité. Pour prévenir les désertions et leurs terribles conséquences, il s'est arrangé pour qu'une note, non signée afin de garder l'anonymat, soit remise à MITRE par l'un de ses amis. Afin de mettre un terme aux plaintes nombreuses, notre consul général demandait: 1° que les Belges, pour la plupart anciens soldats de notre armée ou de la légion étrangère française, ne soient plus confondus avec les nègres et les repris de justice et qu'ils soient groupés en compagnies d'élite commandées par des officiers et des gradés pris dans leurs rangs; 2° qu'ils ne fussent plus soumis aux « baguettes »; 3° de permettre aux militaires qui le désiraient, de chercher du travail selon leurs métiers pour occuper les heures de loisir (il pensait que des hommes pourraient peut-être se libérer par le remboursement du prix de leur voyage). Malheureusement, la requête, très mal accueillie, resta sans effets (23).

Bien que supprimé par l'article 18 de la constitution argentine du 1^{er} mai 1853, le supplice des coups de bâton ou de verge était encore appliqué aux déserteurs. Le texte était pourtant clair: « Sont abolies pour toujours la peine de mort en matière politique, toutes espèces de tortures, la flagellation et les exécutions au moyen de la lance et du couteau » (24).

Pourtant, en 1863, plusieurs soldats enrôlés à Paris s'embarquèrent de nuit pour Montevideo; quelques-uns furent repris et suppliciés. L'un d'entre eux tenta de se suicider pour échapper au châtement; hébergé à l'hôpital, on tenta de le guérir pour lui appliquer 200 coups de baguette (25). Pour ce faire, le

(22) AMAE. Doss. 68/VIII. - Doss. Corresp. polit. - Légations (1851-1892). Argentine.

(23) AMAE. Doss. Corresp. polit. - Légations (1851-1892) Argentine. Cfr: annexe à la lettre de DEROTE du 10 juin 1864, n° 197. - Lettre de DEROTE du 24 novembre 1862, n° 85. Il était logique d'employer les pénalités usitées en France et en Belgique, et de faire commander les Belges par des gens comprenant le Français ou usant d'interprètes.

(24) DU GRATY: Mémoire sur les productions minérales de la Confédération argentine (Paris, 1855, p. 69).

(25) AMAE. Doss. corresp. pol. - Légations (1851-1892) - Argentine. Lettre de DEROTE, 30 octobre 1863, n° 167.

coupable se voyait attacher sur une planche ou sur une table; les sergents administraient le nombre de coups prescrit au moyen de baguettes minces et flexibles, en présence du régiment ou du bataillon pendant que la musique jouait. Le tarif était généralement fixé de 300 à 500 coups; dès le dix-neuvième ou le vingtième le sang ruisselait, des fragments de chair se détachaient et l'on finissait par transporter le patient inanimé dans une institution hospitalière (26).

Cette description fut diffusée dans la presse belge du 11 mars 1864, à l'intervention du Ministre des Affaires étrangères. Celui-ci communiqua en sous-main les lettres de DEROTE, sans que les journalistes trahissent l'intervention d'un membre du Gouvernement. Il fallait bien agir ainsi, puisque le Ministère de la Justice ne s'était pas encore prononcé, en janvier 1864, au sujet d'une ligne de conduite à adopter en raison du contenu des lettres de DEROTE qui lui avait été communiqué en janvier et en mars de l'année précédente. Devant cette carence, il importait d'informer l'opinion publique.

Pendant ce temps, ASCASUBI se vantait du bon accueil reçu en Belgique où il était sensé avoir vu les Ministres de la Guerre et des Affaires étrangères; pur mensonge de propagande: nul ne l'avait vu à Bruxelles (27). Le lieutenant-colonel argentin soutenait d'ailleurs habilement sa réputation par la publication, à Paris, d'une autobiographie qu'il avait lui-même dictée à un écrivain salarié: Galet DE KULTURE, dont nous avons retrouvé des articles sur l'Argentine dans la *Revue des Races latines*. N'empêche qu'ASCASUBI, ancien subordonné de ROSAS, ne jouissait guère de l'estime générale; pouvait-il en être autrement pour qui connaissait ses agissements ?

En juin 1863, l'officier supérieur se montra à Buenos-Aires; peut-être devait-il y recevoir de nouvelles instructions, car quinze jours plus tard il se rembarquait à destination de Paris, vraisemblablement pour y poursuivre son triste travail. Il est possible que les autorités argentines aient voulu le consulter afin d'en-

(26) *L'Etoile belge*, 11 mars 1864. - AMAE, doss. 68/VIII. Lettre des Affaires étrangères au Ministre de la Justice, 11 janvier 1864.

(27) AMAE, doss. 68/VIII. - Lettres du Ministre des A.E. à celui de la guerre, et réponse, 12 et 18 mars 1864. - Note sur ASCASUBI, 11 mars 1864, très probablement de LAMBERMONT, secrétaire général des Affaires étrangères.

raier les désertions. Le motif en était pourtant bien simple: en Europe les troupiers n'étaient pas aussi maltraités ni méprisés qu'en Argentine. Toujours est-il qu'en octobre, les Belges encore casernés au Retiro de Buenos-Aires partirent pour l'intérieur du pays tout comme leurs devanciers; de nouvelles recrues embarquées au Havre venaient d'ailleurs d'arriver au port (28).

L'article de l'*Etoile belge* du 11 mars 1864, résumé des plaintes de nos soldats reproduit dans une autre feuille également, provoqua une enquête à Buenos-Aires. Deux Belges, Charles DE MOT, nommé consul général d'Argentine en Belgique, et son père, consul de la même République à Bruxelles se chargèrent de relever les assertions de la presse belge. Les autorités argentines soupçonnaient DEROTE d'avoir fourni les renseignements. Quoiqu'il en fût, notre consul général, tout heureux de ces publications, faisait cependant remarquer dans sa lettre du 10 juin 1864, n° 197, qu'elles ne parviendraient pas à la connaissance de nos compatriotes s'enrôlant en France ou en Allemagne, ni de ceux que l'on pourrait recruter clandestinement en Belgique; ces derniers, disait-il, « n'appartiennent pas à la classe qui lit régulièrement les journaux; quelques-uns cependant en apprendront quelque chose par les cabaretiers » qui mettaient ces feuilles à la disposition de leurs clients selon la coutume du temps. Tout n'était donc pas perdu. En tout cas, DEROTE annonça au Ministre des Affaires étrangères, qu'il fournirait ultérieurement d'autres renseignements à publier en réponse à ce que ferait sans doute paraître l'Argentine pour sa défense; et il sollicitait la communication de toute feuille traitant du sujet.

Sur ces entrefaites, Charles DE MOT informa notre représentant à Buenos-Aires de ce qu'il s'était rendu dans les casernes de la capitale pour enquêter; évidemment tout allait pour le mieux. A Bruxelles, la réaction ne se fit pas attendre: l'*Etoile belge* du 23 juin publia le droit de réponse de J.-A. DE MOT, consul gérant le Consulat général de la République argentine à Bruxelles, dûment « éclairé » par son fils séjournant en Amérique du Sud :

(28) AMAE. Doss. corresp. polit. - Légations (1851-1892) - Argentine. Lettre de DEROTE du 30 octobre 1863.

Monsieur le Directeur,

Lorsque j'ai lu l'article publié le 11 mars 1864, j'ai communiqué cela au Gouvernement argentin. Votre journal avançait trois faits graves: 1° que le Gouvernement ne tenait pas ses engagements à l'égard des enrôlés; 2° qu'il nourrissait ses troupes d'une manière complètement insuffisante; 3° qu'il exerçait sur les soldats des violences et des actes de barbarie. Ces faits sont controuvés.

Vous verrez par le contrat d'enrôlement en trois langues, ci-annexé, en original, que l'individu qui s'engage dans l'armée argentine ne signe l'acte qu'après parfaite connaissance prise du contenu, en présence de deux de ses compagnons servant de témoins et après avoir reçu par anticipation une prime de cent cinquante francs, qu'il est défrayé de son passage et qu'une solde de 110 piastres par mois lui est assurée pendant les quatre ans de service et cela indépendamment de la nourriture, de l'habillement et du logement.

Toutes ces obligations, le Gouvernement argentin les remplit scrupuleusement.

Les deux seuls Belges de naissance de la garnison actuelle de Buenos-Aires, les nommés Jean-Baptiste VERULST, caporal né à Ixelles le 11 janvier 1821 et Désiré VANDEN HOEVEN, né à Beveren près Anvers, en 1823, signataires des attestations ci-jointes certifient que l'habillement, la nourriture et le logement sont excellents, que les soldats sont bien traités et contents de leur sort et que, leur temps de service expiré, ils peuvent se créer une bonne position à La Plata.

La nourriture comprend: à 6 heures: café et biscuits; à 10 heures: soupe, pommes de terre, légumes, un pain et une livre et quart de viande; à 18 heures: même repas.

Quant aux 150 coups de bâton et supplices sanglants, le code pénal militaire réprime les crimes et délits prévus par tous les codes européens et les infractions disciplinaires sont punies de jours de salle de police et pas de coups de bâtons.

Jamais le Gouvernement MITRE n'a fait de recrutement en Belgique et les Belges qui servent en Argentine ont été enrôlés hors de Belgique, où déjà par des services antérieurs ils avaient perdu leur nationalité (art. 21 du Code civil).

C'était habile: le Gouvernement belge n'avait qu'à savoir que nos nationaux avaient, après tout, déjà perdu leur qualité de Belge et que les enrôlements s'étaient passés hors de notre territoire. Quant aux attestations des deux soldats, il est bien certain qu'ils n'auraient pas osé les refuser.

Du coup, DEROTE s'indigne pour de bon: l'enquête de Charles DE MOT à Buenos-Aires n'est qu'une affaire de publicité et,

comble des combles, deux Belges revêtus tous deux de la qualité de consul d'un pays étranger se permettent de diffuser des renseignements et des assertions erronés. Il s'agit de répondre par des faits irréfutables: notre diplomate n'y manquera pas. Il est bien certain que la note officieuse remise à MITRE par un député de ses amis et que le Président refusa de recevoir et de lire, contenait les griefs recueillis en fin 1862 par DEROTE lui-même de la bouche d'un certain nombre de militaires belges, allemands et grand-ducaux. En un an et demi la situation des soldats étrangers s'est-elle améliorée ? La réponse est délicate. DEROTE ne peut enquêter ouvertement et le Ministre de la guerre argentin, avec lequel il n'a aucune relation, se garderait bien de faciliter ses investigations.

En tout cas, depuis la note présentée à MITRE en date du 12 janvier 1863, beaucoup de Belges recrutés à Paris arrivèrent à Buenos-Aires. Loin de les laisser descendre à terre, on les reléguait sur un ponton pour les envoyer au plus tôt à Santa-Fé et ailleurs; là où nul consul ne pouvait les entendre et où les désertions présentaient mille dangers. Cependant, un couple de bataillons demeurait à Buenos-Aires; rien ne devait avoir changé depuis la fin de 1862 car les fuites se perpétuaient en dépit de la surveillance des côtes et de la terrible peine des baguettes « qui déchire toute la partie inférieure du corps » du patient repris lors d'une tentative d'évasion.

Instruit par des témoins oculaires, DEROTE se rendit à l'hôpital pour voir les victimes. Les religieuses le supplièrent de ne pas révéler sa visite car celles-ci ne seraient plus confiées à leurs soins, ce qui serait encore bien pis. Ces tristes prévisions se vérifièrent bientôt, car les suppliciés furent gardés dans les casernes sans aucun confort; précaution bien inutile puisqu'aucun Argentin ne daignait s'occuper ni de la situation des soldats, ni de ce qui se passait dans les bâtiments militaires. Seul le consul de Prusse fit en 1862, une démarche auprès de l'intendant militaire qui lui rétorqua, sans vergogne, que la peine des baguettes était supprimée. Satisfait, bien naïvement, de cette réponse ambiguë, le diplomate se désintéressa du problème. D'ailleurs, ses collègues n'intervinrent même pas en faveur des soldats allemands qui représentaient cependant la majorité des enrôlés.

Pourtant la peine des baguettes était indiscutablement appliquée; c'était la principale cause d'évasions qui, par elles-mêmes, démentaient les assertions de DE MOT. Pourquoi des hommes « satisfaits de leur sort » risqueraient-ils de s'enfuir ? Pourquoi les soldats repris tentaient-ils de se suicider plutôt que de regagner leur corps ?

Le journal argentin *Nacion argentina*, qui soutenait le Gouvernement, rapporta lui-même, dans son numéro du 22 mars 1864, que le 20, deux Allemands, Jean BOTACH et François SCHUMACHER, avaient quitté illégalement le corps d'artillerie. Le colonel ESCOLA gagna San Fernando où il espérait les retrouver, mais en vain. Cet officier recommanda au juge de paix local de les rechercher et promit une gratification extraordinaire à la police en cas d'arrestation des fugitifs. Repris et emprisonnés, les deux hommes se suicidèrent dans leur geôle avec des pistolets qu'ils avaient pu dissimuler.

Dans le numéro du 24 mars, la même feuille laisse déborder son indignation bien tardive:

Depuis longtemps nous avons gardé le silence, mais aujourd'hui cela dépasse la limite de la discrétion que nous nous sommes imposée. L'hôpital des hommes est rempli de soldats dont le corps est horriblement déchiré.

Interrogées, les victimes déclaraient avoir été punies sans mesure. Le nombre de soldats passés par les baguettes était vraiment excessif tout comme la peine. La plupart de ces martyrs souffraient de gangrène. Le journal continuait:

Voici un homme qui déjà depuis trois mois est alité: un lit occupé à l'hôpital est une augmentation de dépense pour le trésor public, et de plus, il est occupé par un homme martyrisé. Nous demandons un peu plus de commisération aux chefs des corps de ligne.

Fait incroyable, ces articles passèrent inaperçus, car ils concernaient une classe de gens que le peuple argentin se refusait à considérer comme des citoyens. Cependant, en janvier 1864, un Italien et un Français s'étaient encore suicidés avant de subir leur punition.

Charles DE MOT n'ignorait certainement pas les faits, car il confia lui-même à DEROTE que quatre étrangers, en garnison dans un fortin de l'île de Martin Garcia, à l'embouchure du

fleuve Uruguay, prirent place sur un tronc d'arbre afin de gagner, grâce à la dérive des courants, la côte du pays du même nom. Deux hommes se noyèrent, les autres rejetés inanimés sur le rivage de Buenos-Aires, échouèrent à l'hôpital en attendant leur condamnation comme déserteurs.

Si le Gouvernement argentin maintenait la peine des baguettes dans son code militaire et s'il continuait à recruter en Europe, la première mesure humanitaire était bien d'avertir nos populations d'autant plus que le bruit courait de l'ouverture d'un nouveau bureau d'engagement à Lille par ASCASUBI, en plus de celui de Paris. Le colonel, reparti pour nos régions en mai 1864, avait mission d'enrôler 600 hommes (29).

Dans la note du 10 juin 1864, soumise à MITRE, DEROTE disait que quinze Allemands avaient déserté et que deux autres avaient été mis aux fers pour avoir voulu imiter leurs camarades. Parmi les Belges, trois hommes s'étaient enfuis, un soldat s'était noyé et un autre, frappé à coups de plat de sabre par un sergent, ne guérit qu'après un séjour à l'hôpital.

De grossiers sergents et caporaux, pleins de mépris pour les étrangers européens et fort brutaux, irritaient les subordonnés qui leur étaient soumis sans restriction. Il fallait mettre un terme à cet esclavage et restituer à chaque soldat les papiers, passeports, livrets, extraits d'actes de naissance, congés et certificats qu'ils possédaient avant leurs enrôlements et qu'ASCASUBI, précaution supplémentaire, s'était approprié à Paris. Il les privait ainsi de toute pièce prouvant leur nationalité, leurs antécédents et leurs services militaires en Europe, dans l'espoir, sans doute, de renforcer la méfiance et l'indifférence des consuls européens.

La police française permit aux agents argentins d'établir des bureaux de recrutement sur le territoire de leur pays, à condition de ne pas accepter de nationaux; c'était le moyen de se débarrasser de mauvais sujets et d'étrangers sans travail tombés à charge des municipalités. La sûreté belge n'avait pas les mêmes

(29) AMAE. Doss. corresp. politique. - Légations (1851-1892) - Argentine... Lettre de DEROTE du 10 juin 1864, n° 197. Le Belge L.-J. STAQUET fit une requête à MITRE au nom de ses camarades pour obtenir le respect des promesses d'ASCASUBI. Il se noya le 25 novembre 1863 en se baignant près du Retiro.

soucis car, à cette époque, les uns et les autres ne trouvant pas chez nous une existence satisfaisante, tendaient à se rendre à Paris pour y chercher un sort meilleur (30).

En juillet 1864, seuls stationnaient à Buenos-Aires: un bataillon de légion militaire, un bataillon du 2^e de ligne et un d'artillerie, avec leurs musiques. Le 16 de ce mois, le Belge GAIN remit à DEROTE une liste de 42 compatriotes se trouvant dans sa compagnie; il y en avait à peu près autant dans chacune des trois autres compagnies du même bataillon. Ce Belge, auteur de ce répertoire, à peine âgé de vingt ans, né à Mons, travaillait à Hornu comme forgeron. A 16 ans il avait eu l'idée d'aller à Lille s'engager pour deux ans dans la légion étrangère en service en Algérie. Rentré en Belgique il fut enrôlé au 2^e bataillon de chasseurs à pied en garnison à Tournai; c'est dans cette ville qu'il fut séduit au cabaret dit « A la cave » par un recruteur qui lui promit une prime d'engagement de 150 francs. Cet homme lui donna l'adresse du bureau de Lille, où le déserteur se rendit. De là, on l'expédia à Paris pour s'engager et recevoir sa prime au bureau central de recrutement tenu par SCHMAHL, faubourg Saint-Martin, 152. Là, « un grand bel homme vêtu en bourgeois » lui affirma que les soldats argentins de la ligne se trouvaient sur le même pied que ceux de la garde nationale, qu'ils étaient bien couchés et qu'ils étaient libres de travailler en ville chacun dans sa profession.

Embarqué le 1^{er} février 1864 à Bordeaux, GAIN parvint le 3 avril à Buenos-Aires en compagnie d'autres compatriotes, d'Allemands et de quelques Luxembourgeois. La déception ne tarda guère: on les garda prisonniers à la caserne où ils dormaient sur le sol, sans même une paille. Seuls les musiciens jouissaient d'une certaine liberté; les autres ne sortaient que sous la surveillance d'un gradé indigène. GAIN confirma égale-

(30) AMAE. Doss. corresp. politique. - Légations (1851-1892) - Argentine. Annexe à la lettre de DEROTE du 10 juin 1864, n° 197. - Lettre de DEROTE du 17 juillet 1864, n° 203.

La Belgique chercha aussi, de temps à autre, à se débarrasser d'éléments suspects lors d'enrôlements pour l'étranger. Voir: J. LORETTE: Les expéditions militaires belges au Portugal (1832-1834), Bruxelles 1950, et J.R. LECONTE: Un projet de recrutement de militaires belges pour le Brésil (1838) in *Carnet de la Fourragère*, 9^e série, n° 4.

ment le supplice des baguettes (31). Un Luxembourgeois, sergent dans la musique, et un autre Belge déposèrent dans le même sens que tous leurs camarades.

DEROTE notait, le 17 juillet 1864, que les recruteurs étendaient leur activité jusqu'en Belgique, parmi nos soldats; le cas de GAIN était d'ailleurs typique. Le Journal *La Nacion* de la veille annonçait l'accostage prochain d'un navire italien portant 80 soldats enrôlés à Gênes et à Marseille par un certain CALVARI qui, par contrat, s'était imposé d'envoyer 1 000 hommes en Argentine. De Bordeaux et du Havre, d'autres vaisseaux étaient encore arrivés avec des lots de recrues, dont de nombreux Belges et parmi eux d'anciens militaires congédiés en Belgique ou en Afrique, des gens de métier séduits par l'espoir d'une vie meilleure et aussi des déserteurs, des ivrognes et des vauriens. Pour ces derniers, notre pays pouvait se féliciter de leur départ (32).

D'après le ministre de la Justice TESCH, le préfet du Nord de la France niait qu'il y eût un bureau d'embauchage pour l'Argentine à Lille; mais tout semblait indiquer qu'il en était autrement et qu'un certain Prosper, fripier d'origine française, envoyait parfois des racoleurs dans nos provinces et notamment à Tournai. Le colonel du 2^e chasseurs à pied en garnison dans cette ville et le commissaire de police ignoraient cependant ces menées. D'autre part, le bruit courait qu'un certain PFAHLER avait en 1862 et 1863 fait quelques tentatives d'engagement pour La Plata au nom et comme agent de SCHMAHL, directeur d'une compagnie d'émigration siégeant à Paris. L'administration, instruite de ces menées, y mit fin immédiatement (33).

Notons que TESCH répondit à ROGIER, le 27 juillet, à propos d'une question bien souvent posée déjà et renouvelée le 9 de ce mois: des dispositions légales permettaient-elles d'interdire en Belgique le recrutement de soldats pour des armées étrangères et notamment pour celles de l'Amérique du Sud ?

(31) Benoit GAIN et Jean-Baptiste BAYENS, soldats au 2^e chasseurs à pied, désertèrent le 18 octobre 1863. AMAE, doss. 68/VIII, TESCH à ROGIER, 1^{er} décembre 1864. - Doss. Corresp. politique. - Légations (1851-1892) Argentine. - Lettre de DEROTE du 27 septembre 1864, n^o 220.

(32) AMAE. Doss. Corresp. polit. - Légations (1851-1892) - Argentine. Lettre de DEROTE du 17 juillet 1864, n^o 203.

(33) AMAE. Doss. 68/VIII, TESCH à ROGIER, 1^{er} décembre 1864.

La réponse fut réticente. Manifestement TESCH, ne savait trop que dire: la loi du 12 décembre 1817 punissait évidemment les racoleurs de militaires en service actif pour une puissance étrangère. Le cas était plus douteux lorsqu'il s'agissait de recruter de simples citoyens. L'article 84 du Code pénal, disait-il, ne jouait que lorsque ces pratiques pouvaient entraîner notre pays dans une guerre. Il se trompait évidemment, c'est bien curieux pour un ministre de la Justice, à moins qu'un scribe ne fût en faute, car il fallait citer l'article 123:

Quiconque, par des actions hostiles non approuvées par le Gouvernement, aura exposé l'Etat à des hostilités de la part d'une puissance étrangère, sera puni de la détention de cinq à dix ans, et, si des hostilités s'en sont suivies, de la détention de dix à quinze ans (34).

Depuis 1830, on avait recruté en Belgique pour l'étranger sans que d'autres puissances élevassent la voix. En 1832 et 1833, LE CHARLIER enrôla des troupes pour le Portugal; en 1855, on enrôla pour la légion anglaise combattant la Russie en Crimée. Puis la propagande s'organisa afin de renforcer l'armée papale lors des hostilités entre les Etats romains et l'Italie (1860-1870). TESCH estimait donc inexistantes les risques de conflit. La question, selon lui, ressortissait des tribunaux afin de savoir si les engagements pour l'armée argentine ne troublaient pas la paix publique (35).

Devant cette carence, DEROTE agissait avec ténacité, quoique prudemment pour mettre un terme aux abus et améliorer le sort de ses concitoyens. Cependant, comme les évasions perduraient, la répression devint de plus en plus sévère. Les soldats n'osaient plus que très rarement se rendre chez notre Consul général qui, toutefois, parvint à se tenir au courant par les hospitalisés. « La brutalité sauvage des sous-officiers et de la plupart des officiers envers les soldats, rapporte DEROTE, me révoltait et je concevais bien l'indignation des soldats européens, confondus avec des criminels et livrés sans défense à de tels maîtres ». Le diplomate rapportait un fait qui lui fut narré par un Belge, fait bien connu des chirurgiens et des religieuses infirmières. Parmi les

(34) DE LE COURT: Codes belges, *op. cit.*, p. 17 et 22 du code pénal. L'art. 84 parle de la commutation des peines criminelles uniquement.

(35) AMAE. Doss. Indépendance - Neutralité - Défense militaire, 1835 à 1870, vol. I. Lettres de TESCH à ROGIER, 27 juillet 1864.

recrues envoyées en 1863 au fort du « 25 mai », à 60 lieues de Buenos-Aires se trouvait l'un de nos compatriotes nommé DENUSSÉ qui, très malade, déserta. Repris, il fut hospitalisé et prétendit être le fils du colonel du 2^e régiment de cuirassiers belges (aucun officier de ce nom ne figure à l'*Annuaire*). Condamné comme déserteur à recevoir 500 ou 1 000 coups de baguettes, il restait cependant alité, car les médecins s'opposaient au départ d'un tuberculeux crachant déjà du sang. Le colonel de son unité fit enlever le malade, le transporter à bord d'un navire de guerre se rendant au poste militaire de Bahia-Blanca et le fit expirer sous les coups (36).

Comme je l'ai dit, par crainte des révélations, les suppliciés étaient souvent relégués dans les casernes sans aucun confort. Lorsque les plaies s'infectaient sérieusement, on les transportait à l'hôpital. Ce fut le sort d'un Belge condamné à 200 coups de baguette pour avoir refusé sa portion de viande; celle-ci de notoriété publique était souvent détestable à cause des concussions. Des membres du Congrès argentin signalèrent même plus d'une fois ce fait.

Les punitions barbares, bien qu'infligées souvent à huis-clos, parvinrent aux oreilles de membres du Gouvernement; deux députés de provinces déposèrent le 27 juin 1864 un projet de loi pour y mettre fin: 1^o Aucun délit commis sur le territoire de la République ne pouvait plus être puni de la peine des baguettes (azotes), d'ailleurs interdite par la constitution. — 2^o Le chef militaire qui ferait battre de verges un soldat, serait exclu du service et ne pourrait plus, pendant dix ans, exercer un emploi de la Nation. — 3^o La violation de cette loi constituait un crime susceptible d'être dénoncé par tout habitant du pays. — 4^o Enfin, ces dispositions légales devaient figurer à l'ordre général de l'armée et lues au front des troupes au moins une fois par mois.

Du coup, DEROTE, libéré de la crainte des objections que l'on pourrait opposer à ses démarches puisque les Argentins eux-même s'étaient émus, fit connaître de vive voix et par écrit à plusieurs membres du Congrès les causes des désertions et du

(36) Il y eut un nommé DENU, Charles, lieutenant-colonel commandant la place de Bruges, pensionné en 1855. DEROTE confondit peut-être: DENU (C., et en fit DENUSSÉ.

désespoir des soldats que le recruteur officiel ASCASUBI et ses séides avaient si bien trompés. Il insistait sur la nécessité de séparer Européens et repris de justice (37), et il n'hésita pas à mettre en circulation parmi les députés une véritable réquisitoire. Il évoquait les avis exprimés lors de la discussion du remaniement de la constitution de 1853 qui eut lieu en 1860, notamment en ce qui concernait la peine des baguettes. Il fit également allusion à l'hostilité qui se manifestait en Angleterre bien qu'elle fût infligée là-bas avec des lanières de cuir, d'une manière qui n'approchait pas le procédé barbare introduit dans l'armée par ordre du ministère de la guerre, avec l'approbation du brigadier général MITRE, président de la république argentine.

Notre consul remarquait, courageusement, dans ses lettres que sa réprobation, hautement exprimée depuis deux ans, indisposait contre lui la première autorité du pays :

Mais je ne saurais, proclamait-il, en cette circonstance, imiter la réserve et l'abstention indifférente de mes collègues; je pense que les agents diplomatiques et consulaires ne sont pas envoyés au loin pour faire perpétuellement la révérence (38).

A l'occasion de la discussion du budget du Ministère de la Guerre, en septembre 1864, les députés revinrent sur les désordres et les abus, causes de fréquentes désertions en dépit de l'adoption des articles de lois, dûment remaniés, cités plus haut et adoptés le 27 août. Le Ministre de la Guerre dut bien admettre que 2 000 soldats de ligne environ s'étaient enfuis depuis le 1^{er} janvier 1862. Pourtant, tous les mois de nouvelles recrues comptant des Belges dans leurs rangs, arrivaient de Marseille et de Bordeaux. DEROTE ne tarda pas, d'ailleurs, à déclarer qu'il avait de nouveau à s'occuper d'un sergent belge repris au cours d'une tentative d'évasion (39).

(37) MARTIN DE MOUSSY: Description géographique et statistique de la Confédération argentine (Paris 1860, cf. p. 643): l'armée se recrute par des volontaires recevant des primes d'engagement et par les levées que les gouverneurs font dans les provinces et qui portent sur les célibataires, les piliers de *pulperia*, les vagabonds, les gauchos. Le service militaire est souvent la punition d'un meurtre ou d'un vol.

(38) AMAE. Doss. corresp. politique - Légations (1851-1892) - Argentine... Lettre de DEROTE du 18 juillet 1864, n° 204.

(39) AMAE. Doss. corresp. politique. - Légations (1851-1892). Lettre de DEROTE, 25 septembre 1864, n° 218. - La plupart des renseignements repris dans cet article figurent dans le dossier n° 26 B du Ministère de la Justice où l'on retrouve la correspondance échangée entre les Départements des Affaires étrangères et de la Justice au sujet des Belges recrutés par l'Argentine.

A la Chambre et au Sénat, la nouvelle loi, adoptée unanimement par acclamations, n'avait été critiquée que par un seul ministre. En raison de l'absence de toute pénalité applicable aux gradés et officiers qui, soutenus par le ministre de la Guerre, violaient l'article 18 de la Constitution, en raison aussi du fait que des gouverneurs de province, fonctionnaires électifs que l'on ne pouvait ni déférer aux tribunaux ni destituer, avaient aussi fait fustiger des soldats des troupes de ligne, la loi du 27 août 1864 fut conçue comme suit :

Le Sénat et la Chambre des Députés de la Nation argentine, réunis en congrès ont sanctionné ce qui suit, avec force de loi :

Article 1er: Toute personne qui, étant revêtue d'une autorité civile ou militaire, aura fait battre de verges un individu quelconque, n'importe la classe ou la condition sociale à laquelle il appartienne, sera déclarée inhabile à exercer un emploi pendant dix ans, sans préjudice des actions judiciaires auxquelles donnera lieu la gravité du fait.

Art. 2: L'application de la peine des baguettes est un délit qui pourra toujours être dénoncé devant les tribunaux de la Nation par tout habitant de la République.

Art. 3: Soit communiqué au Pouvoir exécutif.

Donné en la salle des sessions du Congrès argentin, le 20 du mois d'août 1864.

Cet acte était signé par les présidents des deux Chambres: Carlos PAZ et Aristide VILLANUEVA, par le ministre de la Justice, Edouard COSTA et le président MITRE. Cette loi ne fut publiée que dix jours plus tard, avec la date du 27 août dans les journaux du 31 de ce mois et du 1^{er} septembre.

Si le sort des troupes se trouvait amélioré, deux Belges n'en vinrent pas moins trouver DEROTE, le 20 septembre. Ils étaient ivres, cas fréquent depuis que, pour éviter les désertions, on consignait les hommes dans les casernes. Toutefois, ils firent comprendre leur exaspération d'être des reclus, de recevoir trop peu de viande, souvent de mauvaise qualité, et de subir le mépris des officiers toujours prompts à asséner des coups de plat de sabre.

La Nacion, du 23 septembre sous le titre: *Enganchados* annonça que le Gouvernement de Montevideo aurait envoyé des agents provocateurs à Buenos-Aires pour engager les hommes à la désertion et que plusieurs d'entre eux serviraient déjà dans l'armée d'Uruguay. Tout ceci n'était que rumeurs à vérifier, disait

le journal; toujours est-il que les évasions se poursuivaient. Les quotidiens du 23 septembre relatèrent que le sergent belge VERHULST avait à surveiller quelques soldats autorisés à sortir en sa compagnie. Ils se rendirent dans un cabaret où le colonel CHARBONE, pensant à tort qu'ils complotaient leur évasion, les fit arrêter par une patrouille placée sous la conduite d'un officier. L'aventure prit l'allure d'une rixe, un homme atteint d'un coup de sabre décéda à l'hôpital, les autres s'échappèrent et le sergent se vit condamner à trois ans de service à Bahia Blanca. D'autre part, un Polonais ou un Hongrois qui tentait réellement, lui, de s'évader, fut assailli par 5 Argentins chargés de l'arrêter; d'une force peu commune, il tua trois des sbires, et en blessa deux avant de se rendre (40). Bien qu'adouci, le régime n'était pas tendre.

Depuis longtemps, le Gouvernement songeait à exempter la garde nationale (composée de la nation entière, hormis les femmes et les enfants) du service des frontières et d'y employer exclusivement des troupes de ligne, c'est-à-dire des mercenaires qui s'engageaient volontairement; comme le pays n'en fournissait que bien peu, l'enrôlement de bons soldats européens s'imposait et le maintien d'une force armée permanente de 6 000 hommes, prévue par le Ministère de la Guerre, exigeait le remplacement des déserteurs par tous les moyens. Nous avons parlé du contrat de CALVARI relatif au raclement de 1 000 hommes, dont une partie se rassembla à Marseille en 1864. Le bureau de Paris, quartier général d'ASCASUBI, donnait le meilleur rendement.

DEROTE, poursuivant ses démarches à Bruxelles, insinuait que le Gouvernement français ne serait sans doute pas trop hostile à l'interdiction des enrôlements sur son territoire, si la Belgique en faisait une demande motivée. Notre Consul général avait fourni la matière à une telle action et pourtant nos ministres semblaient peu actifs. Pour leur donner du courage, DEROTE écrivit non sans mélancolie au Ministre des Affaires étrangères que puisqu'il était le seul diplomate à s'être occupé des étrangers, on saurait vite à Buenos-Aires d'où venait le coup si l'on parvenait à couper court à l'activité des recruteurs. Mais, comme

(40) AMAE. Doss. corresp. politique - Légations (1851-1892) - Argentine... Lettre de DEROTE, 26 septembre 1864, n° 219.

depuis longtemps, il était habitué à avoir une mauvaise position dans les pays d'Amérique du Sud, ROGIER ne devait pas regarder aux intérêts personnels du Consul général s'il s'agissait d'obtenir un résultat de quelque importance.

Si peu de Belges s'embarquèrent à Marseille ou à Gênes, ports réservés surtout aux Italiens; par contre il y en avait toujours en provenance de Bordeaux venant de Paris et de Lille; le 20 septembre une vingtaine de nos compatriotes arrivèrent encore à Buenos-Aires. DEROTE, sachant que des Français s'étaient inscrits comme Belges, jugea bon d'informer le gérant du Consulat de France ainsi que le Ministre plénipotentiaire de ce pays, LEFEBVRE DE BECOURT qui de son côté le signala à Paris (41). Décidément, les nouvelles se répandaient bien lentement dans le peuple à cette époque; DEROTE avait à cœur cependant d'informer les émigrants de la situation réelle de l'Argentine et de dissiper la phantasmagorie traditionnelle, vivace en Europe et cause de tant de mécomptes pour ceux qui gagnaient l'Amérique du Sud. Pourtant, loin d'être sectaire, il signalait les améliorations dues à l'action des étrangers, des entreprises d'utilité publique et de la civilisation croissante des indigènes.

La garde nationale, évoquée plus haut, mal organisée, mal armée ne pouvait maintenir l'ordre, car elle donnait elle-même naissance aux révoltes dès que les partis s'affrontaient. Les Argentins, peu enclins à la discipline, pourraient cependant être un jour conduits par les Européens dont le nombre s'accroissait dès que ces derniers s'incorporeraient eux-mêmes dans la garde nationale et occuperaient des emplois confiés, à cette époque, à des gens friants de désordres.

La situation de l'armée intéressait d'autant plus nos compatriotes qu'elle remplissait les offices de la gendarmerie et des gardes champêtres. Faute de mercenaires, il fallait recruter en Europe et, comme les enrôlés désertaient en masse et coûtaient au Gouvernement 1 000 francs par homme lors du débarquement, on devait bien poursuivre les anciens errements en étoffant les unités de criminels et de vagabonds afin de garnir les cadres. Le Gouvernement devait donc faire la police, veiller au respect

(41) AMAE. Doss. Corr. polit. - Légations (1851-1892), - Argentine. Lettre de DEROTE, 27 septembre 1864, n° 220.

des lois, réprimer émeutes et révoltes, garder six cents lieues de frontières, avec des troupes composées d'étrangers mécontents et de repris de justice.

Les journaux tout comme le Ministre de la guerre trompaient le public en présentant les corps de ligne comme parfaits sous les rapports de la moralité, de la discipline et de la valeur militaire. Le même Ministre avouait pourtant en septembre 1864 que des révoltes éclataient dans les régiments, que faute de mieux on constituait les unités par des condamnés de droit commun et de prisonniers faits au cours des guerillas et que 2 000 étrangers, soit le tiers de l'armée, avaient déserté depuis le 1^{er} janvier 1863 (42).

Le 21 juin 1865, DEROTE rapporte que beaucoup de déserteurs gagnent l'Uruguay en guerre avec le Paraguay et où les citoyens doivent servir dans la garde nationale. Pourtant une attestation consulaire prouvant la qualité d'étranger permettait d'échapper au service des armes. Le certificat d'origine étrangère, appelé *papeleta*, pouvait, en vertu de l'arrêté royal du 23 juin 1857 qui permettait à nos consuls de délivrer des passeports belges aux nationaux, s'octroyer sous forme d'imprimés. Le 19 de ce mois, le consul intérimaire représentant notre pays à Montevideo s'enquit auprès de DEROTE s'il pouvait délivrer un certificat de naturalité à un certain MESTDAG, se disant originaire de Bruges, enrôlé à Paris et déserteur de l'armée argentine; l'intéressé comme tous ses camarades n'avait aucun papier d'identité. DEROTE

(42) AMAE. Doss. Correspondance politique - Légations (1851-1892) - Argentine. Lettre de DEROTE du 26 octobre 1864, n° 227. - A Paris, GALET DE KULTURE, qui ne se rendit jamais en Argentine, assumait une chronique sur ce pays dans la *Revue contemporaine*, moyennant finance. DEROTE croyait même qu'il y inséra une biographie d'ASCASUBI, mais nous n'avons rien trouvé de ce genre, du moins en ce qui concerne les années de 1858 à 1869. Dans la *Revue des Races latines* (Paris 1862, t. 34, p. 335), GALET DE KULTURE dit que le colonel était appelé à bon droit le « Béranger de la Plata » et que ses ouvrages « reconnaissables comme une toile de RUBENS, demeurent intraduisibles comme les créations de CERVANTES ». Les éloges dithyrambiques ne pouvaient que servir ASCASUBI.

Charles DE MOT présenta dans l'*Etoile belge* du 23 juin 1864 la situation des soldats de l'armée argentine comme enviable. DU GRATY publia sur le Paraguay un ouvrage payé par le Gouvernement de ce pays et loua dans la presse cette République. Les Belges eux-mêmes attirèrent l'attention du public sur l'Amérique du Sud. Notons qu'une loi du 9 septembre 1856 conféra la nationalité argentine à DU GRATY avec effet rétroactif au 15 juin 1850, époque à laquelle il prit du service dans la province d'Entre-Rios (Cfr: *Revue des Races latines*, t. 131, p. 307 et sv.).

d'initiative, trancha la question, en donnant des principes généraux à son collègue.

Il répondit sous forme de questions et de réponses:

1° Un consul pouvait-il reconnaître comme Belge un individu démuné de tout papier d'identité ? En Argentine, comme au Chili et au Pérou, la plupart des Belges n'avaient plus de papiers. Pousser la rigueur à l'extrême par l'exigence de pièces en règle exposerait des pères de famille réellement belges à devoir servir dans la garde nationale. Il fallait donc une certaine tolérance en interrogeant les individus et en faisant appel à des témoins, connus comme Belges d'origine; puis, en tenant compte des probabilités, accorder les certificats de naturalité et la protection des consuls.

2° Un consul devait-il rejeter les Belges enrôlés à l'étranger en vertu de l'article 21 du Code civil ? Aussi longtemps que le Belge sert dans une armée étrangère, le consul ne peut le reconnaître comme un compatriote, mais il est libre de l'aider comme le ferait un simple particulier.

3° Si le Belge s'est libéré du service militaire, le consul peut-il lui accorder officiellement sa protection et lui délivrer un passeport ou un certificat de naturalité ? A la rigueur, le consul peut s'y refuser en vertu de l'article 21 du Code civil, mais comme ce même article porte que le Belge peut recouvrer sa nationalité, le consul peut lui remettre le certificat au moyen duquel l'individu sera exempté du service de la garde nationale.

4° Un consul peut-il donner un passeport ou un certificat de naturalité à un Belge déserteur de l'armée du pays où il sert ? Dans le pays même où il est enrôlé, certainement non, car ce serait favoriser la désertion. Si le déserteur se trouve dans un autre pays: oui. En effet, le Belge n'acquiert pas la nationalité du pays où il sert et conserve, sauf à remplir les formalités prescrites, son droit à la naturalité paternelle. Un déserteur de l'armée argentine résidant en Uruguay n'est pas citoyen de cette dernière nation et, si le consul belge refusait de le reconnaître comme un compatriote il serait apatride et sans protection aucune.

L'engagement d'un mercenaire est, d'après l'article 1102 du code NAPOLÉON, un contrat synallagmatique dans lequel chacune

des parties contractantes a des devoirs à remplir. Or, que constations-nous; les soldats recrutés à Paris, à Lille et à Gênes furent trompés, car ils se retrouvèrent hors la loi en Argentine; la preuve en est le supplice des baguettes qui leur fut appliqué alors qu'il était formellement aboli. Les hommes disposaient de bien d'autres raisons encore pour rompre leur contrat puisque les conditions de vie ne correspondaient en rien aux promesses faites.

C'est avec raison que DEROTE estimait ne pas devoir se constituer juge de l'exécution des contrats; si l'Argentine et l'Uruguay s'étaient liés par un contrat d'extradition des déserteurs, passeports et certificats de naturalité n'auraient pu sauver un évadé des poursuites exercées contre lui. La notion de désertion pouvait d'ailleurs s'interpréter comme un délit ou un crime tout relatif; le Belge enrôlé, en temps de paix, sous les drapeaux d'une nation qui, par la suite, déclarerait la guerre à son pays, serait criminel en combattant sa nation et coupable aux yeux de l'état dont il fuirait les drapeaux.

Dans le doute, estimait DEROTE, les consuls devaient se considérer comme les protecteurs naturels des Belges à l'étranger (43). Bruxelles approuva les conseils donnés fort judicieusement; toutefois, le 14 août 1865, ROGIER fit savoir au consul général que la loi du 21 juin de cette année, publiée au *Moniteur belge* du 26 juin, abrogeait avec effet rétroactif l'article 21 du Code civil. Les Belges engagés en Argentine recouvraient donc automatiquement leur nationalité et ceux qui, à l'avenir, s'enrôleraient à l'étranger ne la perdraient plus; ils avaient dès lors droit à la protection des consuls, sous réserve que celle-ci ne serait pas exercée au préjudice des obligations volontairement contractées en se mettant à la solde d'une puissance étrangère (44).

(43) Art. 1102: « Le contrat est synallagmatique ou bilatéral lorsque les contractants s'engagent réciproquement les uns envers les autres ». - AMAE. Doss. Corresp. polit. - Légation (1851-1892) - Argentine. Lettre de DEROTE du 21 juin 1865, n° 289.

(44) AMAE. Doss. corresp. polit. - Légations (1851-1892). - Argentine. A propos des engagements à l'étranger, voir: L. VAN DEN KERCHOVE: Les Belges soldats de l'étranger et la neutralité belge (Bruxelles, 1865). - Un journal de Buenos-Aires du 12 août 1864 rapporta que deux Suisses préférèrent se suicider que de subir le fouet. - Les déserteurs repris étaient envoyés à Bahia-Blanca, près de la Patagonie pour y subir de 3 à 6 ans de service. Renseignements émanant

Le 10 décembre 1866, DEROTE rappela à BARA, alors ministre des Affaires étrangères, les effets de la loi du 21 juin 1865 et ceux de la disposition législative du 31 mai 1866 accordant l'amnistie aux miliciens réfractaires et à tous les déserteurs de l'armée belge, même à ceux qui s'étaient enfuis avec leurs armes et leurs uniformes. Charles ROGIER fut le grand promoteur de ces mesures qui résultèrent de l'enrôlement des zouaves pontificaux pour Rome (à l'origine: tirailleurs franco-belges) et des volontaires belges pour le Mexique.

La grande partie des Belges et des Allemands avaient déjà déserté l'armée argentine en 1863 et 1864; malgré cela il en restait encore beaucoup en fin d'année 1866 et notamment des soldats qui avaient achevé les quatre années de service suivant leur contrat et recouvré de plein droit le recours à l'aide des consuls. Trois d'entre nos nationaux: Léopold LAGASSE, sergent, originaire de Bruges, Charles ARNOLD, sergent, de Gand, et le caporal Joseph VERSTRAETEN, de Gand également, en service au régiment d'artillerie séjournant dans un camp en territoire paraguayen, demandèrent à DEROTE de les faire libérer. Le 22 août, DEROTE fit droit à cette requête en écrivant à MITRE, lequel répondit le 30 septembre que cette affaire ressortissait des attributions du Ministre de la Guerre. Notre consul envoya une lettre à ce dernier le 17 octobre, mais le 10 décembre on ne lui avait toujours pas répondu.

Notre représentant diplomatique apprit alors d'un officier italien et par d'autres témoins que l'on retenait les mercenaires en fin de service sous prétexte que la guerre avec le Paraguay n'était pas terminée. Décidément, DEROTE se trouvait toujours seul à défendre ses nationaux et à intervenir en faveur des étrangers; bien que la loi belge eût privé pendant plusieurs années nos compatriotes de leur nationalité, il avait agi d'initiative sans se soucier des conséquences pour sa propre carrière. Les diplomates italiens, prussiens et d'autres états qui avaient

de H. PELTZER, consul de Belgique à Buenos-Aires le 11 octobre 1864 (Cfr: *Recueil consulaire*, Bruxelles 1865, t. XI, p. III). - DEROTE, consul général, s'occupa en 1866 d'un certain VANGNAUTEM menacé d'une condamnation à mort pour avoir quitté son poste; il obtint qu'il fut seulement puni de quatre ans de *presidio* au lieu de huit. DEROTE avait eu soin de « ne blesser en rien, par son intervention les susceptibilités de l'autorité militaire ». AMAE, Doss. corresp. politique. - Légation (1851-1892), Argentine. Lettre de DEROTE du 10 décembre 1866, n° 446.

aussi privé de la qualité de citoyens leurs compatriotes mercenaires se tinrent cois.

Mais notre consul général avait du mordant; il se proposait de demander au Ministre de la Guerre argentin sur quels motifs il se basait pour ne pas libérer les hommes arrivés en fin de terme; si ces raisons lui paraissaient mauvaises, il était décidé à intervenir par tous les moyens en son pouvoir en vue de la relaxation des Belges faisant appel à son aide. Indépendamment de LAGASSE, ARNOLD et VERSTRAETEN, il y avait à l'hôpital neuf natifs de nos provinces dont le contrat expirait le 21 décembre 1866 (45).

Ici s'arrêtent malheureusement les archives du Ministère des Affaires étrangères de Bruxelles en ce qui concerne cette question; les autres lettres de DEROTE semblent avoir été détruites au cours des deux guerres mondiales. Nous savons toutefois qu'une lettre du 27 septembre 1872, écrite par PECHER, consul général de Belgique à Buenos-Aires et successeur de DEROTE, donnait une liste de Belges dont ce diplomate avait obtenu la libération et un état des décédés. Peut-être retrouvera-t-on un jour ce papier important pour la conclusion de cette relation.

Remarquons, avant de terminer, que les Belges enrôlés pour l'Argentine furent victimes d'un fait social propre à ce pays et à cette époque. Ils furent rangés dans une catégorie de parias, ce qui était dû aux conditions particulières de vie et de mœurs de la République. D'autre part, ils trouvèrent contre tout espoir en DEROTE un défenseur habile, prudent et courageux, bien supérieur dans le sens moral de sa mission protectrice à ses collègues des autres pays. L'action du consul général éclaira sans doute les députés argentins pour le plus grand bien du progrès de la civilisation et la réforme d'une armée fort mal organisée.

Fait curieux, on ne promit jamais de terres à nos nationaux. Pourtant, sous URQUIZA, on imagina de créer autour de chaque fortin isolé à la frontière où les hommes se démoralisaient, de petites colonies agricoles. Des terres devaient être distribuées aux

(45) AMAE. Doss. corresp. politique. - Légation (1851-1892) - Argentine. Lettre de DEROTE du 10 décembre 1866, n° 446. Une guerre de plusieurs années mit aux prises le Paraguay contre le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay. - Th. FIX: La guerre du Paraguay (Paris, 1870).

officiers comme aux soldats; le Gouvernement devait procurer des bœufs de labour, des chevaux, des brebis, des instruments aratoires, des semences, dont la valeur serait retenue sur la solde de chacun. De plus, un subside de premier établissement était prévu; les étrangers et même les Indiens soumis participaient à ces faveurs. Le décret du 25 septembre 1858 régla les dispositions de ce système.

Alfred DU GRATY naturalisé argentin et promu colonel, se vit charger de la construction de plusieurs forts, tandis qu'il se voyait investi des fonctions de commandant en chef de la frontière du Nord. Mais l'exécution de ce projet de colonies sporadiques fut interrompu, en 1861, par la guerre civile et la chute du Gouvernement fédéral du Parana. D'autre part, il était difficile de réaliser ce système en raison des éléments excessivement hétérogènes composant les troupes de ligne (46). Pourtant, en raison de l'article 25 de la constitution du 1^{er} mars 1853, les émigrants européens venus pour cultiver les terres, améliorer l'industrie et enseigner les sciences et les arts ne pouvaient se voir entraver dans leurs entreprises, ni frapper d'impôts (47). C'était là des dispositions favorables aux 50 colons belges arrivés en 1862, tandis que cent autres les rejoignirent chaque année en 1863 et 1864.

De plus, l'article 20 de la constitution de l'Argentine stipulait que les étrangers acquerraient l'indigénat en y résidant deux ans, terme qui pouvait être abrégé pour les requérants qui avaient rendu des services à la nation.

Les quatre premières colonies se créèrent de 1856 à 1859, d'autres s'établirent en 1865, 1868 et 1870. Les provinces de Santa-Fé et de l'Entre-Rios comptaient 34 colonies vers 1871, groupant 3 166 familles, mais comme nous l'avons dit, il fallut attendre 1882 pour voir des Belges fonder eux-mêmes des établissements (48).

9 octobre 1964.

(46) *Recueil consulaire*, Bruxelles 1863, t. IX, p. 454 et sv. Lettre de DEROTE du 14 juin 1863.

(47) *Recueil consulaire*, 1866, t. XII, p. 244. Lettre de DEROTE du 31 décembre 1865. Cfr. aussi dans le même recueil les p. 265, 270, 276 et 281.

(48) *Recueil consulaire*, 1866, t. XII, p. 115 et p. 281 ainsi que le t. XIX de 1872-1873, p. 890 et sv. (lettre de PECHER, consul général de Belgique, Buenos-Aires, 30 janvier 1873).

**CLASSE DES SCIENCES NATURELLES
ET MEDICALES**

**KLASSE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE
WETENSCHAPPEN**

Séance du 24 novembre 1964

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. P. Brien, directeur.

Sont en outre présents: MM. G. de Witte, A. Dubois, A. Duren, J. Lepersonne, R. Mouchet, W. Robyns, P. Staner, M. Van den Abeele, Ch. Van Goidsenhoven, N. Vander Elst, J. Van Riel, membres; MM. B. Aderca, C. Donis, A. Fain, J. Jadin, F. Jurion, J. Kufferath, G. Mortelmans, G. Neujean, J. Opsomer, M. Poll, G. Sladden, J. Thoreau, O. Tulippe, associés; MM. F. Corin, M. De Smet, R. Devignat, R. Germain, F. Hendrickx, correspondants, ainsi que MM. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel et M. Walraet, secrétaire des séances.

Absents et excusés: MM. R. Bouillenne, F. Evens, P. Fourmarier, P. Janssens, J. Lebrun, L. Soyer, R. Vanbreuseghem.

Evocation des événements de Stanleyville

M. P. Brien, directeur, évoque avec émotion les dramatiques événements dont Stanleyville est actuellement le théâtre.

Tout en exprimant sa profonde satisfaction du sauvetage *in extremis* de plus d'un millier de civils tant blancs que noirs retenus comme otages, il n'en déplore pas moins le sort tragique des innocentes victimes, aux familles desquelles il adresse sa sympathie douloureusement émue.

Il se plaît à constater que, pour la première fois depuis 1960, l'action humanitaire du Gouvernement belge a été soutenue non seulement par les Puissances amies, mais aussi par une grande partie de l'opinion internationale.

C'est par ses acclamations unanimes que la Classe sanctionne les sentiments exprimés par M. P. Brien.

Zitting van 24 november 1964

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. P. Brien, directeur.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. G. de Witte, A. Dubois, A. Duren, J. Lepersonne, R. Mouchet, W. Robyns, P. Staner, M. Van den Abeele, Ch. Van Goidsenhoven, N. Vander Elst, J. Van Riel, leden; de HH. B. Aderca, C. Donis, A. Fain, J. Jadin, F. Jurion, J. Kufferath, G. Mortelmans, G. Neujean, J. Opsomer, M. Poll, G. Sladden, J. Thoreau, O. Tulippe, geassocieerden; de HH. F. Corin, M. De Smet, R. Devignat, R. Germain, F. Hendrickx, correspondenten, alsook de HH. E.-J. Devroey, vaste secretaris en M. Walraet, secretaris der zittingen.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. R. Bouillenne, F. Evens, P. Janssens, J. Lebrun, L. Soyer, R. Vanbreuseghem.

De gebeurtenissen te Stanleystad

De H. P. Brien, directeur, herinnert ontroerd aan de dramatische gebeurtenissen waarvan Stanleystad thans het toneel is.

Hij drukt zijn grote voldoening uit over de reddingsactie *in extremis* van meer dan duizend burgers, zo blanken als zwarten, die als gijzelaar vastgehouden werden, maar betreurt niettemin het tragisch lot dat onschuldige slachtoffers trof, aan wier familie hij zijn leedwezen en ontroerde sympathie betuigt.

Hij stelt met voldoening vast dat, voor het eerst sinds 1960, de menslievende actie van de Belgische Regering gesteund werd, niet alleen door de bevriende naties maar tevens door een groot deel van de internationale opinie.

Door haar algemene toejuiching stemt de Klasse in met de gevoelens die de H. P. Brien uitdrukte.

Communications administratives

- a) Honorariat et nominations: voir p. 1172.
- b) Règlement général: voir p. 1174.

Etude des souches de *Mycobacterium ulcerans* isolées au Congo (Léopoldville)

M. J. Jadin présente un travail de MM. S.-R. PATTIJN, M.-T. BOVEROULLE, F. GATTI et J. VANDEPITTE, intitulé comme ci-dessus et dans lequel les auteurs mettent en évidence les germes acido-résistants dans les ulcères observés chez des sujets congolais.

MM. A. Dubois et J. Van Riel apportent quelque informations complémentaires à ce travail, dont la Classe décide la publication dans le *Bulletin* (voir p. 1576).

Contribution à l'étude géologique de la région de Nyongwe (Rwanda)

M. J. Lepersonne présente un travail de M. C. FONTAINE, intitulé comme ci-dessus et dans lequel l'auteur expose les résultats stratigraphiques et tectoniques du levé géologique détaillé d'une région située à l'ouest de la crête Congo-Nil, de part et d'autre du parallèle 2° 30' de latitude Sud.

La Classe désigne M. B. Aderca en qualité de second rapporteur.

Prix HAÏLE SÉLASSIÉ

Voir p. 1182.

Agenda 1965

Voir p. 1182.

Administratieve mededelingen

- a) Erelidmaatschap en benoemingen: zie blz. 1173.
- b) Algemeen reglement: zie blz. 1175.

« Etudes des souches de *Mycobacterium ulcerans* isolées au Congo (Léopoldville) »

De H. J. Jadin legt een werk voor van de HH. S.-R. PATTIJN, M.-T. BOVEROULLE, F. GATTI en J. VANDEPITTE, getiteld als hierboven en waarin de auteurs de aandacht vestigen op de zuurresistente kiemen in zweren waargenomen bij Congolezen.

De HH. A. Dubois en J. Van Riel verstrekken enkele bijkomende inlichtingen in verband met dit werk, dat de Klasse besluit te publiceren in de *Mededelingen* (zie blz. 1576).

« Contribution à l'étude géologique de la région de Nyongwe (Rwanda) »

De H. J. Lepersonne legt een werk voor van de H. C. FONTAINE, getiteld als hierboven en waarin de auteur de resultaten over de gelaagdheid en de tektoniek meedeelt van de gedetailleerde aardkundige opname van een streek gelegen ten Westen van de Kongo-Nijl-scheiding, langs beide zijden van de parallel 2° 30' Zuiderbreedte.

De Klasse wijst de H. B. Aderca als tweede verslaggever aan.

HAÏLE SÉLASSIÉ-Prijs

Zie blz. 1183.

Agenda 1965

Zie blz. 1183.

Comité secret

a) Les membres de la Classe, réunis en comité secret, prennent acte de la vacance d'une place de membre titulaire et de deux places d'associé.

b) Délibérant ensuite sur les dispositions prévues à l'article 9 des statuts (démission), ils se voient au regret de faire application dudit article en ce qui concerne un associé et chargent le *Secrétaire perpétuel* d'adresser un ultime rappel à un autre associé.

c) Conformément à l'article 8, 2^e alinéa, du Règlement général, ils échangent enfin leurs vues sur la désignation, qui doit être faite à la séance du 15 décembre 1964, du vice-directeur de la Classe pour 1965.

La séance est levée à 15 h 35.

Geheim comité

a) De leden der Klasse, vergaderd in geheim comité, nemen er nota van dat één plaats van titelvoerend lid en twee plaatsen van geassocieerde openstaan.

b) Beraadslagend over de beschikkingen voorzien door artikel 9 der statuten (ontslag) zien zij zich tot hun spijt tot de toepassing van gezegd artikel verplicht voor wat een geassocieerde betreft en belasten zij de *Vaste Secretaris* er mede aan een andere geassocieerde een laatste waarschuwing te richten.

c) Overeenkomstig artikel 8, 2e alinea, van het Algemeen Reglement, wisselen zij tenslotte van gedachten over het aanwijzen, dat tijdens de zitting van 15 december dient te gebeuren, van de vice-directeur der Klasse voor 1965.

De zitting wordt gesloten te 15 h 35.

S.-R. Pattyn *, M.-Th. Boveroulle *, F. Gatti ** et
J. Vandepitte **. — Etude des souches de
Mycobacterium Ulcerans
isolées au Congo (Léopoldville)

(Note présentée par M. J. Jadin)

De nombreux cas d'ulcères à bacilles acido-résistants (BAR) ont été observés au Congo (Léopoldville): Uele et Maniema (JANSSENS e.a. 1958-1959), Kwango (VAN OYE, 1950), Katanga (PATTYN, 1961), Léopoldville (HENNEBERT e.a., 1962) Uele (VAN DEN ABEELE, 1962) et Bas-Congo (F.O. ANDERSEN, communication personnelle).

La plupart des essais de culture de ces mycobactéries sont restés négatifs: JANSSENS (1958), VAN OYE (1950), PATTYN (1961), VAN DEN ABEELE (1962).

Le groupe de travail au Maniema (JANSSENS, 1959) avait réussi à cultiver 5 souches, qui ont été étudiées également par VAN DEN ABEELE (1962), mais ces cultures ne sont plus en notre possession.

Une étude systématique de ces mycobactéries n'a donc jamais été publiée. Durant les dernières années, nous avons pu étudier dans nos laboratoires 11 souches de mycobactéries isolées à partir d'ulcères congolais. Nous les avons comparées à 3 souches australiennes de *M. ulcerans* et à la seule souche de *M. ulcerans* isolée sur le continent américain.

Les résultats font l'objet de ce travail.

I. *Origine des souches*

A. *Souches de référence de M. ulcerans*

N° 60: Souche Edwards, reçue de l'Institut Pasteur de Lille, originaire de Fenner, Canberra, Australie.

* Institut de Médecine tropicale Prince Leopold, Anvers, Laboratoire de bactériologie.

** Département de bactériologie, Université Lovanium, Léopoldville.

N° 205: Souche RT de F. Fenner, Australian National University, Canberra.

N° 206: Souche RS de F. Fenner, Australian National University, Canberra.

N° 245: Souche mexicaine décrite par Pedro Lavalle AGUILAR (1953) et qui nous fut envoyée par W.B. SCHAEFFER, Denver, Co. U.S.A.

B. *Souches isolées d'ulcérations observées au Congo.*

N° 151: Il s'agit de la souche antérieurement dénommée *Kakerifu* (JANSSENS e.a., 1959). Elle fut isolée par VAN DEN ABEELE (1962) sur testicule de rat, à partir d'une ulcération située au niveau du genou d'une jeune femme à Bunia. Le raclage de la plaie avait été décontaminé au phosphate trisodique pendant 24 heures avant l'inoculation animale. Toutes les cultures *in vitro* restèrent stériles. Cinq mois plus tard, le testicule infecté fut expédié en liquide de Hanks à l'Institut de Médecine tropicale à Anvers, où la souche fut entretenue pendant deux ans sur rats par passages intrapéritonéaux (I.P.) et sous-cutanés (S.C.) En 6-8 mois il se développa une ascite, pauvre en BAR. En 1960, nous inoculions une plus grande série d'animaux: hamsters et rats par voie I.P., I.T. (intra-testiculaire) et intra-plantaire. En 4 mois, les animaux inoculés dans la plante des pieds développèrent un gonflement local, évoluant vers l'ulcération et plus tard même une amputation.

Les lésions étaient riches en BAR. Les rats inoculés par la voie I.T. développèrent une orchite hypertrophique. Les testicules, prélevés aseptiquement, et extrêmement riches en BAR, furent mis en suspension et servirent à de nouveaux passages et à des cultures *in vitro* sur milieu de LOEWENSTEIN-JENSEN (L.J.). Après une incubation de 6-8 semaines à 33° C et 10-12 semaines à 37° C, de nombreuses colonies apparurent. Des passages alternés *in vitro* (LOEWENSTEIN-JENSEN) à partir de fragments de biopsies

N° 152: Cette souche fut isolée à plusieurs reprises *in vivo* (rat I.T. et intraplantaire, souris et hamster en intraplantaire) et *in vitro* (LOEWENSTEIN-JENSEN) à partir de fragments de biopsies (après décontamination à la soude à 4 %) provenant d'un ulcère

à BAR décrit antérieurement (JANSSENS e.a., 1963) et situé au niveau du pied d'une femme européenne. La souche fut même isolée *in vitro* à partir de lésions métastatiques au niveau du bras et du genou, apparues au cours de l'évolution ultérieure de l'affection.

Les souches suivantes furent toutes isolées à Léopoldville (F.G. et J.V.).

Les prélèvements provenant tous de lésions ouvertes, furent traités au phosphate trisodique ($\text{Na}_3\text{PO}_4 \cdot 12\text{H}_2\text{O}$) à 23 % pendant 17 à 24 heures, suivi d'une centrifugation et d'une inoculation sur LOEWENSTEIN-JENSEN sans lavage préalable.

Les cultures furent incubées à la température du laboratoire (25° C) ainsi qu'à 30° C et 37° C. Le *tableau I* donne les résultats de ces cultures.

Les cas cliniques dont proviennent les cultures N° 273 et 286 ont été décrits antérieurement (HENNEBERT e.a., 1962).

En outre, les cultures d'un autre cas sont restées négatives après 1 an d'observation.

Tous les ensemencements furent vérifiés au Ziehl et contenaient des dizaines et parfois des centaines de mycobactéries par champ microscopique. La plupart de ces bacilles présentaient toutefois un aspect fortement granuleux.

Vu la discordance existant dans la plupart des cas entre le nombre de germes ensemencés et le nombre de colonies obtenues, lors de l'isolement, nous devons admettre que de très nombreux germes observés sont des formes dégénérées incapables de se multiplier. Nous reviendrons sur ce problème dans la discussion.

En ce qui concerne les résultats en fonction de la température, on constate que, parfois, les primocultures sont positives aux 3 températures (N° 340), parfois à 30° C et 37° C (N° 341, 454, 456, 475), d'autres à 25° C et 30° C (N° 455). Une seule fois la seule culture obtenue le fut à 25° C (N° 286), deux fois à 37° C (N° 273, 498). On peut donc affirmer que c'est la température de 30-32° C qui est la plus favorable pour le premier isolement, mais, étant donné le très grand pourcentage de bacilles acido-résistants non viables contenus dans le produit ensemencé, des résultats discordants sont parfois observés si celui-ci est réparti

TABLEAU I. — Mycobactéries isolées à diverses températures d'incubation à partir d'ulcères à Léopoldville

	Primocultures			Repiquage		
	T ^o labo.	30° C	37° C	T ^o labo.	30° C	37° C
N ^o 273 N.G.	0 6 mo.	0 6 mo.	+ 72 j. 20 colon.	0 6 mo.	+ 15 j.	+ 15 j.
N ^o 286 E.G.	+ 4 mo.	0 6 mo.	0 6 mo.	+ 13 j. confluent	+ 13 j. confluent	+ 1 colonie
N ^o 340 M.F.	+ 5,5 mo. 2 col.	+ 2 mo. 50 colon.	+ 5 mo. 1 colon.	+ 10 j. confluent	+ 10 j. confluent	+ 10 j. confluent
N ^o 341 M.E.	0 12 mo.	54 j. confluent	+ 54 j. confluent	+ 6 sem. rares	+ 10 j. confluent	+ 10 j. confluent
N ^o 454 K.S.	0 5 mo.	+ 3 mo.	+ 3 mo.	P.F.	+ 12 j. confluent	P.F.
N ^o 455 K.M.	+ 49 j. 1 colon.	+ 60 j. 1 colon.	0 3 mo.	P.F.	+ 16 j. confluent	P.F.
N ^o 456 O.A.	0 2 mo.	+ 6 sem. confluent	+ 7 sem. rares	P.F.	+ 14 j. confluent	P.F.
N ^o 475 B.J.	0 2 mo.	+ 2 mo. confluent	+ 2 mo. confluent			
N ^o 498 M.A.	0	0	+ 2 mo. rares			

mo. = mois d'observation des cultures.

j. = jours d'observation des cultures.

P.F. = Pas fait.

entre plusieurs températures d'incubation. Les repiquages effectués massivement à l'anse de platine, par contre furent positifs aux trois températures lorsque celles-ci furent essayées.

Un dernier point qui mérite considération est la grande variabilité du temps d'incubation nécessaire pour la primoculture. Si,

en général, on peut dire que la plus grande partie des souches se développent en l'espace de 6 semaines à 3 mois, certaines peuvent se développer plus tard encore (N^o 286,4 mois). Personnellement, nous gardons les cultures pendant un an avant de les éliminer.

II. Morphologie

In vitro, toutes ces bactéries se présentent comme des bâtonnets de 3-4 u de long et 0,5 u de large. Ils sont le plus souvent droits à extrémités arrondies, parfois légèrement incurvés. On trouve parfois dans les jeunes cultures faites à partir des lésions cliniques un grain métachromatique plus large que le germe et situé à n'importe quel endroit de sa longueur. Ces grains font le plus souvent défaut dans les subcultures. Des ramifications ne furent jamais observées. Les germes sont acido-résistants et ne sont pas décolorés par l'acide chlorhydrique à 3 % et l'acide sulfurique à 25 %. Dans les lésions cliniques ou expérimentales, les germes sont en général plus longs, jusque 7 à 8 u et les grains métachromatiques sont plus fréquents, jusque dans 30 % des germes.

III. Caractères cultureux et physiologiques

- Gélose nutritive: pas de développement.
- Gélose glycinée: pas de développement.
- Bouillon de viande: pas de développement.

— LOEWENSTEIN-JENSEN: bon développement. Les colonies sont eugoniques, rough, et ressemblent à celles des bacilles tuberculeux humains. Elles ont un diamètre de 2 à 5 mm à bords irréguliers, la surface est plissée et il s'y développe souvent un bouton central surélevé de 1 mm au-dessus de la colonie. La couleur est gris-blanc au départ, mais il se développe une teinte jaunâtre à jaune en vieillissant.

Quand les cultures sont conservées pendant plusieurs mois à la température de laboratoire, le centre des colonies isolées

devient gris. Il est possible que ce phénomène dépende dans une certaine mesure de la dessiccation du milieu.

Une souche, n° 475, qui fut isolée parallèlement à 30° C et 37° C donna des colonies blanches à 30° C et jaunes à 37° C. Les observations des repiquages croisés à ces diverses températures ont montré que le développement du pigment dépend de la température d'incubation: des cultures qui s'étaient développées à 30° C en donnant des colonies blanches se pigmentent en jaune en 8 jours lorsqu'elles sont mises à 37° C. Les incubations à 33° C fournissent également des colonies jaunes. Ni la lumière, ni l'aération n'influencent le développement du pigment.

— Milieu de DUBOS solide: peu ou pas de développement.

— Milieu de DUBOS liquide: pas de développement.

— Milieu de SULA: développement dans le fond des tubes.

— Milieu de PROSKAUER-BECK à 0,25 % de gélose, ensemencement en piqure: pas de développement.

— Dépendance vis-à-vis de l'oxygène: comme tant d'espèces de mycobactéries ces cultures sont aérophiles. Les cultures sur milieux solides sont favorisées si les bouchons sont ouverts de temps à autre. On n'obtient pas de développement à partir des ensemencements en piqure des milieux semi-solides (KNOX, 1955).

— Développement sur milieu de LOEWENSTEIN-JENSEN en présence de 10 % de CO₂ à 33° C: aussi bien qu'en présence d'air.

— Formation de cordes: positive, c'est dans le milieu de SULA que nous avons observé les plus belles images de cordes.

— Temps de génération: il est généralement admis que *M. ulcerans* ne se développe pas ou très peu à 37° C. Or, beaucoup de souches congolaises furent isolées à 37° C, et tous les repiquages se développèrent à cette température. Afin d'obtenir des données précises à ce sujet, nous avons déterminé pour 3 souches congolaises et 2 souches de référence, le temps de génération à 33° C et 37° C. En outre pour la souche 245, nous avons déterminé le temps de génération après passage continu à 37° C pendant un an (15 repiquages au total).

La technique suivie fut celle de YOUMANS (1949), mais en utilisant le milieu selon SULA contenant 5 % de sérum de veau. Deux tubes par dilution furent ensemencés. Les résultats figurent au tableau II. A 33° C des résultats nets furent observés. A 37° C par contre, aucune souche ne se développa dans les dilutions au-delà de 10⁻¹ mg/ml, ni dans le milieu selon SULA, ni sur milieu selon LOEWENSTEIN-JENSEN.

Il est assez intéressant de constater que les souches ayant été passées pendant un an à 37° exclusivement n'ont pas changé de comportement à diverses températures.

TABLEAU II. — Temps de génération de diverses souches de *M. ulcerans*.

	33° C	37° C
Souches de référence: n° 205:	48 h	0
n° 245:	29 h	0
Souches congolaises n° 152:	29 h	0
n° 341:	36 h	0
N° 245 après 15 passages à 37° C:	40 h	0
N° 152 après 15 passages à 37° C:	P.F.	0

Détermination en milieu de SULA à 5 % de serum de veau.

P.F. = pas fait.

0 = pas de résultat, voir texte.

Lorsque les ensemencements sont faits de façon massive, ce qui est le cas en utilisant l'anse de platine, on ne peut donc juger du comportement des germes à diverses températures. Pour déterminer les caractéristiques précises, il est indispensable d'ensemencer des suspensions diluées.

— Production de niacine: négative (recherches faites au cyanogènebromure après extraction à l'eau).

— Réduction du nitrate de soude: négative.

— Résistance à 1 mcg d'INH: résistant.

— Production de catalase: positive.

— Acylamidases: les acylamidases furent recherchées selon la technique décrite par BÖNICKE (1960, 1962) avec un seul change-

ment: étant donné la difficulté d'obtenir pour ces souches 100 mg de germes, nous avons réduit tous les volumes des réactifs utilisés au dixième et effectué la réaction dans des tubes de 10 × 65 mm.

Des études comparatives avec d'autres mycobactéries ont montré que ce changement de technique n'influence pas les résultats. Outre les amidases pour les dix amides proposés par BÖNICKE (1960, 1962), nous avons également recherché l'activité vis-à-vis de la formamide. Le temps de contact fut de 24 heures.

Aucune souche étudiée, ni congolaise ni de référence ne montra une activité amidasique.

— Sensibilité aux tuberculostatiques: elle fut recherchée sur milieu de LOEWENSTEIN-JENSEN, ce dernier étant imprégné des tuberculostatiques après coagulation.

Le tableau III donne les résultats.

TABLEAU III. — Sensibilité aux tuberculostatiques de diverses souches congolaises et de référence de *M. ulcerans*.

Souches	60	205	206	245	151	152	273	286	340	341	454	455	456
INH 1 γ	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
5	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
10	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
SM 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PAS 10	0	0	0	0	+	+	+	+	0		+	+	+
50	0	0	0	0	+	+	+	+	0		+	+	+
Cyclo 5	0	0		0	+	0	0	0	0		+	+	+
20	0	0		0	0	0	0	0	0		+	0	0
Vio 5	+	+		+	0	0	+	0	0		+	+	+
20	0	0		0	0	0	0	0	0		0	0	0
50	0	0		0	0	0	0	0	0		0	0	0
Etion 4					+	+			0		+	+	+
10	+				+	+			0		+	+	+
20					+	+			0		+	+	+

Les souches sont sensibles à la streptomycine, la cyclosérine et la viomycine; par contre, elles sont résistantes à l'INH et à l'éthionamide. Le PAS donne des résultats variables.

— Conservation. Toutes les souches conservées à la température du laboratoire dans des tubes fermés à bouchons de caoutchouc et à l'abri de la lumière, restèrent viables pendant au moins 6 mois. Nous avons également recherché leur conservation à -25°C (germes ayant poussé sur milieu de LOEWENSTEIN-JENSEN et récoltés dans du milieu de DUBOS liquide). Après un an dans ces circonstances, toutes les souches, sauf une, purent être récupérées.

Nous avons recherché pour la souche 152 la survie dans une solution de tampon phosphate pH 7.2 comparativement à -25°C et 37°C . Une suspension de germes fut répartie en petits flacons qui furent conservés aux 3 températures. Tous les 15 jours pendant 6 semaines, le nombre de germes vivants fut déterminé par ensemencement de dilutions sur milieu de LOEWENSTEIN-JENSEN, incubés à 33°C .

Le tableau IV donne les résultats.

TABLEAU IV. — Survie d'une souche de *M. ulcerans* en tampon phosphate pH 7.2 à diverses températures (souche 152).

Au départ 4.10^5 germes/ml	Nombre de germes après conservation à		
	4°C	37°C	-25°C
2 semaines	$1.6 \cdot 10^5$	$8 \cdot 10^3$	$4 \cdot 10^5$
4 semaines	$8 \cdot 10^4$	10^3	10^4
6 semaines	$2 \cdot 10^3$	0	$4 \cdot 10^4$

Nous constatons donc que la conservation en tampon phosphate à -25°C est la meilleure du point de vue de la durée de survie. A 37°C , tous les germes meurent endéans les 6 semaines.

— Action de la soude à 4%. Celle-ci fut étudiée dans le but de chercher une explication éventuelle aux nombreux échecs anté-

rieurs d'essais de culture de ces germes à partir des lésions humaines. En effet, il se pourrait que la soude soit trop toxique pour ces mycobactéries. Rappelons que dans l'étude présente la plupart des désinfections d'échantillons furent faits à l'aide du phosphate, alors qu'antérieurement la plupart des chercheurs avaient utilisé la soude.

Une suspension de germes provenant d'un testicule de rat inoculé par voie intra-testiculaire fut donc divisée en deux parties. Une servit de contrôle, l'autre fut soumise au traitement classique de décontamination à la soude à 4 %. Des dilutions logarithmiques des deux suspensions servirent à ensemercer des tubes de LOEWENSTEIN-JENSEN et incubés à 33° C. La même expérience fut faite avec une suspension de germes provenant d'une culture *in vitro*, afin de vérifier l'influence éventuelle de la présence de tissu vivant. Le *tableau V* donne les résultats obtenus.

L'expérience montre le fait bien connu que ces germes sont sensibles à l'action de la soude, mais pas au point de rendre toutes les cultures négatives. En fait, le résultat dépendra du nombre de germes présents dans l'échantillon traité.

TABLEAU V. — Titration parallèle d'une suspension de la souche 151 provenant d'un testicule de rat et d'une culture *in vitro* avec et sans traitement à la soude à 4 %.

Suspension de testicule de rat	pas de traitement	traité NaOH 4 %
pure	14/14*	14/14
10'	23/30	30/43
10 ²	30/43	43/—
10 ³	43/43	—/—
Culture <i>in vitro</i>		
pure	30/30	43/43
10'	43/43	—/—
10 ²	43/50	—/—
10 ³	—/—	—/—

* Les chiffres donnent les temps d'incubation des cultures en jours. Chaque détermination fut faite en double.

IV. Expériences sur animaux

Nous avons inoculé des souris, des rats, des hamsters, des poules et des cobayes.

A. Souris

Toutes les inoculations furent faites avec des suspensions de 1 mg/ml dont on inoculait:

- Voie plantaire: 0,03 ml
- Queue: 0,03 ml
- intraveineux (I.V.) 0,20 ml
- intrapéritonéal (I.P.): 0,20 ml

Inoculation plantaire

Toutes les souches sans exception, produisent par cette voie, en trois à six semaines: de la rougeur et du gonflement, suivis d'ulcération et éventuellement d'amputation. Parfois il s'y ajoute un œdème sous-cutané s'étendant dans la région inguinale et jusqu'au niveau de l'abdomen. Souvent on trouve des métastases de l'infection dans l'autre patte et plus fréquemment encore dans les testicules. Les lésions sont très riches en bacilles longs et minces et souvent munis de leur grain non acido-résistant.

L'évolution de l'infection fut suivie d'une façon quantitative chez la souche n° 152. La numération des germes fut effectuée comme dans l'étude de l'infection expérimentale avec *m. leprae*, décrite par SHEPARD (1960). Deux séries de souris furent injectées par voie plantaire avec respectivement $1.2 \cdot 10^5$ et $1.2 \cdot 10^4$ germes.

Le tableau VI fournit les résultats quantitatifs obtenus dans cette expérience.

Pendant les premières semaines après l'infection, le nombre de bacilles diminue dans la plante des pieds pour descendre en dessous du niveau de sensibilité de la technique de numération (10^3 germes par ml). Cette phase « négative » dure environ 40 jours et est suivie d'une période de croissance des germes. A partir du 60^e-75^e jour des signes pathologiques apparaissent. On con-

Tableau VI. — Evolution de l'infection dans la patte de souris avec la souche 152.

Temps	Nombre de germes injectés	
	1.2 10 _s	1.2 10 _t
	Nombre de germes comptés	
14 j.	6.10 ⁴	0
26 j.	+	0
40 j.	1.4 10 ⁵	5.10 ⁴
46 j.	1.3 10 ⁵	1.4 10 ⁴
53 j.	1.6 10 ⁵	+
59 j.	8.10 ⁴ *	
67 j.	6.4 10 ⁵ *	
75 j.		4.10 ⁵ *
97 j.		1.2 10 ⁶ *

* Symptômes cliniques.

state qu'à certains moments de l'évolution le nombre de bacilles diminue parfois. On peut se demander si chez certains animaux les bacilles ne sont pas, de temps à autre, évacués partiellement des lésions, avec ensuite une nouvelle multiplication, à l'endroit de l'inoculation.

A l'examen histopathologique, on trouve des paquets de BAR dans les macrophages situés dans une zone d'œdème et de nécrose du derme s'étendant depuis l'épiderme jusqu'au quellette.

Queue

L'inoculation sous-cutanée dans la queue donne les mêmes symptômes que dans la patte. Souvent des lésions métastatiques se développent dans les pattes et les testicules.

I.V.

En 8-12 semaines après l'inoculation I.V. on peut observer soit des lésions au niveau des pattes, de la queue, des testicules, du museau même, soit de l'ascite soit de l'œdème sous-cutané.

Les lésions périphériques sont identiques à celles apparaissant après inoculation directe dans la patte. L'œdème sous-cutané

éventuel donne aux souris leur aspect gonflé caractéristique, en boule, décrit par les auteurs australiens (McCALLUM e.a., 1948).

Les coupes histologiques des pattes montrent au début de l'évolution une nécrose du tissu conjonctif du derme sans aucune réaction inflammatoire. Cette nécrose se trouve parfois au contact ou peut entourer des filets nerveux et des vaisseaux sanguins. Ceux-ci sont toujours morphologiquement indemnes. Nous avons vu deux cas où les trois quarts environ de la circonférence d'une patte était le siège d'une telle nécrose.

Dans les coupes faites au même niveau et colorées selon ZIEHL (technique de Fite-Faracco) on trouve exactement dans les zones de nécrose des masses considérables de bacilles acido-résistants.

Dès que l'ulcération apparaît, l'image se complique d'infiltrats leuco-lymphocytaires, en rapport avec l'infection secondaire qui ne tarde pas à s'installer.

Dans les frottis de foie et de rate, on peut trouver parfois quelques rares BAR. Les rétrocultures *in vitro* à partir de suspensions de ces organes ainsi que des reins fournissent quelques rares colonies de mycobactéries. Mais on ne trouve pas de lésions histopathologiques dans ces organes. Seules les poumons montrent des lésions. Déjà macroscopiquement on y observe des zones de consolidation ou de ramollissement. A ces dernières correspondent histologiquement des nécroses de coagulation bien délimitées du tissu pulmonaire au centre desquels il y a une masse considérable de BAR parfois très allongés et disposés en palissades ou en tourbillons le tout en l'absence totale de réaction inflammatoire. Les zones de consolidation correspondent à des follicules de cellules épithéloïdes sans cellules géantes et sans nécrose, contenant des quantités variables de BAR mais de taille plus réduite. Ces lésions sont entourées d'un infiltrat lymphoplasmocytaire, tandis que les alvéoles environnantes contiennent souvent des macrophages.

Ces follicules sont pratiquement toujours situés à côté d'un vaisseau sanguin.

Dans la peau œdémateuse, on trouve le tissu conjonctif du derme nécrosé, en présence de bacilles acido-résistants et l'absence de réaction inflammatoire notable. Cette nécrose peut s'étendre

entre le tissu musculaire sous-jacent aux dépens du tissu conjonctif interstitiel et quelques fibres musculaires superficielles peuvent également subir la nécrose.

I.P.

Après des temps d'incubation prolongés, on observe chez quelques animaux, une ascite, parfois il apparaît une lésion périphérique dans un pied ou dans les testicules.

B. Le rat

Toutes les inoculations furent également faites avec des suspensions de germes à 1 mg/ml dont furent inoculées:

- Voie plantaire: 0,03 ml I.P.: 0,50 ml
- intra-veineuse: 0,25 ml I.T.: 0,10 ml

Voie plantaire

Les résultats sont identiques à ceux décrits pour la souris.

Voie intra-péritonéale

Après 5-6 mois une ascite, fréquemment hémorragique, s'installe. Le liquide est en général pauvre en BAR. Ceux-ci se trouvent le plus souvent dans le cytoplasme de macrophages.

Nous avons à plusieurs reprises observé un escarre au niveau de l'endroit d'injection. A l'examen histopathologique, on y trouve essentiellement la même image que dans les ulcères humains: une nécrose étendue de l'hypoderme, riche en bacilles acido-résistants. Cette nécrose s'étend également à distance de l'ulcère sous la peau apparemment saine.

Voie intra-veineuse

Evolution comme chez la souris.

Voie intra-testiculaire

Le testicule de rat fournit un milieu de croissance extrêmement favorable pour ces germes. En effet, après 4 à 6 semaines tout l'organe est transformé en une masse de bacilles acido-résistants et ce procédé d'inoculation produit dès le primo-isolement une grande quantité de germes. En outre, l'organe peut être

prélevé aseptiquement et donc ensemencé sur milieux de culture sans désinfection préalable, ce qui augmente les chances de succès des cultures. Nous avons vu apparaître chez les rats une orchite soit hypertrophique, soit atrophique. Nous avons constaté que la différence d'évolution était en rapport avec l'âge de l'animal. En effet, l'inoculation intra-testiculaire chez des animaux adultes dont les testicules sont le plus souvent localisés dans le scrotum y provoque l'apparition d'une orchite hypertrophique au point qu'il devient impossible de réduire le testicule dans l'abdomen. L'inoculation d'animaux plus jeunes dont les testicules sont fréquemment situés en position intra-abdominale, donne lieu à une orchite atrophique.

Cette observation a été confirmée par l'expérience suivante: chacune des deux souches n° 151 et 152, fut inoculée par voie intra-testiculaire à une série d'animaux jeunes et d'animaux plus âgés.

Hebdomadairement, un animal de chaque série fut tué, une tranche de testicule fixée pour examen histopathologique et le reste de l'organe mis en suspension et inoculé en dilutions sur milieu de LOEWENSTEIN afin de déterminer le nombre de germes viables. Le *tableau VII* fournit les résultats de cette expérience.

On observe comme dans la patte de souris d'abord une diminution de germes. Les lésions histologiques apparaissent déjà après trois semaines, avant qu'il n'y ait une augmentation considérable du nombre de germes, et ce pratiquement en même temps chez les jeunes animaux et chez les plus âgés. Le maximum de la multiplication bactérienne est atteint vers la cinquième-sixième semaine. Mais tandis que chez les animaux âgés se développe l'orchite hypertrophique, on ne constate pas de signes cliniques chez les jeunes animaux. Cette différence dans l'évolution peut être très importante pour les primo-isolements de souches sur animaux. En effet, pour autant que l'on injecte des rats assez jeunes on pourrait attendre sans succès l'apparition d'une orchite cliniquement visible, et sacrifier les animaux à un moment où le nombre de germes viables va de nouveau en diminuant.

L'image histologique de l'orchite est extrêmement caractéristique, au début on observe dans le tissu interstitiel une inflammation granulomateuse assez discrète, localisée: quelques folli-

TABLEAU VII. — Evolution de l'infection après injection I.T.
des souches 151 et 152 à de vieux et jeunes rats.

	Vieux rats				Jeunes rats		
	nombre semaines après inoc.	Titration suspension testicule	Aspect clinique	Examen histopath.	Titration suspension testicule	Aspect clinique	Examen histopath.
Souche 152 <i>innoculum</i> > 10 ³	1	10 ²	—		10 ²	—	
	2	10 ²	—		10 ¹	—	
	3	10 ¹	—	lésions localisées	10 ¹	—	
	4	10 ¹	—	nécrose partielle	10 ²	—	nécrose partielle
	5	10 ⁵	—	nécrose totale	10 ²	—	nécrose totale
	6	10 ⁴	orchite hypertroph.	<i>idem</i>	10 ²	—	<i>idem</i>
	7	10 ⁴	<i>idem</i>	<i>idem</i>	—	—	—
Souche 151 <i>innoculum</i> = 10 ³	1	10 ²	—		10 ²	—	
	2	10 ³	—		10 ²	—	
	3	—	—	lésions minimales	10 ²	—	nécrose localisée
	4	10 ²	—	lésions localisées	10 ²	—	nécrose étendue
	5	10 ²	—	nécrose sub-totale	10 ²	—	nécrose totale
	6	—	—	rouge induré nécrose totale	10 ²	—	<i>idem</i>
	7	10 ²	Orchite hypertroph.	<i>idem</i>	10 ²	—	<i>idem</i>
	8	> 10 ¹	<i>idem</i>	<i>idem</i>	10 ¹	—	<i>idem</i>

cules se forment à nouveau composés uniquement de cellules épithéloïdes et de lymphocytes; pas de cellules géantes, pas de caséose: On y trouve des bacilles acido-résistants. Puis la nécrose de coagulation apparaît, atteignant d'abord le voisinage immédiat de la lésion initiale, elle s'étend très rapidement à tout l'organe, la structure générale de celui-ci peut encore être reconnu mais le tout se laisse difficilement colorer. A la coloration de ZIEHL, on trouve des bacilles acido-résistants presque exclusivement dans les espaces intertubulaires.

Il s'agit là d'une image histologique typique pour *M. ulcerans*. Nous avons inoculé toute une série d'espèces de mycobactéries dans des testicules de rats: celle-ci donne lieu soit à une inflammation granulomateuse localisée ou envahissant tout l'organe, soit à un abcès, d'autres encore n'y prolifèrent pas.

Les espèces ou variétés essayées furent: *M.tuberculosis*, *M.bovis*, *M.avium*, *M.kansasi*, *M.phlei*, *M.fortutum* (*minetti*) *M.smegmatis* et une mycobactérie scotochromogène, ainsi qu'une non chromogène (groupes II et III selon RUNYON).

C. Hamster

Nous avons injecté des hamsters uniquement dans la patte. L'évolution est identique à celle constatée chez la souris et chez le rat.

D. Cobaye

L'infection chez cet animal avorte.

E. Poule

Les souches 151, 152, 205, 245, 340 et 456 furent inoculées par voie intra-veineuse à la dose de 1 mg dans 1 ml d'eau physiologique à la poule. Même après deux mois d'observation on ne constatait ni symptômes cliniques, ni lésions macroscopiques, ni microscopiques à l'autopsie des animaux.

V. DISCUSSION

Les souches congolaises étudiées ici et isolées à partir d'ulcères à bacilles acido-résistants sont donc entièrement identiques aux souches de *M.ulcerans* décrites par les auteurs australiens, McCALLUM e.a. (1948), LEACH e.a. (1954) et FENNER (1956) et doivent être considérées comme telles.

Pour autant que nous puissions juger sur les documents antérieurs (JANSENS e.a. 1959; VANDEN ABBEELE 1962, et l'expérience personnelle de F.G. et S.P.) les souches isolées antérieurement au Maniema, à Kasongo, sont également identiques. Une seule souche congolaise montre la particularité de fournir des colonies pigmentées jaunes à 37° C.

Les résultats des réactions amidasiques avec nos souches de *M.ulcerans* sont donc différents de ceux décrits par BÖNICKE (1962) qui n'a toutefois examiné qu'une seule souche. Aussi ne pouvons-nous suivre cet auteur dans sa proposition d'inclure *M.ulcerans* dans le groupe de *M.avium* sous le nom de *M.avium var.cutis*. Nous croyons après cette étude que l'espèce *M.ulcerans* est suffisamment différenciée de toutes les autres mycobactéries pour qu'elle soit maintenue. Nous avons inoculé six souches de *M.avium* dans la patte et la queue de souris, il y apparaît parfois une rougeur et une tuméfaction passagères sans toutefois mener à l'ulcération. Dans le testicule de rat, ces germes donnent lieu à une inflammation granulomateuse sans nécrose, si typique pour *M.ulcerans*.

L'identification de *M.ulcerans* est facile. En effet, les caractères culturels sont très typiques et l'identification sera facilement confirmée par l'inoculation intra-plantaire à la souris et/ou le rat et le hamster et par l'inoculation intra-testiculaire chez le rat.

Comme des coupes histologiques sont techniquement plus difficiles à réaliser à partir de pattes de souris qu'à partir de testicules de rats, c'est surtout cette dernière voie qui pourra illustrer le caractère unique de la lésion expérimentale.

Il ne faudra surtout pas commettre l'erreur de considérer comme *M.ulcerans* des mycobactéries isolées à partir de lésions de la peau sans les avoir soumis à un examen attentif et quelque peu

complet. On peut, en effet, isoler à partir de lésions de la peau, outre *m. ulcerans*: *m. scrofulaceum*, *m. balnei*, *m. avium*, des souches non chromogènes et *m. fortuitum*. Surtout les abcès dus à *m. fortuitum* sont devenus particulièrement fréquents ces derniers temps en Afrique centrale.

Si l'identification de *m. ulcerans* ne pose donc pas de problème majeur, il en va tout autrement pour son isolement.

En effet, de nombreux essais antérieurs de culture ont échoué (JANSSENS e.a. 1958, VAN OYE 1950, PATTYN 1960, VANDEN ABEELE 1962).

Dans la série actuelle aussi il y eut souvent des difficultés. La souche 151 fut obtenue *in vitro* après avoir été entretenue pendant deux ans sur rats. La culture fut positive lorsque des broyats de testicules infectés, extrêmement riches en bacilles acido-résistants furent ensemencés. L'examen du *tableau I* montre que la température d'incubation lors du primo-isolement n'est pas un facteur critique. En effet, lorsque la culture est confluyente à 33° C, elle l'est le plus souvent également à 37° C (souches n° 341, 456 et 475) et dans les mêmes délais d'incubation. Mais ce qui frappe dans le *tableau I* est que dans la majorité des cas, malgré la mise en culture de suspensions extrêmement riches en bacilles (des dizaines à des centaines de germes par champ microscopique) il apparaît sur les milieux de culture un nombre parfois fort limité de colonies et, ce, parfois après des temps d'incubation très prolongés, tandis que certains ensemencements ne donnent aucun développement.

Deux hypothèses sont possibles devant ces faits:

— Ou bien il y a dans les lésions deux espèces de mycobactéries: l'une cultivable, l'autre non cultivable;

— Ou bien dans la plupart des échantillons la majorité des germes observés sont des formes dégénérées non viables.

Sans pouvoir exclure entièrement la première hypothèse, il nous semble que la seconde mérite toute notre attention.

En effet ces germes une fois obtenus *in vitro*, même s'ils ont un temps de génération très long peuvent être assez rapidement repiqués à condition de faire ces repiquages massivement. Nous avons également remarqué que dans la plupart des produits en-

semencés, les germes étaient dans une très grande proportion fortement granuleux et ce, en opposition avec les germes provenant des cultures.

Or, les observations et études récentes faites chez *m.leprae-murium* et *m.leprae* (REES e.a. 1960, SHEPARD 1962, VALENTINE 1962, WATERS e.a. 1962, PATTYN en préparation) ont montré que les formes granuleuses de ces mycobactéries sont des germes dégénérés incapables de se multiplier. Nos constatations en rapport avec *m.ulcerans* au Congo semblent donc s'aligner sur celles faites avec d'autres mycobactéries à temps de génération prolongé.

Dans le même ordre d'idées un deuxième facteur pourrait encore jouer. En effet, le *tableau 1* montre également que du point de vue bactériologique il y a nettement deux formes de la maladie. Une première dans laquelle les cultures sont assez facilement obtenues, en tout cas assez abondantes (n^{os} 341, 456 et 475) où une grande partie des germes serait encore vivante. Dans la seconde forme (n^{os} 273, 286, 340 et 455) le rendement des cultures à l'isolement fut très réduit. Nous pouvons admettre que la majorité des germes qui sont observés sont des formes incapables de se multiplier. Pour réussir la culture il faut donc non seulement ensemercer des suspensions très riches en bacilles, mais probablement est-il encore nécessaire de faire cette culture à un moment favorable de l'évolution clinique.

Nous avons songé, à un moment donné, que les procédés de décontamination pouvaient être la cause des échecs antérieurs de culture. Mais les observations faites avec la souche 151 — pour autant qu'elles soient valables pour les autres souches — montrent que ces germes ne sont pas plus sensibles à l'action de la soude à 4 % que les autres mycobactéries. Il est évident que si un prélèvement ne contient déjà qu'un nombre réduit de germes viables, la décontamination ne fera que réduire encore les chances de succès des cultures.

La présence dans les lésions de germes dont une grande partie est incapable de se multiplier peut également expliquer les échecs des traitements médicamenteux. Antérieurement (HENNEBERT e.a., 1962) nous avons admis pour expliquer cet échec qu'un facteur anatomique devait être invoqué: la lésion étant caracté-

risée par une nécrose étendue, nous supposons que les médicaments ne pouvaient y atteindre les germes. Sans vouloir enlever toute signification à cette idée il nous semble maintenant que c'est la présence de germes morts qui joue le rôle le plus important. En effet, comme l'ont montré les expériences de LEACH e.a. (1954), de FELDMAN e.a. (1957) et de PATTYN e.a. (1964), il y a parfaitement moyen de prévenir l'apparition de lésions cliniques expérimentales chez la souris à l'aide de médications actives *in vitro*. La différence entre les deux situations est que l'animal d'expérience est infecté avec des germes provenant de cultures jeunes, donc en grande partie vivants et sur lesquels les médicaments peuvent agir.

Il faudra donc introduire la notion de l'existence de lésions cliniques dues à la présence de germes morts. Par ailleurs, on peut se demander quels sont les mécanismes précis déterminant l'équilibre entre l'hôte et le parasite dans cette affection.

Il est certain qu'au début de l'affection les germes sont vivants. Ceci a été démontré dans le cas décrit antérieurement (JANSSENS e.a., 1963) où à partir des lésions métastatiques fraîches ou de récidives, les germes furent promptement isolés.

A d'autres moments de l'évolution de l'affection, la plus grande partie des germes meurt et leur isolement devient par contre difficile. JANSSENS e.a. (1959) ont déjà fait remarquer que la nécrose brutale qui survient au cours de l'infection à *m.ulcerans* peut être difficilement interprétée comme le résultat d'une action progressive des germes. Ils ont formulé deux hypothèses de mécanismes allergiques. Sans pouvoir nous prononcer sur celles-ci, il est néanmoins fort probable que dans la physiopathologie des ulcères nécrotiques les germes morts jouent un rôle important.

Nous voulons terminer en revenant sur le sujet de la relation de cause à effet entre *m.ulcerans* et les lésions cliniques, étant donné la flore bactérienne associée extrêmement riche parmi laquelle il y a des *staphylocoques* et *streptocoques* hémolytiques, des *Escherichia coli*, *Proteus*, bacilles pyocyaniques, corynebactéries, etc.

Trois arguments sont valables:

1. Ces ulcérations constituent une entité clinico-pathologique (PATTYN 1961, JANSSENS e.a. 1958, 1959, 1963) dans laquelle la seule constante est la présence de bacilles acido-résistants, qui sont tous pour autant qu'ils aient été étudiés *m.ulcerans*.

2. Le groupe de travail à Kasongo (JANSSENS e.a. 1958, 1959) a observé à plusieurs reprises des lésions fermées tels des phlegmons dans lesquels les seuls germes observés furent les bacilles acido-résistants, et qui en culture s'avèrent également être *m.ulcerans*.

3. La malade dont la souche n° 152 fut isolée et dont l'histoire clinique fut publiée antérieurement (JANSSENS e.a., 1963) développa à un moment donné de l'évolution des métastases sous-cutanées qui purent être excisées avant toute ulcération. Leurs cultures furent positives pour *m.ulcerans*, les images histologiques furent d'autre part typiques des lésions dues à ces germes.

Nous pouvons donc conclure que *m.ulcerans* est l'agent étiologique de ces ulcères tropicaux nécrotiques à bacilles acido-résistants observés au Congo, quoique les mécanismes de leur physiopathologie nous échappent.

RESUME

Le travail concerne l'étude bactériologique de 11 souches de mycobactéries isolées à partir d'ulcères nécrotiques observés au Congo (Léopoldville).

Les souches ont été identifiées comme *m.ulcerans* (McCALLUM e.a., 1948).

Il fut constaté que dans la plupart des lésions humaines un très grand nombre de germes sont non viables et ne se développent pas en culture *in vitro*. Ce phénomène peut expliquer les nombreux échecs antérieurs de culture *in vitro* de bacilles acido-résistants observés dans des ulcères nécrotiques. En outre, il est possible que ces germes morts soient également responsables de certains phénomènes cliniques, et des difficultés du traitement médical de l'affection.

SAMENVATTING

Bakteriologische studie van 11 stammen mycobacteriën gekweekt uit necrotische tropenzweren in Congo (Leopoldstad).

De stammen konden alle worden geïdentificeerd als *m.ulcerans* (McCALLUM e.a., 1948).

Vastgesteld werd dat een belangrijk gedeelte der kiemen in de klinische letsels afgestorven zijn. Dit kan dan de reden zijn waarom zovele vroegere pogingen om deze kiemen *in vitro* te kweken mislukten. Deze dode kiemen zijn waarschijnlijk eveneens verantwoordelijk voor sommige klinische symptomen der aandoening.

SUMMARY

Bacteriologic study of 11 mycobacterial strains isolated from necrotic tropical ulcers originating in the Congo (Leopoldville).

The strains were identified as *m.ulcerans* (McCALLUM e.a., 1948).

An important proportion of the bacilli observed in the clinical lesions are non viable. This is probably the reason why so often in the past culture of these bacilli were unsuccessful. The dead bacilli are probably responsible for part of the clinical symptoms, and also for the difficulties in the medical treatment of the disease.

BIBLIOGRAPHIE

- BONICKE, R.: Über das Vorkommen von Acylamidase in Mycobakterien, IV (Mitteilung Zbl. Bakter. I., 1960, Orig. 179, 209).
- : Der zeitiger Stand der Verfahren zur routinemässigen Differenzierung der verschiedenen Mycobacterien-Arten (Ann. Soc. belge Méd. trop., 1962, 42, 403-439).
- FELDMAN, W.H., KARLSON, A.G.: 1957 - *M. ulcerans* infections. Response to Chemotherapy in mice (Am. Rev. Tub. 75, 266-269).
- FENNER, F.: The pathogenic behaviour of *M. ulcerans* and *M. balnei* in the mouse and developing chick embryo (Am. Rev. Tuberc. Resp. Dis., 1956, 713, 650-673).
- HENNEBERT, P.-M., GATTI, F., VAN DE PITTE, J. et PATTYN, S.-R.: Deux cas d'ulcère nécrotique à B.A.R. observés à Léopoldville (Ann. Soc. belge Méd. trop., 1962, 42, 549-554).

- JANSSENS, P.-G., QUERTINMONT, M.-J., SIENAWSKI, J. et GATTI, F.: Necrotische tropenzweer en nieuwe mycobacteriële verwekkers (Verh. Kon. VI. Akad. Geneesk. België, 1958, 20, 420-439).
- , —, —, —: Necrotic tropical ulcers and mycobacterial causative agents (Trop. Geogr. Med., 1959, 11, 293-312).
- JANSSENS, P.-G., PATTYN S.-R., BOVEROULLE, M.-T., QUERTINMONT, J. et DE MUYNCK, A.: Un ulcère nécrotique originaire du Bas-Katanga (Ann. Soc. belge Méd. trop., 1963, 33, 729-737).
- KNOX, R.: Semisolid agar media for rapid culture of tubercle bacilli (Lancet, 1955, II, 110-112).
- LAVALE ANGLIAR, P., MARQUEZ STURRIBARRIA, F. et MIDDEBROOK, G.: Un caso de infección humana per *Mycobacterium ulcerans* en el hemisferio occidental (Int. J. Leprosy, 1953, 22, 469-476).
- LEACH, R.H. and FENNER, F.: Studies on *M. ulcerans* and *balnei* (Austr. J. exp. Biol. Med. Sci., 1954, 32, 832-852).
- MACCALLUM, P., TOLHURST, J.C., BUCKLE, G. and SISSIONS, H.A.: A new mycobacterial infection in man (J. Path. Bact., 1948, 60, 93).
- PATTYN, S.-R.: Ulcères à bacilles acido-résistants. Revue de la question à propos d'un cas diagnostiqué à Elisabethville (Ann. Soc. belge Méd. trop., 1961, 41, 145-152).
- et JANSSENS, P.-G.: Observations on mouse foot-pad inoculations with leprosy bacilli originating from Congo (En préparation).
- et ROYACKERS, J.: Traitement de l'infection expérimentale de la souris par *M. ulcerans* et *M. balnei* (Ann. Soc. belge Méd. trop. [sous presse], 1964).
- REES, R.J.W., VALENTINE, R.C. and WONG, P.C.: Application of quantitative electron microscopy to the study of *Mycobacterium lepraemurium* and *leprae* (J. Gen. Microb., 1960, 22, 443-457).
- SHEPARD, C.C.: The experimental disease that follows the injection of human leprosy bacilli into the foot pads of mice (J. Exp. Med., 1960, 112, 445-454).
- VANDEN ABEELE, M.: Etude bactériologique de mycobactéries isolées au Congo et au Rwanda-Burundi (Ann. Soc. belge Méd. trop., 1962, 42, 541-548).
- VALENTINE, R.C.: Quantitative electron microscopy of leprosy bacilli (Brit. Med. Bull., 1962, 18, 242-244).
- VAN OYE, E. et BAILLON, M.: Faudra-t-il tenir compte d'une nouvelle affection à bacilles acido-résistants en Afrique? (Ann. Soc. belge Méd. trop., 1950, 30, 619-621).
- WATERS, M.F.R. and REES, R.J.W.: Changes in morphology of *M. leprae* in patients under treatment (Int. J. Leprosy, 1962, 30, 266-277).
- YOUMANS, G.P. and YOUMANS, A.S.: A method for the determination of the rate of growth of tubercle bacilli by the use of small inocula (J. Bact., 1949, 58, 247).

Séance du 15 décembre 1964

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. P. Brien, directeur.

Sont en outre présents: MM. G. de Witte, A. Dubois, A. Duren, P. Fourmarier, W. Robyns, M. Van den Abeele, Ch. Van Goidsenhoven, N. Vander Elst, J. Van Riel, membres; MM. B. Aderca, J. Jadin, F. Jurion, J. Kufferath, A. Lambrechts, J. Lebrun, G. Mortelmans, J. Opsomer, J. Thoreau, O. Tulippe, associés; MM. F. Corin, M. De Smet, R. Devignat, R. Germain, correspondants, ainsi que MM. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel et M. Walraet, secrétaire des séances.

Absents et excusés: MM. R. Bouillenne, L. Cahen, A. Castille, P. Gourou, F.-L. Hendrickx, G. Neujean, M. Poll, G. Sladden, P. Staner.

« African ecology and human evolution » *

M. P. Brien rend compte de l'ouvrage intitulé comme ci-dessus et auquel nos confrères MM. J. Hiernaux et Th. Monod ont collaboré.

Il contient les rapports présentés lors d'un Congrès tenu en 1961, en Autriche, sous les auspices de la Wenner Gren Foundation for Anthropological Research et a pour objet de faire le point de la documentation recueillie en matière de géologie, climatologie, flore et faune (plus particulièrement les oiseaux, les grands mammifères, les primates, cynocéphales et gorilles) de la fin du Tertiaire et du Pléistocène, au moment de l'apparition des *Hominidae*, notamment les *Australopithecidae* de l'Afrique australe, le *Zinjanthropus* du Tanganyika, l'*Atlantropus* du Nord-Afrique.

* An international survey of African environments and the cultural and biological evolution of man (Ed. by F. Clark HOWELL and F. BOURLIÈRE, Chicago, Aldine Publish. Co, 1963, 666 p.).

Zitting van 15 december 1964

De zitting wordt geopend te 14h 30 door de H. P. Brien, directeur.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. G. de Witte, A. Dubois, A. Duren, P. Fourmarier, W. Robyns, M. Van den Abeele, Ch. Van Goidsenhoven, N. Vander Elst, J. Van Riel, leden; de HH. B. Aderca, J. Jadin, F. Jurion, J. Kufferath, A. Lambrechts, J. Lebrun, G. Mortelmans, J. Opsomer, J. Thoreau, O. Tulippe, geassocieerden; de HH. F. Corin, M. De Smet, R. Devignat, R. Germain, correspondenten, alsook de HH. E.-J. Devroey, vaste secretaris en M. Walraet, secretaris der zittingen.

Afwezig en verontschuldigd: de HH. R. Bouillenne, L. Cahen, A. Castille, P. Gourou, F.-L. Hendrickx, G. Neujean, M. Poll, G. Sladden, P. Staner.

« African ecology and human evolution » *

De H. P. Brien bespreekt het werk getiteld als hierboven en waaraan onze confraters de HH. J. Hiernaux en Th. Monod medewerkten.

Het bevat de verslagen die voorgelegd werden tijdens een Congres gehouden in 1961 in Oostenrijk, onder de bescherming van de Wenner Gren Foundation for Anthropological Research en heeft als doel de stand vast te stellen van de documentatie verzameld over de geologie, climatologie, flora en fauna (meer bepaald de vogels, de grote zoogdieren, de primaten, de cynocefalen en gorilla's) van het einde van het tertiair en het pleistoceen, op het ogenblik van het verschijnen der *Hominidae*, namelijk de *Australopithecidae* van Zuid-Afrika, de *Zinjanthropus* van Tanganyika, de *Atlantropus* van Noord-Afrika.

* An international survey of African environments and the cultural and biological evolution of man (Ed. by F. Clark HOWELL and F. BOURLIÈRE, Chicago, Aldine Publish. Co, 1963, 666 p.).

**Contribution à l'étude de l'action du gamétocide sélectif
FW 450 sur la fertilité mâle et femelle
de *Gossypium hirsutum*. Note préliminaire**

M. J.-E. Opsomer présente une note de MM. P. BOUHARMONT et P. POCHET, intitulée comme ci-dessus et dans laquelle sont exposées plusieurs formules de traitement des plants de cotonnier devant permettre la production en grand de semences hybrides de première génération et l'adoption d'une méthode d'amélioration semblable à celle qui est pratiquée chez le maïs.

Notre Confrère répond ensuite aux questions que lui posent MM. W. Robyns et P. Brien, après quoi la Classe décide de publier cette note dans le *Bulletin* (voir p. 1606).

**XIII^e Colloque annuel sur les protides
des liquides biologiques**

Le *Secrétaire perpétuel* informe la Classe que le XIII^e colloque annuel sur les protides des liquides biologiques se tiendra à Bruges du 29 avril au 2 mai 1965.

Comme de coutume, M. P. Staner est désigné pour y représenter notre Compagnie.

Présentation des manuscrits

Voir p. 1474.

Comité secret

a) Les membres de la Classe, réunis en comité secret, émettent un avis conforme à la demande de M. A. Dubois qui, dans sa lettre du 27 novembre 1964, sollicite l'application, en ce qui le concerne, de l'article 4 des statuts (Elévation à l'honorariat).

Ils expriment à notre Confrère leur très vive gratitude pour son assiduité à nos séances et forment le vœu de le voir longtemps encore apporter à la Classe sa précieuse collaboration.

« Contribution à l'étude de l'action du gamétocide sélectif
FW 450 sur la fertilité mâle et femelle
de *Gossypium hirsutum*. Note préliminaire

De H. J.-E. Opsomer legt een nota voor van de HH. P. BOUHARMONT et P. POCHE, getiteld als hierboven en waarin verscheidene behandelingsformules van de katoenplanten beschreven worden, waardoor het mogelijk zou worden eerste-generatie-bastaardzaad op grote schaal voort te brengen en een veredelingsmethode toe te passen zoals deze die bij de maïs gebruikt wordt.

Onze Confrater beantwoordt vervolgens de vragen hem gesteld door de HH. W. Robyns en P. Brien, waarna de Klasse beslist deze nota in de *Mededelingen* te publiceren (zie blz. 1606).

**XIII^e jaarlijks colloquium over de protiden
der biologische vloeistoffen**

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat het XIII^e jaarlijks colloquium over de protiden der biologische vloeistoffen zal gehouden worden te Brugge van 29 april tot 2 mei 1965.

Zoals gewoonlijk wordt de H. P. Staner aangeduid om er ons Genootschap te vertegenwoordigen.

Indienen van handschriften

Zie blz. 1475.

Geheim comité

a) De leden der Klasse, vergaderd in geheim comité, brengen gunstig advies uit over de vraag van de H. A. Dubois die, in zijn brief van 27 november 1964, de toepassing verzoekt voor wat hem betreft, van artikel 4 der statuten (verheffen tot het erelidmaatschap).

Zij danken onze Confrater ten zeerste voor de regelmatigheid waarmee hij onze zittingen bijwoonde en drukken de hoop uit dat hij de Klasse nog lang zijn kostbare medewerking zal verlenen.

b) En vue de l'élection prévue pour la prochaine séance, les membres arrêtent ensuite une liste double pour la place vacante de membre titulaire et échangent leurs vues sur la désignation de deux associés.

c) Ils désignent enfin M. *J. Lepersonne* en qualité de vice-directeur de la Classe pour 1965. Il présidera l'Académie en 1966.

La séance est levée à 16 h 35.

b) Met het oog op de verkiezing, voorzien voor de volgende zitting, stellen de leden een dubbele lijst vast voor de openstaande plaats van titelvoerend lid en wisselen zij van gedachten over het aanwijzen van een geassocieerde.

c) Zij duiden tenslotte de H. J. *Lepersonne* aan als vice-directeur der Klasse voor 1965. Hij zal de Academie voorzitten in 1966.

De zitting wordt gesloten te 16 h 35.

P. Bouharmont et P. Pochet. — Contribution à l'étude de l'action du gamétocide sélectif FW 450 sur la fertilité mâle et femelle de *Gossypium hirsutum**

(Note préliminaire présentée par M. J.-E. Opsomer)

Le Laboratoire de Phytotechnie tropicale de l'Université de Louvain étudie actuellement l'action du gamétocide chimique sélectif FW 450 (1) sur plusieurs plantes. Ce produit a été utilisé avec un succès variable par divers auteurs pour induire la stérilité mâle chez de nombreux végétaux.

Les essais que nous avons entrepris dans ce même but sur *Gossypium hirsutum* ont donné des résultats encourageants.

Tout comme dans le cas du maïs, on désire exploiter pour le cotonnier le phénomène d'hétérosis manifesté par les plants hybrides de première génération, en croisant entre eux des pieds de variétés ou d'espèces différentes. Cette pratique peut présenter un grand intérêt économique dans certains pays producteurs de coton, dont l'agriculture est suffisamment évoluée.

Il est donc important, aussi bien pour réaliser les croisements nécessaires dans les travaux courants d'amélioration que pour la diffusion en grand de semences hybrides F₁ de cotonniers, de disposer d'une méthode rapide pour produire des plants présentant, au moins pendant une partie de leur vie, un taux suffisant de stérilité mâle. La méthode classique de castration offre en effet trop d'aléas et est très coûteuse lorsqu'il faut l'utiliser sur une grande échelle.

Déjà en 1950, R.H. MOORE [4] ** examinait les effets gamétocides de l'hydrazide maléique sur une vingtaine de plantes. En

* Recherches subventionnées par l'Institut pour l'Encouragement de la Recherche scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture (IRSIA).

** Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie *in fine*.

(1) Il s'agit de l'alpha-bêta dichloroisobutyrate de sodium, fabriqué par la Röhm & Haas Company de Philadelphie.

1957, EATON [2] utilisa le premier le FW 450 sur *G. hirsutum*. Après lui, Mc RAE et USDIN [3] vérifièrent la diffusion du gamétocide dans la plante au moyen du carbone 14. Mc GREGOR [1], puis ROUX et CHIRINIAN [7, 8, 9], ainsi que PATE et DUNCAN [5] abordèrent eux aussi de 1959 à 1961 le problème sous plusieurs de ses aspects. RICHMOND [6] fit en 1962 une étude très complète de la question. On peut trouver dans un rapport de la Röhm & Haas Company un bon compte rendu des travaux réalisés avec le FW 450 [10].

Nos travaux permettent de préciser qu'une pulvérisation de 4 cc de solution de FW 450 à 1,5 ou 2 % sur cotonniers jeunes, c'est-à-dire âgés de 75 à 80 jours (2) provoque une « mâle-stérilité » presque complète pendant 35 jours, soit du 20ème au 55ème jour après le traitement, se traduisant par l'indéhiscence des anthères. La diminution de la fertilité femelle est de l'ordre de 30 à 40 % seulement; une production de graines suffisante reste ainsi assurée.

Si on permet la pollinisation des cotonniers ainsi traités par des plants d'une variété différente, on a la quasi-certitude que les graines qui en résulteront seront hybrides.

Dans la mesure où on exige une moins grande rigueur dans la pureté des semences produites et où l'on peut s'accommoder d'un certain pourcentage de semences non hybrides, on a avantage à diminuer la force des traitements en réduisant soit les doses, soit les concentrations, soit encore les deux à la fois. On accroît par là même le rendement en semences des capsules récoltées. Le taux de graines non hybrides reste faible, même si on constate sur les plants traités la présence de quelques anthères déhiscentes, car le pollen qu'elles libèrent germe moins bien que le pollen normal.

On peut également provoquer un effet gamétocide plus complet, sans risquer de traumatiser les végétaux, en répétant des applications relativement faibles, une ou deux fois à 25 jours d'intervalle. Un traitement comportant trois pulvérisations ainsi

(2) Ceci vaut pour les conditions de nos serres et pour la variété utilisée. En conditions tropicales, il faudra appliquer le traitement plus tôt, car les plants fleurissent plus tôt.

espacées, à raison de 2 cc de solution à 1,5 %, assure une stérilité mâle pratiquement complète pendant 85 jours, soit dans nos essais du 30ème au 115ème jour après la première aspersion.

Précisons que les semences récoltées sur des cotonniers traités au FW 450 conservent intact leur pouvoir germinatif, du moins dans la gamme des doses et concentrations utilisables pour provoquer la « mâle-stérilité », sans affecter trop fortement la fertilité femelle et sans trop endommager les plants.

Tels sont les résultats susceptibles d'application pratique. Signalons en outre divers effets secondaires, provoqués en général par des traitements trop violents, qui ont été observés au cours de nos essais: brûlures sur les feuilles; suppression des floraisons; diverses modifications florales telles que: diminution du nombre d'anthères (nous avons observé une fleur avec une seule anthère), torsion du style, augmentation du nombre de pétales, réduction de la dimension des fleurs, apparition d'éta-mines pétaloïdes et de pétales staminiformes.

15 décembre 1964.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] BRANDES, G.A.: Report n° H-53 of cotton improvement conference (Beltwide Cotton Production Conference, Houston, Texas, Dec. 1958).
- [2] EATON, F.M.: Selective gametocide opens way to hybrid cotton (*Science*, 126: 1174-5, 1957).
- [3] MCRAE, D.H. et USDIN, V.R.: Preliminary studies with C¹⁴ labelled FW 450 on cotton (11th Ann. Cotton Impr. Conf. Houston, Dec. 1958. Proc. Cotton Defol. and Physiol. Conf., 59-66, 1958).
- [4] MOORE, R.H.: Several effects of maleic hydrazide on plants (*Science*, 112: 52-3, 1950).
- [5] PATE, J.B. et DUNCAN, E.N.: Evaluation of sodium 2,3 dichloroisobutyrate as a selective male gametocide in cotton (*Agr. Jl.*, 52, 9: 506-8, 1960).
- [6] RICHMOND, T.R.: Effects of sodium 2,3 dichloroisobutyrate on six characteristics of american Upland cotton) (*Crop Science*, 2, 1, 1962).
- [7] ROUX, J.-B. et CHIRINIAN, G.: Essais d'induction de la stérilité mâle sur cotonnier (*Coton et fibres tropicales*, 14, 3: 363-70, 1959).
- [8] ROUX, J.-B.: Considérations sur l'intérêt du coton hybride et les techniques possibles de production (*Coton et fibres tropicales*, 15, 3:376-82, 1960).
- [9] —: Contribution à l'étude d'un caractère de stérilité mâle chez le cotonnier (*Coton et fibres tropicales*, 16, 3: 309-11, 1961).
- [10] Progress report on FW 450, a chemical gametocide (Röhm and Haas Company, Philadelphia 5, PA. 1959).

CLASSE DES SCIENCES TECHNIQUES

Séance du 27 novembre 1964

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. P. *Evrard*, vice-directeur.

Sont en outre présents: MM. R. Bette, C. Camus, S. De Backer, I. de Magnée, E.-J. Devroey, P. Geulette, L. Tison, J. Van der Straeten, membres honoraire et titulaires; MM. P. Bourgeois, F. Bultot, J. Charlier, M.-E. Denaeyer, E. Frenay, P. Grosemans, A. Lederer, L. Pauwen, F. Pietermaat, A. Rollet, R. Spronck, R. Van Ganse, J. Verdeyen, associés; G. de Rosenbaum, correspondant, ainsi que M. M. Walraet, secrétaire des séances.

Absents et excusés: MM. L. Calembert, F. Campus, L. Jones, J. Lamoën, E. Mertens de Wilmars, R. Vanderlinden.

Décès de Jérôme Quets

Devant l'assemblée debout, M. P. *Evrard*, vice-directeur, évoque la mémoire de notre regretté confrère, *Jérôme Quets*, décédé à Louvain le 28 octobre 1964.

La Classe désigne M. J. *Van der Straeten* pour rédiger la notice nécrologique destiné à l'*Annuaire 1965*.

Les événements de Stanleyville

M. P. *Evrard* invite la Classe de se recueillir en souvenir des nombreuses victimes qui ont été massacrées en ces derniers jours, par les insurgés de la Province Orientale.

Il demande également une pensée émue à la mémoire des paracommandos belges et des soldats de l'armée nationale con-

KLASSE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN

Zitting van 27 november 1964

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de *H. P. Evrard*, vice-directeur.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. R. Bette, C. Camus, S. De Backer, I. de Magnée, E.-J. Devroey, P. Geulette, L. Tison, J. Van der Straeten, ere- en titelvoerende leden; de HH. P. Bourgeois, F. Bultot, J. Charlier, M.-E. Denaeyer, E. Frenay, P. Grosemans, A. Lederer, L. Pauwen, F. Pietermaat, A. Rollet, R. Spronck, R. Van Ganse, J. Verdeyen, geassocieerden; G. de Rosenbaum, correspondent, alsook de H. M. Walraet, secretaris der zittingen.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. L. Calembert, F. Campus, L. Jones, J. Lamoen, E. Mertens de Wilmars, R. Vanderlinden.

Overlijden van Jérôme Quets

Voor de rechtstaande vergadering brengt de *H. P. Evrard*, vice-directeur, hulde aan de nagedachtenis van onze betreurde confrater, *Jérôme Quets*, overleden te Leuven op 28 oktober 1964.

De Klasse wijst de *H. J. Van der Straeten* aan om de necrologische nota op te stellen, bestemd voor het *Jaarboek 1965*.

De gebeurtenissen te Stanleystad

De *H. P. Evrard* nodigt de Klasse uit ingetogen de talrijke slachtoffers te gedenken die nog de laatste dagen door opstandelingen der Oost-Provincie vermoord werden.

Hij vraagt eveneens een ontroerde herinnering aan de nagedachtenis der Belgische paracommando's en der soldaten van het

golaise qui ont été tués au cours des opérations de sauvetage à Stanleyville et à Paulis, et il exprime sa reconnaissance à tous ceux qui ont permis le sauvetage des centaines d'otages menacés de mort par les rebelles.

Communications administratives

- a) Honorariat et nominations: voir p. 1172.
- b) Règlement général: voir p. 1174.

Etude statistique du coefficient d'écoulement d'un bassin hydrographique

M. L. Pauwen résume le travail qu'il a rédigé sur ce sujet et dans lequel l'auteur établit la relation qui relie le coefficient d'écoulement et la température.

M. L.-J. Pauwen répond à des questions que lui posent MM. F. Bultot, I. de Magnée, R. Spronck, E.-J. Devroey, M. van de Putte, P. Evrard et R. Van Ganse.

La Classe décide de publier cette étude dans le *Bulletin* (voir p. 1616).

Le régime du Lualaba entre Kindu et Stanleyville

M. J. Charlier présente la communication intitulée comme ci-dessus et où notre Confrère, après avoir décrit les caractéristiques hydrographiques et hydrologiques du Lualaba, fournit des informations sur les hauteurs d'eau, les jaugeages et les niveaux et les débits du fleuve entre Kindu et Stanleyville.

Cette communication que la Classe décide de publier dans le *Bulletin* (voir p. 1624), est suivie d'un échange de vues auquel participent MM. J. Van der Straeten, R. Spronck, J. Verdeyen, E.-J. Devroey et M. van de Putte.

Manifestation d'hommage à M. F. Campus

M. P. Evrard, vice-directeur de la Classe des Sciences techniques, a représenté notre Compagnie à la manifestation d'hom-

Nationaal Congolees leger, die gedood werden bij de reddingsoperaties te Stanleystad en te Paulis. Hij drukt zijn dankbaarheid uit aan allen die de redding toelieten van de honderden gijzelaars die door de opstandelingen met de dood bedreigd werden.

Administratieve mededelingen

- a) Erelidmaatschap en benoemingen: zie blz. 1173.
- b) Algemeen Reglement: zie blz. 1175.

« Etude statistique du coefficient d'écoulement d'un bassin hydrographique »

De H. L.-J. Pauwen vat het werk samen dat hij over dit ontwerp opstelde en waarin hij de betrekking vaststelt die de afvloeingscoëfficiënt verbindt met de temperatuur.

De H. J.-L. Pauwen beantwoordt de vragen die hem gesteld worden door de HH. F. Bultot, I. de Magnée, R. Spronck, E.-J. Devroey, M. van de Putte, P. Evrard en R. Van Ganse.

De Klasse beslist deze studie te publiceren in de *Mededelingen* (zie blz. 1616).

« Le régime du Lualaba entre Kindu et Stanleyville »

De H. J. Charlier legt een mededeling voor getiteld als hierboven en waarin onze Confrater, na een beschrijving van de hydrografische en hydrologische karakteristieken van de Lualaba, inlichtingen verstrekt over de waterstanden, het volume, het peil en de afvoer van de stroom tussen Kindu en Stanleystad.

Deze mededeling, die de Klasse beslist te publiceren in de *Mededelingen*, wordt gevolgd door een gedachtenwisseling waaraan deelnemen de HH. J. Van der Straeten, R. Spronck, J. Verdeyen, E.-J. Devroey en M. van de Putte (zie blz. 1624).

Huldebetoon aan de H. F. Campus

De H. P. Evrard, vice-directeur der Klasse voor Technische Wetenschappen, vertegenwoordigde ons Genootschap op het hul-

mage à notre Président, M. le professeur *F. Campus*, qui s'est déroulée à Liège le 5 novembre 1964.

A cette occasion, M. *P. Evvard* a prononcé une allocution de circonstance au nom de l'ARSOM.

Prix HAILE SÉLASSIÉ I^{er}

Voir p. 1182.

Agenda 1964-65

Voir p. 1182.

Comité secret

a) Les membres, réunis en comité secret, prennent acte de la vacance d'une place de membre titulaire, par suite de l'élévation à l'honorariat de M. *R. du Trieu de Terdonck*, ainsi que de deux places d'associé.

b) Ils prennent ensuite connaissance de la lettre de M. *P. Kipfer*, en date du 21 crt, par laquelle notre Confrère demande à être démis de sa qualité d'associé de la Classe, « son activité s'étant de plus en plus écartée des problèmes d'outre-mer ».

La Classe émet un avis favorable à cette demande et prie le *Secrétaire perpétuel* d'exprimer à M. *P. Kipfer*, et ses regrets, et ses sentiments de gratitude pour la collaboration qu'il nous a apportée par le passé.

c) Conformément à l'article 8, 2^e alinéa du Règlement général, ils échangent enfin leurs vues sur la désignation, qui doit être faite à la séance du 18 décembre 1964, du vice-directeur de la Classe pour 1965.

La séance est levée à 16 h 15.

debetoon aan onze Voorzitter, de H. professor *F. Campus*, dat gehouden werd te Luik op 5 november 1964.

Bij deze gelegenheid hield de H. *P. Evrard* een gelegenheids-toespraak namens de K.A.O.W.

HAÏLE SÉLASSIÉ-Prijs

Zie blz. 1183.

Agenda 1965

Zie blz. 1183.

Geheim comité

a) De leden, vergaderd in geheim comité, nemen er nota van dat een plaats van titelvoerend lid openstaat, ingevolge het verheffen tot het erelidmaatschap van de H. *R. du Trieu de Terdonck*, evenals twee plaatsen van geassocieerde.

b) Zij nemen vervolgens kennis van de brief van de H. *P. Kipfer*, dd. 21 dezer en waardoor onze Confrater ontslag verzoekt als geassocieerde der Klasse, daar „zijn bedrijvigheid zich steeds meer verwijderde van de overzeese vraagstukken”. De Klasse brengt een gunstig advies uit over deze aanvraag en verzoekt de *Vaste Secretaris* de *H. Kipfer* zijn spijt uit te drukken, evenals gevoelens van dankbaarheid voor de medewerking die hij ons verleende.

c) Overeenkomstig artikel 8, 2e alinea, van het Algemeen Reglement, wisselen zij tenslotte van gedachten over het aanwijzen, dat tijdens de zitting van 18 december dient te gebeuren, van de vice-directeur der Klasse voor 1965.

De zitting wordt gesloten te 16 h 15.

L.-J. Pauwen. — Etude statistique du coefficient d'écoulement d'un bassin hydrographique

L'eau joue un rôle de plus en plus important dans l'économie générale d'un pays. Il est du plus haut intérêt de connaître les quantités d'eau dont une région peut disposer, non seulement annuellement, mais aussi mensuellement. Les projets d'irrigation, de mise en valeur agricole de vastes régions, d'installations hydro-électriques, etc., en dépendent.

En général, on ne dispose dans ce domaine que de données très fragmentaires. Les mesures de débit des rivières qui sillonnent la région à étudier sont en général rares ou inexistantes.

Très souvent, on doit se contenter de mesures effectuées sur d'autres rivières dont le bassin hydrographique est plus ou moins similaire. Trouver un tel bassin est en général malaisé. En effet, le coefficient d'écoulement d'un bassin hydrographique dépend de multiples facteurs: hauteur d'eau tombée, relief, nature du sol et de la végétation, température, altitude, etc. La simple énumération de ces facteurs montre la complexité du problème et le danger de l'assimilation de deux bassins, même voisins.

Nous nous proposons de montrer que la mesure des débits d'un bassin versant pendant un très petit nombre d'années, permet d'en déterminer les débits pendant une longue période, pourvu que l'on connaisse, pour ce bassin, les quantités d'eau tombées et les températures se rapportant à la même période.

Le procédé que nous préconisons est fondé sur la corrélation qui existe entre le coefficient d'écoulement et la température. Il résulte de l'étude d'un cas particulier, celui du bassin de l'Ourthe supérieure à l'amont d'Engreux. Ce procédé est applicable, sans aucune restriction, à un bassin hydrographique quelconque, tout au moins pour les régions tempérées.

Nous disposons des données suivantes:

1° des débits mensuels de l'Ourthe supérieure mesurés à Engreux pendant la période 1889-1895 et publiés par G. DUVIGNEAUD, ingénieur des Ponts et Chaussées, dans le tome XX, 1^{re} et 2^e fascicules des *Annales des Travaux publics de Belgique*, année 1919.

L'Administration des Ponts et Chaussées avait installé un déversoir dans le lit de l'Ourthe à Engreux. Combinant des mesures directes de débit avec des mesures à des échelles hydro-métriques, DUVIGNEAUD en déduisit les débits de l'Ourthe à Engreux. Ces débits figurent dans le *tableau I*. Ils sont exprimés en décilitres/seconde par kilomètre carré de bassin versant.

TABLEAU I. — Débits de l'Ourthe à Engreux en décilitres/seconde par km²

Année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1889	081	221	290	217	134	081	070	123	087	123	141	216
1890	340	178	156	181	131	076	077	060	047	083	408	157
1891	139	127	234	284	174	163	132	108	069	057	072	325
1892	338	423	146	096	058	033	025	019	026	058	086	202
1893	191	643	261	078	045	034	040	029	036	147	222	258
1894	281	390	267	110	103	099	063	084	096	287	345	215
1895	281	187	389	237	125	083	060	058	025	045	097	429

2° des mesures pluviométriques et de températures effectuées par le Service météorologique de Belgique à Bastogne, Beauplateau, Libramont et Gouvy, pendant la même période.

Dans les tableaux *II* et *III*, nous donnons respectivement les moyennes d'eau recueillies et les températures mensuelles en ces quatre stations.

En ce qui concerne le *tableau II*, nous remarquerons:

a) Que les quantités d'eau tombées publiées par l'Institut météorologique ont été multipliées par le facteur 1,175 pour tenir compte du fait que les pluviomètres employés à l'époque étaient situés à 1,50 m environ au-dessous du sol;

b) Qu'un petit nombre de données pluviométriques ont été quelque peu modifiées, des pluies importantes tombées pendant

TABLEAU II. — Moyenne des hauteurs d'eau recueillies à Gouvy-Beauplateau, Bastogne et Libramont

Année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1889	28	102	60	58	155	107	142	142	84	73	57	50
1890	113	35	75	65	67	102	139	119	29	129	182	28
1891	48	4	110	69	126	171	137	118	60	57	68	192
1892	145	104	56	28	38	74	70	66	80	137	53	55
1893	90	171	42	2	42	46	135	44	104	200	87	88
1894	80	102	70	77	49	114	111	112	105	112	130	96
1895	107	25	113	77	94	107	109	98	4	98	110	140

TABLEAU III. — Températures mensuelles moyennes aux stations de Beauplateau, Bastogne et Libramont

Année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1889	-1,4	-3,2	0,7	5,6	13,7	17,2	14,7	13,7	11,1	6,7	2,7	-3,3
1890	2,3	-1,7	2,0	5,5	12,2	12,5	13,5	14,5	12,5	6,9	2,5	-6,3
1891	-5,2	0,5	2,4	4,1	10,5	13,8	14,4	13,4	13,7	9,4	1,7	1,5
1892	-1,9	0,7	0,3	7,1	11,7	14,1	14,0	16,4	12,6	6,0	5,4	-2,9
1893	-5,2	1,9	4,8	10,8	11,8	14,4	16,3	16,5	11,3	8,7	1,5	-0,5
1894	-1,7	0,7	4,6	10,0	9,5	13,0	16,2	14,4	11,5	7,6	4,7	0,9
1895	-4,5	-8,1	1,0	7,9	11,4	14,4	15,3	15,6	16,2	6,6	5,2	-0,2

les deux derniers jours du mois, et qui sont portées dans les statistiques de l'Institut météorologique à l'actif de ce mois, ayant influencé, pour leur majeure partie, les débits du mois suivant.

Calcul des coefficients d'écoulement

Ces coefficients d'écoulement ont été calculés par la formule

$$C = 0,0864 \cdot \frac{D \cdot d}{H}$$

où D représente le débit par kilomètre carré exprimé en litres;
 d le nombre de jours du mois;

H la hauteur d'eau recueillie pendant le mois, exprimée en millimètres.

Les valeurs des coefficients d'écoulement ainsi calculés figurent dans le *tableau IV*, où ils sont exprimés en pour-cent.

TABLEAU IV. — Coefficients d'écoulement

Année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1889		81		97	23	20	13	23	27	45	64	—
1890		85		73	52	19	15	14	42	17	58	—
1891		89		107	37	25	26	24	28	27	27	—
1892		65		89	41	12	10	8	8	11	42	—
1893		92		—	29	19	8	18	9	20	66	—
1894		92		37	56	23	15	20	24	68	69	—
1895		81		80	35	20	15	16	—	12	23	82

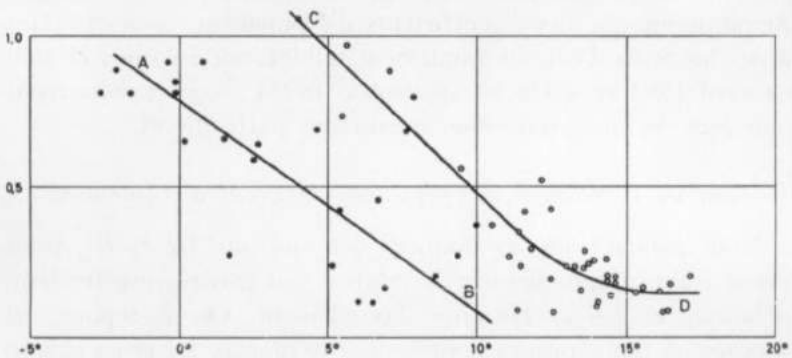
Remarquons que nous avons calculé un coefficient d'écoulement mensuel moyen pour les périodes, décembre de l'année précédente — janvier, février, mars de l'année suivante, les débits correspondant à ces périodes étant fortement perturbés par la présence de neiges, leur fonte et de longues périodes de gel. Remarquons que deux coefficients d'écoulement, correspondant à des hauteurs d'eau anormalement faibles, ont été omis (2 mm en avril 1893 et 4 mm en septembre 1895). Nous examinerons plus loin ces deux moyennes mensuelles particulières.

Tableau de corrélation température-coefficient d'écoulement

Nous fondant sur les données des *tableaux III* et *IV*, nous avons établi graphiquement la relation qui existe entre les températures et les coefficients d'écoulement. On a reporté en abscisses les températures données par le *tableau III* et en ordonnées les coefficients d'écoulement correspondants du *tableau IV*. Chaque groupe de valeurs température-coefficient d'écoulement est représenté par un point.

L'année a été divisée en deux périodes, l'une que nous appelons hivernale, allant d'octobre à mars inclus, l'autre, estivale, allant d'avril à septembre inclus. Les points du diagramme correspondant à la période estivale sont représentés par un cercle plein, ceux de la période hivernale par une circonférence. On constate que les points estivaux et les points hivernaux forment deux groupes nettement séparés, ce qui s'explique aisément, car pendant la période hivernale il y a infiltration dans le sol, voire le profond sous-sol, et pendant la période estivale la nappe souterraine s'écoule en tout ou partie vers la rivière.

On constate que l'ensemble des points hivernaux se distribue suivant un alignement qui peut être supposé rectiligne. Appliquant la méthode de la corrélation linéaire, nous avons calculé l'équation de la droite qui exprime le coefficient d'écoulement en fonction de la température. Elle est représentée en *AB* sur le graphique. D'autre part, le coefficient de PEARSON est égal à 0,82 et au seuil 5 % est compris entre 0,69 et 0,86, ce qui indique qu'il existe une corrélation nettement marquée entre les deux phénomènes. Quant aux points estivaux, nous avons calculé les moyennes températures et coefficients d'écoulement des colonnes 5° - 10°, 10° - 12°5, 12°5 - 15 et supérieure à 15° et tracé l'alignement courbe qui passe au mieux par ces points; d'où la courbe *CD* qui donne graphiquement la loi de variation du coefficient d'écoulement en fonction de la température.



GRAPHIQUE 1. — Relation entre les températures et les coefficients d'écoulement.

Emploi du diagramme

Le diagramme ci-dessus peut être établi pour toute rivière des régions tempérées dont on a mesuré les débits pendant quelques années ainsi que les hauteurs d'eau tombées et les températures pendant la même période.

Supposons que pour le même bassin hydrographique, mais une autre période, on dispose des moyennes mensuelles des températures et des hauteurs d'eau tombées. Il suffira de porter ces températures sur le diagramme en question et de lire les coefficients d'écoulement correspondants sur la courbe hivernale ou

estivale suivant le mois considéré. Partant du H donné et du C ainsi déterminé, on calculera les débits mensuels.

Etant donné que l'on dispose de longues séries de mesures pluviométriques et de températures pour de très larges régions du globe, on pourra, de façon aisée et rapide, calculer de longues séries de débits pour les rivières de ces régions.

Faibles hauteurs d'eau

En ce qui concerne les faibles hauteurs d'eau, nous considérons deux périodes dans l'année :

- a) La période avril-mai;
- b) La période juin à septembre.

L'examen des résultats numériques montre que le procédé que nous venons d'exposer est applicable lorsque les hauteurs d'eau mensuelles recueillies sont supérieures à 20 mm. Dans le cas de hauteurs d'eau mensuelles inférieures à 20 mm, les débits obtenus sont trop faibles et nous proposons un procédé fondé sur les considérations ci-dessous.

Pour chaque mois de la période hivernale on a

$$D = H - E - R \quad (1)$$

où D représente le débit, R l'eau qui s'infiltre dans le sol, les deux exprimés en hauteur d'eau, H la hauteur d'eau recueillie et E la hauteur d'eau évaporée.

Puisque l'on a $D = H.C$

la formule (1) devient

$$R = H(1 - C) - E \quad (2)$$

Pour la période 1889-1895 et le bassin de l'Ourthe supérieure, D et H sont connus, donc C . Si l'on connaissait E ou pourrait calculer R pour chacun des mois de la période hivernale.

Différentes formules ont été proposées pour le calcul de E en fonction des conditions atmosphériques, spécialement la température et l'humidité de l'air. Toutes sont d'un emploi délicat, car les hypothèses admises sont loin d'être réalisées sur le terrain.

En outre, elles ne tiennent pas compte des conditions physiques du bassin hydrographique: nature du terrain, nature de la végétation, pentes, etc. Cependant, on peut admettre qu'elles fournissent des résultats suffisants lorsque les températures sont faibles, disons inférieures à 8°, car dans ces conditions, les hauteurs d'eau évaporées sont faibles; les erreurs absolues commises sont donc faibles.

Pour le calcul de E pendant la période hivernale, nous avons adopté la formule de SERRA:

$$E = 22,5 \left(\frac{1 - \varepsilon}{0,25} \right) \left(1 - \frac{\tau^2}{1\ 000} \right) e^{0,044 \theta}$$

où

E représente la hauteur d'eau évaporée mensuellement;

θ la température moyenne du mois considéré;

τ la demi-différence des températures mensuelles extrêmes;

ε le degré hygrométrique moyen de l'air.

Les données publiées par l'Institut royal météorologique pour la période 1889-1895 et la région de l'Ourthe supérieure montrent que $\tau = 12^\circ$ et $\varepsilon = 0,90$ pour les périodes hivernales. Dans ces conditions, l'évaporation mensuelle moyenne pendant ces périodes est de 9 mm seulement. Malgré les inconvénients signalés plus haut, on pourra donc admettre les résultats fournis par la formule de SERRA, tout au moins pour la période hivernale. L'erreur commise ne peut être que faible.

En nous fondant sur la formule (2), nous avons évalué la somme des R pour chaque période hivernale et avons obtenu les résultats ci-dessous :

Hiver 1889-90	67 mm
90-91	78 mm
91-92	192 mm
92-93	116 mm
93-94	166 mm
94-95	88 mm

a) *Période avril-mai*

L'examen des *tableaux I et II* montre que lors de précipitations mensuelles inférieures à 20 mm, la rivière débite une quantité d'eau égale à 20 % de la somme des *R* qui précède.

b) *Période juin à septembre*

Enfin, pendant la période juin à septembre, toute hauteur d'eau mensuelle inférieure à 20 mm, correspond un débit équivalent à une lame liquide de 10 mm d'épaisseur épandue sur tout le bassin hydrographique.

Remarquons que pour la période 1889-1895, les deux dernières règles ci-dessus n'auraient été appliquées que deux fois, la première pour avril 1893, la seconde pour septembre 1895.

RESULTATS

Nous avons appliqué la méthode préconisée aux années 1889-95 et avons comparé les débits mensuels ainsi calculés aux débits mensuels mesurés. L'écart quadratique moyen des différences entre ces deux valeurs est de ± 20 décilitres/seconde par km^2 , c'est-à-dire de l'ordre de 12 % du débit mensuel moyen.

Le 27 novembre 1964.

J. Charlier. — Le régime hydraulique du Lualaba entre Kindu et Stanleyville

1. INTRODUCTION

Le Lualaba [4] * prend sa source aux confins de la Rhodésie et du Congo, près de la crête de partage des eaux entre les bassins du fleuve Congo [5], qui rejoint l'océan Atlantique, et du fleuve Zambèze, tributaire de l'océan Indien.

Il coule dans la direction générale du Sud au Nord jusqu'aux abords de Stanleyville, située à environ 2 140 km de la source; en aval de Stanleyville, le fleuve est appelé Congo et il rejoint l'océan Atlantique à Banana, après un parcours total de 4 370 km environ.

Entre la source et Stanleyville, le Lualaba présente 5 tronçons nettement distincts.

Jusqu'à Bukama, le fleuve est de faible largeur, son cours présente de nombreux rapides et le courant y est fort violent; la navigation est impossible.

Le second tronçon, long de 645 km environ, s'étend de Bukama à Kongolo; la navigation y est possible, mais elle est souvent difficile à cause de la présence de bancs de sable aux basses eaux, et de végétation aquatique flottante aux hautes eaux.

Le troisième tronçon, entre Kongolo et Kindu, présente quelques parties navigables d'intérêt secondaire et d'autres parties parsemées de rapides violents et infranchissables, en aval de Kongolo notamment.

Entre Kindu et Ponthierville s'étend le quatrième tronçon, navigable de bout en bout sur 300 km environ de longueur.

* Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie *in fine*.

Enfin, le dernier tronçon, entre Ponthierville et Stanleyville, d'une longueur de 120 km environ, présente plusieurs groupes de rapides importants, séparés par des petits biefs calmes accessibles aux unités légères.

Les caractéristiques du régime du Lualaba peuvent se résumer comme suit:

1° Lualaba en amont et jusqu'à Kindu: régime subtropical Sud avec maximum fin avril et minimum fin octobre; débits extrêmes à Kindu, 500 et 10 000 m³/s;

2° Rivière Elila: régime subtropical Sud avec maximum en mars et minimum en septembre; débits extrêmes, 200 et 2 000 m³/s;

3° Rivières secondaires entre l'Elila et l'Ulindi: régime subtropical Sud à tendance équatorial; deux maxima en décembre-janvier et avril; minimum principal en septembre, minimum secondaire en février; débits extrêmes, 0 et 1 000 m³/s;

4° Rivière Ulindi: régime subtropical Sud à tendance équatorial; deux maxima en décembre-janvier et avril-mai; minimum principal en septembre, minimum secondaire en février; débits extrêmes, 0 et 3 500 m³/s;

5° Rivière Lowa: régime équatorial à tendance Sud; deux maxima en novembre-décembre et avril; minimum principal très marqué en juillet-août, minimum secondaire en février; débits extrêmes, 500 et 5 000 m³/s;

6° Rivières secondaires entre Lowa et Ponthierville: régime équatorial; deux maxima en novembre-décembre et avril; deux minima en juillet et février; débits extrêmes, 0 et 1 500 m³/s;

7° Rivière Maïko: régime équatorial à tendance Nord; deux maxima en novembre et avril; minimum principal en février, minimum secondaire en juillet; débits extrêmes, 0 et 1 500 m³/s;

8° Lualaba entre Kindu et Stanleyville: le régime du fleuve est la somme des régimes de ses tributaires. Jusqu'à Kowe, confluent de l'Ulindi, régime subtropical Sud avec un seul maximum en avril-mai et un seul minimum en octobre-novembre. En aval de Kowe, régime équatorial à prépondérance Sud: deux maxima en avril-mai et novembre, deux minima en juillet-août et février.

Lorsqu'on se déplace de Kindu vers l'aval, le minimum principal avance, allant de fin octobre début novembre à début juillet; ce minimum principal n'a donc pas lieu toujours partout en même temps.

Pour les hautes eaux, le maximum principal d'avril-mai se propage de Kindu à Stanleyville.

Le maximum secondaire de novembre-décembre et le minimum secondaire de février n'ont lieu qu'en aval de Kowe et sont parfois peu marqués.

La crue de fin 1961 et début 1962 a bouleversé ces constatations; le maximum de décembre 1961 a atteint et même dépassé celui de mai 1962; cette crue fut exceptionnelle non seulement par son amplitude, mais encore par la date à laquelle le maximum de débit se produisit [6].

2. LE BIEF KINDU-PONTHIEVILLE

De tout temps, la navigation entre Kindu et Ponthierville a été difficile et parfois précaire aux basses eaux, par suite de la présence de bancs de sable et aussi de bancs rocheux assez nombreux.

Le long des rivières naturelles navigables, les mouillages sont connus en principe par la lecture d'échelles de brassiage; lorsque le régime est régulier et non perturbé par des affluents importants, la lecture d'une seule échelle peut suffire pour connaître les niveaux d'eau et par conséquent les mouillages en tous les points d'un tronçon parfois très long; c'est ce que l'on constate par exemple entre Bukama et Kongolo où les échelles de Bukama, Mulongo, Ankoro et Kabalo peuvent servir de référence pour des sections de près de 100 km de longueur.

Entre Kindu et Ponthierville, par contre, il a toujours été malaisé de connaître et surtout de prévoir les niveaux d'eau pour des sections de quelque étendue, à cause du régime irrégulier observé en aval de Kindu. Dans cette région, le fleuve reçoit 3 affluents très importants qui sont successivement:

— L'Elila, confluent à Elila, 27 km en aval de Kindu;

- L'Ulundi, confluent à Kowe, 120 km en aval d'Elila;
- La Lowa, confluent à Lowa, 28 km en aval de Kowe.

Ces trois affluents proviennent de la région Ouest du lac Kivu et ont un régime capricieux et fort différent de celui du Lualaba supérieur.

Leur influence se fait sentir dès les premiers kilomètres en aval de Kindu et l'on peut dire que le régime du Lualaba en aval de Kindu est plus fonction des régimes des affluents que de celui de la partie supérieure du fleuve.

Le diagramme des hauteurs d'eau est assez régulier à Kindu, surtout pendant la décrue, mais il devient de plus en plus saccadé lorsqu'on se déplace vers l'aval. L'influence des apports des affluents se remarque déjà en amont de leurs confluent, les remous dus aux affluents se propageant vers l'amont dans le cours du fleuve Lualaba.

Afin de lever ces incertitudes, il a fallu procéder à des observations systématiques des niveaux d'eau en 18 endroits différents.

Un grand nombre d'observations antérieures s'étant révélées inexactes et leur étude statistique faisant perdre un temps appréciable, on eut recours systématiquement au place de limnigraphes enregistreurs, les erreurs de mesure sont ainsi presque totalement éliminées.

On a pu diviser le bief Kindu-Ponthierville en 8 sections:

1. Kindu — amont de Malonga	: 4 km
2. Amont de Malonga — Elila	: 23 km
3. Elila — aval de Kasuku	: 100 km
4. Aval de Kasuku — Kowe	: 20 km
5. Kowe — Tubila	: 16 km
6. Tubila — Lowa	: 12 km
7. Lowa — Lilo	: 95 km
8. Lilo — Ponthierville	: 30 km

Longueur totale Kindu-Ponthierville : 300 km

Dans les sections impaires, le régime est uniquement fonction de celui existant à l'extrémité amont; il y a concordance entre lectures d'échelles en des endroits différents, ces lectures étant

observées en des moments différant de la durée de propagation d'une perturbation entre ces endroits.

Ces sections s'apparentent aux tronçons déjà cités du bief Bukama-Kongolo et ce seront les échelles situées aux extrémités amont, c'est-à-dire Kindu, Elila, Kowe et Lowa, qui serviront de référence.

Dans les sections paires, par contre, le régime est fonction à la fois de celui du fleuve en amont de ces sections et de celui des affluents arrivant en aval; il n'y a plus concordance directe entre lectures d'échelles situées le long du fleuve et il faut établir des tableaux de correction pour tenir compte de cette interdépendance des régimes du fleuve et des affluents; dans ces sections, la perturbation occasionnée par les affluents ayant sa plus grande amplitude à l'extrémité aval, ce seront les échelles situées à ces extrémités, c'est-à-dire les échelles d'Elila, Kowe, Lowa et Ponthierville, qui serviront de référence.

Le *tableau I* fournit les concordances de niveau entre les postes d'observations limnimétriques du bief Kindu-Ponthierville pour des corrections nulles correspondant à des débits nuls pour les divers affluents.

Le *tableau II* indique les corrections à appliquer aux valeurs trouvées au moyen du tableau précédent, pour tenir compte du débit des affluents.

Un exemple fera comprendre le mécanisme de ces deux tableaux; nous supposons vouloir connaître le niveau à Malonga au temps t ; il faut connaître pour cela les niveaux à Kindu au temps $(t-2)$ heures et à Elila au temps $(t+5)$ heures; les valeurs 2 et 5 heures sont celles des durées de propagation entre Kindu et Malonga d'une part, Malonga et Elila d'autre part.

Soient 2,50 m et 1,84 m ces lectures; au moyen du *tableau I*, on trouve que la lecture fictive (correction nulle) à Malonga au temps t correspondant à la lecture 2,50 m à Kindu au temps $(t-2)$ est de 2,59 m; la lecture fictive à Elila au temps $(t+5)$ correspondant à la même lecture à Kindu est de 1,04 m; la lecture réellement observée à Elila au temps $(t+5)$ fut 1,84 m au lieu de 1,04 m; il faut donc ajouter 0,80 m à la lecture fictive

TABLEAU I. — Concordances des niveaux et durées *t* de propagation du bief Kindu-Ponthierville

Station	km	t	niveau d'eau en cm										
			50	100	150	200	250	300	350	400	450	500	550
Kindu	300	0	50	100	150	200	250	300	350	400	450	500	550
Malonga	295	2	33	89	146	203	259	314	366	419	468	518	568
Elila	273	7	-30	-7	25	64	104	144	182	216	251	288	324
Elila	273	7	0	50	100	150	200	250	300	350	400	450	
Lokandu	249	14	-07	43	99	158	217	278	343				
Waïka	234	19	-18	40	117	187	260	325					
Kailenge	220	21	-28	39	107	177	247	314					
Maboka	192	26	-19	34	90	148	209	271					
Kasuku	181	29	-38	26	84	143	208	275					
Kowe	153	33	-72	-17	34	88	147	206	262	313	362	407	
Kowe	153	33	0	50	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Tubila amont	139	36	68	98	146	196	246	296	345	395	442	493	544
Tubila aval	136	36	42	98	149	200	250	299	349	398	446	498	549
Lowa	125	38	10	48	90	136	183	230	275	320	365	406	449
Lowa	125	38	0	50	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Bavili	95	43	-53	2	57	110	160	207	252	299	346	395	
Kilindi	92	43	-37	8	57	104	148	190	231	274	318	362	
km 75	75	48	-29	17	71	121	170	216	261	307	354	402	
Kirundu	51	52	-31	15	68	120	173	221	269	317	365	413	
Lilo	30	57	-12	38	89	140	195	246	295	343	390	438	
Ponthierville	0	64	-115	-14	71	142	205	259	309	355	398	438	475

TABLEAU II. — Corrections de concordance en cm, pour le bief Kindu-Ponthierville

Section 2	Elila	0	20	40	60	80	100	120	140	150
	Malonga	0	3	6	10	13	16	19	22	24
Section 3	Kasuku	0	20	40						
	Maboka	0	13	27						
	Kailenge	0	12	24						
	Waïka	0	10	20						
	Lokandu	0	0	0						
Section 4	Kowe	correction pouvant atteindre 250 cm								
Section 6	Lowa		20	40	60	80	100	120	140	150
	Tubila aval		0	2	4	7	12	19	27	31
	Tubila amont		0	0	0	1	4	8	12	14
Section 8	Ponthierville	0	20	40	60	80	90			
	Lilo	0	0	4	9	16	20			

d'Elila pour retrouver la lecture réelle; ces 0,80 m constituent la correction pour Elila et au moyen du *tableau II*, on trouve que la correction correspondante pour Malonga est 0,13 m.

Le niveau à Malonga au temps t sera égal à
 $2,59 + 0,13 = 2,72$ m.

On constate que l'on pourrait déterminer les niveaux d'eau tout le long du bief Kindu-Ponthierville en observant les niveaux aux 5 échelles de Kindu, Elila, Kowe, Lowa et Ponthierville.

Ces lectures ne sont pas tout à fait suffisantes pour calculer avec précision les niveaux d'eau en tous les points du bief, car il existe d'autres perturbations non négligeables en deux sections:

1° Entre Elila et Kasuku, on a constaté parfois des écarts de concordance pouvant atteindre 40 cm à Kasuku; leur amplitude va en diminuant d'aval en amont; l'écart maximum vaut 40 cm à Kasuku, 27 cm à Maboka, 24 cm à Kailenge, 20 cm à Waïka; l'écart est nul à Lokandu où la concordance est toujours parfaite avec Elila.

2° En aval de Lowa, on constate parfois des écarts de concordance pouvant atteindre 10 cm au maximum, à partir de Bavili située à 30 km en aval de Lowa.

Ces perturbations sont dues aux petits affluents et aux pluies locales dont les effets conjugués sont suffisants pour modifier dans une faible mesure le régime du fleuve sur des tronçons de quelque étendue.

3. LE TRONÇON DE PONTIERVILLE À STANLEYVILLE

Parmi les objectifs du Service des Voies navigables du Congo pour la décennie 1960-1970 figurait l'étude des moyens propres à assurer la navigation sans solution de continuité entre Léopoldville et Kindu; dès 1955, une étude du régime du Lualaba entre Ponthierville et Stanleyville fut entreprise par une brigade hydrographique du Service des Voies navigables.

Le régime du Lualaba en aval de Ponthierville jusqu'aux chutes de Stanleyville est fort voisin de celui de la partie aval du bief Kindu-Ponthierville. Une seule perturbation est à signaler; elle est due à la rivière Maïko dont le confluent est situé à Wanie Rukula, à 68 km en aval de Ponthierville.

L'importance respective des apports du Lualaba et de la Maïko à Wanie Rukula étant fort différente, la perturbation due à cette rivière ne se propage guère en amont du confluent.

A l'aval des chutes de Stanleyville, le régime est perturbé par celui des affluents du cours supérieur du fleuve Congo et notamment par le régime de la rivière Lindi, ce dernier étant lui-même artificiellement perturbé par les manœuvres des vannes du barrage de la rivière Tshopo qui est un sous-affluent du fleuve Congo.

On peut donc diviser le tronçon du Lualaba entre Ponthierville et Stanleyville en 4 sections dont la numérotation suivra celle établie pour le bief Kindu-Ponthierville:

9. Ponthierville — amont de Wanie Rukula	: 60 km
10. Amont de Wanie Rukula — Wanie Rukula	: 8 km
11. Wanie Rukula — amont chutes Stanleyville	: 50 km
12. Aval des chutes de Stanleyville	: 2 km
Longueur totale Ponthierville-Stanleyville	: 120 km

L'examen statistique des observations faites depuis 50 ans environ à l'échelle de Stanleyville n'a pas permis de déterminer avec précision le régime du Lualaba en amont des chutes, car l'échelle de Stanleyville est située dans une section où le régime est influencé par les conditions d'aval; ce fait malencontreux fit perdre tout le bénéfice escompté au début de l'étude par l'exploitation de ces anciennes observations, et on dut choisir une autre station limnimétrique, située en amont des chutes, comme référence pour la section 11.

Pour rester conforme avec ce qui est dit au chapitre 2, l'échelle de Wanie Rukula, située à l'extrémité amont de cette section aurait dû être choisie comme échelle de référence; pour des questions de facilité d'accès et de surveillance, on a pris pour

référence une échelle placée juste en amont des chutes de Stanleyville.

Le *tableau III* fournit les concordances de niveau pour l'ensemble du tronçon du Lualaba entre Ponthierville et Stanleyville; l'établissement de ce tableau a nécessité le placement et l'observation systématique de 30 postes limnimétriques ou limnigraphiques.

Les colonnes verticales du *tableau III* donnent directement les concordances de niveau depuis Ponthierville jusque Stanleyville sans tenir compte des corrections dues aux rivières Maïko et Lindi. Ces corrections doivent être déterminées pour Stanleyville amont et Stanleyville aval au moyen de lectures directes en ces postes; lorsque ces corrections sont ainsi connues, on peut par interpolation corriger les concordances jusque Wanie Rukula. Il n'y a jamais de correction de concordance entre Ponthierville et Baniasongo, située à 12 km en amont de Wanie Rukula.

4. DÉBITS DU LUALABA

Une campagne systématique de mesure des débits du Lualaba et de ses principaux affluents fut entreprise entre 1952 et 1954 sous la direction du soussigné [2].

De nouvelles mesures des débits ont été faites entre Kindu et Ponthierville pendant les hautes eaux de 1957 et pendant les basses eaux de 1959, c'est-à-dire à des niveaux se rapprochant ou dépassant les niveaux extrêmes observés jusqu'alors pour les sections de Kindu, Lowa et Ponthierville; d'autres mesures furent faites à Stanleyville, à l'amont et à l'aval des chutes; le *tableau IV* fournit tous les renseignements à ce sujet.

En outre, on a procédé à une série de mesures des vitesses en différents points sur verticales, de façon à calculer les rapports entre vitesses moyennes et vitesses superficielles; les résultats trouvés ont permis de corriger les valeurs données antérieurement pour les débits à Lowa et Ponthierville; pour ces deux sections, les rapports entre vitesses moyennes et vites-

Tableau III. — Concordances de niveau et durées *t* de propagation pour le tronçon du Lualaba entre Ponthierville et Stanleyville.

Station	km	t	Niveaux d'eau en cm												
			50	100	150	200	250	300	350	400	450	500	550		
Ponthierville	120	0	— 50	0	50	100	150	200	250	300	350	400	450	500	550
Iriba	117	0	— 42	13	73	133	188	242	291	337	386	434	480	526	571
Kolulu	115	2	60	87	117	148	181	226	294	401	482	517	587	657	722
Iteta	112	2	97	125	154	184	222	279	356	436	513	587	657	724	789
Tshondua	110	2	— 52	8	68	121	177	255	348	431	511	584	654	719	784
Banyingiri	109	2	— 337	— 242	— 152	— 67	18	109	203	291	375	450	522	593	658
Bamanga	106	7	— 6	16	40	64	94	130	189	260	345	428	509	587	662
Okie	105	7	49	80	112	147	183	226	280	335	394	457	518	574	624
Baniamumbu	91	10	50	75	100	125	154	186	229	281	335	390	451	508	558
Gene gene	78	10	70	95	121	146	172	202	238	282	334	384	441	496	541
Bavomungu	73	11	46	74	101	129	158	190	231	279	328	380	436	487	527
Baniasongo	64	12	30	50	70	90	114	143	183	229	280	330	386	438	478
Wanie Rukula	52	12	73	96	120	145	175	209	245	289	335	387	439	486	533
Pombo	45	12	188	205	223	242	265	287	310	338	366	396	427	455	481
Mutshangani	40	12	76	102	130	160	192	225	260	302	347	403	459	510	559
Kilima	35	14	69	95	122	150	181	219	263	316	378	446	515	585	659
Batiapanga	27	14	63	84	107	132	165	204	247	296	347	405	463	517	566
Kaningo	18	17	— 39	— 15	11	40	73	111	151	198	248	306	363	414	460
Batikaduma	13	17	— 34	— 10	15	43	76	113	152	197	245	300	351	399	447
Akasua	5	17	— 4	15	35	56	80	107	136	170	203	239	278	313	347
Stanleyville amont	3	17	99	118	138	159	183	209	236	266	297	331	366	401	438
Bakongo	2	17	22	41	61	82	106	130	154	181	211	244	276	308	338
Stanleyville amont			Correction pouvant atteindre 40 cm (rivière Maïko)												
Stanleyville aval	0	19	17	50	84	120	163	210	259	316	375	440	506	573	639
Stanleyville aval			Correction supplémentaire pouvant atteindre 60 cm												

Tableau IV. — Résultats numériques des jaugeages.

	Date	Lecture échelle m	Largeur m	Section mouillée m ²	Profondeur max. m	Profondeur moyenne m	Vitesse moyenne cm/s	Débit m ³ /s
Kindu	11. 5.57	6,40	827	5 831	10,30	7,05	128	7 474
	29.10.59	1,06	724	1 333	3,50	1,84	55	736
Lowa	5. 5.57	4,98	929	8 095	11,80	8,71	142	11 503
	2. 9.59	0,66	853	4 343	7,40	5,09	62	2 676
Ponthierville	17. 5.57	4,81	646	7 956	19,80	12,32	147	11 726
Stanleyville amont (bras principal)	4. 4.57	3,77	749	5 891	14,70	7,86	164	9 685
	17. 4.57	4,15	751	6 268	15,20	8,35	188	11 768
	18. 6.57	3,26	748	5 249	14,00	7,02	153	8 038
	13. 9.57	2,09	743	4 571	15,00	6,15	102	4 676
	2.10.57	1,91	742	4 378	14,70	5,90	99	4 352
	14.10.57	2,41	744	4 871	15,20	6,55	113	5 506
	4.11.57	3,03	747	5 646	16,00	7,55	140	7 922
	30. 7.58	1,59	741	3 889	14,10	5,25	84	3 252
Stanleyville amont (bras secondaire)	4. 4.57	3,77	193	1 070	7,80	5,54	105	1 127
	17. 4.57	4,15	195	1 127	8,30	5,79	123	1 389
	18. 6.57	3,26	191	908	7,00	4,76	90	820
	4. 9.57	2,09	189	693	5,70	3,67	50	346
	13. 9.57	1,12	188	600	5,20	3,19	37	223
	14.10.57	2,41	189	708	5,70	3,75	52	367
	4.11.57	3,03	191	896	6,05	4,69	79	708
	—	1,00	Seuil rocheux émergeant en aval					0
Stanleyville aval	21. 4.55	4,05	683	5 889	14,50	8,80	128	7 508
	28. 4.55	3,50	680	5 508	15,40	8,30	110	6 055
	12. 5.55	5,04	688	6 555	15,80	9,72	139	9 123
	28. 5.55	2,92	676	5 212	14,10	7,71	114	5 803
	17. 6.55	2,49	664	4 617	13,60	7,42	105	5 160
	29. 6.55	1,51	643	4 153	11,80	6,55	94	3 901
	23.11.55	4,27	670	6 005	15,50	9,15	138	8 294
	6. 3.56	2,72	662	4 963	14,00	7,66	115	5 711
	23. 4.56	6,07	662	7 092	17,35	10,25	170	2 138
	27. 8.56	2,71	662	4 952	14,00	7,65	104	5 145

ses superficielles pour différentes verticales sont plus voisins de 0,85 que de 0,90, valeur adoptée en 1954 pour calculer les résultats des mesures de débits en ces deux sections [2, p.24].

Le *tableau V* fournit les valeurs corrigées pour les débits du Lualaba à Lowa et Ponthierville mesurés antérieurement à 1955 [2, tableaux VI et VII, p. 26].

Ces nouvelles données, jointes à l'exploitation méthodique des relevés limnimétriques et limnigraphiques permettent de

Tableau V. — Valeurs corrigées pour les débits du Lualaba à Lowa et Ponthierville.

Section	Date	Lecture échelle m	Vitesse moyenne cm/s	Débit [2, p. 26] m ³ /s	Vitesse moyenne corrigée cm/s	Débit corrigé m ³ /s
Lowa	2. 5.52	3,97	126,1	9 720	118,9	9 163
	27. 9.52	1,91	86,8	5 075	82,6	4 828
	12.11.52	2,87	104,6	7 900	98,6	7 447
	13. 3.53	3,55	116	8 424	109,6	7 962
	27. 5.53	2,03	89	4 940	84,7	4 699
	9. 1.54	2,84	111,2	6 825	106,3	6 527
	Ponthierville	7. 5.52	4,28	136,8	11 100	128
1.10.52		2,55	93,2	6 540	87,4	6 134
14.11.52		3,06	106,8	7 425	100,1	6 962
19. 3.53		2,84	100	6 620	94	6 223
1. 8.53		0,00	53	2 500	50,2	2 367
5. 8.53		0,76	64	3 360	60,4	3 169
16.10.53		1,61	85	4 800	80	4 518
11. 1.54		2,90	111	7 050	104,3	6 625

Tableau VI. — Prévisions des niveaux extrêmes (1960).

	Etiage convention- nel admis m	Début des observa- tions	Niveau minimum observé m	Niveau minimum prévu m	Niveau maximum observé m	Niveau maximum prévu m
Kindu	0,50	1912	0,00	0,50	6,40	6,40
Elila	— 0,10	1949	— 0,09	— 0,10	4,47	4,70
Kowe	— 0,20	1949	— 0,19	— 0,35	4,77	5,50
Lowa	0,10	1918	0,00	0,10	5,44	5,70
Ponthierville	— 0,50	1931	— 0,48	— 1,00	5,38	5,50
Stanleyville amont	1,00	1954	1,07	0,90	4,38	4,60
Stanleyville aval	0,60	1907	0,40	0,30	6,80	7,00

corriger ou d'établir les équations des courbes limnimétriques des débits pour diverses sections du Lualaba entre Kindu et Stanleyville. Dans ces équations, le niveau d'eau h à l'échelle locale est exprimé en mètres et le débit correspondant Q est exprimé en m³/s:

$$\text{Kindu: } Q = 407 + 104 h + 285 h^2 - 20 h^3$$

$$\text{Elila: } Q = 857 + 1057 h + 60 h^2 + 60 h^3 \text{ pour } h < 2$$

$$Q = -222 + 1857 h + 110 h^2 - 20 h^3 \text{ pour } h > 2$$

$$\text{Kowe: } Q = 1621 + 1220 h + 186 h^2 - 17 h^3$$

$$\text{Lowa: } Q = 1475 + 1613 h + 80 h^2$$

Ponthierville: $Q = 2440 + 945 h + 119 h^2 + 18 h^3$

Stanleyville amont $Q = -156 + 1968 h + 168 h^2 + 30 h^3$

Stanley aval $Q = 3004 + 326 h + 194 h^2$

L'écart entre les valeurs des débits mesurés sur le terrain et les valeurs calculées au moyen des formules précédentes est toujours inférieur à 5 % de ces dernières valeurs.

5. NIVEAU D'EAU ET DÉBITS EXTRÊMES

D'après l'*Annuaire hydrologique* [3], le minimum observé à Kindu aurait été 0,00 m; ce minimum paraît trop bas; en effet, durant 4 années consécutives, de 1913 à 1916, le minimum aurait été inférieur à 0,50 m et plus jamais depuis 1916; il est probable que le zéro de l'échelle actuelle de Kindu n'est plus au même niveau que le zéro de l'échelle existant à cette époque.

Il en est probablement de même à Lowa où l'on aurait observé avant 1923 des niveaux inférieurs à 0,10 m.

Les brigades du Service des Voies navigables du Congo purent observer en détail les fluctuations de niveau et les débits pendant les fortes décrues de 1953 et 1959 et pendant les fortes crues et 1957 et 1960; cela permit de dresser dès 1960 le *tableau VI* indiquant les niveaux extrêmes observés et prévus à cette époque entre Kindu et Stanleyville.

Fin 1961 commença la plus forte crue qui fut jamais enregistrée dans le bassin du fleuve Congo; les observations recueillies [6] sont inestimables, mais elles sont trop peu nombreuses pour permettre une étude détaillée des caractéristiques de cette crue.

Nous avons tenté d'y parvenir en utilisant les observations des niveaux d'eau à Kindu, Ponthierville et Stanleyville ainsi que les tableaux de concordance et les courbes des débits décrits dans la présente note. Nous avons appliqué autant que possible des corrections maxima pour les concordances; nous avons estimé que les débits des différents affluents ont atteint les maxima prévisibles.

On trouve par cette méthode des débits de 19 300 m³/s à Stanleyville et 18 100 m³/s à Ponthierville pour la journée du 10 décembre 1961; la différence de 1 200 m³/s entre ces deux valeurs est admissible pour l'apport de la rivière Maïko et des petits affluents intermédiaires entre ces deux postes.

Ces valeurs des débits correspondent à une ligne d'eau probable entre Ponthierville et Stanleyville qui peut être tracée de proche en proche au moyen des tableaux de concordance.

On n'a pas réussi à définir avec la même exactitude les niveaux atteints par les eaux entre Kindu et Ponthierville; les seules observations recueillies pour cette époque ont trait aux deux postes extrêmes. Ces débits sont estimés à 18 000 m³/s le 10 décembre 1961 à Ponthierville et 5 500 m³/s le 8 décembre 1961 à Kindu; l'apport global de débit entre Kindu et Ponthierville est donc de l'ordre de 12 600 m³/s; différentes répartitions de cet apport sont possibles qui, toutes, satisfont aux conditions aux limites connues. En nous basant sur les observations nombreuses recueillies avant 1960, nous proposons la répartition du *tableau VII* pour la crue de décembre 1961.

Tableau VII. — Analyse de la crue en décembre 1961.

	Date	Niveau observé m	Débit calculé m ³ /s	Débit présumé m ³ /s	Niveau présumé m ³ /s
Kindu	8.12.61	5,00	5 500	—	—
Elila			7 550	7 500	3,90
Kowe			11 500	11 300	5,65
Lowa			16 450	16 500	6,90
Ponthierville	10.12.61	6,40	18 100		—
Stanleyville amont				19 300	5,25
Stanleyville aval	10.12.61	8,38	19 300	—	—

Le 12 mai 1962, une lecture de 8,25 m fut observée à l'échelle de Kindu; il y correspond un débit d'environ 9 400 m³/s, dépassant de beaucoup le débit passant à Kindu en décembre 1961;

si donc les crues maxima du Lualaba à Kindu et des affluents avaient eu lieu simultanément, on aurait observé des débits d'environ 22 000 m³/s à Ponthierville et 23 000 m³/s à Stanleyville, auxquels auraient correspondu des lectures d'environ 7,15 m et 9,40 m aux échelles de Ponthierville et de Stanleyville.

Cette éventualité de simultanéité des débits maxima du Lualaba en amont de Kindu et des affluents de la région aval n'est pas à exclure *a priori*; en effet, avant la crue de fin 1961, le maximum des apports des affluents, estimé à 8 500 m³/s, avait été observé à deux reprises, fin avril 1937 et début mai 1947, c'est-à-dire à l'époque normale du maximum de débit à Kindu.

La répartition des débits pour la crue de mai 1962 est donnée par le *tableau VIII*.

Tableau VIII. — Analyse de la crue en mai 1962.

	Date	Niveau observé m	Débit calculé m ³ /s	Débit présumé m ³ /s	Niveau présumé m
Kindu	12.5.62	8,25	9 400	—	—
Elila			10 700	10 900	6,10
Kowe			13 000	13 200	6,70
Lowa			16 450	16 300	6,90
Ponthierville	14.5.62	6,30	17 700	—	—
Stanleyville amont				18 200	5,10
Stanleyville aval	14.5.62	8,,05	18 200	—	—

La connaissance de quelques niveaux d'eau en des postes situés entre Kindu et Ponthierville permettrait évidemment de corriger les *tableaux VII* et *VIII* et, par approximations successives, d'en augmenter la précision.

La prévision des crues exceptionnelles entre Kindu et Ponthierville est pratiquement impossible par les méthodes habituelles faisant appel au calcul des probabilités à cause de la nature particulière du régime du Lualaba en cette région, régime très irrégulier aussi bien en ce qui concerne les niveaux d'eau que

les époques auxquelles ils peuvent être observés. En outre, les anciennes lectures limnimétriques, sur lesquelles sont basées toutes les études statistiques, sont souvent douteuses. Enfin, la détermination d'une courbe des moyennes des hauteurs relevées aux mêmes dates n'est elle-même guère valable au moyen des relevés en notre possession. Une telle courbe est encore très saccadée alors qu'une véritable courbe moyenne devrait être beaucoup plus continue. La cause principale de ces phénomènes est le régime torrentueux et capricieux de la rivière Lowa qui, finalement, peut présenter n'importe quel débit en n'importe quelle saison.

La prévision des étiages minima est par contre beaucoup plus aisée, car la simultanéité des basses eaux pour le fleuve et ses principaux affluents est plus fréquente; en outre, en amont de Kindu, la décrue du fleuve est longue et régulière et l'influence de cette décrue est prépondérante jusqu'aux abords de Kowe, à 150 km en aval de Kindu. En aval de Kowe, l'influence de la rivière Lowa amène les mêmes incertitudes que pour l'étude des crues, mais la décrue principale a cependant toujours lieu aux mêmes époques pour l'ensemble du fleuve.

Nous indiquons dans le *tableau IX* les prévisions de niveaux extrêmes établies selon les observations qui précèdent.

Tableau IX. — Prévisions des niveaux extrêmes.

	Niveau minimum observé m	Niveau minimum prévu m	Niveau maximum observé m	Niveau maximum prévu m
Kindu		0,50	8,25	8,25
Elila	— 0,10	— 0,10	6,10 *	6,75
Kowe	— 0,20	— 0,35	6,70 *	8,00
Lowa		0,10	6,90 *	8,00
Ponthierville	— 0,48	— 1,00	6,75	7,15
Stanleyville amont	1,07	0,90	5,40 *	5,80
Stanleyville aval	0,40	0,30	8,60	9,40

* Lectures obtenues par comparaison.

6. PENTES ET LIGNES D'EAU

La connaissance des hauteurs d'eau et des débits n'est pas suffisante pour étudier des projets de normalisation nécessitant la construction d'ouvrages hydrauliques; pour y procéder, il faut aussi connaître les pentes de fond et de surface.

Les pentes de surface se déduisent immédiatement des hauteurs limnimétriques relevées aux postes d'observations pour autant que les niveaux des zéros de ces échelles soient tous rattachés à un même système de nivellement général.

A cet effet, les équipes de l'Institut géographique du Congo ont procédé, dès 1954, au nivellement géométrique de grande précision le long de la route et le long du chemin de fer reliant Stanleyville et Ponthierville [7]. En 1959, le poste de Kindu fut à son tour atteint par ces équipes [8].

De son côté, le Service des Voies navigables fit niveler une série de repères, distants les uns des autres d'environ 5 km, tout le long du Lualaba entre Kindu et Ponthierville; enfin les brigades du Service des Voies navigables ont rattaché par nivellements de précision, les zéros de tous les postes d'observation situés entre Stanleyville et Ponthierville [3]; les événements de 1960 n'ont pas permis de procéder également au rattachement des zéros des postes d'observation situés entre Ponthierville et Kindu.

Nous pouvons, par conséquent, tracer les lignes d'eau pour le tronçon de Ponthierville à Stanleyville; la différence de niveau globale pour ce tronçon varie très peu d'une saison à l'autre et est voisine de 39 mètres pour une longueur totale de 120 km; la pente moyenne pour ce tronçon est donc environ 32,5 cm/km. Cette différence de niveau se répartit très inégalement entre les diverses sections de ce tronçon ainsi qu'il résulte du *tableau X*.

Pour le bief Kindu-Ponthierville, nous connaissons seulement la différence globale de niveau entre les deux extrémités; cette différence varie très peu d'une saison à l'autre et est voisine de 30 mètres pour une longueur totale de 300 km; la pente moyenne pour ce bief est donc environ 10 cm/km; n'ayant pas encore pu

Tableau X. — Différences de niveau et pentes entre Ponthierville et Stanleyville.

	Différences de niveau (m)			Pentes moyennes (cm/km)		
	eaux basses	eaux moyennes	eaux hautes	eaux basses	eaux moyennes	eaux hautes
Ponthierville	4,96	5,39	4,26	99	108	85
Kolulu	1,85	0,52	0,44	37	10	9
Tshondua	9,94	11,34	12,11	199	227	242
Okie	2,03	2,34	2,91	4	5	6
Wanie Rukula	0,49	1,03	2,01	7	15	29
Pombo	8,51	7,94	6,85	170	159	137
Mutshangani	4,88	5,32	6,15	13	14	17
Stanleyville amont	6,44	5,40	3,93	215	180	131
Stanleyville aval						
	39,10	39,28	38,66	32,5	32,7	32,2

procéder au rattachement des zéros des échelles au système de nivellement général, nous ne pouvons pas encore tracer les lignes d'eau pour ce bief; les travaux déjà terminés permettront de le faire assez rapidement lorsque de nouveaux projets de normalisation seront étudiés.

7. CONCLUSIONS

Les études entreprises avant 1960 par le Service des Voies navigables du Congo permettent de calculer les hauteurs d'eau en tout point du Lualaba entre Kindu et Stanleyville dès que l'on connaît les hauteurs aux 8 échelles de référence situées à Kindu, Elila, Kasuku, Kowe, Lowa, Ponthierville, Stanleyville amont et Stanleyville aval.

Les erreurs seront presque partout et toujours inférieures à 10 cm.

Entre Stanleyville et Ponthierville, on peut aussi tracer les lignes d'eau pour différentes hauteurs aux échelles de référence de Ponthierville et Stanleyville.

Ces études du régime du Lualaba entre Kindu et Stanleyville présentaient de grosses difficultés; en amont de Kindu, le régime dû à une alternance bien nette des saisons est assez régulier; en aval de Stanleyville, les oscillations de hauteurs dues aux affluents sont amorties car le fleuve et ses affluents sont devenus très importants; entre Kindu et Stanleyville, dans le tronçon intermédiaire, les fluctuations de niveau sont fort imprévues, brutales et peu amorties et il n'est pas rare de voir les eaux monter en certaines sections et descendre dans d'autres sections situées plus en aval ou inversement.

C'est dire que la navigation qui est tributaire d'un tel régime a connu de très nombreuses difficultés encore aggravées par la présence de bancs rocheux dont le repérage par rapport aux niveaux d'eau laissait, jusqu'à présent, fort à désirer.

Nous devons à la conscience professionnelle et à l'habileté des navigateurs et des officiers de marine du Service des Voies navigables de n'avoir pas enregistré un plus grand nombre d'accidents de navigation.

Les résultats des études entamées par le Service des Voies navigables du Congo sont de nature à augmenter encore la sécurité de la navigation en cette région; ils font honneur à la brigade hydrographique du Service des Voies navigables qui opéra dans la région entre 1955 et 1960 et spécialement à son chef, l'hydrographe principal YAYER dont la collaboration fut extrêmement précieuse pour la mise au point et la poursuite des études décrites dans la présente note.

Lillois-Witterzée, le 31 octobre 1964.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] BULTOT, F.: Cotes hydrométriques et débits maxima et minima probables de quelques cours d'eau congolais (*Bulletin des Séances de l'A.R.S.C.*, Tome V, p. 992-1011, Bruxelles, 1959).

- [2] CHARLIER, J.: Etudes hydrographiques dans le bassin du Lualaba (1952-1954) (Mémoire de l'A.R.S.C., Tome I, fascicule 2, Bruxelles, 1955).
- [3] DEVROEY, E.-J.: Annuaire hydrologique du Congo et du Ruanda-Urundi (1959) (Mémoire de l'ARSOM, Tome XIV, Bruxelles, 1961).
- [4] —: Le bassin hydrographique congolais, spécialement celui du bief maritime (Mémoire de l'I.R.C.B., Tome III, fascicule 3, Bruxelles, 1941).
- [5] —: Carte avec notice explicative des eaux superficielles du Congo belge et du Ruanda-Urundi (Atlas général du Congo, Institut royal colonial belge, Bruxelles, 1951).
- [6] —: La crue exceptionnelle de 1961-1962 du fleuve Congo (*Bulletin des Séances de l'ARSOM*, Tome VIII, p. 289-292, Bruxelles, 1962).
- [7] Institut géographique du Congo belge (I.G.C.B.); Nivellement Stanleyville-Ponthierville (1954-1955) (Document autographié, Léopoldville, 10 mai 1955).
- [8] *Idem*, Nivellement Ponthierville-Obokote-Lubutu-Kindu, fascicule 10 (Léopoldville, avril 1959).
- [9] STANLEY, H.M.: A travers le continent mystérieux (Hachette, Paris, 1879).

Séance du 18 décembre 1964

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. F. *Campus*, président de l'ARSOM.

Sont en outre présents: MM. R. Bette, C. Camus, S. De Backer, E.-J. Devroey, P. Geulette, E. Mertens de Wilmars, L. Tison, M. van de Putte, R. Vanderlinden, J. Van der Straeten, membres; MM. P. Bourgeois, L. Brison, F. Bultot, J. Charlier, M.-E. De-naeyer, E. Frenay, L. Jones, A. Lederer, L. Pauwen, F. Pietermaat, E. Roger, A. Rollet, R. Van Ganse, associés; M. P. Herinck, correspondant, ainsi que M. M. Walraet, secrétaire des séances.

Absents et excusés: MM. P. Evrard, J. Lamoën, R. Spronck, J. Verdeyen.

Félicitations au Ministre des Affaires étrangères

En ouvrant la séance, M. F. *Campus*, Président de l'Académie, désire s'associer aux paroles prononcées lors de la réunion du 27 novembre dernier par M. P. *Evrard*, vice-directeur, à l'occasion des événements qui ont ensanglanté les régions nord-orientales de la République démocratique du Congo.

Sur sa proposition, il est décidé d'envoyer un télégramme à M. le Ministre des Affaires étrangères pour lui adresser la haute appréciation de notre Compagnie pour l'éloquente réfutation, qu'il a présentée au Conseil de sécurité de l'ONU des accusations indignes portées contre l'action humanitaire belge à Stanleyville et Paulis.

Quelques problèmes d'hydrométéorologie concernant le sol et la végétation

M. S. *De Backer* résume sa communication dans laquelle il étudie notamment les processus dynamiques de l'eau dans le sol,

Zitting van 18 december 1964

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de *H. F. Campus*, voorzitter van de K.A.O.W.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. R. Bette, C. Camus, S. De Backer, E.-J. Devroey, P. Geulette, E. Mertens de Wilmars, L. Tison, M. van de Putte, R. Vanderlinden, J. Van der Straeten, leden; de HH. P. Bourgeois, L. Brison, F. Bultot, J. Charlier, M.-E. Denaeyer, E. Frenay, L. Jones, A. Lederer, L. Pauwen, F. Pietermaat, E. Roger, A. Rollet, R. Van Ganse, geassocieerden; de H. P. Herrinck, correspondent, alsook de H. M. Walraet, secretaris der zittingen.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. P. Evrard, J. Lamoen, R. Spronck, J. Verdeyen.

Gelukwensen voor de Minister van Buitenlandse Zaken

Bij het openen der zitting wenst de *H. F. Campus*, voorzitter der Academie, zich aan te sluiten bij de woorden van de Heer *P. Evrard*, vice-directeur, op de zitting van 27 november laatstleden, naar aanleiding van de bloedige gebeurtenissen in de Noord-Oostelijke streken der Democratische Republiek Congo.

Op zijn voorstel wordt besloten een telegram te sturen naar de H. Minister van Buitenlandse Zaken, om hem de hoge waardering uit te drukken van ons Genootschap voor de welsprekende weerlegging op de veiligheidsraad van de O.V.N., van de onwaardige beschuldigingen die uitgebracht werden tegen de menslievende actie van België in Stanley stad en Paulis.

« Quelques problèmes d'hydrométéorologie concernant le sol et la végétation »

De H. *S. De Backer* vat zijn mededeling samen waarin hij ondermeer de dynamische ontwikkelingen van het water in de

la végétation et les couches les plus basses de l'air. Des travaux d'analyse et de synthèse en la matière sont indispensables pour l'amélioration des rendements agricoles dans de nombreuses régions du monde.

La Classe décide la publication de cette étude dans le *Bulletin*.*

Valorisation d'un minerai de fer mixte oxydé-sulfuré

M. E. Frenay présente un travail consacré à ce sujet et dans lequel il expose un nouveau traitement de minerai de fer oxydé-sulfuré, beaucoup plus économique que ceux utilisés jusqu'ici.

Il répond ensuite à une question que lui pose M. L. Brison, après quoi la Classe décide de publier cette note dans le *Bulletin* (voir p. 1650).

Le problème énergétique en Afrique de l'Ouest

En l'absence de l'auteur M. P. Geulette présente une note de Mgr L. Gillon, correspondant, intitulée comme ci-dessus et qui examine successivement le potentiel hydro-électrique de l'Afrique de l'Ouest, les utilisations possibles de l'énergie, les projets en cours de réalisation, les possibilités d'interconnexion des centrales et, enfin, l'apport éventuel de l'énergie électrique d'origine nucléaire dans le domaine des productions locales ainsi que sur le marché énergétique mondial.

M. P. Geulette répond à une question que lui pose M. M. van de Putte, après quoi la Classe décide la publication de cette note dans le *Bulletin* (voir p. 1661)

Présentation des manuscrits

Voir p. 1474.

Comité secret

a) Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, émettent un avis conforme à la demande de M. E. De

* Le manuscrit n'étant pas parvenu en temps voulu, ce texte paraîtra ultérieurement.